

Rapport annuel 2024



Coup d'œil sur la Sun Life

Notre raison d'être

Aider nos Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Notre ambition

Être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde

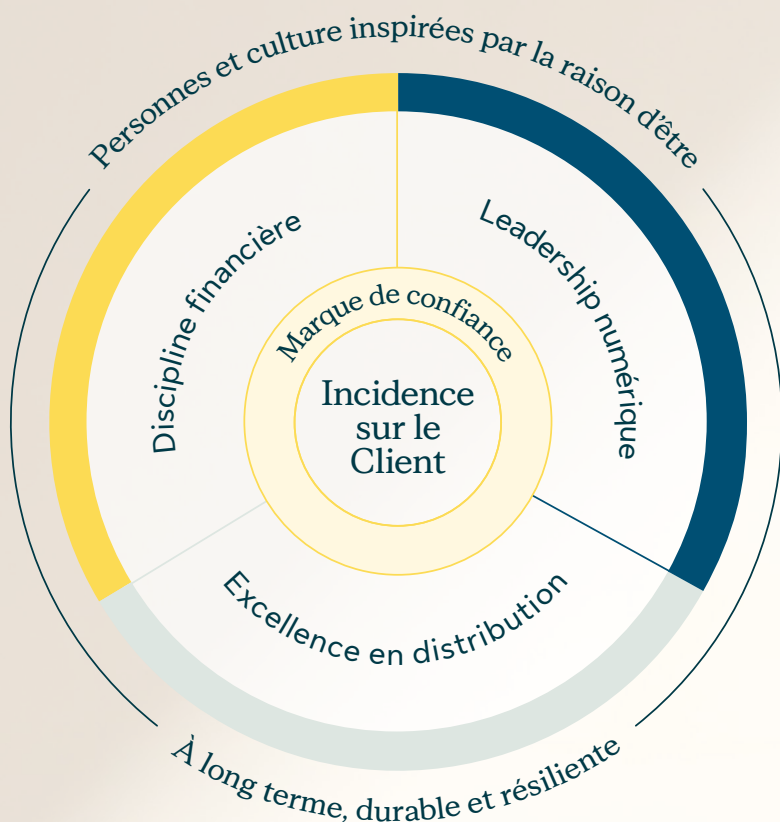
28 marchés

66 900 employés

Plus de 85 M de Clients

Plus de 95 000 conseillers

Tous les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2024. Arrondi à la centaine près. Représente les employés à temps plein, les employés temporaires et les employés dans les coentreprises en Asie.



Œuvre figurant en page couverture :

Glyphs | Cheryl R. Riley

Cheryl R. Riley est une artiste multimédia américaine connue pour son audacieuse série *Glyphs*, qu'elle a commencée il y a plus de 20 ans et qui réunit de façon originale symboles culturels et style contemporain.

S'inspirant d'éléments traditionnels comme les caractères chinois et l'amharique, elle explore des thèmes universels tels que les relations, la résilience et le pouvoir de transformation de l'art.

En plus de rehausser la page couverture de notre rapport annuel, l'œuvre de Cheryl — qui exprime une vision créative définie par la bienveillance, l'authenticité, l'inspiration, l'audace et l'impact — incarne notre raison d'être : aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Table des matières

Faits saillants financiers	2	États financiers consolidés et notes annexes	137	Filiales et sociétés liées	266
Lettre du président	3	Composantes du bénéfice	262	Principaux bureaux	272
Lettre du chef de la direction	5	Conseil d'administration et haute direction	265	Renseignements sur la Compagnie et information à l'intention des actionnaires	275
Rapport de gestion	11				

Incidence sur le Client : Framie Hollera José

Propriétaire d'une petite entreprise et mère préoccupée par l'avenir financier de sa famille, Framie, notre Cliente, a demandé conseil à Mary, sa conseillère Sun Life, qui lui a recommandé une assurance-santé en guise de filet de sécurité.

Lorsque Framie a reçu un diagnostic de cancer de l'endomètre, ce filet de sécurité est devenu vital. C'était une nouvelle bouleversante, mais Framie a pu obtenir les soins dont elle avait besoin et se concentrer sur sa guérison grâce au soutien et aux conseils de Mary.

Durant cette épreuve, la relation professionnelle des deux femmes s'est transformée en véritable amitié. Mary a offert à Framie non seulement une expertise financière, mais aussi de l'espoir et des encouragements.

L'histoire de Framie témoigne du pouvoir de la planification et montre qu'un soutien adéquat peut faciliter les choses quand la vie prend une tournure inattendue.

Découvrez l'histoire de Framie

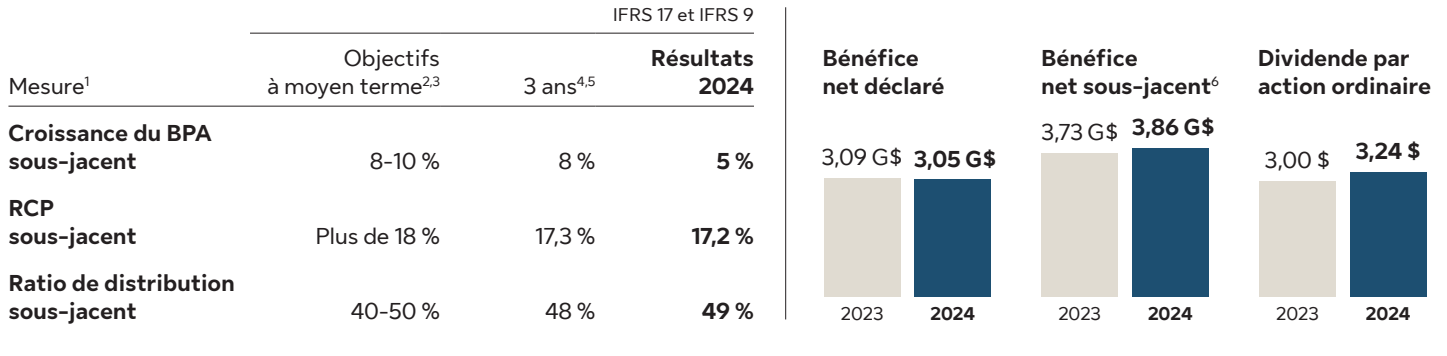


Sur la photo, de gauche à droite :
Framie, Cliente de la Sun Life, et
Mary, conseillère Sun Life



Faits saillants financiers

Grande souplesse sur le plan du capital et de la situation financière



152 % Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)^{7,8}
Financière Sun Life inc.

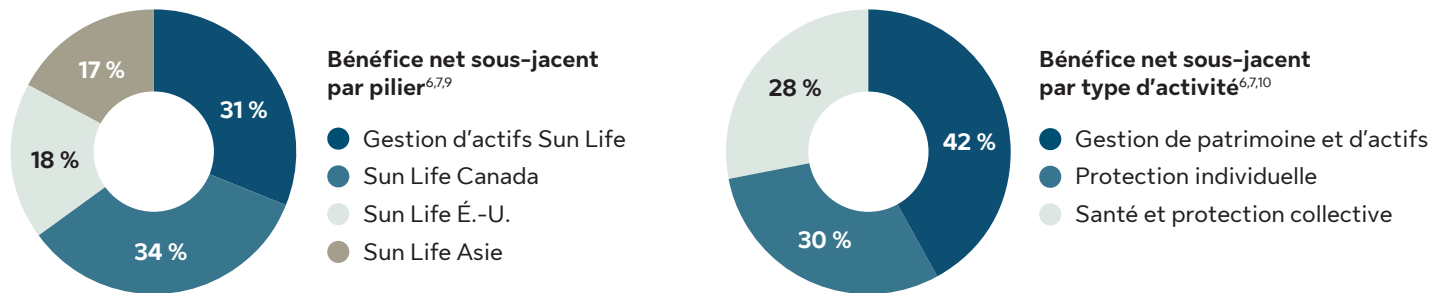
20,1 % Ratio de levier financier^{6,7}
Cible : 25 %

1,54 T\$ Actif géré^{6,7}
10 % – Croissance d'un exercice à l'autre

196 G\$ Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs^{6,7}
13 % – Croissance d'un exercice à l'autre

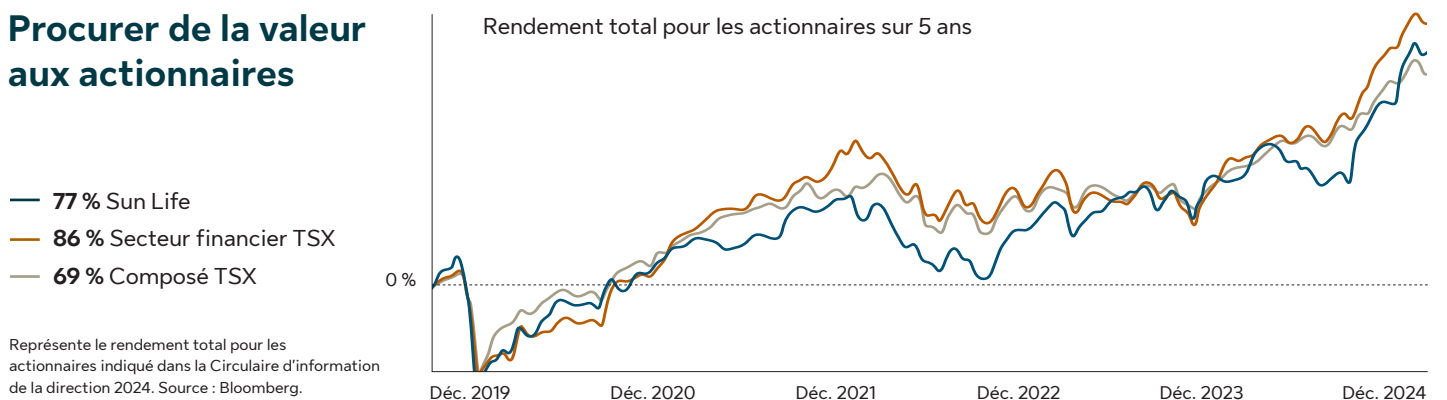
5,72 G\$ Ventes d'assurance^{6,7}
5 % – Croissance d'un exercice à l'autre

Modèle d'affaires équilibré et diversifié



Voir la page 274 pour les notes. Toutes les valeurs sont arrondies et exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Procurer de la valeur aux actionnaires





Lettre du président

Scott F. Powers
Président du conseil

Les 160 années d'existence de la Sun Life prennent appui sur des valeurs qui ont résisté à l'épreuve du temps et lui ont permis de gagner la confiance de 85 millions de Clients dans le monde entier. Notre ambition audacieuse est d'être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance au monde. Chacune de nos initiatives, actions et décisions – celles de l'année écoulée et celles à venir – nous propulse vers cet objectif.

En 2024, nous avons pu tester et démontrer la force et la résilience du modèle d'affaires diversifié de la Sun Life. Nous avons réalisé des progrès importants à l'égard de nos impératifs stratégiques, qui misent sur l'avancement du leadership numérique, sur l'exploitation de nos capacités de gestion d'actifs et l'accroissement de notre présence sur le marché de la gestion de patrimoine, sur le renforcement de notre incidence sur le parcours santé de nos Clients et sur l'accélération de notre essor en Asie.

La gestion prudente des risques et la discipline financière de la Sun Life ont généré un rendement total pour les actionnaires de 12 % par an sur 5 et 10 ans, et une augmentation de 44 % du cours de l'action ces 5 dernières années. Notre bilan et notre position sur le plan du capital nous laissent l'espace pour des investissements et nous permettent de résister aux incertitudes du marché.

Le point sur nos impératifs stratégiques

Nous faisons d'importants investissements pour fonctionner comme une entreprise numérique en vue d'améliorer l'expérience Client. En 2024, nous avons accéléré notre rythme dans l'application de capacités d'IA générative qui non

seulement ont une grande portée, mais produisent également des avantages tangibles, tant à l'interne qu'à l'externe.

Au cours des cinq dernières années, la Sun Life a investi un total de 6,7 milliards de dollars dans des acquisitions comme celles d'InfraRed et de Crescent Capital, sous l'égide de Gestion SLC. L'objectif? Tirer parti de ses capacités de gestion d'actifs, accroître son envergure et étendre sa présence dans le secteur de la gestion de patrimoine. Ces investissements lui ont permis de créer de la valeur pour les actionnaires et d'enrichir l'expérience de la clientèle institutionnelle.

Même si la MFS, notre gestionnaire d'actifs, a connu des difficultés liées aux marchés et aux sorties de fonds, nous croyons toujours à sa stratégie à long terme et aux mesures qu'elle prend pour faire face à ces vents contraires, notamment en proposant une gamme diversifiée de produits de placement qui répondent à l'évolution des besoins des Clients.

Nous avons renforcé notre incidence sur le parcours santé de nos Clients en leur fournissant des outils, des ressources et de la formation pour les aider à gérer leur santé. Au Canada, nous avons l'honneur d'aider les personnes admissibles au Régime canadien de soins dentaires (RCSD) du fait de notre rôle d'administrateur de ce régime, qui est l'un des plus importants programmes sociaux du pays. Aux États-Unis, nous sommes le plus grand fournisseur de garanties de frais dentaires, offrant nos services à 36 millions de participants. Malgré les vents contraires auxquels DentaQuest a dû faire face en 2024, notre confiance demeure quant à sa réussite à long terme.

Notre essor en Asie nous a permis de franchir de nouvelles étapes sur les plans de la croissance des ventes et des finances en 2024. La région offre de vastes possibilités liées à une classe

Notre culture bienveillante et nos formidables talents sont les assises de notre succès.

moyenne en pleine expansion, désireuse d'atteindre la sécurité financière et un mode de vie sain. Nous nous développons grâce à des réseaux performants et axés sur la qualité. Nous avons conclu plus de 20 partenariats de qualité dans le domaine de la bancassurance sur 7 marchés. Cela nous permet d'élargir notre champ d'action grâce à des solutions de premier ordre et à des partenaires qui ont nos Clients à cœur.

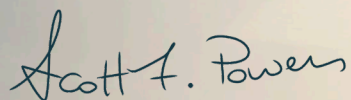
Talents et culture

Notre culture bienveillante et nos formidables talents sont les assises de notre succès. En 2024, nous avons accueilli à la haute direction des gens qui font rayonner notre culture axée sur notre raison d'être, notamment Tim Deacon à titre de premier directeur financier, Ted Maloney à titre de chef de la direction de la MFS, Manjit Singh à titre de président de la Sun Life Asie et Jessica Tan à titre de présidente de la Sun Life Canada.

La culture de la Sun Life à l'égard de la responsabilisation commence avec le conseil d'administration et s'étend à l'équipe de direction, aux employés et aux conseillers. Elle nous aide à obtenir des résultats positifs pour nos actionnaires et à avoir une incidence significative sur le Client. Cet engagement commun est la pierre angulaire du succès de la Sun Life et nous guidera dans la poursuite de notre tradition et dans la préparation de notre avenir.

Au nom du conseil d'administration et de tout le monde à la Sun Life, je remercie nos Clients et nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien indéfectibles.

Sincères salutations,
Scott



Scott F. Powers
Président du conseil





Lettre du chef de la direction

Kevin Strain
Président et chef de la direction

En ce moment où je songe à l'année 2024 tout en tournant le regard vers l'avenir, je suis guidé par notre raison d'être, qui reste inébranlable et inspirante : *aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain*. Celle-ci nous sert de repère constant, en particulier dans un monde qui évolue rapidement et qui gagne en complexité.

Enracinée dans tout ce que nous faisons, notre raison d'être se manifeste par notre présence auprès de nos Clients. Nous voulons être à leurs côtés quand ils en ont besoin, de la manière qui leur convient – qu'ils composent avec un diagnostic difficile ou épargnent pour un événement important de la vie, comme la retraite ou les études d'un enfant. Nous jouons également un rôle essentiel en donnant aux organisations les moyens de répondre aux besoins de leurs employés en matière de retraite, de santé et de mieux-être.

Notre raison d'être s'inscrit au cœur même de notre stratégie Incidence sur le Client, oriente nos efforts et renforce la confiance qu'inspire notre marque.

Réalisation de notre stratégie Incidence sur le Client

La réalisation de notre stratégie repose sur nos quelque 65 000 employés et 95 000 conseillers de partout dans le monde qui travaillent dans nos quatre piliers : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie. Chaque jour, tous ces gens améliorent la vie de nos 85 millions de Clients et de leurs familles.

La Gestion d'actifs est la pierre angulaire de notre réussite et compte pour plus du tiers de nos affaires. Nous restons déterminés à développer notre expertise en matière de gestion

Enracinée dans tout ce que nous faisons, notre raison d'être se manifeste par notre présence auprès de nos Clients.

d'actifs. En 2024, nous avons encore raffermi notre place parmi les 25 principaux gestionnaires d'actifs au monde, sans compter que nous sommes le plus grand gestionnaire d'actifs au Canada, avec plus de 1,54 billion de dollars d'actif géré. Nous sommes également la quatrième société de capital-investissement immobilier en importance (BGO) ainsi que le premier fournisseur de services liés aux régimes collectifs de retraite au Canada, avec un actif géré de 156 milliards de dollars. Par ailleurs, nous venons au troisième rang des fournisseurs de fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong, avec un actif géré de 26,5 milliards de dollars. Grâce à nos activités de gestion d'actifs et de patrimoine, nous aidons véritablement les gens à se constituer un patrimoine pour l'avenir et à atteindre une sécurité financière durable.

Notre gestionnaire d'actifs alternatifs, Gestion SLC, a conclu l'achat d'InfraRed Capital Partners, gestionnaire de placements en infrastructures d'envergure mondiale. Il a également lancé des catégories d'actifs alternatifs auprès de la clientèle fortunée sur le marché canadien grâce à notre relation stratégique avec la Banque Scotia.



Nous aidons véritablement les gens à se constituer un patrimoine pour l'avenir et à atteindre une sécurité financière durable.

Créatrice du premier fonds commun de placement, la MFS a célébré un siècle de constitution de patrimoine pour ses Clients en 2024. Cent ans après avoir démocratisé l'investissement, la MFS continue de se classer parmi les 10 principaux gestionnaires d'actifs pour les particuliers des États-Unis.

Le Canada reste un catalyseur de croissance pour la Sun Life. Grâce à nos racines profondes dans le marché canadien, nous sommes un chef de file dans les domaines de la santé, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. En 2024, la Sun Life Canada a maintenu sa position enviable de premier fournisseur d'assurance individuelle et d'important fournisseur de garanties collectives.

Au Canada, nous servons 12 millions de Clients et figurons fièrement en tête aux chapitres de l'épargne-retraite, de l'assurance, de la planification successorale, de l'orientation dans le système de santé, de l'assurance-santé et des soins virtuels, par l'intermédiaire de Dialogue. Nous aidons réellement les Canadiens à combler leurs besoins en matière de sécurité financière et de santé.

Le renforcement du parcours santé de nos Clients et l'amélioration de l'accès aux soins font partie intégrante de notre stratégie à long terme. Par exemple, comme administrateur du Régime canadien de soins dentaires (RCSD), lancé en 2024, nous aidons les Canadiens qui peinaient à avoir accès à des services à retrouver confiance en eux, dignité et meilleure qualité de vie sans douleur aux dents.

La première réclamation présentée au titre du RCSD que la Sun Life a traitée portait sur un examen et un nettoyage pour une personne de Terre-Neuve-et-Labrador âgée de 79 ans le 1^{er} mai 2024. Depuis, nous avons inscrit au régime plus de 3,1 millions de personnes, permis à 1,3 million de demandeurs de bénéficier de soins, traité 4,5 millions de réclamations et d'autorisations préalables, intégré près de 24 000 fournisseurs de soins dentaires et répondu à plus de 320 000 appels de membres et de fournisseurs.

Nous accélérons notre essor en Asie, où notre raison d'être crée d'importantes possibilités de connaître une croissance et de changer des vies dans les huit marchés où nous sommes présents. Dans cette région du monde, la classe moyenne se développe et ses membres cherchent à assurer leur avenir financier et celui de leur famille. La Sun Life Asie se classe toujours parmi les cinq premières sociétés d'assurance-vie de la région. Nous y avons conclu plus de 20 partenariats solides en matière de bancassurance et comptons sur un réseau d'agences réunissant plus de 92 000 conseillers.

Nous continuons également à occuper la place de chef de file dans le domaine de la santé et des avantages sociaux aux États-Unis. Nous sommes, entre autres, l'un des plus grands acteurs de l'assurance en excédent de pertes et le plus grand fournisseur de garanties de frais dentaires du pays. Et grâce à la gamme de produits et de services que les employeurs offrent par notre intermédiaire, notre incidence sur la vie des gens est indéniable.

Un couple du Tennessee a ainsi pu voir notre raison d'être prendre tout son sens. On avait en effet diagnostiqué chez leur fille le syndrome d'activation des mastocytes, une maladie incurable qui provoque de graves symptômes d'allergie. À la fin de 2023, son état s'étant aggravé, elle a été admise aux soins palliatifs.

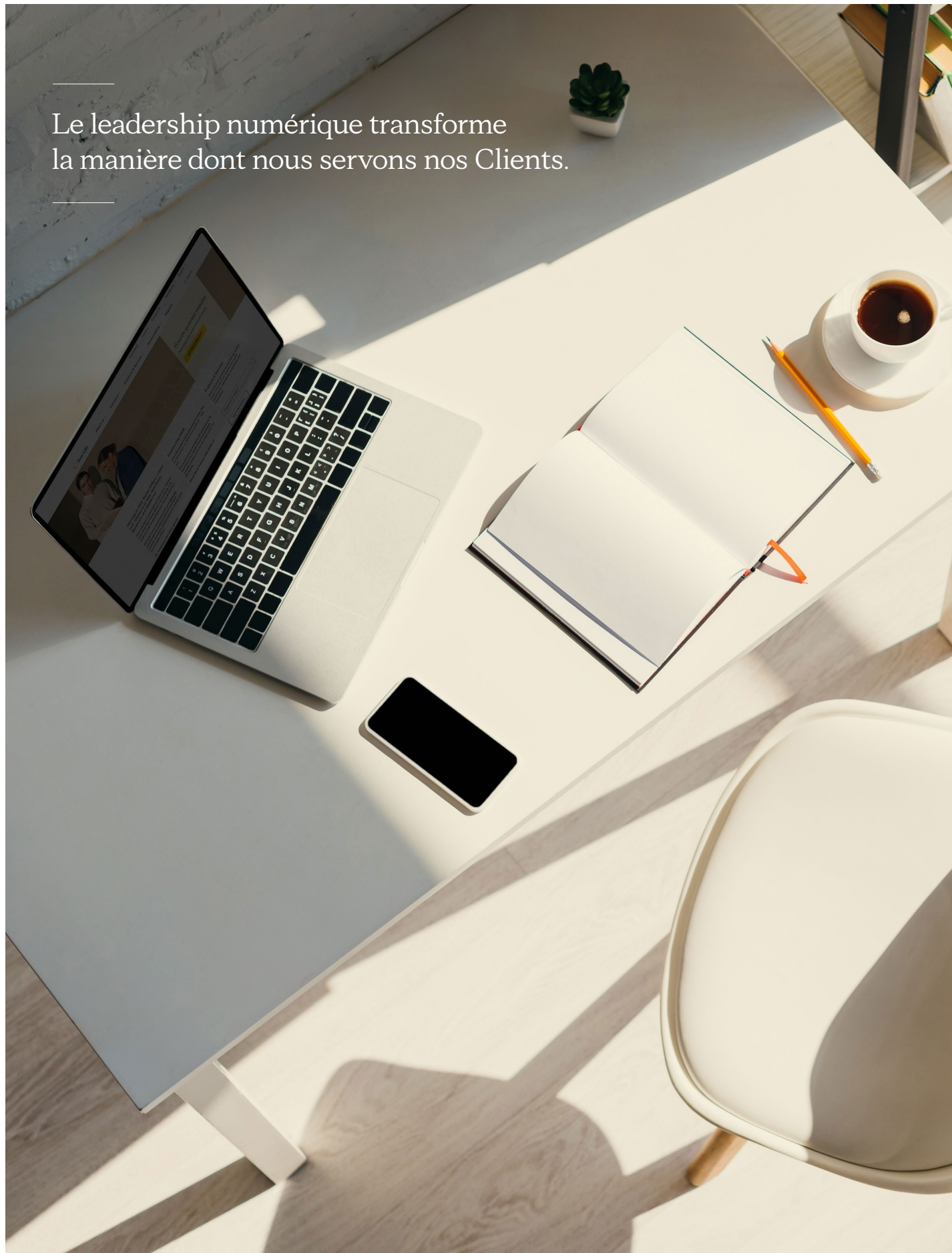
Sans l'assurance hospitalisation de la Sun Life fournie par l'employeur du père, il aurait été difficile pour les parents de naviguer à travers les multiples séjours à l'hôpital tout en s'occupant des autres enfants. Les fonds versés immédiatement ont permis à la famille de combler ses besoins de base et aux parents de passer un temps précieux auprès de leur fille dans les derniers jours précédant son décès tragique. C'est l'un des rôles que nous jouons dans la vie de nos Clients : être là pour les soutenir dans les hauts et les bas.

Incidence sur la vie des gens

Chaque année, on me transmet des centaines d'histoires qui soulignent l'incidence profonde et significative que la Sun Life a sur la vie de ses Clients.

Notre dossier spécial sur Framie, propriétaire d'une entreprise aux Philippines, en est un excellent exemple. Framie a suivi les recommandations de sa conseillère Sun Life et s'est dotée d'une assurance-santé pour les entrepreneurs. Cette assurance est

Le leadership numérique transforme
la manière dont nous servons nos Clients.



devenue une bouée de sauvetage pour Framie lorsque celle-ci a reçu un diagnostic de cancer de manière inattendue. Elle lui a permis de subvenir aux besoins de sa famille pendant ses traitements et de développer son entreprise après la guérison, ce qu'elle n'aurait jamais cru possible.

Au Canada, nous jouons un rôle de plus en plus important pour combler les lacunes du système de santé. Alors que des millions de gens peinent à trouver un médecin de famille et à obtenir des rendez-vous en temps voulu, nos efforts contribuent à combler ces manques critiques. Un couple de Toronto qui attendait son premier enfant faisait face à deux mois et demi d'attente avant d'obtenir un rendez-vous avec un médecin de famille au cours du premier trimestre, une période cruciale. Désespérés, les futurs parents se sont tournés vers les Soins virtuels Lumino Santé, la plateforme de santé intégrée de la Sun Life qui donne accès à des professionnels de la santé. À leur grand soulagement, ils ont consulté le jour même une infirmière praticienne, qui a rapidement organisé une échographie et les analyses sanguines essentielles. Le couple a ainsi pu obtenir des informations médicales importantes, rapidement. Cette intervention a apporté la tranquillité d'esprit aux futurs parents, qui ont accueilli un petit garçon en bonne santé à l'automne.

Ces histoires soulignent tout le pouvoir de notre raison d'être.

Volonté d'innovation

L'un des impératifs stratégiques de la Sun Life est de fonctionner comme une entreprise numérique. Le leadership numérique transforme la manière dont nous servons nos Clients, en leur offrant des expériences exceptionnelles. Nous y parvenons en intégrant la technologie dans l'ensemble de notre organisation et en favorisant une culture d'innovation et de collaboration.

En 2024, nous avons expérimenté et mis en œuvre plusieurs nouveaux projets d'IA générative, en testant des moyens de soutenir la productivité du personnel et d'améliorer l'expérience de la clientèle. Notre agent conversationnel interne primé, Requêtes Sun Life, accroît la productivité et l'efficacité en toute sécurité pour nos systèmes.

Aux États-Unis, nous avons amélioré la connectivité pour les demandes de règlement liées à l'invalidité, aux soins de santé complémentaires, à l'assurance en excédent de pertes et aux soins dentaires. Quand des participants ayant plusieurs produits présentent une demande de règlement, le système tient automatiquement compte de l'ensemble des garanties Sun Life. Ils tirent ainsi parti de toutes leurs couvertures sans avoir à remplir d'autres demandes. Aux Philippines, nous avons mis en place une plateforme de tarification automatisée qui a fait bondir de 50 % le traitement direct au troisième trimestre. Non seulement cette plateforme améliore l'expérience Client, mais elle permet aussi de raccourcir les délais d'exécution et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

Création de valeur

Gestion SLC a enregistré de fortes entrées nettes et une mobilisation de capitaux importante tout au long de l'année, dont une augmentation de 19 % des entrées provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires par rapport à l'année dernière et une mobilisation de capitaux de 24 milliards de dollars.

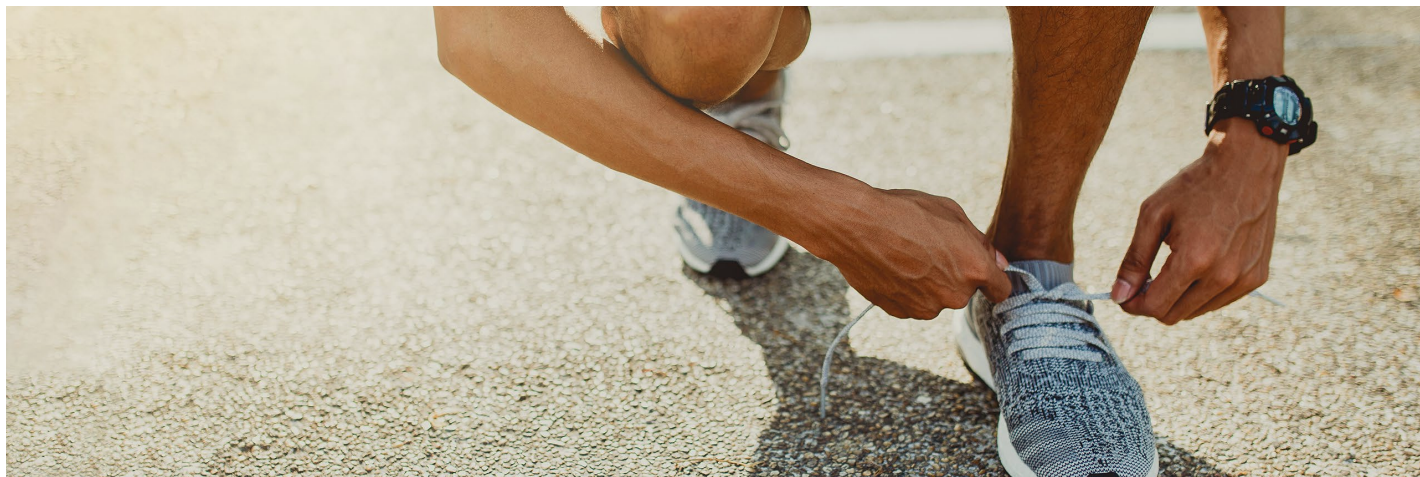
La Sun Life a enregistré de bons résultats en 2024, notamment en Asie et au Canada, où elle a terminé l'année en enregistrant une croissance de 17 % et de 6 % respectivement par rapport à l'an dernier. Nous avons également connu une solide croissance dans le domaine de la protection individuelle, avec une augmentation de 20 % des ventes par rapport à 2023, ce qui montre la valeur que les Clients continuent d'accorder à la sécurité financière et à la santé. Notre position sur le plan du capital demeure solide, le ratio du TSAV s'établissant à 152 % pour la Financière Sun Life. Nous avons terminé l'année en franchissant un nouveau jalon, soit 1,54 billion de dollars d'actif géré. Nous restons convaincus que notre orientation Client inébranlable ainsi que notre stratégie d'affaires équilibrée et diversifiée favoriseront une croissance à long terme.

En novembre, nous avons annoncé que nous relevions nos objectifs à moyen terme pour ce qui est de la croissance du bénéfice par action (BPA) sous-jacent par année à 10 % et du rendement des capitaux propres (RCP) sous-jacent à 20 %, tout en réaffirmant notre objectif à moyen terme pour le ratio de distribution sous-jacent de 40 à 50 %. Au cours des dix dernières années, nous avons obtenu de bons résultats en matière de réalisation et de croissance, ce qui nous a permis de relever ces objectifs.

En 2025, la Sun Life soulignera quelques étapes importantes, dont le 25^e anniversaire de son entrée à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE). Pour nos actionnaires et nos investisseurs, les actions de la Sun Life ont servi de point d'ancrage en offrant croissance et rendements réguliers.



Notre classement parmi les **Meilleurs lieux de travail**^{MC} (**Great Place to Work**[®]) au Canada, en Inde, en Indonésie, en Irlande, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour, au Vietnam et aux États-Unis témoigne de notre engagement à entretenir une culture extraordinaire. Le fait que cette reconnaissance soit basée sur les commentaires du personnel nous indique que nous sommes sur la bonne voie, en créant un lieu de travail inclusif où tout le monde s'épanouit.



Au cours des dix dernières années, notre solide programme de déploiement de capital a permis de reverser 16,2 milliards de dollars aux actionnaires sous forme de dividendes sur les actions ordinaires et de rachats d'actions, dont 2,9 milliards de dollars en 2024.

Personnes et culture

Notre raison d'être façonne notre culture, mais ce sont le dévouement et la loyauté de nos gens dans le monde entier qui rendent possible tout ce que nous réalisons. Ce sont eux qui font la spécificité de la Sun Life et de sa culture.

Nos valeurs – Chaleureuse, Authentique, Audacieuse, Inspirante, Marquante – ne sont pas que des mots sur une page. Elles se reflètent dans chaque action et interaction avec la clientèle, faisant ressortir ce qu'il y a de meilleur en nous et nous poussant à exceller dans tout ce que nous faisons.

Ce qui nous attend

Le succès de la Sun Life ne se mesure pas seulement en chiffres; il se voit aussi dans les histoires des familles qui assurent leur avenir, des personnes qui atteignent leurs objectifs en matière de santé et des collectivités qui prospèrent grâce à notre soutien.

À l'aube de notre 160^e année d'existence, des possibilités illimitées s'offrent à nous et nous inspirent. Transformer des vies et avoir une incidence significative ont toujours été la mission de la Sun Life. Cet engagement inébranlable continuera de nous guider au cours des 160 prochaines années et au-delà.

Notre ambition est audacieuse et exprime notre vision : être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance au monde. Elle nous pousse à nous adapter au changement, à promouvoir l'innovation et à évoluer avec notre temps. En regardant vers l'avenir, nous nous attachons à favoriser une culture de croissance et de résilience, qui incite nos équipes à arrimer leurs efforts à la raison d'être et aux impératifs stratégiques de la Sun Life. Ensemble, nous façonnerons un avenir défini par le progrès, la capacité d'avoir une incidence et un dévouement indéfectible à changer les choses dans la vie de nos Clients.

Pour conclure, je tiens à vous remercier, vous, nos actionnaires et nos titulaires de contrat, pour votre soutien et votre engagement continu. Merci à notre conseil d'administration pour la constance de sa direction. Et merci à vous toutes et tous de la Sun Life pour votre motivation à réaliser notre raison d'être et à être là pour nos Clients.

Enfin, à nos Clients, merci de faire partie de cette aventure et de confier à la Sun Life votre sécurité financière et vos besoins en matière de santé. C'est pour vous que nous nous efforçons d'avoir une incidence positive, aujourd'hui et demain.

Sincères salutations,
Kevin

Kevin Strain
Président et chef de la direction



Suivez-moi sur LinkedIn
[linkedin.com/in/kevindstrain](https://www.linkedin.com/in/kevindstrain)

LinkedIn est une marque déposée de LinkedIn Corporation et de ses sociétés affiliées aux États-Unis et dans d'autres pays.

Notre ambition est audacieuse et exprime
notre vision : être la meilleure compagnie
de gestion d'actifs et d'assurance au monde.



RAPPORT DE GESTION

12	A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS	59	J. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS
14	B. APERÇU	59	1. Capital
14	1. Stratégie	62	2. Suffisance du capital
17	2. Objectifs financiers	63	3. Dividendes aux actionnaires
18	3. Acquisitions et autres événements	64	4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
18	C. SOMMAIRE FINANCIER	65	5. Liquidités
19	D. RENTABILITÉ	66	K. GESTION DU RISQUE
22	E. CROISSANCE	66	1. Cadre de gestion du risque
22	1. Souscriptions et flux bruts	67	2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque
23	2. Actif géré	68	3. Univers du risque
24	F. MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS	69	4. Appétence pour le risque
26	G. SOLIDITÉ FINANCIÈRE	69	5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
29	H. RENDEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ	69	6. Processus de gestion du risque
30	1. Gestion d'actifs	70	7. Les trois lignes de défense
36	2. Canada	71	8. Culture et approche
40	3. États-Unis	73	9. Catégories de risques
45	4. Asie	104	L. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
51	5. Organisation internationale	104	1. Principales informations annuelles
52	I. PLACEMENTS	104	2. Éléments relatifs à l'état du résultat net
52	1. Aperçu des placements	107	3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
52	2. Titres de créance	108	4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2024
54	3. Titres de capitaux propres	111	5. Croissance du quatrième trimestre de 2024
54	4. Prêts hypothécaires et autres prêts	112	6. Résultats financiers trimestriels
57	5. Dérivés	115	M. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS
58	6. Immeubles de placement	126	N. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE
58	7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit	126	1. Méthodes et estimations comptables critiques
		134	2. Changements de méthodes comptables
		135	3. Contrôles et procédures de communication de l'information
		135	O. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES
		135	P. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

A. Mode de présentation de nos résultats

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2024, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,54 T\$. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site www.sunlife.com.

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2024 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Les montants indiqués dans le présent document sont arrondis. Certains résultats de 2023 présentés dans l'analyse des composantes du bénéfice et l'analyse de la variation de la marge sur services contractuels (la « MSC ») ont été raffinés afin de refléter plus fidèlement la façon dont nos activités sont gérées.

Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'au présent rapport de gestion.

Bénéfice net sous-jacent par type d'activité

La Sun Life exerce une gamme diversifiée d'activités, et notre bénéfice par secteur d'activité permet de mieux analyser nos résultats :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Sun Life génèrent des produits tirés des honoraires ou des écarts de placement.
- **Santé et protection collective** : les activités collectives offrent des garanties touchant la protection et la santé aux participants de régimes d'employeurs et gouvernementaux. Ces produits sont généralement assortis de périodes de couverture à plus court terme et de révision plus fréquente des prix. Les produits sont tirés des primes relatives à la couverture offerte ainsi que des bénéfices tirés des honoraires (c.-à-d. les régimes de services administratifs seulement et les honoraires liés aux soins dentaires).
- **Protection individuelle** : en général, les activités en protection individuelle présentent un profil de rentabilité à plus long terme et sont plus sensibles aux tendances observées. Les primes comprennent une marge relative à l'offre de protection, et elles sont investies afin d'obtenir un rendement supérieur aux montants prévus requis pour s'acquitter des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente un aperçu des types d'activité dans les secteurs d'activité et les divisions de la Sun Life.

Types d'activité	Secteurs d'activité				
	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale
Gestion de patrimoine et d'actifs	MFS Investment Management Gestion SLC	Gestion de patrimoine de l'Individuelle Régimes collectifs de retraite		Gestion de patrimoine individuelle et gestion d'actifs ¹⁾	
Santé et protection collective		Sun Life Santé	Garanties collectives ²⁾ Garanties de frais dentaires		
Protection individuelle		Assurance individuelle	Gestion des affaires en vigueur	Protection individuelle ³⁾	
Charges de l'Organisation internationale et autres				Bureau régional	Services de soutien généraux

¹⁾ Comprend les activités en gestion de patrimoine et d'actifs aux Philippines, à Hong Kong, en Chine et en Inde.

²⁾ Comprend les garanties collectives des employés, ainsi que les solutions en santé et en gestion des risques (assurance-maladie en excédent de pertes).

³⁾ Comprend les activités en protection individuelle pour l'ANASE, Hong Kong, les coentreprises et la clientèle fortunée. Les affaires collectives en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse www.sunlife.com, sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique P, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

3. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.ca. Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse www.sec.gov.

B. Aperçu

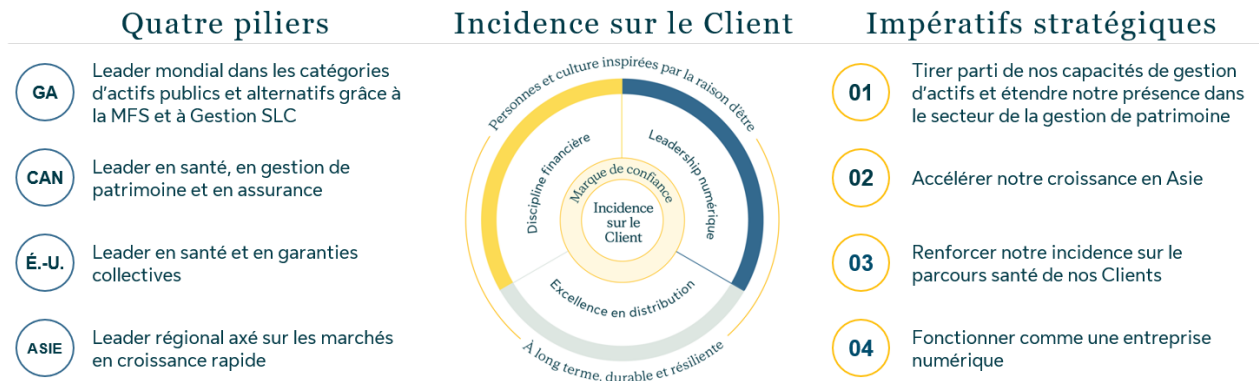
La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous comptons quatre secteurs d'activité à présenter : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie.

1. Stratégie

Notre stratégie place le Client au centre de tout ce que nous faisons. Notre stratégie d'entreprise décrite ci-dessous reflète à la fois nos priorités et nos activités diversifiées. Nous croyons que la mise en œuvre efficace de notre stratégie nous permet de concrétiser notre raison d'être, d'avoir une incidence positive sur nos Clients et d'atteindre notre objectif consistant à être un chef de file dans chacun de nos quatre piliers.

Notre raison d'être : aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Nos valeurs : chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante, marquante



Notre ambition : être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance du monde

Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, et elle façonne notre stratégie, notre structure ainsi que nos gens et notre culture.

Nous cherchons à avoir une incidence positive sur nos Clients et à leur offrir une valeur exceptionnelle de trois façons :

Favoriser des mesures financières positives en :

- aidant les Clients à constituer leur patrimoine et en leur procurant une sécurité financière durable;
- fournissant des produits et des solutions de qualité qui répondent aux besoins de nos Clients;
- offrant des conseils opportuns et spécialisés grâce à une expérience Client constamment supérieure.

Générer des rendements à long terme solides pour les placements des Clients en :

- tirant parti de notre expertise collective pour prendre de meilleures décisions de placement;
- élargissant nos capacités de placement pour répondre aux besoins des Clients partout dans le monde;
- permettant aux Clients d'atteindre leurs objectifs de placement.

Susciter des mesures favorables à la santé en :

- étant un fournisseur digne de confiance d'une vaste gamme de couvertures santé et mieux-être;
- aidant les Clients à rechercher les soins dont ils ont besoin, à y accéder et à avoir les moyens de les payer;
- améliorant les résultats pour la santé, y compris le bien-être physique et mental, en fournissant des solutions de santé et en outillant les Clients pour la gestion de leur santé.

Notre raison d'être nous guide, tandis que nos valeurs consistant à être chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante et marquante influencent, au quotidien, notre façon d'avoir une incidence.

Notre ambition consiste à être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance du monde. Cela implique selon nous de procurer des rendements supérieurs aux actionnaires tout en ayant une incidence sur le Client et en lui offrant une expérience exceptionnelle. Nous nous positionnons ainsi comme la marque la plus digne de confiance et le choix préféré des Clients, en mettant également l'accent sur une exécution sans faille pour atteindre nos objectifs financiers à moyen terme^{1), 2)} :

- Croissance du bénéfice par action (« BPA ») sous-jacent : de 8 % à 10 %
- Rendement des capitaux propres sous-jacent : 18 % ou plus
- Ratio de distribution sous-jacent : de 40 % à 50 %

Nos quatre piliers

Nos quatre piliers définissent les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur et sur le fait d'avoir une incidence positive sur nos Clients dans les secteurs répondant à leurs besoins et affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants. Nous nous situons avantageusement par rapport à chacun de nos piliers.

Gestion d'actifs : Leader mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs grâce à la MFS et à Gestion SLC

Nous offrons de la valeur à nos Clients et nous avons une incidence positive sur eux grâce à notre gamme de produits de placement de qualité :

- La MFS Investment Management (la « MFS ») est une importante société de gestion active de placements établie depuis longtemps qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
- Gestion SLC est un gestionnaire de placements institutionnels qui propose des solutions de placements à revenu fixe alternatifs, de crédit privé, d'infrastructures et de placements immobiliers mondiaux à des investisseurs institutionnels. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM ») et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offre également des solutions destinées au marché des particuliers fortunés en Amérique du Nord.

Canada : Leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance

Nous procurons de la valeur à plus de 12 millions de Canadiens, en plus d'avoir une incidence sur eux, par l'entremise de nos activités dans les secteurs collectif et individuel, en :

- offrant une vaste gamme de solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, de santé et de protection aux particuliers;
- aidant les Canadiens à adopter un mode de vie sain, à titre d'important fournisseur de garanties collectives, et en mettant de plus en plus l'accent sur des produits et services novateurs qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé;
- demeurant un chef de file du marché des régimes collectifs de retraite au travail, y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées et les solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées.

États-Unis : Leader en santé et en garanties collectives

Nous possédons une expertise approfondie dans le marché des soins de santé, et nous aidons nos Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin tout en améliorant les résultats pour la santé. Nous sommes :

- le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis – nous offrons aux promoteurs de régimes autofinancés une protection contre les règlements importants et des programmes visant les affections complexes, ainsi que des services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à améliorer leurs résultats en santé;
- le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis d'après le nombre de participants³⁾ – la division des garanties de frais dentaires aux États-Unis offre ses services à environ 35 millions de participants⁴⁾ par l'entremise de programmes gouvernementaux et de régimes commerciaux d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux employeurs de toutes tailles;
- l'un des dix principaux fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité aux États-Unis – nous offrons une vaste gamme de produits et de services d'assurance collective, ainsi que des solutions de gestion des risques clé en main pour les fournisseurs d'assurance-maladie et d'autres types d'assurance.

Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Nous sommes en bonne position en Asie pour réaliser nos aspirations en matière de croissance par l'intermédiaire de notre portefeuille d'activités distinctes aux Philippines, en Indonésie, au Vietnam, à Hong Kong, en Chine, en Inde, en Malaisie et sur les marchés des Clients fortunés, notamment à la Sun Life International et à Singapour. Ces marchés représentent environ 67 % du PIB de l'Asie et affichent un fort potentiel de croissance future⁵⁾.

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie procurant de la valeur aux Clients.
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés.

¹⁾ Pour plus de renseignements sur nos objectifs financiers à moyen terme, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent document. Le BPA, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Durant notre Journée de l'investisseur de novembre 2024, nous avons annoncé une augmentation de notre objectif financier à moyen terme de croissance du bénéfice par action sous-jacent et de notre objectif financier à moyen terme de rendement des capitaux propres sous-jacent, les faisant passer à 10 % et à 20 %, respectivement. Ces modifications font suite à des résultats opérationnels solides, et notre objectif financier à moyen terme de ratio de distribution sous-jacent est demeuré inchangé.

³⁾ D'après le nombre de participants au 31 décembre 2024 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie du groupe Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

⁴⁾ Incluant les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.

⁵⁾ Source : Fonds monétaire international, octobre 2024.

Notre stratégie Incidence sur le Client

Notre stratégie Incidence sur le Client repose sur sept éléments que nous mettons de l'avant sur l'ensemble de nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et ils soutiennent notre ambition d'être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance à l'échelle mondiale. Nous nous engageons à faire progresser notre position de chef de file en mettant continuellement l'accent sur l'excellence de l'exécution et le leadership numérique ainsi qu'en cultivant les meilleurs talents et en favorisant une culture axée sur le rendement élevé.

Incidence sur le Client : Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de les aider à gérer leurs préoccupations en matière de santé, à épargner et à planifier leur retraite ou à assurer la sécurité financière de leur famille, nous nous concentrons sur l'incidence positive que nous avons sur la vie de nos Clients. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi élaborer et offrir les solutions et les expériences appropriées, établir avec nos Clients des relations durables basées sur la confiance et créer pour eux un seuil de valeur qui permettra également à la Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous engageons à aider nos Clients en mettant en œuvre des mesures pour la santé et des mesures financières positives, tout en générant de solides rendements à long terme.

Marque de confiance : Le fait de préserver notre réputation de longue date en tant que marque de confiance est crucial dans cet environnement de plus en plus complexe et numérique. Depuis plus de 150 ans, nous avons bâti et profité de solides relations de confiance avec nos Clients pour tous les marchés de la Sun Life ainsi que par l'entremise de nos partenariats de distribution. Notre marque reflète les expériences Sun Life distinctives que nous créons, ainsi que les produits que nous offrons et la culture qui nous anime, afin de concrétiser notre raison d'être. Notre stratégie tournée vers l'avenir en ce qui concerne notre marque demeure axée sur notre stratégie Incidence sur le Client, et nous chercherons à consolider notre avantage concurrentiel et l'attrait de notre marque auprès de nouveaux Clients et de nos Clients existants.

Excellence en distribution : Nous avons mis en place une approche omnicanal en matière de distribution qui permet aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans tous les marchés. Afin d'exceller en distribution, nous mettons l'accent sur un service exceptionnel, en interagissant avec nos Clients quand et comment ils veulent le faire et en offrant une gamme de solutions personnalisées. Nous mettons l'accent sur le fait de répondre aux besoins de nos Clients en étant un partenaire de distribution exceptionnel qui permet à ses conseillers et à ses partenaires d'offrir une expérience harmonieuse à nos Clients.

Leadership numérique : Nous nous efforçons de permettre à nos différentes activités de créer des liens numériques significatifs avec nos Clients afin de produire l'incidence la plus importante sur nos Clients et nos activités. Grâce à notre stratégie de leadership numérique, nous exerçons nos activités comme une entreprise numérique axée sur les objectifs suivants :

- Offrir une expérience numérique exceptionnelle et personnalisée à nos Clients, employés, conseillers et partenaires.
- Tirer parti de nos capacités numériques et de notre façon de travailler pour favoriser la rapidité et la rentabilité dans tout ce que nous faisons
- Miser sur le potentiel des nouvelles technologies telles que l'IA générative¹⁾, tout en continuant d'investir dans un ensemble de technologies modernes pour favoriser les meilleures expériences possibles pour les Clients ainsi que la productivité globale de notre entreprise.

Discipline financière : Notre stratégie s'appuie sur un engagement continu à l'égard d'une solide performance financière et d'une gestion des risques rigoureuses, conjuguées à une attention particulière à la gestion du capital. Nous portons une attention continue à ces éléments afin de soutenir nos objectifs financiers à moyen terme ainsi que notre but d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile. Nous nous concentrons en particulier sur les objectifs suivants :

- Générer une croissance stable et solide des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses.
- Gérer notre capital afin de protéger nos titulaires de contrat et de maintenir une souplesse financière, afin de générer de la valeur pour l'actionnaire.
- Une stratégie d'investissements internes disciplinée et une approche programmatique en matière de fusions et d'acquisitions visant à accroître l'envergure et les capacités afin de favoriser la croissance future.

À long terme, durable et résiliente : Nous intégrons une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à notre stratégie, à notre culture et à nos activités afin de favoriser des résultats probants sur le plan social et économique pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et nos collectivités. Nous aspirons à être une entreprise gérée de façon responsable, centrée sur le Client, guidée par sa raison d'être, concurrentielle, visionnaire, durable et résiliente à long terme.

Personnes et culture inspirées par la raison d'être : La concrétisation de notre stratégie est soutenue par notre capacité d'attirer, de retenir et de former les meilleurs talents tout en habitant nos gens à obtenir des résultats. Nous mettons l'accent sur la préservation et le renforcement de notre solide culture axée sur les Clients, l'intégrité, la collaboration et l'inclusivité. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents.
- Développer des talents dotés à la fois de solides compétences technologiques et de leadership afin de soutenir notre transformation en une organisation numérique de premier plan.
- Habilitier tous les employés et les conseillers à prendre des mesures et des décisions et à être responsables.
- Continuer de bâtir un environnement inclusif à haut rendement démontrant une diversité d'opinion et attirant les meilleurs talents.
- Façonner notre avenir du travail de façon réfléchie, en offrant aux employés du choix et de la souplesse quant à la façon et à l'endroit où nous travaillons.

¹⁾ L'intelligence artificielle générative (l'« IA générative ») est un type d'intelligence artificielle pouvant créer divers types de contenu, notamment du texte, des images, des fichiers sonores et des données synthétiques.

Principales priorités stratégiques

Notre stratégie, conjuguée aux solides assises de nos quatre piliers et des éléments stratégiques à moyen terme importants, met l'accent sur quatre priorités stratégiques clés afin d'accélérer la croissance et d'améliorer notre position concurrentielle :

1. **Tirer parti de nos capacités de gestion d'actifs et accroître notre présence sur le marché de la gestion de patrimoine :** Nous visons à devenir un chef de file mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs en faisant croître Gestion SLC, en maintenant notre leadership à la MFS, en améliorant la distribution pour la gestion de patrimoine et en cherchant à créer des synergies à l'échelle de nos secteurs d'activité.
2. **Accélérer notre essor en Asie :** Notre objectif est de devenir un leader régional sur les marchés à croissance rapide en renforçant nos canaux de distribution, en accélérant la réalisation de la valeur grâce aux avancées numériques, en élargissant notre gamme de services de gestion de patrimoine et en mettant l'accent sur l'excellence de l'exécution.
3. **Renforcer notre incidence sur le parcours santé de nos Clients :** Nous nous efforçons d'être un partenaire fiable en santé en nous concentrant sur l'accès, l'abordabilité et l'autonomisation, grâce à l'expansion de notre gamme de services de santé, à nos capacités numériques permettant aux Clients de gérer leur santé de façon proactive, au développement de solutions distinctives pour les Clients dans les régions à besoins élevés et à notre excellente offre de soins dentaires.
4. **Exercer nos activités comme une entreprise numérique :** Nous nous engageons à être un chef de file des services numériques en intégrant des capacités numériques dans l'ensemble de notre entreprise, en privilégiant une approche axée sur le numérique, en modernisant notre infrastructure technologique, en utilisant notre connaissance de nos Clients et en menant la charge en matière d'IA générative.

Nous sommes d'avis que nous sommes en position avantageuse pour mettre en œuvre chacune de ces priorités stratégiques et que ce faisant, nous pourrions accélérer notre croissance, améliorer notre position concurrentielle et avoir une incidence positive sur nos Clients.

En ce qui a trait à l'avenir, nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra de concrétiser notre raison d'être, de générer des résultats positifs pour nos Clients, de créer une valeur significative pour nos actionnaires et de soutenir notre ambition d'être la meilleure société de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

2. Objectifs financiers

Par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les progrès réalisés en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme sont évalués sur trois ans. Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure ¹⁾	IFRS 17 et IFRS 9		
	Objectifs financiers à moyen terme ^{2), 3)}	3 ans ^{4), 5)}	Résultats de 2024
Croissance du bénéfice par action sous-jacent La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	De 8 % à 10 %	8 %	5 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	18 % ou plus	17,3 %	17,2 %
Ratio de distribution sous-jacent Les distributions versus la valeur aux actionnaires, en fonction du bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	48 %	49 %

¹⁾ Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.

²⁾ Durant notre Journée de l'investisseur de novembre 2024, nous avons annoncé une augmentation de notre objectif financier à moyen terme de croissance du bénéfice par action sous-jacent et de notre objectif financier à moyen terme de rendement des capitaux propres sous-jacent, les faisant passer à 10 % et à 20 %, respectivement. Ces modifications font suite à des résultats opérationnels solides, et notre objectif financier à moyen terme de ratio de distribution sous-jacent est demeuré inchangé.

³⁾ Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

⁴⁾ Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte.

⁵⁾ La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé sur deux ans. Le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sont calculés en fonction d'une moyenne sur trois ans, soit de 2022 à 2024. Ces calculs reflètent les données disponibles en vertu des nouvelles normes. À mesure que nous continuons de présenter notre information en vertu de ces nouvelles normes pour les périodes futures, un exercice additionnel sera ajouté jusqu'à ce que nous atteignons une période de cinq exercices, conformément aux présentations d'information de 2022 et des exercices antérieurs.

Au cours de l'exercice et à moyen terme, nous avons affiché un rendement solide en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme, et ce, dans un environnement opérationnel difficile reflétant l'incertitude sur le plan économique.

3. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2024. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Le 21 mars 2024, afin de respecter certaines obligations réglementaires, nous avons conclu la vente de 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« ABSLAMC ») (BSE : ABSLAMC.BO et NSE : ABSLAMC.NS), laquelle a généré un profit de 98 M\$ (84 M\$ après impôt) au titre du bénéfice net déclaré. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

Le 22 août 2024, nous avons fait l'acquisition de la participation restante de 20 % dans InfraRed Capital Partners (« InfraRed »). Depuis notre acquisition initiale d'une participation majoritaire dans InfraRed le 1^{er} juillet 2020, InfraRed a élargi la gamme de solutions de placements alternatifs de Gestion SLC. De plus, InfraRed a profité de l'accès aux investisseurs nord-américains fourni par nos réseaux de distribution, contribuant plus de 18,1 G\$ en actif géré¹⁾.

C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024	2023
Rentabilité		
Bénéfice net (perte nette)		
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ¹⁾	3 856	3 728
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	3 049	3 086
Bénéfice par action dilué (en dollars)		
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) ¹⁾	6,66	6,36
Bénéfice par action déclaré (dilué)	5,26	5,26
Rendement des capitaux propres (en %)		
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	17,2 %	17,8 %
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	13,6 %	14,7 %
Croissance	2024	2023
Souscriptions		
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ¹⁾	196 074	173 820
Souscriptions – santé et protection collective ¹⁾	2 737	2 942
Souscriptions – protection individuelle ¹⁾	2 983	2 491
Total de l'actif géré (en milliards de dollars)¹⁾	1 542,3	1 399,6
Marge sur services contractuels (« MSC ») liée aux affaires nouvelles¹⁾	1 473	1 253
Solidité financière	2024	2023
Ratios du TSAV²⁾		
Financière Sun Life inc.	152 %	149 %
Sun Life du Canada ³⁾	146 %	141 %
Ratio de levier financier^{1), 4)}	20,1 %	21,5 %
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,63	36,51
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)	579	586
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	574	585

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

³⁾ La Sun Life du Canada est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

⁴⁾ Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 10,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 9,6 G\$).

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

D. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus de renseignements.

(en millions de dollars, après impôt)	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par type d'activité¹⁾		
Gestion de patrimoine et d'actifs	1 823	1 726
Santé et protection collective	1 196	1 313
Protection individuelle	1 270	1 137
Charges de l'Organisation internationale et autres	(433)	(448)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	3 856	3 728
À ajouter : Incidence des marchés	(373)	(454)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	56	36
Autres ajustements	(490)	(224)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 049	3 086
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	17,2 %	17,8 %
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	13,6 %	14,7 %
Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent¹⁾		
Mortalité	43	6
Morbidité	30	324
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(25)	(24)
Charges	(70)	(72)
Crédit ²⁾	(126)	(34)
Autres ³⁾	91	34

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

³⁾ D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 3 856 M\$, en hausse de 128 M\$, ou 3 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 97 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit au Canada.
- **Santé et protection collective¹⁾** : diminution de 117 M\$ en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis, de la baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, et des résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada, partiellement contrebalancés par la forte croissance des affaires et l'augmentation des résultats des activités de placement aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada.
- **Protection individuelle¹⁾** : augmentation de 133 M\$ en raison de la croissance des affaires en Asie et au Canada et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité au Canada et aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023²⁾.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 15 M\$ de la perte nette en raison de la diminution des coûts de financement, partiellement contrebalancée par la hausse des charges, en grande partie attribuable aux investissements continus dans nos activités en Asie et à la rémunération incitative en Asie.

¹⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

²⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 3 049 M\$, en baisse de 37 M\$, ou 1 %, en raison des éléments suivants :

- La diminution de 234 M\$ des produits tirés des placements exonérés d'impôt à l'Organisation internationale.
- Une charge pour perte de valeur de 186 M\$ sur une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.
- Une charge de restructuration de 138 M\$ (108 M\$ après impôt) comptabilisée au deuxième trimestre de 2024 et reflétant des mesures prises pour améliorer la discipline financière et la productivité, conformément à notre stratégie Incidence sur le Client, venant ainsi soutenir notre objectif financier à moyen terme de croissance du bénéfice par action sous-jacent. Nous prévoyons que ces mesures se traduiront par des économies annuelles d'environ 200 M\$ (avant impôt) d'ici 2026.
- Le profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada¹⁾ et à la vente de la Sun Life UK à l'exercice précédent.
- Une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les éléments suivants :
- Une diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC²⁾.
- L'incidence des marchés reflétant principalement l'amélioration de l'incidence des placements immobiliers³⁾ et l'incidence favorable des marchés des actions.
- Les profits tirés de la vente partielle d'ABSLAMC⁴⁾ et la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs.
- L'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

Le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 17,2 %, et le rendement des capitaux propres déclaré s'est établi à 13,6 % (2023 – 17,8 % et 14,7 %, respectivement).

1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché⁵⁾. L'incidence des marchés s'est traduite par une diminution de 373 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant principalement les résultats liés aux placements immobiliers et l'incidence des taux d'intérêt.

2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a été une augmentation de 56 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe. Ces résultats comprennent l'incidence favorable de la réassurance aux États-Unis, partiellement contrebalancée par les mises à jour défavorables au chapitre des comportements des titulaires de contrat en Asie et par les mises à jour au chapitre de la mortalité au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la section « Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type » de la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document.

3. Autres ajustements

Les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 490 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant la baisse des produits tirés des placements exonérés d'impôt à l'Organisation internationale, une charge pour perte de valeur sur une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques, les coûts d'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, une charge de restructuration de 108 M\$, une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux⁶⁾, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC²⁾, les profits tirés de la vente partielle d'ABSLAMC⁴⁾ et la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs.

4. Éléments relatifs aux résultats

Pour l'exercice considéré, les éléments importants relatifs aux résultats comprenaient :

- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, principalement en Asie et au Canada;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, principalement au Canada et pour l'assurance-invalidité collective aux États-Unis, en grande partie contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour les garanties de frais dentaires et l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, principalement pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit, principalement au Canada et aux États-Unis;
- des résultats autres favorables, principalement pour les activités aux États-Unis, en Asie et au Canada.

¹⁾ Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux de la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée « Securian Canada ») (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).

²⁾ Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC au troisième trimestre de 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

³⁾ Les placements immobiliers comprennent les résultats liés aux placements immobiliers et les variations de la juste valeur des placements immobiliers détenus dans l'excédent. Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

⁴⁾ Afin de respecter certaines obligations réglementaires, le 21 mars 2024, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (la « vente partielle d'ABSLAMC »), générant un profit de 84 M\$. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

⁵⁾ Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

⁶⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 et à la section « Impôt sur le résultat » de la présente rubrique.

5. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition prévu par la loi est influencé par divers éléments, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, des produits tirés des placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés, ainsi que d'autres avantages fiscaux durables.

Les règles du Pilier Deux relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, et elles ont été quasi-adoptées dans plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. Les règles du Pilier Deux devraient faire augmenter le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent d'environ un à deux points de pourcentage. Les incidences sur le premier trimestre de 2024 ont été comptabilisées au poste Autres ajustements du bénéfice net déclaré au deuxième trimestre de 2024 en raison du moment où les règles canadiennes ont été adoptées et elles ne sont pas reflétées dans le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Pour l'exercice en cours, le taux d'imposition effectif¹⁾ sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 17,3 % et à 24,0 %, respectivement.

6. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui génèrent l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24	2024	2023
Dollar américain – valeur moyenne	1,399	1,364	1,368	1,348	1,370	1,350
Dollar américain – valeur à la clôture	1,438	1,352	1,368	1,354	1,438	1,325

L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. De façon générale, le bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 32 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 47 M\$ du bénéfice net déclaré.

¹⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

E. Croissance

1. Souscriptions et flux bruts

(en millions de dollars)

	2024	2023
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs par secteur d'activité¹⁾		
Flux bruts de gestion d'actifs	169 867	151 068
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada	18 144	15 039
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs en Asie	8 063	7 713
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ¹⁾	196 074	173 820
Souscriptions – santé et protection collective par secteur d'activité¹⁾		
Canada	666	591
États-Unis	1 984	2 275
Asie ²⁾	87	76
Total des souscriptions de produits collectifs ¹⁾	2 737	2 942
Souscriptions – protection individuelle par secteur d'activité¹⁾		
Canada	551	609
Asie	2 432	1 882
Total des souscriptions de produits individuels ¹⁾	2 983	2 491
MSC – incidence des affaires nouvelles d'assurance (la « MSC liée aux affaires nouvelles ») ¹⁾	1 473	1 253

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

Le total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et des flux bruts de gestion d'actifs a augmenté de 22,3 G\$, ou 13 %, d'un exercice à l'autre (19,7 G\$¹⁾, ou 11 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les flux bruts de gestion d'actifs ont augmenté de 16,3 G\$¹⁾, ou 11 %¹⁾, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des flux bruts de la MFS et de Gestion SLC.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés au Canada ont augmenté de 3,1 G\$, ou 21 %, reflétant l'augmentation des souscriptions de fonds communs de placement à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle et la hausse des souscriptions de régimes à prestations déterminées enregistrées aux Régimes collectifs de retraite (les « RCR »), partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions de produits garantis enregistrées à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés en Asie ont augmenté de 0,3 G\$¹⁾, ou 4 %¹⁾, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, principalement à l'égard des fonds communs de placement, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions de fonds du marché monétaire aux Philippines et de fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong.

Le total des souscriptions en santé et protection collective a diminué de 205 M\$, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent (247 M\$¹⁾, ou 8 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées au Canada ont augmenté de 75 M\$, ou 13 %, reflétant la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis ont diminué de 333 M\$¹⁾, ou 15 %¹⁾, reflétant la diminution des souscriptions de garanties de frais dentaires et des souscriptions d'assurance collective, partiellement contrebalancée par la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes. Les souscriptions de garanties de frais dentaires reflètent la diminution des souscriptions enregistrées au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, principalement en raison des importantes ventes institutionnelles enregistrées à l'exercice précédent.

Le total des souscriptions en protection individuelle a augmenté de 492 M\$, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent (470 M\$¹⁾, ou 19 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits individuels enregistrées au Canada ont diminué de 58 M\$, ou 10 %, en raison de la diminution des souscriptions enregistrées par des tiers.
- Les souscriptions de produits individuels enregistrées en Asie ont augmenté de 528 M\$¹⁾, ou 28 %¹⁾, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées à Hong Kong, attribuable à l'accroissement des capacités de distribution, et de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, attribuable à la croissance de la bancassurance et de la distribution directe, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions enregistrées en Chine et au Vietnam en raison des conditions du secteur et du marché.

La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance découlant des activités de souscriptions au cours de la période. L'incidence des affaires nouvelles d'assurance a donné lieu à une augmentation de 1 473 M\$ de la MSC, comparativement à une augmentation de 1 253 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la hausse des souscriptions d'assurance individuelle et des solides marges bénéficiaires enregistrées à Hong Kong.

¹⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et d'actifs de tiers gérés par la Compagnie. Les actifs de tiers gérés se composent des fonds institutionnels et des fonds gérés, ainsi que d'autres actifs gérés liés à nos coentreprises.

(en millions de dollars)	2024	2023
Actif géré¹⁾		
Actif du fonds général	221 935	204 789
Actif des fonds distincts	148 786	128 452
Actifs de tiers gérés¹⁾		
Fonds offerts aux particuliers	648 515	567 657
Fonds institutionnels, fonds gérés et autres	568 437	537 424
Total des actifs de tiers gérés ¹⁾	1 216 952	1 105 081
Ajustements de consolidation	(45 333)	(38 717)
Total de l'actif géré ¹⁾	1 542 340	1 399 605

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

L'actif géré a augmenté de 142,7 G\$, ou 10 %, par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché, qui ont eu une incidence de 110,3 G\$ sur la valeur des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés;
- d'une augmentation de 89,0 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence de l'actif du fonds général);
- d'une augmentation de 17,1 G\$ de l'actif géré du fonds général, principalement en raison des activités d'exploitation générales et de l'incidence favorable du change. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- des sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés de 60,7 G\$;
- des distributions aux Clients de 7,6 G\$;
- une diminution de 5,4 G\$ découlant des autres activités.

Les sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés totalisant 60,7 G\$ pour l'exercice se composaient des éléments suivants :

(en milliards de dollars)	2024	2023
Flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net :		
MFS	(79,4)	(38,9)
Gestion SLC	16,6	12,5
Canada, Asie et autres	2,1	(0,5)
Total des flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net	(60,7)	(26,9)

Les actifs de tiers gérés ont augmenté de 111,9 G\$, ou 10 %, par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché de 94,9 G\$;
- de l'incidence du change de 91,0 G\$. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- des sorties nettes de 61,1 G\$;
- des distributions aux Clients de 7,6 G\$;
- une diminution de 5,4 G\$ découlant des autres activités.

F. Marge sur services contractuels

La MSC représente une source de la valeur stockée des bénéfices futurs liés aux activités d'assurance, et elle est admissible à titre de capital disponible aux fins du TSAV. La MSC est une composante des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le tableau suivant présente les variations de la MSC, y compris sa comptabilisation dans le bénéfice net au cours de la période, ainsi que la croissance des nouvelles activités de souscription d'assurance.

(en millions de dollars)	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2024	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2023
Au début de la période	11 786	10 865
Incidence des affaires nouvelles d'assurance ¹⁾	1 473	1 253
Fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés ¹⁾	703	560
Profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance ¹⁾	(77)	67
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(1 135)	(919)
Variation interne de la MSC^{1), 2)}	964	961
Incidence des marchés et autres ¹⁾	124	(38)
Incidence de la variation des hypothèses ¹⁾	30	364
Incidence du change	462	(104)
Cession ³⁾	—	(262)
Variation totale de la MSC	1 580	921
Marge sur services contractuels à la fin de la période⁴⁾	13 366	11 786

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ La variation interne de la MSC est une composante de la variation totale de la MSC et de la génération interne de capital.

³⁾ Liée à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

⁴⁾ Le total de la MSC pour la Compagnie présenté ci-dessus comprend la MSC sur les contrats d'assurance émis de 13 028 M\$ (31 décembre 2023 – 11 845 M\$), déduction faite de la MSC sur les contrats de réassurance détenus de (338) M\$ (31 décembre 2023 – 59 M\$).

Le total de la MSC s'est établi à 13,4 G\$ à la fin du quatrième trimestre de 2024, soit une augmentation de 1,6 G\$, ou 13 %, par rapport au 31 décembre 2023.

- La variation interne de la MSC était attribuable à l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, reflétant les solides souscriptions enregistrées en Asie, principalement à Hong Kong, et au Canada, principalement en protection individuelle.
- Des résultats défavorables ont été enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et en Asie, partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés aux États-Unis.
- L'incidence favorable des marchés et autres découlant des résultats enregistrés au chapitre des intérêts et des actions.
- L'incidence de la modification des hypothèses comprend l'incidence défavorable d'un nouveau traité de réassurance et les mises à jour sur le plan des déchéances, partiellement contrebalancées par des résultats favorables nets enregistrés au chapitre de la mortalité.
- L'incidence du change a été favorable en Asie et aux États-Unis.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

L'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur la MSC découle des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »), ainsi que de leur incidence connexe. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré et la MSC pour 2024.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date

(en millions de dollars)	Incidence sur le bénéfice net déclaré (après impôt) ^{1), 2)}	Différé dans la MSC (avant impôt) ^{2), 3)}	Commentaires
Mortalité/morbidité	(63)	206	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux Régimes collectifs de retraite et à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada, ainsi qu'aux Philippines, en Asie. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'Assurance individuelle au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(79)	(152)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, ainsi qu'au Vietnam, en Asie.
Charges	(27)	(26)	Mises à jour visant à refléter les charges dans tous les territoires.
Données financières	2	62	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Amélioration des modèles et autres	223	(60)	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la Sun Life International et à Hong Kong, en Asie, contrebalancée par l'incidence d'un nouveau traité de réassurance à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, qui a été favorable pour le bénéfice net, mais défavorable pour la MSC.
Incidence totale des modifications des hypothèses	56	30	

- ¹⁾ Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.
- ²⁾ La MSC est présentée avant impôt étant donné que cette présentation reflète les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, tandis que le bénéfice net déclaré est présenté après impôt afin de refléter l'incidence sur le capital.
- ³⁾ L'incidence totale des modifications des hypothèses constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS à l'égard des montants différés dans la MSC. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

G. Solidité financière

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2024 2023

Ratio du TSAV ¹⁾		
Financière Sun Life inc.	152 %	149 %
Sun Life du Canada	146 %	141 %
Capital		
Titres de créance subordonnés	6 179	6 178
Instruments de capital novateurs ²⁾	200	200
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	496	457
Participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³⁾	23 318	21 343
Marge sur services contractuels ⁴⁾	13 366	11 786
Total du capital	45 874	42 364
Ratio de levier financier ^{4), 5)}		
	20,1 %	21,5 %
Dividendes		
Ratio de distribution sous-jacent ⁵⁾	49 %	47 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,240	3,000
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,63	36,51

¹⁾ Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

²⁾ Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »); se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

³⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

⁴⁾ Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 10,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 9,6 G\$).

⁵⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

1. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 152 % au 31 décembre 2024, en hausse de 3 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023, en raison de la génération interne de capital, déduction faite des versements de dividendes aux actionnaires, des modifications des hypothèses et mesures de la direction et des fluctuations du marché, partiellement contrebalancés par les rachats d'actions.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'est établi à 146 % au 31 décembre 2024, en hausse de 5 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023, en raison de la génération interne de capital, déduction faite des versements de dividendes à la FSL inc., des fluctuations du marché et des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.

2. Capital

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres du compte des contrats avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2024, notre capital total s'est établi à 45,9 G\$, en hausse de 3,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. L'augmentation du capital total comprend le bénéfice net déclaré de 3 049 M\$, une hausse de 1 580 M\$ de la MSC, l'incidence favorable du change de 1 346 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global et l'émission de débetures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 % d'un montant en capital de 750 M\$, présentée en détail ci-dessous. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le versement de dividendes de 1 875 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires »), une diminution de 855 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires, présentés en détail ci-dessous, et le rachat d'un montant en capital de 750 M\$ en débetures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 %, présenté en détail ci-dessous.

En 2024, la génération interne de capital¹⁾ s'est établie à 2 104 M\$, ce qui mesure la variation du capital, déduction faite des dividendes, supérieur aux exigences du TSAV, excluant l'incidence des marchés et d'autres éléments non récurrents. La génération interne de capital a été stimulée par la croissance du bénéfice net sous-jacent et par la MSC liée aux affaires nouvelles.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 152 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 20,1%¹⁾, ainsi qu'un montant de 1,4 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides¹⁾ au 31 décembre 2024 pour la FSL inc.²⁾ (31 décembre 2023 – 1,6 G\$).

Opérations sur les capitaux propres

Le 15 mai 2024, la FSL inc. a émis des débetures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 % arrivant à échéance en 2036 d'un montant en capital de 750 M\$. Un montant égal au produit net du placement de ces débetures servira à financer ou refinancer, en totalité ou en partie, des actifs nouveaux ou existants admissibles, selon leur définition dans notre Cadre des obligations durables daté d'avril 2024.

Le 13 août 2024, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 750 M\$ en débetures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % en circulation, en vertu des modalités de remboursement prévues pour ces débetures. Les remboursements ont été financés au moyen de la trésorerie existante et d'autres actifs liquides.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 août 2023, la FSL inc. a amorcé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, laquelle est demeurée en vigueur jusqu'au 28 août 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023 »).

Le 26 août 2024, la FSL inc. a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé le renouvellement précédemment annoncé de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un nombre maximal de 15 millions de ses actions ordinaires (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 »). L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 a débuté le 29 août 2024 et se poursuivra jusqu'au 28 août 2025, ou jusqu'à une date antérieure que la FSL inc. pourrait déterminer, ou encore jusqu'à la date à laquelle la FSL inc. achèvera ses rachats d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024. Toute action ordinaire rachetée par la FSL inc. en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres.

Les actions rachetées et par la suite annulées dans le cadre des deux offres de rachat s'établissaient comme suit :

	Résultats trimestriels		Cumuls annuels		Total ¹⁾	
	T4 24		2024			
	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) ²⁾	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) ²⁾	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) ²⁾
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023 (venue à échéance le 28 août 2024)	—	—	7,7	546	10,5	733
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024	3,0	249	3,8	309	3,8	309
Total	3,0	249	11,5	855		

¹⁾ Représente le solde des actions ordinaires rachetées puis annulées à ce jour pendant la durée des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

²⁾ Exclut l'incidence de la taxe d'accise sur les rachats nets de titres de capitaux propres. Le budget de 2023 du gouvernement du Canada a introduit une nouvelle taxe d'accise de 2 % sur les rachats nets de titres de capitaux propres effectués le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date, et cette nouvelle loi a été adoptée en juin 2024.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2025 et au 31 janvier 2024.

	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2025	A+	AA	Aa3	AA
31 janvier 2024	A+	AA	Aa3	AA

Mesures les plus récemment adoptées par les agences de notation suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada :

- Le 26 novembre 2024 – Moody's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 22 octobre 2024 – DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 25 mars 2024 – Standard and Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 22 février 2024 – A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

H. Rendement des différents secteurs d'activité

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activité, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits de gestion de patrimoine et d'assurance.

(en millions de dollars)

	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)¹⁾		
Gestion d'actifs	1 293	1 239
Canada	1 453	1 376
États-Unis	773	890
Asie	701	600
Organisation internationale	(364)	(377)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)¹⁾	3 856	3 728
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires		
Gestion d'actifs	1 528	1 067
Canada	1 217	1 252
États-Unis	556	576
Asie	429	511
Organisation internationale	(681)	(320)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	3 049	3 086

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

1. Gestion d'actifs

Notre secteur d'activité Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est un gestionnaire d'actifs de premier ordre d'envergure mondiale qui propose une gamme complète de produits et de services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels partout dans le monde. Gestion SLC est un gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale ayant des capacités dans les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs, y compris les titres à revenu fixe sur les marchés publics et privés, les titres de participation et de créance immobiliers et les titres de participation liés aux infrastructures, et qui gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et de Clients fortunés partout dans le monde.

Faits saillants de 2024

- Nous avons clôturé 2024 avec un actif géré¹⁾ de 1 121,3 G\$, qui se composait d'un actif de 871,2 G\$ (605,9 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 250,1 G\$ provenant de Gestion SLC.
- Les sorties nettes totales de 62,8 G\$ de Gestion d'actifs reflètent les sorties nettes de 79,4 G\$ (57,8 G\$ US) de la MFS, partiellement contrebalancées par les entrées nettes de 16,6 G\$ de Gestion SLC.

MFS

- La MFS a généré un bénéfice net solide et a maintenu une marge d'exploitation nette avant impôt¹⁾ élevée, en plus d'enregistrer de solides rendements sur les placements à revenu fixe, générant des entrées nettes de 5,1 G\$ US pour cette catégorie d'actifs au cours de l'exercice, et elle demeure le neuvième groupe de fonds en importance²⁾ pour le secteur des fonds communs de placement offerts aux particuliers aux États-Unis en fonction de l'actif géré, malgré des conditions de marché difficiles.
- Les placements ont affiché un rendement à long terme solide, tandis que 95 %, 48 % et 25 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement, au 31 décembre 2024.
- La MFS a commercialisé cinq fonds négociés en bourse (des « FNB ») actifs au cours de l'exercice, ce qui lui a permis de continuer à élargir la gamme diversifiée de produits de placement qu'elle offre aux Clients tout en répondant à la demande croissante de produits efficaces sur le plan fiscal.

Gestion SLC

- Nous avons annoncé la nomination de Sonny Kalsi à titre de président et chef de la direction de Gestion SLC en août 2024, ainsi que la nomination de Chris Wright à titre de président de Crescent Capital Group LP (« Crescent ») en juin 2024.
- Nous avons fait l'acquisition de la participation restante de 20 % dans InfraRed le 22 août 2024. Depuis notre acquisition initiale d'une participation majoritaire dans InfraRed le 1^{er} juillet 2020, InfraRed a élargi la gamme de solutions de placements alternatifs de Gestion SLC; ainsi nous avons désormais un accès aux investisseurs nord-américains par l'entremise de nos réseaux de distribution, contribuant plus de 18,1 G\$ en actif géré¹⁾.
- BentallGreenOak (« BGO ») a atteint la 4^e place du classement PERE³⁾ des 100 premières sociétés immobilières fermées du monde, ayant mobilisé 19 G\$ US en capital immobilier privé au cours des 5 dernières années.
- La société a obtenu, pour une cinquième année consécutive, le titre Best Places to Work in Money Management décerné par Pension & Investments⁴⁾.
- Lauréate du prix Insurance Investment Strategy of the Year d'Insurance Investor, en reconnaissance des efforts, de l'innovation et du talent extraordinaires démontrés par notre premier directeur des placements, Randy Brown, et par l'équipe de gestion de placements de la Sun Life.
- Nous avons lancé le Groupe mondial en assurance Gestion SLC. Il s'agit d'une équipe attirée ayant pour mandat de répondre aux besoins complexes des plus importantes compagnies d'assurance du monde à l'aide de solutions de placement personnalisées. Notre riche héritage en assurance combiné à nos capacités de placement diversifiées nous permettent de créer une expérience très distinctive et personnalisée pour nos Clients.
- Nous avons lancé le Scotia Private Real Estate Fund, dont la distribution se fait par l'intermédiaire d'un partenariat stratégique avec la Banque Scotia. Tirant parti des solides capacités en placements immobiliers de BGO, ce nouveau fonds donnera l'occasion aux investisseurs de bonifier et de diversifier leurs portefeuilles, en investissant dans des actifs immobiliers privés offrant un rendement intéressant et axé sur le revenu, ainsi qu'une protection contre l'inflation.
- AAM a annoncé que Crescent Private Credit Income Corp. (« CPCI »), une société de développement des affaires à durée indéterminée et non cotée en bourse lancée par Crescent, serait disponible sur la plateforme iCapital Marketplace. Grâce à cette collaboration, iCapital⁵⁾ offrira à AAM un accès à son réseau mondial de gestionnaires et de conseillers en gestion de patrimoine.
- Titres à revenu fixe SLC a affiché une mobilisation de capitaux solide au cours de l'exercice, y compris un mandat stratégique d'environ 4 G\$ couvrant plusieurs plateformes.
- BGO a réussi à mobiliser 2,0 G€ dans le cadre de sa quatrième stratégie européenne à valeur ajoutée, le Fonds IV ayant connu la plus importante augmentation de la série. Ce fonds est principalement axé sur les secteurs qui profitent d'une croissance structurelle de la demande, tels que le stockage à froid, la logistique urbaine et les centres de données.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence.

³⁾ Private Equity Real Estate (« PERE »). Selon le classement 2024 du PERE 100 des plus grandes sociétés immobilières fermées du monde.

⁴⁾ Pensions & Investments, source d'information d'envergure mondiale en gestion de portefeuille.

⁵⁾ iCapital est le moteur du marché mondial des placements alternatifs et offre une gamme complète d'outils, de solutions d'entreprise de bout en bout, ainsi que des capacités de gestion et de distribution de données et un système d'exploitation novateur.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à offrir des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant de générer de la valeur à long terme pour nos Clients dans nos activités de gestion active des actifs ainsi que pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs. La MFS exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, le marché des particuliers aux États-Unis et certains marchés des particuliers hors des États-Unis. Gestion SLC exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, en offrant une plateforme vaste et étendue d'actifs à revenu fixe et d'actifs réels par l'intermédiaire de gestionnaires affiliés. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements dans des catégories d'actifs privés de la Sun Life, à laquelle s'ajoute les capacités spécialisées en placements alternatifs des gestionnaires affiliés de Gestion SLC, pour offrir des solutions de placements personnalisées aux investisseurs. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offre également des solutions destinées au marché des particuliers fortunés en Amérique du Nord.

MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel tout en répartissant le capital de façon responsable pour nos Clients

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. Notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle solide :

- La MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent du rendement à long terme géré en fonction du risque et fondé sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à se concentrer sur les horizons de placement à plus long terme de la MFS, afin de tirer profit de notre capacité éprouvée à offrir un rendement ajusté en fonction du risque lors d'un cycle du marché.
- Afin d'aider nos Clients à maximiser le rendement financier de leur portefeuille tout en respectant les paramètres de risque appropriés, nous avons recours à une approche de placement axée sur les émetteurs et offrant des avantages concurrentiels durables à long terme. Ainsi, nous tenons compte de tous les facteurs qui, à notre avis, auront une incidence significative sur la valeur économique de l'émetteur dans le cadre notre processus de placement de base. Nous continuons de nous concentrer sur l'évolution de cette approche.
- Notre orientation stratégique continue visant à développer des capacités en matière de produits à revenu fixe institutionnels et de ventes et à élargir nos initiatives destinées aux particuliers hors des États-Unis nous permet de répondre aux besoins uniques et locaux des Clients.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- Nos employés constituent notre plus important investissement, et nous croyons en la force du travail d'équipe, ce qui fait du maintien et de l'amélioration de notre culture inclusive une priorité absolue.

Gestion SLC : Aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de placement en offrant une vaste gamme de catégories d'actifs alternatifs et de stratégies de placements à revenu fixe

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit des tendances importantes dans nos marchés cibles grâce :

- à la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels;
- à l'amélioration des taux d'intérêt pour les actifs à risque, les banques centrales ayant réduit les taux d'intérêt;
- au fait que les évaluations immobilières devraient toucher un creux, à l'exception du secteur des immeubles de bureaux, ce qui devrait stimuler l'activité;
- à la croissance continue du crédit privé découlant de la transition à long terme des marchés publics vers les marchés privés, et à la croissance de la demande des compagnies d'assurance;
- à la demande relative à l'énergie et aux centres de données, laquelle alimentera une croissance continue à long terme de la demande d'immeubles liés aux infrastructures;
- au fait que les placements alternatifs offerts aux particuliers constitueront le prochain domaine de croissance important et que l'actif géré connexe devrait tripler au cours de la prochaine décennie¹⁾.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir et approfondir nos relations de distribution et à étendre notre gamme de produits, tout en conservant nos meilleurs talents. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de capacités de placement pour répondre à leurs besoins, notamment :

- des capacités de premier plan en titres à revenu fixe, tant sur les marchés publics que privés, qui couvrent le crédit de première qualité et le crédit alternatif;
- une expertise mondiale en biens immobiliers, tant pour les titres de capitaux propres que pour les titres de créance;
- des capacités d'infrastructures mondiales.

¹⁾ Bain & Company – Avoiding Wipeout: How to Ride the Wave of Private Markets (août 2024).

MFS

Bien que les perspectives de récession mondiale semblent faibles en raison des effets durables des billions de dollars investis pour stimuler l'économie durant la pandémie de COVID-19, les entreprises font néanmoins face à des pressions plus fortes sur les coûts des intrants, alors que leurs revenus connaissent un ralentissement. Pour la même période, les évaluations laissent entrevoir que les profits continueront de croître, ce qui constitue une tendance courante vers la fin des cycles des marchés et peut entraîner une très grande volatilité des marchés des capitaux lorsque les profits s'avèrent décevants. Cela pourrait créer plus d'occasions pour les gestionnaires actifs d'obtenir des rendements supérieurs à ceux d'indices de référence n'ayant pas bien performé. La philosophie de placement de la MFS repose sur une approche à long terme qui tient compte de l'ensemble du cycle économique. Notre envergure, notre historique à long terme éprouvé et nos vastes portefeuilles de produits, conjugués à notre philosophie de placement, nous placent en position avantageuse afin d'obtenir de solides résultats sur un cycle de marché. Notre structure des charges tire profit des coûts variables importants en fonction des actifs, des souscriptions ou de la rentabilité et, par conséquent, la majorité de nos charges s'ajuste en fonction de la dynamique du marché. En outre, nous continuerons de faire preuve de diligence à l'égard des dépenses discrétionnaires tout en investissant dans des initiatives stratégiques qui contribuent à la croissance de nos affaires à long terme.

Gestion SLC

Nous prévoyons que les activités continueront de reprendre de la vigueur sur les marchés privés en 2025. Les évaluations immobilières, à l'exception de celles du secteur des immeubles de bureaux, semblent avoir touché un creux ou s'en rapprocher, et les activités devraient augmenter. La banque centrale des États-Unis a entamé son cycle de réduction des taux, et les observateurs s'attendent à voir la Réserve fédérale procéder à de nouvelles réductions des taux d'intérêt, mais elle pourrait être plus susceptible d'adopter une approche plus prudente. Dans la mesure où l'économie mondiale demeure relativement robuste, les réductions de taux devraient généralement avoir une incidence favorable sur les évaluations immobilières et devraient également stimuler la croissance des activités de fusion et d'acquisition, ce qui profiterait au crédit privé. Peu importe l'évolution des réductions de taux, nous prévoyons que la demande d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs axés sur le rendement se poursuivra, venant ainsi fournir une occasion de diversification des portefeuilles, une couverture potentielle contre l'inflation et une réduction de l'exposition globale aux risques pour l'ensemble des placements. Nous croyons être en bonne position pour répondre à cette demande grâce à notre plateforme de capacités de placement de classe mondiale, à nos activités complémentaires qui favorisent les occasions liées aux produits et à la distribution, ainsi qu'à notre capacité d'accéder à des ressources mondiales. De plus, Gestion SLC continue de s'assurer que nos investisseurs et nos Clients disposent de l'information dont ils ont besoin pour évaluer adéquatement les risques et les occasions significatifs liés aux tendances générales du marché ayant une incidence financière potentielle. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et le partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia donnent un nouvel élan à Gestion SLC afin de faire croître et d'élargir nos activités liées aux particuliers fortunés en Amérique du Nord. Certaines des capacités de placement que nous utilisons pour nos Clients sont les mêmes que celles que nous utilisons pour gérer le fonds général de la Sun Life, ce qui facilite les occasions de co-investissement venant harmoniser nos intérêts avec ceux de nos Clients et permet à Gestion SLC d'effectuer une mise en marché rapide des produits.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion d'actifs	MFS	<ul style="list-style-type: none"> • Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations. • Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels. • Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un actif géré de 606 G\$ US • Le 9^e gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis¹⁾
	Gestion SLC	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion SLC offre des solutions de crédit public et privé, de placements à revenu fixe et de placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures à ses Clients par l'entremise d'un groupe de gestionnaires affiliés, y compris : • BentallGreenOak, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale; • InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier dont le siège social se trouve à Londres au Royaume-Uni; • Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatif d'envergure mondiale situé aux États-Unis; • Titres à revenu fixe SLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels nord-américain spécialisé dans les portefeuilles de placements à revenu fixe publics et privés de première qualité. • Advisors Asset Management, Inc., une société de distribution clés en main aux particuliers aux États-Unis. • Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM fournit un accès à la distribution aux particuliers aux États-Unis, ce qui permet à Gestion SLC de répondre à la demande croissante d'actifs alternatifs de la part des investisseurs fortunés des États-Unis. Gestion SLC a également conclu un partenariat stratégique avec la Banque Scotia afin d'introduire des capacités en placements alternatifs à l'intention des particuliers au Canada par l'intermédiaire de Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un actif géré de 250 G\$

¹⁾ Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2024.

Résultats financiers

Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	1 293	1 239
À ajouter : Incidence des marchés	(20)	(47)
Participation de la direction dans les actions de la MFS	(22)	12
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	255	(114)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(24)	(23)
Autres	46	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 528	1 067
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	1 121,3	1 015,9
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	169,9	151,1
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(62,8)	(26,4)
MFS (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	1 117	1 044
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	(22)	12
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 095	1 056
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	871,2	792,8
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	136,7	126,4
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(79,4)	(38,9)
MFS (en millions de dollars américains)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	817	773
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	(17)	9
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	800	782
Marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS ¹⁾	38,7 %	38,4 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) ¹⁾	621,6	572,9
Actif géré (en milliards de dollars américains) ^{1), 4)}	605,9	598,6
Flux bruts (en milliards de dollars américains) ¹⁾	99,8	93,7
Flux nets (en milliards de dollars américains) ¹⁾	(57,8)	(28,8)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	65,1	79,5
Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	176	195
À ajouter : Incidence des marchés	(20)	(47)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	255	(114)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(24)	(23)
Autres	46	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	433	11
Bénéfice tiré des honoraires ¹⁾	285	290
Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires ^{1), 5)}	23,0 %	24,2 %
Marge d'exploitation nette avant impôt ^{1), 5)}	21,1 %	21,8 %
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	250,1	223,1
Flux bruts provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	33,2	24,6
Flux nets provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	16,6	12,5
Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	192,7	176,9
Flux bruts provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	29,4	24,6
Flux nets provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	14,7	14,2
Actif administré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	15,9	49,8
Mobilisation de capitaux (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	23,9	13,1
Déploiement de capital (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	22,5	22,7

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 76 M\$ en 2024 (2023 – 86 M\$).

³⁾ Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC au troisième trimestre de 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

⁴⁾ La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter à l'adresse www.mfs.com/CorpFact. La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2024.

⁵⁾ En fonction des 12 derniers mois. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 1 293 M\$, en hausse de 54 M\$, ou 4 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : hausse de 73 M\$ (hausse de 44 M\$ US) attribuable à la hausse des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif net moyen, partiellement contrebalancée par la hausse des charges, qui comprennent les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.
- **Gestion SLC** : diminution de 19 M\$ attribuable à un taux d'imposition favorable¹⁾ au cours de l'exercice précédent et à la baisse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement. Le bénéfice tiré des honoraires²⁾ est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent, la hausse de l'actif géré, reflétant le déploiement de capitaux sur l'ensemble de la plateforme, ayant été partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 528 M\$, en hausse de 461 M\$, ou 43 %, en raison de la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions³⁾ à Gestion SLC, de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, d'un profit à la résiliation anticipée d'une entente de distribution et de l'augmentation des pertes enregistrées sur les placements immobiliers détenus dans le compte excédentaire de Gestion SLC à l'exercice précédent, facteurs partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 16 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 23 M\$ du bénéfice net déclaré.

Croissance

Comparaison entre 2024 et 2023

L'actif géré de Gestion d'actifs s'est établi à 1 121,3 G\$, en hausse de 105,4 G\$, ou 10 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison des facteurs suivants :

- Les variations de la valeur de l'actif net de 175,8 G\$. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par les éléments suivants :
- Les sorties nettes de 62,8 G\$.
- Les distributions aux Clients de 7,6 G\$.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 7,3 G\$ US, ou 1 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison du facteur suivant :

- Une augmentation de la valeur de l'actif de 65,1 G\$ US découlant de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par des sorties nettes de 57,8 G\$ US.

Au quatrième trimestre de 2024, 95 %, 48 % et 25 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS offerts aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 27,0 G\$, ou 12 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison des facteurs suivants :

- Les variations de la valeur de l'actif de 17,9 G\$ et les entrées nettes de 16,6 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 7,6 G\$.
- Les entrées nettes se composaient de la mobilisation de capitaux et des versements des Clients, qui ont totalisé 33,2 G\$, partiellement contrebalancées par des sorties de 16,6 G\$.

L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires de Gestion SLC a augmenté de 15,9 G\$, ou 9 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 14,7 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 12,7 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 11,6 G\$.
- Les entrées nettes se composaient du déploiement de capital et des versements des Clients, qui ont totalisé 29,4 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de 14,6 G\$.

Acquisition d'InfraRed Capital Partners

Le 22 août 2024, nous avons fait l'acquisition de la participation restante de 20 % dans InfraRed Capital Partners (« InfraRed »). Depuis notre acquisition initiale d'une participation majoritaire dans InfraRed le 1^{er} juillet 2020, InfraRed a élargi la gamme de solutions de placements alternatifs de Gestion SLC. De plus, InfraRed a profité de l'accès aux investisseurs nord-américains fourni par nos réseaux de distribution, contribuant plus de 18,1 G\$ en actif géré²⁾.

¹⁾ Le bénéfice net sous-jacent de l'exercice précédent comprenait des ajustements favorables liés aux déclarations fiscales.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC au troisième trimestre de 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

2. Canada

Au Canada, nous sommes un chef de file des solutions de santé, de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et de protection. Nous offrons des produits et des services procurant de la valeur à plus de 12 millions de Canadiens. Nous sommes un important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite au travail, et nous offrons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers. Notre objectif consiste à aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Faits saillants de 2024

Faire progresser notre stratégie Une Sun Life afin de répondre à un plus grand nombre de besoins de nos Clients

- Nous avons amélioré de deux points notre note relative à la satisfaction globale des Clients¹⁾ et nous avons augmenté la création des parcours financiers de 155 % par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons lancé l'Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète, un produit de protection novateur et complet qui combine une couverture abordable et des soins personnalisés par l'intermédiaire du Programme de gestion du diabète offert par notre plateforme Lumino Santé.
- Nous avons déployé Demande en direct, notre application numérique permettant aux conseillers de remplir et de soumettre les propositions d'assurance par voie électronique pour les Clients de l'ensemble des canaux.
- Nous avons amélioré l'expérience de nos Clients quant aux plans de retraite personnalisés grâce au lancement du planificateur de retraite propulsé par Un Plan, simplement Sun Life, qui permet aux participants des RCR de créer un plan d'épargne-retraite en moins de cinq minutes.

Accélérer nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs afin d'approfondir et d'accroître notre présence dans le secteur de la gestion de patrimoine

- Nous avons enregistré une croissance globale de l'actif géré de 13 % par rapport à l'exercice précédent en raison du solide rendement du marché et de la croissance des souscriptions aux RCR et à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle.
- Les SPD ont franchi un jalon important, atteignant 2,5 G\$ en souscriptions annuelles. Les SPD ont joué un rôle clé dans le marché grâce à une approche axée sur le Client qui permet aux promoteurs de régime de transférer le risque lié à leurs régimes à la Sun Life afin de se concentrer sur leurs activités principales.
- Nous avons lancé MaRetraite MonRevenu Sun Life. Une première au Canada, cette solution novatrice propose aux retraités du pays une source de revenus fiable et souple qui conserve le potentiel de croissance continue des placements. Grâce à des calculs automatisés, elle simplifie le passage de l'épargne-retraite au revenu de retraite afin que les Clients puissent vivre la meilleure retraite possible.
- Nous avons accru nos capacités de distribution grâce au lancement opérationnel de notre courtier en valeurs mobilières, Valeurs mobilières Sun Life Canada inc. (« VMSLCI »).

Être un partenaire de santé de confiance axé sur l'accès, l'abordabilité et l'autonomisation

- Nous avons aidé nos Clients à atteindre un mode de vie sain en leur versant des règlements de frais médicaux et des prestations de 10,5 G\$ en 2024.
- Plus de 3 millions de résidents canadiens admissibles ont adhéré avec succès au Régime canadien de soins dentaires (le « RCSD »). Plus de 1,25 million de participants ont reçu des soins, et 88 % des fournisseurs de soins buccodentaires de partout au pays peuvent soigner des patients au titre du RCSD.
- Nous avons conçu des solutions ciblées pour les Canadiens vivant avec des maladies chroniques par l'entremise de la plateforme Lumino Santé, y compris le Programme de soins respiratoires, qui offre des stratégies de soutien, d'encadrement et de soins aux Canadiens qui souffrent d'asthme ou de maladies pulmonaires obstructives chroniques.

Faire évoluer la distribution, afin de répondre aux besoins globaux des Canadiens en santé, en gestion de patrimoine et en protection et d'avoir une incidence encore plus importante

- Nous avons élargi notre portée à plus de 12 millions de Canadiens grâce à l'ajout du RCSD et à l'intégration de Dialogue.
- Nous avons accru la diversification de nos produits afin de répondre aux besoins uniques de nos Clients en protection grâce au lancement de l'Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life, leur permettant ainsi d'augmenter leur couverture à certaines étapes de leur vie grâce à une tarification simplifiée.
- Nous avons lancé la série P, un produit de gestion de patrimoine de Placements mondiaux Sun Life destiné à Prosper, afin d'offrir une solution abordable aux Clients de Prosper.

Maintenir une discipline financière

- Nous avons enregistré une croissance du bénéfice sous-jacent de 6 % et un rendement des capitaux propres de 22,4 % en 2024, ce qui est conforme à nos objectifs à moyen terme, malgré les conditions défavorables ayant eu une incidence sur les placements.
- Nous avons contribué à la solide situation du capital de la Sun Life en prenant des mesures de gestion proactive qui favorisent l'efficacité en matière de capital.
- Nous avons amélioré l'expérience des conseillers et des Clients et nous avons réalisé des gains d'efficacité opérationnelle grâce à une réduction continue de l'utilisation du papier et à l'utilisation accrue de l'agent conversationnel alimenté par l'IA générative.

¹⁾ La note relative à la satisfaction globale des Clients envers la Sun Life du Canada est tirée d'un sondage semestriel qui évalue la satisfaction des Clients à l'égard de la Sun Life. Ce programme d'évaluation est mené en collaboration avec un organisme indépendant de recherche sur le marché.

Stratégie et perspectives

La Sun Life s'efforcera de poursuivre sa croissance rentable soutenue au Canada en tirant parti de nos offres de premier ordre en matière de produits de santé, de gestion de patrimoine et de protection, de notre vaste réseau de distribution et de notre approche « Une Sun Life » afin de maximiser notre incidence sur chaque Canadien que nous servons. Notre raison d'être est au cœur de ce que nous faisons : aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous continuerons d'intégrer une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à notre culture et à notre processus décisionnel afin de susciter des changements sociaux positifs, ainsi que d'accroître l'engagement des Clients et des employés.

Nos principales activités :

Faire progresser notre stratégie axée sur le Client Une Sun Life afin de répondre à un plus grand nombre de besoins de nos Clients

- Tirer parti de la force de nos offres en soins de santé, en gestion de patrimoine et en protection pour répondre aux besoins croissants de nos Clients de façon globale.
- Mettre l'accent sur l'approfondissement de nos relations avec nos Clients au moyen de conseils et de solutions hautement personnalisés dans les segments clés (p. ex., jeunes familles, pré-retraités et retraités).
- Utiliser le numérique afin de créer de la valeur pour les Clients, les conseillers et les promoteurs et pour accroître l'efficacité de nos activités.

Accélérer nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs afin d'approfondir et d'accroître notre présence dans le secteur de la gestion de patrimoine

- Favoriser la croissance pour l'ensemble de notre continuum entre milieux de travail et particuliers en approfondissant nos relations avec les Clients, et accroître notre présence dans le réseau de distribution aux intermédiaires.
- Continuer de miser sur notre position de chef de file sur le marché du transfert des risques liés aux régimes de retraite et d'innover dans nos offres de régimes collectifs de retraite de premier plan (p. ex., le lancement de notre solution axée sur un âge cible).
- Devenir un fournisseur de produits de gestion de patrimoine principal pour nos quelque 2 millions de Clients du secteur de la protection; répondre à un plus grand nombre de besoins de nos Clients en gestion de patrimoine par l'entremise de notre nouveau courtier en valeurs mobilières.
- Tirer parti de notre force en matière de gestion d'actifs et de conception pour adapter nos produits à nos principaux segments de Clients.

Être un partenaire de santé de confiance axé sur l'accès, l'abordabilité et l'autonomisation

- Aider les Canadiens à atteindre un mode de vie sain grâce à notre leadership en garanties collectives, à notre solide proposition de valeur en tant que promoteur et à l'excellence de notre service (p. ex., l'exploitation continue du RCSD).
- Diversifier notre offre grâce à des activités dans des domaines adjacents à la santé pour permettre aux Canadiens d'avoir accès à des soins abordables et d'obtenir de meilleurs résultats en santé en proposant des solutions novatrices (p. ex., les soins de santé virtuels sur la plateforme Dialogue et l'application Pharmacie Lumino Santé offerte par Pillway) et accroître les capacités des services de soins de santé afin de répondre aux principaux besoins des Clients en matière de santé.
- Intégrer les avantages et les parcours de santé à une expérience numérique harmonieuse pour les Canadiens, en personnalisant leurs parcours et en réinventant la gestion des maladies chroniques (p. ex., Programme de soins respiratoires, Programme de gestion du diabète).

Faire évoluer la distribution, afin de répondre aux besoins globaux des Canadiens en santé, en gestion de patrimoine et en protection et d'avoir une incidence encore plus importante

- Servir et conseiller les Canadiens et leur offrir des résultats sur le réseau de leur choix, de façon harmonieuse et pour l'ensemble de notre continuum entre milieux de travail et particuliers.
- Fournir des conseils généraux personnalisés grâce à la planification et à notre expertise approfondie en protection, en santé et en gestion de patrimoine, lorsque cela est avantageux pour le Client.

Maintenir une discipline financière

- Améliorer le rendement commercial en tirant parti du traitement direct, du regroupement de données et de l'utilisation de l'IA pour améliorer l'expérience des conseillers et des Clients et favoriser l'efficacité opérationnelle.
- Optimiser le capital et le risque en continuant d'examiner les occasions de façon disciplinée afin de favoriser l'optimisation du capital et d'offrir un rendement solide aux actionnaires.
- Prioriser les ressources et les attribuer à nos meilleures occasions de croissance potentielles.

Perspectives

Nos activités diversifiées et notre distribution multicanaux nous placent en bonne position pour approfondir nos relations avec les Clients et saisir les nouvelles occasions lorsqu'elles se présentent. La santé, la gestion de patrimoine et la protection demeurent des besoins essentiels pour les Canadiens : en effet, 1 Canadien sur 5 n'a pas accès à un fournisseur de soins primaires¹⁾, la plupart des Canadiens approchant l'âge de la retraite n'ont pas de plan financier²⁾, et 40 % des Canadiens ne sont pas assurés³⁾. Nous continuons d'améliorer nos offres pour l'ensemble de ces besoins, grâce à des investissements dans les systèmes, la distribution et les capacités numériques. Nous sommes bien placés pour gérer les tendances actuelles en matière de démographie, de soins de santé, de technologie et de macroéconomie, grâce à nos activités diversifiées axées sur les Clients et à une gestion financière et à une gestion des risques prudentes. Nous sommes convaincus que notre position de chef de file et notre envergure au Canada nous aideront à générer des résultats positifs pour l'ensemble de nos Clients et des Canadiens.

¹⁾ Canadian Medical Association Journal.

²⁾ Deloitte, *Comblant le déficit croissant d'épargne-retraite*.

³⁾ Étude 2023 Canadian Insurance Barometer de la LIMRA.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	Régimes collectifs de retraite	<ul style="list-style-type: none"> Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions de prestations déterminées aux employeurs de toutes tailles du Canada. Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, notamment des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur. Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs. Capacités de planification et de regroupement d'actifs permettant aux participants actuels et anciens des régimes de bénéficier d'une expérience simplifiée et harmonieuse auprès d'un seul fournisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une 22^e année consécutive¹⁾ 1^{er} rang sur le marché des souscriptions de rentes pour les Solutions prestations déterminées²⁾
	Gestion de patrimoine de l'Individuelle	<ul style="list-style-type: none"> Offre des conseils aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable grâce à une vaste gamme de solutions de gestion de patrimoine, dont certaines sont fondées sur la protection. Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL³⁾, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe. PMSL élabore des solutions de gestion de patrimoine pour les particuliers et les Clients institutionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> 2^e rang au chapitre des souscriptions de produits à capital fixe²⁾, et 4^e rang au chapitre des primes et des versements en gestion de patrimoine²⁾
Santé et protection collective	Sun Life Santé	<ul style="list-style-type: none"> Offre aux Clients des expériences numériques personnalisées et sur demande en santé, en tirant parti de notre acquisition de Dialogue, afin de leur permettre de prendre leur santé en main plus rapidement et d'obtenir de meilleurs résultats. Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance dentaire, assurance-maladie complémentaire, assurance-invalidité et assurance maladies graves. Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-santé postérieurs à l'emploi. Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers du réseau indépendant, de conseillers en garanties collectives et du réseau de conseillers DFSL. 	<ul style="list-style-type: none"> 2^e rang du marché des garanties collectives⁴⁾ au Canada
Protection individuelle	Assurance individuelle	<ul style="list-style-type: none"> Offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé complets aux particuliers afin de les aider, ainsi que les membres de leur famille, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe, y compris <i>Prospr par Sun Life</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang sur le marché de l'assurance-vie et de l'assurance-santé individuelles en fonction des primes, pour une 4^e année consécutive²⁾

¹⁾ Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'exercice clos en décembre 2023).

²⁾ Part de marché, selon une évaluation de la Life Insurance Marketing and Research Association (la « LIMRA »), pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2024.

³⁾ Distribution Financière Sun Life (« DFSL ») est notre réseau de conseillers exclusif.

⁴⁾ Group Report de Fraser, en fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2023.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2024	2023
Gestion de patrimoine et d'actifs ¹⁾	441	432
Santé et protection collective ¹⁾	591	550
Protection individuelle ¹⁾	421	394
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	1 453	1 376
À ajouter : Incidence des marchés	(177)	(243)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(34)	59
Acquisitions, intégrations et restructurations	—	76
Amortissement des immobilisations incorporelles	(25)	(16)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 217	1 252
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ¹⁾	22,4 %	21,4 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ¹⁾	18,8 %	19,4 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ¹⁾	18 144	15 039
Souscriptions – santé et protection collective ¹⁾	666	591
Souscriptions – protection individuelle ¹⁾	551	609

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 453 M\$, en hausse de 77 M\$, ou 6 %, reflétant les facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 9 M\$ en raison de la croissance des affaires et de l'augmentation des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif géré, en grande partie contrebalancées par la diminution des résultats nets tirés des placements, y compris les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 41 M\$ en raison de la croissance des affaires et de l'augmentation des résultats des activités de placement, partiellement contrebalancées par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, reflétant la hausse des volumes des règlements.
- **Protection individuelle** : hausse de 27 M\$ en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de l'augmentation des résultats des activités de placement.
- La diminution du bénéfice relatif au surplus pour l'ensemble des activités, reflétant principalement la diminution des profits réalisés et la diminution des produits d'intérêts nets.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 217 M\$, en baisse de 35 M\$, ou 3 %, en raison de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et du profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux à l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et l'incidence des marchés. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers et à l'incidence des marchés des actions.

Croissance

Comparaison entre 2024 et 2023

Les souscriptions au Canada comprenaient ce qui suit :

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se sont établis à 18,1 G\$, en hausse de 21 %, en raison de l'augmentation des souscriptions de fonds communs de placement à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle et de la hausse des souscriptions de régimes à prestations déterminées aux RCR, partiellement contrebalancées par la diminution des souscriptions de produits garantis à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle.
- Les souscriptions en santé et protection collective se sont établies à 666 M\$, en hausse de 13 %, en raison de l'augmentation des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions en protection individuelle se sont chiffrées à 551 M\$, en baisse de 10 %, reflétant la diminution des souscriptions enregistrées par des tiers.

L'actif géré de nos activités de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 189,2 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 22,4 G\$, ou 13,4 %, reflétant principalement les fluctuations des marchés.

3. États-Unis

La Sun Life États-Unis est l'un des plus importants fournisseurs de garanties collectives aux États-Unis, et elle offre ses services à environ 50 millions d'Américains. Nous offrons des garanties de frais dentaires et de frais d'optique, de l'assurance-maladie en excédent de pertes, de l'assurance-maladie complémentaire, de l'assurance invalidité et de l'assurance-vie par l'entremise d'employeurs, de partenaires du secteur et de programmes gouvernementaux comme les régimes Medicaid, Medicare Advantage et le Children's Health Insurance Program (« CHIP »). Les services comprennent la gestion des absences, les soins dentaires et l'orientation dans le système de santé. Par ailleurs, le secteur États-Unis assure aussi la gestion d'environ 200 000 contrats d'assurance-vie et de rente individuels en vigueur ainsi que d'un portefeuille d'activités de réassurance fermées.

Faits saillants de 2024

Croissance des affaires

- Les produits réalisés auprès des Clients de la Sun Life États-Unis ont augmenté pour s'établir à 8,2 G\$ US en 2024, en raison de la mise en œuvre fructueuse de sa stratégie visant à aider ses Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin.
- L'assurance collective a enregistré un bénéfice net sous-jacent record en 2024, et les produits ont augmenté de 8 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 2,4 G\$ US.
- Nous avons posé un jalon en devenant le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis¹⁾ selon le nombre de participants. Le secteur des garanties de frais dentaires aux États-Unis sert environ 35 millions de participants, dont plusieurs proviennent de collectivités mal desservies dans l'ensemble des États-Unis.
- DentaQuest, le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid, a obtenu neuf nouveaux contrats auprès de Medicaid en 2024, dont trois en Californie, le plus grand marché du régime Medicaid au pays.

Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin

- Nous avons offert l'outil Health Navigator, propulsé par PinnacleCare, sur le marché de l'assurance collective, ce qui a permis d'augmenter l'engagement des participants de 50 % en 2024. Ce service de navigation et de conseils en soins de santé permet aux participants d'être aiguillés vers les bons médecins et d'obtenir les bons traitements et diagnostics, ce qui aide les employeurs à améliorer leurs résultats en santé et en productivité. En 2024, 59 % des participants utilisant Health Navigator ont pu obtenir l'opinion d'un expert provenant d'un fournisseur ou d'un spécialiste qualifié.
- Nous avons lancé Clinical 360+, un programme d'assurance en excédent de pertes élargi qui donne aux participants l'accès à des outils et à des services de soins personnalisés au moyen d'une seule application facile à utiliser, en collaboration avec des partenaires spécialisés en soins de santé. Les participants peuvent maintenant interagir directement avec des cliniciens et avoir accès à des ressources adaptées à leurs besoins particuliers en santé, y compris un programme de médicaments spécialisés et de médicaments par perfusion, des programmes de soins à domicile pour la santé rénale, cardiologique et musculosquelettique, ainsi que l'accès à nos services de santé et de représentation offerts par l'outil Health Navigator.
- Nous avons créé un partenariat avec Hinge Health²⁾ afin de fournir des soins numériques simples, approfondis et personnalisés aux participants atteints de troubles musculosquelettiques, qui se classent parmi les affections médicales les plus coûteuses dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes.
- Nous avons étendu notre partenariat avec Goodpath afin d'offrir aux participants en invalidité des soins virtuels qui tiennent compte de la personne dans son intégralité, dont des services pour la santé physique et mentale, y compris un nombre illimité de séances de thérapie, afin d'aider à réduire le besoin d'absences du travail ou de congés prolongés.
- Nous avons tiré parti de notre expertise des congés, de la gestion des absences et des services de retour au travail pour offrir en 2024 la Family Leave Insurance dans sept nouveaux États n'étant pas dotés de régimes prévus par la loi, donnant ainsi aux participants un accès à des congés payés pour prendre soin d'êtres chers et aux employeurs la possibilité d'offrir avec plus de facilité une protection si importante pour leurs employés.
- Nous avons élargi notre couverture d'assurance maladies graves afin d'y inclure les soins de planification familiale, les soins de santé comportementale et des soins pour un plus large éventail de problèmes de santé afin de réduire les écarts de couverture liés à l'assurance-santé.

Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques

- Nous avons lancé une nouvelle application mobile, Sun Life Health 360, qui permet aux participants d'accéder à tous les programmes de santé de Clinical 360+ et qui offre des ressources en santé mentale, des outils interactifs, un suivi des habitudes saines, des défis pour la condition physique et une bibliothèque de contenu de santé et de mieux-être vérifié par des médecins.
- Nous avons tiré parti de l'IA générative pour aider à résumer et à classer les dossiers médicaux exhaustifs et complexes des Clients de PinnacleCare au fur et à mesure que nous les aidons à gérer leur parcours santé, permettant ainsi d'augmenter notre capacité à servir un plus grand nombre de Clients.
- Nous avons créé sept nouvelles interfaces de programme d'applications pour nos Clients et les participants, permettant d'obtenir des données en temps réel qui s'intègrent directement aux systèmes des employeurs, éliminant ainsi les tâches manuelles fastidieuses tout en assurant une synchronisation continue des données. En 2024, nos solutions d'interfaces de programme d'applications ont permis aux employeurs et aux participants de gagner plus de 35 000 heures grâce à l'automatisation des tâches administratives.
- Nous avons amélioré la connectivité pour les demandes de règlement liées à l'invalidité, aux soins de santé complémentaires, à l'assurance en excédent de pertes et aux soins dentaires. Quand un participant présente une demande de règlement, toutes ses garanties auprès de la Sun Life sont automatiquement vérifiées. Ainsi, le participant qui a plus d'une couverture recevra toutes les prestations auxquelles il a droit sans avoir à soumettre des demandes de règlement additionnelles.

¹⁾ D'après le nombre de participants au 31 décembre 2024 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie de la Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

²⁾ Hinge Health est une clinique numérique qui offre des soins musculosquelettiques pour les douleurs articulaires et musculaires à l'aide d'une combinaison de technologies et de soins cliniques afin d'aider les patients à gérer les troubles musculosquelettiques.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie consiste à être un chef de file en santé et en avantages sociaux aux États-Unis, qui aide les participants à avoir accès aux soins et à la couverture dont ils ont besoin. Le secteur de la santé et des avantages sociaux¹⁾, qui représente 4,8 T\$ US, est complexe et il peut être difficile de s'y orienter. D'ailleurs, l'accès aux soins devrait devenir plus difficile en raison de la réduction de la capacité des fournisseurs de soins, de la diminution du nombre de professionnels de la santé, de l'augmentation de la demande à mesure que la population vieillit et de l'augmentation des coûts des soins de santé.

Étant donné qu'environ 90 %, ou 7,4 G\$ US, du total de nos produits provient désormais des produits de santé et liés à la santé, la Sun Life États-Unis est une entreprise à croissance élevée et axée sur les soins de santé dont les capitaux sont moindres mais qui génère de solides flux de trésorerie mais dont les capitaux sont moindres. Nous comblons les besoins et les lacunes en assurance-santé, en plus d'aider les participants à accéder à des soins et à s'orienter dans le système, et d'améliorer leurs résultats en santé. Nous avons considérablement amélioré nos capacités grâce aux acquisitions de DentaQuest et de PinnacleCare, ainsi qu'à l'expansion des capacités cliniques de nos activités liées à l'assurance-invalidité.

Nous nous distinguons ainsi en offrant des produits complémentaires aux produits d'assurance-maladie de base offerts par les principales compagnies d'assurance aux États-Unis. Nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes et de garanties de frais dentaires sont parmi les plus importantes aux États-Unis, tandis que nos activités en garanties collectives nous positionnent parmi les 10 premiers fournisseurs. Par l'intermédiaire de notre division des garanties de frais dentaires, nous sommes également présents sur le marché vaste et croissant des programmes d'État, qui couvre plus de 180 millions d'Américains²⁾.

Nos outils numériques et nos services de soutien facilitent également les interactions avec nous et permettent de combler les lacunes dans la couverture des participants. Nous continuons également à tirer parti de nos capacités uniques à établir des partenariats pour favoriser notre croissance en offrant des solutions à plus de 100 partenaires en santé et compagnies d'assurance afin qu'ils puissent soutenir les participants.

Nous nous concentrons sur les domaines et les priorités suivants afin de mettre en œuvre notre stratégie :

Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin

- Élargir les services de santé que nous offrons dans l'ensemble de nos activités afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé.
- Renforcer notre position de chef de file et nous démarquer davantage dans nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes en aidant les participants à obtenir les soins dont ils ont besoin tout en aidant les employeurs à réduire les coûts.
- Tirer parti de l'envergure et de l'expertise de DentaQuest afin d'offrir à tous des soins buccodentaires de qualité, de poursuivre la croissance de nos activités liées aux garanties de soins dentaires sur le marché des programmes d'État et de devenir un chef de file des régimes de frais dentaires commerciaux.
- Améliorer notre gamme de garanties collectives pour l'assurance-invalidité, la gestion des absences, l'assurance-vie et l'assurance-maladie complémentaire pour offrir une protection du revenu, combler les écarts de couverture d'assurance et offrir un accès aux soins.
- Permettre à un plus grand nombre d'Américains d'obtenir des congés familiaux et des congés de maladie payés et aider les employeurs à se conformer à la réglementation complexe.
- Favoriser la croissance de FullscopeRMS en tirant parti de notre expertise, de notre envergure et de notre gamme de solutions clés en main pour nos partenaires en assurance et en santé afin d'améliorer la couverture des participants.

Faciliter la santé et les garanties grâce aux solutions numériques

- Continuer d'interagir avec les principales plateformes dans l'écosystème de la santé et des garanties, en offrant une expérience Client harmonieuse.
- Faciliter l'expansion du numérique au moyen de nouvelles capacités et de nouveaux partenariats afin d'offrir des analyses prédictives et personnalisées qui aideront les Clients à prendre les décisions éclairées.
- Tirer parti des outils numériques pour accroître les interactions avec les Clients et l'engagement en plus de fournir des perspectives plus approfondies aux courtiers et aux employeurs.

Aider les titulaires de contrat de la Gestion des affaires en vigueur à atteindre une sécurité financière durable, tout en gérant efficacement nos activités

- Continuer à offrir un excellent service à nos titulaires de contrat d'assurance individuelle et de rente individuelle.
- Optimiser la valeur des activités en créant des occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placements alternatifs.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et grâce à des gammes de produits conçus pour les contrats pouvant être transformés ou arrivant à échéance.

¹⁾ Projections de 2024 des Centers for Medicare & Medicaid Services, de l'Office of the Actuary et du National Health Statistics Group.

²⁾ Total des personnes couvertes par les régimes Medicaid et Medicare, par l'*Affordable Care Act* et par le régime TRICARE. Source : Centers for Medicare & Medicaid Services.

Perspectives

Le secteur de l'assurance-santé et de l'assurance collective aux États-Unis est vaste et en pleine croissance, les Clients appréciant de plus en plus nos produits et services de santé. Ces marchés demeurent extrêmement concurrentiels, et nous avons l'intention d'y accroître notre rentabilité en tirant parti de notre position de chef de file et de notre expertise pour accentuer notre présence dans les secteurs des garanties et des services de santé et aider les Américains à adopter un mode de vie sain.

Les données fondamentales sous-jacentes de toutes nos activités sont solides : nous concluons de nouvelles affaires, nous améliorons la productivité et l'efficacité et nous aidons les participants à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin. Les améliorations importantes apportées à nos produits, à nos systèmes et à nos capacités numériques au cours des derniers exercices jumelées à nos récentes acquisitions ont contribué à notre croissance.

Nous exerçons des activités diversifiées qui sont en bonne position pour afficher une croissance. Bien que nous ayons connu des difficultés temporaires dans la division des garanties de frais dentaires en raison du processus de révision effectué au sein du régime Medicaid après la fin de l'urgence en santé publique déclarée par le gouvernement fédéral, nos résultats s'améliorent, l'adhésion s'est stabilisée, et nous concluons de nouvelles affaires. Nous continuons de travailler de concert avec nos partenaires d'État et de la santé afin de réévaluer le prix des garanties de soins dentaires liées à Medicaid, tout en mettant en œuvre des mesures de gestion des coûts et des charges liés à ce secteur afin de générer une amélioration des marges et de tirer parti de nos capacités distinctives pour afficher une croissance dans chacun de nos segments de garanties de soins dentaires. Les résultats en assurance-santé et en solutions de gestion des risques se stabilisent après une période d'utilisation médicale exceptionnellement faible en raison de la pandémie, mais les souscriptions et les produits demeurent solides. La gravité des règlements et la hausse de l'utilisation des hôpitaux ont récemment entraîné des résultats défavorables, et nous avons ajusté nos prix pour refléter ces tendances, que nous continuerons de surveiller. Nous sommes le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes, et nous mettons l'accent de façon distinctive sur l'accès aux soins et les résultats ainsi que sur une approche de tarification rigoureuse, ce qui nous permet d'optimiser notre capacité concurrentielle tout en l'équilibrant avec notre rentabilité. En ce qui a trait à l'assurance collective, la forte croissance des produits, la rigueur de l'établissement des prix, l'amélioration continue de la gestion des règlements et la gestion prudente des charges ont mené à des résultats records en 2024. Nous continuons d'investir de façon stratégique dans les technologies afin d'améliorer notre connectivité numérique au sein de l'écosystème de l'assurance collective pour améliorer l'expérience de nos Clients.

Nous continuons de collaborer avec les représentants des gouvernements des États et du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès de nos Clients aux garanties. En plus de mettre l'accent sur les congés familiaux et les congés de maladie payés, nous avons défendu encore plus vigoureusement le maintien et l'élargissement de l'accès aux garanties de frais dentaires pour les prestataires du régime Medicaid et d'autres programmes d'État, ainsi que le maintien de l'abordabilité des garanties de frais dentaires d'employeurs. Nous appuyons également la recommandation du Conseil consultatif de l'*Employee Retirement Income Security Act* (l'« ERISA ») selon laquelle le Congrès devrait adopter une loi visant à assurer la parité en matière de santé mentale dans le secteur de l'assurance-invalidité de longue durée, celle-ci étant déjà requise dans le secteur de l'assurance-maladie. Nous continuons de surveiller les modifications législatives et réglementaires possibles dans des domaines importants susceptibles d'influer sur nos activités, comme le financement du régime Medicaid, la fiscalité, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, l'utilisation de l'intelligence artificielle, les ratios de perte minimale pour les régimes d'assurance frais dentaires parrainés par des employeurs, ainsi que les exigences à l'égard des sous-traitants des gouvernements des États et les changements potentiels découlant de la nouvelle administration fédérale.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Santé et protection collective	Garanties collectives	<ul style="list-style-type: none"> Offre de produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, ainsi que des produits d'assurance complémentaire prévoyant le versement de prestations en cas d'hospitalisation, d'accidents et de maladies graves. Comprend notre entreprise FullscopeRMS, qui fournit des solutions de gestion des risques clés en main pour les assureurs et les régimes d'assurance-maladie. Les solutions en santé et en gestion des risques fournissent une protection contre les règlements de frais médicaux importants pour les promoteurs de régimes autofinancés au moyen de l'assurance-maladie en excédent de pertes, de services d'orientation dans le système de santé et de services-conseils et de services de soins de santé afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé. Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 32 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par environ 165 représentants à l'interne. Sert plus de 57 000 employeurs dans le marché des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis, et environ 17 millions de participants¹⁾. 	<ul style="list-style-type: none"> Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes²⁾ Classée parmi les 10 premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et produits clés en main d'assurance-invalidité³⁾
	Garanties de frais dentaires	<ul style="list-style-type: none"> Offre aux employeurs de toutes tailles des produits et des services au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, ainsi que des régimes commerciaux de garanties de frais dentaires et de frais d'optique. Sert environ 35 millions de participants⁴⁾. Fait la promotion de soins dentaires préventifs par l'entremise de son modèle novateur Preventistry®, qui met l'accent sur les soins précoces et de qualité, l'accès aux soins et des résultats mesurables. Environ 75 cabinets Advantage Dental+ situés dans des collectivités mal desservies afin d'aider à élargir l'accès aux soins dentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis⁵⁾ en fonction du nombre de participants Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid⁶⁾ Le réseau commercial Sun Life Dental Network® compte plus de 140 000 fournisseurs et offre un accès facile à des soins grâce aux garanties de frais dentaires offertes dans le réseau⁷⁾
Protection individuelle	Gestion des affaires en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> La Gestion des affaires en vigueur est un portefeuille fermé aux nouvelles souscriptions, et elle assure la gestion d'environ 75 000 contrats d'assurance-vie individuelle, principalement des polices d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation, et d'environ 100 000 contrats de rente individuels qui ont été vendus initialement au Royaume-Uni. La Gestion des affaires en vigueur comprend également un portefeuille d'environ 35 000 contrats lié aux activités de réassurance fermées, qui incluent les garanties de revenu minimal, les garanties de capital-décès et l'assurance soins de longue durée individuelle, ainsi que l'assurance accident personnelle et l'assurance-médicale, qui sont entièrement rétrocedées. 	

- ¹⁾ Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance frais dentaires et/ou frais d'optique commerciale de la Sun Life.
- ²⁾ Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience de 2023 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.
- ³⁾ Selon les rapports annuels Sales & In-Force de 2023 de la LIMRA pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité collectives. Les résultats au chapitre de l'invalidité de longue durée excluent les rachats effectués dans les réserves. Les résultats au chapitre de l'assurance-vie temporaire et de l'assurance invalidité de longue durée et de courte durée collectives excluent les ventes faites par l'entremise d'associations; comprend les affaires en vigueur gérées par la Sun Life pour le compte de partenaires du secteur de l'assurance.
- ⁴⁾ Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.
- ⁵⁾ D'après le nombre de participants au 31 décembre 2024 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie de la Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.
- ⁶⁾ D'après le nombre de participants en date de septembre 2024. Classement établi par la Sun Life à l'aide de données publiques provenant des faits saillants de l'adhésion à Medicaid et à CHIP en date de septembre 2024, de données provenant d'organismes offrant le régime Medicaid et d'autres sources, ainsi que d'informations publiées par des concurrents.
- ⁷⁾ Zelis Network 360 Report, août 2024. Le réseau Sun Life Dental Network inclut sa société liée Dental Health Alliance®, L.L.C. (« DHA® ») et des dentistes ayant conclu des ententes d'accès avec d'autres réseaux de soins dentaires. Les décomptes nationaux sont fondés sur les totaux des États.

Résultats financiers

(en millions de dollars américains)

	2024	2023
Santé et protection collective ¹⁾	445	568
Protection individuelle ^{1), 2)}	121	95
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	566	663
À ajouter : Incidence des marchés	(84)	(25)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	105	(48)
Acquisitions, intégrations et restructurations ³⁾	(60)	(87)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(64)	(63)
Autres	(52)	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	411	440
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ¹⁾	12,0 %	14,2 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ¹⁾	8,7 %	9,4 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) ^{1), 4)}	8,3 %	10,0 %
Souscriptions – santé et protection collective ¹⁾	1 434	1 680

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes à constitution immédiate fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

³⁾ Comprend les coûts d'intégration de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

⁴⁾ En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 566 M\$ US, en baisse de 97 M\$ US, ou 15 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective¹⁾** : diminution de 123 M\$ US en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes découlant de la gravité des demandes de règlement et de la diminution des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la forte croissance des affaires, la hausse des résultats des activités de placement aux Garanties collectives et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie collective. Les résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires ont subi l'incidence d'une augmentation continue de l'intensité du recours à ces garanties reflétant une hausse de l'utilisation moyenne des participants restants par suite du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, partiellement contrebalancée par les mises à jour de l'échelle de prix du régime Medicaid et les mesures de la direction à l'égard des sinistres et des charges.
- **Protection individuelle¹⁾** : augmentation de 26 M\$ US en raison de l'inclusion des activités de rentes à constitution immédiate au Royaume-Uni²⁾ et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité. Les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit ont été contrebalancés par la hausse du bénéfice sur le surplus.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 411 M\$ US, en baisse de 29 M\$ US, ou 7 %, en raison de la diminution du bénéfice net sous-jacent, d'une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires, ainsi que de l'incidence des marchés, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et la baisse des coûts d'intégration de DentaQuest. L'incidence des marchés est principalement attribuable aux résultats défavorables liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 11 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 10 M\$ du bénéfice net déclaré.

Croissance

Comparaison entre 2024 et 2023

Les souscriptions de produits collectifs aux États-Unis se sont chiffrées à 1 434 M\$ US, en baisse de 15 %, reflétant la diminution des souscriptions de garanties de frais dentaires et des souscriptions d'assurance collective, partiellement contrebalancées par la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes. Les souscriptions de garanties de frais dentaires reflètent la diminution des souscriptions enregistrées au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, principalement en raison des importantes ventes institutionnelles enregistrées à l'exercice précédent.

¹⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

²⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

4. Asie

Nos activités dans l'ensemble de l'Asie nous placent en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée dans la région. Nous exerçons nos activités dans huit marchés asiatiques, offrant de la valeur à plus de 30 millions de Clients. Les marchés de l'ANASE offrent des solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, d'assurance et de santé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux aux Philippines, en Indonésie et au Vietnam. Le marché de Hong Kong offre des produits d'assurance individuelle et des produits de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution d'agences, de courtiers et de la bancassurance. Nos coentreprises en Chine, en Inde et en Malaisie offrent des solutions de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, de protection et de santé. Les marchés de la clientèle fortunée offrent des solutions d'assurance individuelle aux familles et aux particuliers fortunés, et ils exercent leurs activités à Singapour et aux Bermudes. Le bureau régional représente le siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.

Faits saillants de 2024

Tirer parti de l'excellence de la distribution pour diversifier notre composition, accroître notre envergure et avoir une incidence sur nos Clients

- Les souscriptions de protection ont connu un essor solide, avec une croissance de 28 %¹⁾ et des produits totaux pondérés tirés des primes de 7,3 G\$, en hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des souscriptions à Hong Kong reflétant l'accroissement des capacités de distribution, et en Inde, en raison de la croissance de la bancassurance et de la distribution directe.
- Nous continuons de miser sur notre position de chef de file aux Philippines en aidant nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos efforts pour améliorer la vie de nos Clients ont été récompensés. En effet, la Sun Life a reçu le prix Platine²⁾ pour avoir été choisie comme la compagnie la plus digne de confiance dans le secteur de l'assurance-vie aux Philippines. Il s'agit de la 15^e année consécutive où la Sun Life reçoit le prix Trusted Brand aux Philippines.
- Nous avons lancé un nouveau produit³⁾ pour la clientèle fortunée. Ce produit comble un besoin lié au potentiel d'accumulation de patrimoine à long terme et offre une solution intégrée de planification successorale, ce qui témoigne de notre engagement à offrir une vaste gamme de produits qui répondent aux besoins de nos Clients.

Être un chef de file du numérique afin d'améliorer l'expérience numérique et de transformer l'expérience de nos Clients et conseillers, tout en favorisant une plus grande efficacité et une plus grande évolutivité

- Aux Philippines, nous avons mis en œuvre une nouvelle plateforme automatisée de tarification qui nous a permis d'augmenter le traitement direct de 60 % avant la fin du quatrième trimestre. L'expérience Client a été rehaussée grâce à des délais de traitement plus courts, et l'efficacité opérationnelle a augmenté.
- Nous améliorons encore davantage les capacités permettant aux conseillers d'aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable. Aux Philippines et au Vietnam, nous avons lancé un nouveau système de gestion des recommandations, qui favorise la conversion des recommandations en ligne en ventes hors ligne, accélère le processus de vente et aide les Clients à trouver le produit qui convient à leurs besoins financiers. Cette plateforme de gestion permet de jumeler les meilleurs conseillers possibles avec les Clients en temps réel, et 75 % des Clients potentiels reçoivent l'appel d'un conseiller en moins de 10 minutes.
- En Malaisie, nous avons ouvert notre premier bureau dans un État oriental du pays à Kuching. Les conseillers ont ainsi un accès pratique aux ressources, aux outils et aux formations nécessaires pour répondre aux besoins de protection des près de trois millions de résidents de la région.
- Nous avons lancé MPF Navigator, une plateforme numérique novatrice développée avec un partenaire de premier plan du domaine des technologies financières, à Hong Kong. Cet outil permet aux Clients de bénéficier de conseils personnalisés en planification de la retraite, de perspectives du marché en temps réel et d'une gestion facile des comptes liés aux fonds de prévoyance obligatoires. En combinant une technologie de pointe à des conseils d'experts, nous améliorons l'expérience numérique de nos Clients et les aidons à prendre des décisions éclairées concernant leur avenir financier.

Intégrer une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à nos activités afin de favoriser la création de valeur, d'avoir une incidence positive et de nous conformer à notre raison d'être

- À Hong Kong, nous avons lancé SunWell⁴⁾, une nouvelle série de contrats d'assurance maladies graves offrant une protection complète pour différentes étapes de la vie. Il s'agit du premier produit sur le marché⁵⁾ qui ne prévoit aucune période d'exclusion pour tous les diagnostics de maladie grave et simplifie les questions de tarification pour les Clients ayant des antécédents de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral.
- Nos initiatives de commandite et de philanthropie sont concertées afin d'assurer que nous ayons une incidence sur des milliers de personnes et que nous les aidions à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Chaque année, nos initiatives philanthropiques globales touchent plus de 90 000 personnes en Asie, notamment par l'entremise de notre programme Hoops + Health, qui a aidé plus de 14 000 enfants et collectivités à devenir plus actifs afin de prévenir le diabète.
- Nous nous engageons à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable par l'entremise d'initiatives de littératie financière dans l'ensemble de la région. Au Vietnam, nous avons lancé une série de campagnes sur la littératie financière afin de promouvoir la planification financière et l'assurance et de transmettre aux gens des connaissances pour leur donner les moyens d'agir, ce qui favorise un avenir sûr et prometteur pour les Clients.

¹⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Prix Trusted Brands.

³⁾ Sun Global Luna.

⁴⁾ SunWell Advanced Care, SunWell Supreme Care et SunWell Essential Care.

⁵⁾ Par comparaison avec d'autres contrats d'assurance maladies graves pour les nouvelles activités « Composite » et « Long Term » définies comme telles par l'Insurance Authority dans le « Register of Authorized Insurers » au moment du lancement du produit, soit le 25 avril 2024.

Capacités de gestion du risque et solidité financière

- Nous sommes résolus à procurer de la valeur aux actionnaires, notamment en créant de la valeur grâce à des investissements stratégiques. En mars, afin de respecter certaines obligations réglementaires, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (BSE : ABSLAMC.BO et NSE : ABSLAMC.NS), tirant ainsi de la valeur de notre investissement par la génération d'un profit de 98 M\$ (84 M\$ après impôt). Par la suite, en mai, nous avons vendu 0,2 % de notre participation. Depuis le premier appel public à l'épargne en 2021, la Sun Life a réalisé des profits de plus de 450 M\$ (plus de 350 M\$ après impôt), tout en conservant une participation de 30 % dans l'entité cotée à la suite de la plus récente transaction de vente. Cela démontre la valeur d'ABSLAMC et reflète la solide feuille de route quant au rendement, la gamme de produits attrayante qui inclut des titres à revenu fixe, des actions et des placements alternatifs, et les activités de détail en croissance rapide en Inde.

Stratégie et perspectives

Nous continuerons de tirer parti des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs de croissance ambitieux et de prendre de l'envergure dans tous nos marchés. Nous nous engageons à atteindre l'excellence de la distribution et à offrir une expérience numérique harmonieuse à nos Clients et conseillers afin d'avoir une incidence sur nos Clients. Nous continuerons de promouvoir notre culture solide et distinctive, tout en attirant, en perfectionnant et en habilitant les meilleurs talents. Nous intégrerons à nos activités une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience, à mesure que nous interagissons avec nos Clients tout au long de leur cheminement vers une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

Offrir des services de bancassurance et des agences à croissance durable, intégrer la qualité et optimiser la composition de la distribution

- Atteindre une envergure durable grâce à un éventail diversifié de canaux performants et axés sur la qualité qui améliorent notre incidence sur nos Clients en offrant des conseils globaux quant aux ventes, dans le cadre de l'élargissement de notre gamme de solutions d'assurance-vie, de gestion de patrimoine et d'assurance-santé.
- Continuer de collaborer efficacement avec les partenaires de bancassurance existants afin de réaliser le potentiel des récentes ententes et de gagner de l'envergure en intégrant nos produits d'assurance aux parcours bancaires des Clients, en intégrant des outils numériques et en collaborant avec nos partenaires.
- Faire croître notre réseau d'agences et devenir le partenaire de choix des conseillers afin de développer des talents actifs et durables au sein des agences.

Renforcer notre marque et nos propositions de valeur différentes pour les Clients afin d'établir et d'approfondir des relations de qualité avec nos Clients, nos conseillers et nos employés

- Offrir une excellence numérique pouvant offrir des propositions et des expériences simples, pertinentes et fiables à nos Clients et partenaires.
- Bâtir une marque distinctive et digne de confiance en investissant davantage dans des publicités à grande visibilité qui font mieux connaître et prendre en considération la Sun Life pour l'ensemble de l'Asie.
- Fournir des conseils de qualité et offrir des solutions financières pertinentes afin de permettre aux Clients de prévoir des événements financiers défavorables, de s'en protéger et d'investir pour leur avenir.
- Devenir un partenaire dans les parcours santé de nos Clients en offrant un plus large éventail de solutions de santé utiles et en renforçant le niveau d'engagement dans l'ensemble des relations avec nos Clients.

Transformer l'expérience des Clients et des conseillers, réaliser des gains d'efficacité, fidéliser les Clients et en accroître le nombre et élargir nos marchés

- Numériser nos affaires et tirer profit des outils et plateformes technologiques répandus dans la région afin de faciliter les interactions des Clients et des conseillers avec nous.
- Favoriser l'engagement de nos Clients existants et potentiels en étant plus personnels, plus proactifs et plus prédictifs. Créer des expériences personnalisées pour approfondir nos relations avec nos Clients et améliorer la fidélisation.
- Habilitier les conseillers, notamment dans le réseau de distribution de bancassurance, en mettant en place les meilleures capacités numériques et de données du secteur, permettant ainsi de générer des occasions, de créer des expériences plus stimulantes, d'avoir une incidence sur nos Clients et d'améliorer la conversion des Clients potentiels, la productivité des conseillers, le recrutement et la formation. Accélérer la modernisation des bases technologiques et positionner les investissements numériques afin de réduire les coûts unitaires et d'améliorer l'expérience des conseillers et des Clients.
- Offrir des innovations numériques pour nos divisions permettant de générer une croissance, des gains d'efficacité, une envergure et un caractère distinctif qui soient significatifs.

Perspectives

Nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour renforcer nos relations avec nos Clients, saisir les occasions à mesure qu'elles se présentent et nous protéger des cycles économiques et des changements réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. Nous nous attendons à ce que la croissance économique de la région se poursuive et à ce que la création rapide de richesses, conjuguées aux faibles taux de pénétration de l'assurance, se traduisent par une croissance soutenue pour l'ensemble de nos marchés à moyen terme. En outre, nous prévoyons continuer de joindre un plus grand nombre de Clients en élargissant et en solidifiant notre réseau d'agences de grande qualité, notre réseau diversifié de partenaires en bancassurance et nos partenariats avec des courtiers. Nous sommes convaincus que notre position en tant que chefs de file mondiaux de l'assurance à l'intention des Clients fortunés à l'échelle internationale continuera de générer de la valeur et des résultats positifs pour nos Clients.

L'incertitude économique et géopolitique ainsi que la concurrence féroce, les fluctuations des taux d'intérêt et l'inflation continuent de nous poser des défis. Cependant, notre engagement ferme envers notre raison d'être et nos Clients, l'amélioration de notre situation actuelle sur les marchés, nos importantes relations stratégiques, nos investissements dans le numérique et l'analytique et notre capacité à tirer profit de l'expertise mondiale de la Sun Life nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements locaux continuent à déléguer les responsabilités vers leurs citoyens dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir une gamme diversifiée de produits et solutions à nos Clients actuels et potentiels.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	ANASE <i>Philippines</i> ¹⁾	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques.	• 2 ^e plus importante société de fonds communs de placement au pays ²⁾
	Hong Kong	• Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et des services d'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers.	• 3 ^e plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au 3 ^e rang en fonction des entrées de trésorerie nettes ³⁾
	Coentreprises <i>Chine</i> ⁴⁾	• Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe.	• 14 ^e plus important fournisseur de fonds communs de placement ⁵⁾
	<i>Inde</i> ⁶⁾	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe.	• 6 ^e plus importante entreprise de fonds communs de placement au pays ⁷⁾

¹⁾ Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

²⁾ Philippines Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin d'octobre 2024.

³⁾ Mercer MPF Market Shares Report, troisième trimestre de 2024.

⁴⁾ Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

⁵⁾ 2023, en fonction du total des produits des entreprises de gestion d'actifs d'assurance.

⁶⁾ Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 30 %).

⁷⁾ Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 31 décembre 2024.

Type d'activité

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Protection individuelle	ANASE <i>Philippines</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples.	• La plus importante compagnie d'assurance en fonction du total des primes ¹⁾
	<i>Indonésie</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de banques, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la deuxième banque privée en importance en Indonésie.	• 12 ^e plus importante compagnie d'assurance et 11 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance ²⁾
	<i>Vietnam</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment des ententes exclusives en bancassurance avec la TPBank ³⁾ et ACB ³⁾ .	• 5 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, 9 ^e plus importante compagnie d'assurance ⁴⁾
	Hong Kong	• Nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives par l'entremise d'un réseau d'agences, d'une entente de bancassurance avec Dah Sing ⁵⁾ et d'un réseau de courtiers, notamment des solutions d'assurance-vie pour les Clients fortunés.	• 7 ^e plus importante compagnie d'assurance, 1 ^{er} rang au chapitre de souscriptions réalisées par des courtiers ⁶⁾
	Coentreprises <i>Chine</i> ⁷⁾	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique.	• 12 ^e plus importante compagnie d'assurance-vie en Chine (multinationales) ⁸⁾
	<i>Inde</i> ⁹⁾	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de distribution directe.	• 7 ^e plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde ¹⁰⁾
	<i>Malaisie</i> ¹¹⁾	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec la CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en expansion.	• 4 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, 7 ^e rang globalement ¹²⁾
	Clientèle fortunée <i>Sun Life International</i>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada. • Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui sont fermés aux nouvelles souscriptions.	• Leader dans le marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée
<i>Singapour</i>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés de l'Asie.	• Nouveau joueur sur le marché en 2021	
Bureau régional et autres	Bureau régional	• Siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.	

¹⁾ Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.

²⁾ Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.

³⁾ Tien Phong Commercial Bank (« TPBank ») et Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »).

⁴⁾ Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice en novembre 2024 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

⁵⁾ Dah Sing Bank (« Dah Sing »).

⁶⁾ Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.

⁷⁾ Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

⁸⁾ Chine : en fonction des primes brutes enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et les sociétés de régimes de retraite) parmi les multinationales étrangères.

⁹⁾ Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 30 %).

¹⁰⁾ Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en novembre 2024 parmi les intervenants privés.

¹¹⁾ Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

¹²⁾ Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.

Résultats financiers

(en millions de dollars)

	2024	2023
Gestion de patrimoine et d'actifs ¹⁾	89	55
Protection individuelle ^{1), 2)}	681	587
Charges du bureau régional et autres ¹⁾	(69)	(42)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	701	600
À ajouter : Incidence des marchés	(76)	(153)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(54)	39
Acquisitions, intégrations et restructurations	66	(18)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(194)	(8)
Autres	(14)	51
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	429	511
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ¹⁾	12,7 %	11,0 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ¹⁾	7,8 %	9,4 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ¹⁾	8 063	7 713
Souscriptions – protection individuelle ¹⁾	2 432	1 882
Souscriptions – santé et protection collective ^{1), 2)}	87	76
MSC liée aux affaires nouvelles ¹⁾	918	681

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

Rentabilité

Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 701 M\$, en hausse de 101 M\$, ou 17 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 34 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires principalement attribuable à la hausse de l'actif géré.
- **Protection individuelle** : hausse de 94 M\$ en raison de l'essor favorable des souscriptions, de la croissance des affaires en vigueur et de l'augmentation de l'apport des coentreprises, partiellement contrebalancés par la hausse des charges reflétant principalement la croissance des volumes et les investissements continus dans nos activités.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (27) M\$ de la perte nette reflétant principalement les investissements continus dans nos activités dans l'ensemble de la région et la hausse de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 429 M\$, en baisse de 82 M\$, ou 16 %, en raison d'une charge pour perte de valeur sur une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant de changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques, de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et d'un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux¹⁾, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, un profit à la vente partielle d'ABSLAMC et l'incidence des marchés. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des taux d'intérêt.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 5 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 11 M\$ du bénéfice net déclaré.

Croissance

Comparaison entre 2024 et 2023

Les souscriptions en Asie comprenaient ce qui suit :

- Les souscriptions de produits individuels se sont établies à 2,4 G\$, en hausse de 28 %²⁾, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées à Hong Kong, attribuable à l'accroissement des capacités de distribution, et de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, attribuable à la croissance de la bancassurance et de la distribution directe, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions enregistrées en Chine et au Vietnam en raison des conditions du secteur et du marché.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se sont établis à 8,1 G\$, en hausse de 4 %²⁾, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, principalement à l'égard des fonds communs de placement, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions de fonds du marché monétaire aux Philippines et de fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong.

La MSC liée aux affaires nouvelles s'est établie à 918 M\$, en hausse par rapport à 681 M\$ à l'exercice précédent, en raison des solides souscriptions enregistrées et de la forte marge de profit dégagée à Hong Kong.

¹⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 et à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document.

²⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Vente partielle d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited

Le 21 mars 2024, afin de respecter certaines obligations réglementaires, nous avons conclu la vente de 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« ABSLAMC ») (BSE : ABSLAMC.BO et NSE : ABSLAMC.NS), laquelle a généré un profit de 98 M\$ (84 M\$ après impôt) au titre du bénéfice net déclaré. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

Croissance par marché – 2024 par rapport à 2023

Nous avons continué de conserver une approche axée sur les Clients, d'étendre notre réseau d'agences et de renforcer notre canal de bancassurance, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer la productivité.

Marchés de l'ANASE

- **Philippines** – Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 1,4 G\$ au 31 décembre 2024, en baisse de 9 %, reflétant la diminution des souscriptions de fonds du marché monétaire. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 9 %.

L'effectif de nos agences a atteint environ 24 500 à la fin de 2024, en hausse de 9 % par rapport à 2023.

- **Indonésie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 4 % en raison de la baisse des souscriptions, principalement dans le canal des agences.

L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 2 700 à la fin de 2024, en baisse de 50 % par rapport à 2023, en raison de l'accent que nous avons mis sur l'amélioration de la qualité.

- **Vietnam** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 40 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées dans les réseaux de la bancassurance et des agences, qui ont subi l'incidence des conditions du marché.

L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 3 800 à la fin de 2024, soit un niveau stable par rapport à 2023.

Hong Kong

- Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 26,8 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les entrées liées aux régimes de retraite et l'incidence favorable des marchés des actions.
- Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 90 % en raison de l'accroissement des capacités de distribution grâce à la forte croissance diversifiée dans les réseaux des agences, de la bancassurance et des courtiers.
- L'effectif de nos agences a atteint environ 2 900 à la fin de 2024, en hausse de 12 % par rapport à 2023.

Coentreprises

- **Chine** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 71 %, ce qui reflète la baisse des souscriptions enregistrées par les réseaux des courtiers et de la bancassurance.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 1 300 à la fin de 2024, en baisse de 24 % par rapport à 2023, en raison de l'accent que nous avons mis sur l'amélioration de la qualité.

- **Inde** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont augmenté de 17 %. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 17 % en raison de la croissance enregistrée dans les réseaux de la bancassurance et de la distribution directe.

L'effectif de nos agences a atteint environ 55 800 à la fin de 2024, en hausse de 8 % par rapport à 2023.

Au 31 décembre 2024, le total de l'actif géré s'est chiffré à 64,1 G\$, dont une tranche de 19,3 G\$ est présentée dans notre actif géré en fonction de la participation de 30,0 % de la Sun Life, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2023, exprimée en monnaie locale et après ajustement pour tenir compte de la vente de notre participation, qui est passée de 36,5 % à 30,0 %.

- **Malaisie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent, la hausse des souscriptions dans les canaux d'agences ayant été contrebalancée par la baisse des souscriptions dans les canaux du télémarketing et de la bancassurance.

L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 1 300 à la fin de 2024, en baisse de 13 % par rapport à 2023.

Clientèle fortunée

- **Sun Life International** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 18 % en raison de la hausse des ventes de contrats importants à l'exercice précédent.
- **Singapour** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 88 %, reflétant l'augmentation des ventes de contrats importants.

5. Organisation internationale

Les Services de soutien généraux comprennent certaines charges, les produits tirés des placements, le capital et d'autres éléments. Les Services de soutien généraux ont trait aux principales activités de direction de l'entreprise, comme les activités liées aux finances, aux risques et à la conformité, ainsi qu'aux capacités de mise en œuvre de l'entreprise, comme les activités liées aux stratégies, à la commercialisation et à la philanthropie. Les Services de soutien généraux sont inclus dans le type d'activité Charges de l'Organisation internationale et autres.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2024	2023
Protection individuelle ^{1), 2)}	—	29
Charges de l'Organisation internationale et autres ¹⁾	(364)	(406)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)¹⁾	(364)	(377)
À ajouter : Incidence des marchés	16	33
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	4	3
Acquisitions, intégrations et restructurations	(102)	21
Autres	(235)	—
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	(681)	(320)

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ Les activités de rentes fermées au Royaume-Uni à l'Organisation internationale ont été intégrées aux activités en protection individuelle. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

Rentabilité

Comparaison entre 2024 et 2023

La perte nette sous-jacente s'est établie à 364 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 377 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la baisse des coûts de financement, partiellement contrebalancée par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK¹⁾ et la baisse des produits tirés des placements liés aux actifs excédentaires.

La perte nette déclarée s'est chiffrée à 681 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 320 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la baisse des produits tirés des placements exonérés d'impôt, une charge de restructuration de 108 M\$ et le profit tiré de la vente de la Sun Life UK¹⁾ à l'exercice précédent.

¹⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

I. Placements

La Compagnie cherche à s'assurer que les placements de son fonds général sont alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, la situation financière des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité de la gouvernance du conseil d'administration (le « comité de la gouvernance ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité de la gouvernance. Le comité de la gouvernance du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

1. Aperçu des placements

Le total des placements liés au fonds général se chiffrait à 189,8 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 15,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. La hausse s'explique principalement par les activités d'exploitation générales et l'incidence favorable du change. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs à revenu fixe de grande qualité.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	13 873	7 %	13 173	8 %
Titres de créance	81 955	43 %	75 493	43 %
Titres de capitaux propres	9 974	5 %	7 138	4 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	57 619	31 %	54 600	31 %
Actifs dérivés	1 971	1 %	2 183	1 %
Autres placements	15 135	8 %	12 018	7 %
Immeubles de placement	9 290	5 %	9 723	6 %
Total des placements	189 817	100 %	174 328	100 %

¹⁾ Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

2. Titres de créance

Le portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2024, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

Titres de créance par émetteur et par secteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	7 537	9 %	6 010	8 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	15 655	20 %	14 251	20 %
Gouvernements et organismes américains	1 135	1 %	1 370	2 %
Autres gouvernements étrangers	4 209	5 %	3 802	5 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	28 536	35 %	25 433	35 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité ¹⁾ :				
Secteur financier	11 552	14 %	11 060	16 %
Services publics	7 622	9 %	7 059	9 %
Produits industriels	5 375	7 %	5 489	7 %
Énergie	3 704	5 %	3 272	4 %
Services de communication	3 020	4 %	3 149	4 %
Immobilier	2 305	3 %	2 525	3 %
Soins de santé	2 007	2 %	2 038	3 %
Produits de consommation courante	1 557	2 %	1 805	2 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 758	2 %	1 726	2 %
Technologies de l'information	1 092	1 %	904	1 %
Matières	1 021	1 %	1 102	1 %
Total des titres de créance de sociétés	41 013	50 %	40 129	52 %
Titres adossés à des créances	12 406	15 %	9 931	13 %
Total des titres de créance	81 955	100 %	75 493	100 %

¹⁾ Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos titres de créance, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique :								
Canada	34 472	3 614	38 086	46 %	30 180	4 339	34 519	46 %
États-Unis	20 986	6 486	27 472	34 %	20 111	6 266	26 377	35 %
Europe	4 145	1 664	5 809	7 %	3 892	1 470	5 362	7 %
Asie	6 891	950	7 841	10 %	5 440	900	6 340	8 %
Autres	1 612	1 135	2 747	3 %	1 557	1 338	2 895	4 %
Total des titres de créance	68 106	13 849	81 955	100 %	61 180	14 313	75 493	100 %

Nos pertes brutes latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se chiffraient à 6 775 M\$ et à 508 M\$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 6 119 M\$ et 615 M\$, respectivement). L'augmentation des pertes brutes latentes est en grande partie attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.

Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'est établie à 75 % du total des titres de créance au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 72 %). La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 99 %).

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par notation :								
AAA	13 381	4 410	17 791	22 %	10 654	4 572	15 226	20 %
AA	10 804	1 749	12 553	15 %	9 632	1 453	11 085	15 %
A	26 910	4 520	31 430	38 %	23 523	4 653	28 176	37 %
BBB	16 392	2 988	19 380	24 %	16 872	3 210	20 082	27 %
BB et moins	619	182	801	1 %	499	425	924	1 %
Total des titres de créance	68 106	13 849	81 955	100 %	61 180	14 313	75 493	100 %

3. Titres de capitaux propres

Le portefeuille de titres de capitaux propres est bien diversifié, et une tranche d'environ 67 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en bourse au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 62 %). Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en bourse sont ceux figurant dans le fonds ISHARES CORE S&P 500 UCITS ETF et le Tracker Fund of Hong Kong Ltd. La valeur comptable des titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres :								
Canada	3 821	—	3 821	38 %	3 081	—	3 081	43 %
États-Unis	2 600	74	2 674	27 %	2 185	68	2 253	32 %
Europe	373	—	373	4 %	153	—	153	2 %
Asie	3 079	—	3 079	31 %	1 645	—	1 645	23 %
Autres	27	—	27	— %	6	—	6	— %
Total des titres de capitaux propres	9 900	74	9 974	100 %	7 070	68	7 138	100 %

À l'exception des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille de titres de capitaux propres dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2024.

4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés.

Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Canada	9 402	12 560	21 962	9 377	12 924	22 301
États-Unis	4 828	18 856	23 684	4 609	17 086	21 695
Europe	208	8 488	8 696	159	7 420	7 579
Asie	—	680	680	—	550	550
Autres	—	2 597	2 597	—	2 475	2 475
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	14 438	43 181	57 619	14 145	40 455	54 600
Pourcentage du total des placements	8 %	23 %	31 %	8 %	23 %	31 %

¹⁾ L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 30 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 7 M\$).

Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2024, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'est établi à 14,4 G\$ (31 décembre 2023 – 14,1 G\$). Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant :

(en millions de dollars)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	2 567	2 567	—	2 558	2 558
Immeubles de bureaux	—	2 633	2 633	—	2 754	2 754
Immeubles d'habitation collective	3 205	1 294	4 499	3 583	1 256	4 839
Biens immobiliers industriels	—	3 683	3 683	—	2 954	2 954
Autres	425	631	1 056	440	600	1 040
Total des prêts hypothécaires	3 630	10 808	14 438	4 023	10 122	14 145
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	25 %	75 %	100 %	28 %	72 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective et des biens immobiliers industriels. Au 31 décembre 2024, une tranche de 31 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2024, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 54 % (31 décembre 2023 – 52 %). Bien que nous limitons généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,77 fois. Des 3,5 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires par indicateur de la qualité du crédit.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	Pourcentage du total des prêts hypothécaires
Prêts hypothécaires par notation :				
Assurés	3 630	25 %	4 023	28 %
AAA	—	— %	7	— %
AA	2 229	15 %	1 990	14 %
A	5 007	36 %	5 158	37 %
BBB	3 084	21 %	2 425	17 %
BB et moins	464	3 %	530	4 %
Dépréciés	24	— %	12	— %
Total des prêts hypothécaires	14 438	100 %	14 145	100 %

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2024, nous détenons d'autres prêts totalisant 43,2 G\$ (31 décembre 2023 – 40,5 G\$). Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2024, une proportion de 95 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure (31 décembre 2023 – 95 %).

(en millions de dollars)	31 décembre 2024	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts
Autres prêts par notation :				
AAA	165	— %	180	— %
AA	6 328	15 %	5 815	14 %
A	16 236	37 %	16 507	42 %
BBB	18 457	43 %	15 896	39 %
BB et moins	1 600	4 %	1 950	5 %
Dépréciés	395	1 %	107	— %
Total des autres prêts	43 181	100 %	40 455	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts par secteur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts
Prêts par secteur :				
Prêts aux entreprises	35 780	83 %	33 189	83 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	4 206	10 %	4 179	10 %
Gouvernements et organismes américains	2 314	5 %	2 173	5 %
Autres gouvernements étrangers	826	2 %	855	2 %
Gouvernement fédéral du Canada	55	— %	59	— %
Total des prêts	43 181	100 %	40 455	100 %

5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 1 971 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 2 077 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 183 M\$ et 1 311 M\$, respectivement).

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplication pour les placements admissibles. Le recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif (passif) à la juste valeur nette	(106)	872
Montant notionnel total	74 954	70 421
Montant en équivalent-crédit ¹⁾	1 347	1 594
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	30	34

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 106 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – actif de 872 M\$). La diminution de la juste valeur nette est attribuable à une diminution des contrats de change découlant de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 75,0 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 70,4 G\$). La variation du montant notionnel est principalement attribuable à la hausse des contrats de taux d'intérêt utilisés aux fins de l'harmonisation des durées.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,1 G\$, ou 1,5 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Les dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture comprennent les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions. Nous désignons certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾
Contrats de change	1 271	28	1 488	32
Contrats de taux d'intérêt	24	1	58	1
Contrats sur actions et autres	52	1	48	1
Total	1 347	30	1 594	34

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité				
A	552	7	491	5
BBB	499	13	540	15
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 051	20	1 031	20
Swaps sur défaillance indiciels	432	(10)	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 483	10	1 031	20

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.v de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

6. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2024, nous détenons des immeubles de placement totalisant 9,3 G\$ (31 décembre 2023 – 9,7 G\$). La diminution de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par le recul des valeurs de marché, principalement dans les secteurs des immeubles de bureaux et des immeubles industriels aux États-Unis, ainsi que par les ventes de biens immobiliers au Canada et aux États-Unis.

Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

(en millions de dollars)	31 décembre 2024						Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total		
Canada	1 476	3 496	933	1 469	448	7 822	84 %	
États-Unis	347	965	118	36	2	1 468	16 %	
Total	1 823	4 461	1 051	1 505	450	9 290	100 %	
Pourcentage du total par type	20 %	48 %	11 %	16 %	5 %	100 %		

(en millions de dollars)	31 décembre 2023						Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total		
Canada	1 558	3 318	921	1 468	668	7 933	82 %	
États-Unis	476	1 046	232	34	2	1 790	18 %	
Total	2 034	4 364	1 153	1 502	670	9 723	100 %	
Pourcentage du total par type	21 %	45 %	12 %	15 %	7 %	100 %		

7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

Au 31 décembre 2024, le total de la correction de valeur pour pertes s'est établi à 88 M\$¹⁾ (31 décembre 2023 – 89 M\$), et la charge pour pertes de crédit a augmenté de 4 M\$¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (augmenté de 14 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

¹⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

J. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

1. Capital

Nous nous sommes dotés de principes directeurs en matière de gestion du risque de capital conçus afin de maintenir une situation du capital solide et d'avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Nos principes directeurs sont aussi conçus de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, lequel est défini comme le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, maintenir la solidité financière ou permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Sun Life, y compris tous ses secteurs d'activité, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options de déploiement du capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration (le « conseil »). Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

Les principes directeurs de la Compagnie en matière de gestion du risque de capital établissent les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. Ils sont révisés annuellement par le comité d'examen des risques, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil. Nos fonctions de capital et de gestion des risques de l'Organisation internationale sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des principes directeurs en matière de gestion du risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres du compte des contrats avec participation, la MSC, les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada et certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life font également partie de notre capital.

Le tableau ci-dessous présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 12, 13, 14 et 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	2024	2023
Titres de créance subordonnés	6 179	6 178
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	200
Capitaux propres		
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	23 318	21 343
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	496	457
Participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Total des capitaux propres	26 129	24 200
Marge sur services contractuels ³⁾	13 366	11 786
Total du capital	45 874	42 364
Ratio de levier financier ^{3), 4)}	20,1 %	21,5 %

¹⁾ Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débiteures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS.

²⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

³⁾ Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 10,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 9,6 G\$).

⁴⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 23,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 21,3 G\$), en hausse de 2,0 G\$ pour 2024, principalement en raison du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et des autres éléments du résultat global, partiellement contrebalancés par les dividendes et par une diminution découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires.

Le tableau suivant présente la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs, de nos actions privilégiées et de nos autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2024.

Description	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	Montant en capital/valeur nominale (en millions de dollars)
Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada				
Déventures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.				
Série 2007-1 ²⁾	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2020-1	2,58 %	10 mai 2027	2032	1000
Série 2020-2	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	750
Série 2021-1	2,46 %	18 novembre 2026	2031	500
Série 2021-2	2,80 %	21 novembre 2028	2033	1000
Série 2021-3	3,15 %	18 novembre 2031	2036	500
Série 2022-1	4,78 %	10 août 2029	2034	650
Série 2023-1	5,50 %	4 juillet 2030	2035	500
Série 2024-1	5,12 %	15 mai 2031	2036	750
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life				
SLEECs – Série B	7,093 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
Actions privilégiées de catégorie A et autres instruments de capitaux propres émis par la FSL inc.				
Série 3	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 8R ³⁾	1,825 %	30 juin 2025	Perpétuelle	155
Série 9QR ⁴⁾	Variable	30 juin 2025 ⁶⁾	Perpétuelle	125
Série 10R ³⁾	2,967 %	30 septembre 2026	Perpétuelle	171
Série 11QR ⁵⁾	Variable	30 septembre 2026 ⁶⁾	Perpétuelle	29
Série 2021-1 – billets RCRL ⁷⁾	3,60 %	30 juin 2026	2081	1000

¹⁾ Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale. Le rachat de ces titres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ Nous surveillons l'évolution de la réglementation et des marchés au Canada en ce qui concerne nos titres de créance subordonnés existants fondés sur le taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR ») et nous pourrions, au besoin, prendre des mesures appropriées à une date future afin de refléter le remplacement du taux CDOR.

³⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁴⁾ Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

⁵⁾ Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

⁶⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

⁷⁾ Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Pour plus de renseignements sur la fiducie à recours limité, se reporter à la note 14.B des états financiers consolidés annuels de 2024.

Les tableaux suivants présentent le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2024	2023
Solde, au début	584,6	586,4
Options sur actions exercées	0,8	1,0
Actions ordinaires rachetées et annulées	(11,5)	(2,8)
Solde, à la fin	573,9	584,6

Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2024	2023
Solde, au début	3,4	3,6
Options émises	0,5	0,8
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(0,8)	(1,0)
Solde, à la fin	3,1	3,4

En vertu de notre Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 31 janvier 2025, la FSL inc. avait 572 857 568 actions ordinaires, 3 049 926 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurance inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2024. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2024, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 152 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2024. Avec un ratio du TSAV de 146 % au 31 décembre 2024, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %.

La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la FSL inc. pour 2024 et 2023.

Ratio du TSAV de la FSL inc.

(en millions de dollars)	2024	2023
Ressources en capital		
Bénéfices non distribués ajustés et surplus d'apport (incluant la marge sur services contractuels)	26 164	24 076
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	2 430	771
Actions ordinaires et privilégiées	10 431	10 566
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	6 318	6 348
À déduire :		
Goodwill	4 788	4 620
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	11 283	10 668
Capital disponible	29 272	26 473
Provision d'excédents et dépôts admissibles	6 838	6 165
Total des ressources en capital	36 110	32 638
Exigences en matière de capital		
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	26 196	24 068
À déduire : Diversification et autres crédits	5 497	4 984
Risque de garanties de fonds distincts	706	719
Risque opérationnel	2 332	2 139
Coussin de solvabilité de base	23 737	21 942
Ratio du TSAV	152 %	149 %

Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2024 et en 2023, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Au 31 décembre 2024, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Michigan, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Michigan a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. L'entité a été relocalisée du Vermont au Michigan en 2020. Dans le cadre de la structure de réassurance du Michigan, le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis est, de façon similaire, soutenu par une garantie de la FSL inc.

3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

En 2024, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 49 % en fonction du bénéfice par action déclaré et à 62 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2024 s'est chiffré à 3,24 \$ par action, comparativement à 3,00 \$ en 2023.

Dividendes déclarés

Montant par action	2024	2023	2022
Actions ordinaires	3,24	3,00	2,76
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 3	1,12500	1,12500	1,12500
Série 4	1,12500	1,12500	1,12500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R ^{1), 2)}	0,456250	0,456250	0,456250
Série 9QR ³⁾	1,550162	1,504236	0,701122
Série 10R ^{1), 4)}	0,741750	0,741750	0,741750
Série 11QR ⁵⁾	1,740682	1,694235	0,891122

¹⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

²⁾ Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025.

³⁾ Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

⁴⁾ Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.

⁵⁾ Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2024, nous disposons de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 13,7 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a augmenté de 0,5 G\$. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	11 170	9 372
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	2 532	5 612
Activités d'investissement	(337)	(559)
Activités de financement	(3 882)	(3 086)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	471	(169)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 216)	1 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	9 954	11 170
Titres à court terme, à la fin	3 744	2 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin	13 698	13 173

5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille entièrement détenues disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides¹⁾ chiffrés à 1,4 G\$ au 31 décembre 2024. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Facilités de crédit	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
Avec engagement	500 \$ US	11 \$ US	2028	400 \$ US	11 \$ US	2025
Avec engagement	1 400 \$ US	1 126 \$ US	2025	1 710 \$ US	1 384 \$ US	2024
Avec engagement	500 \$	500 \$	2025	500 \$	500 \$	2025
Sans engagement	100 \$ US	— \$ US	s.o.	100 \$ US	— \$ US	s.o.
Sans engagement	179 \$	103 \$	s.o.	229 \$	95 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	1 \$ US	s.o.	25 \$ US	3 \$ US	s.o.

Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2024, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 26,1 G\$ au 31 décembre 2024.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

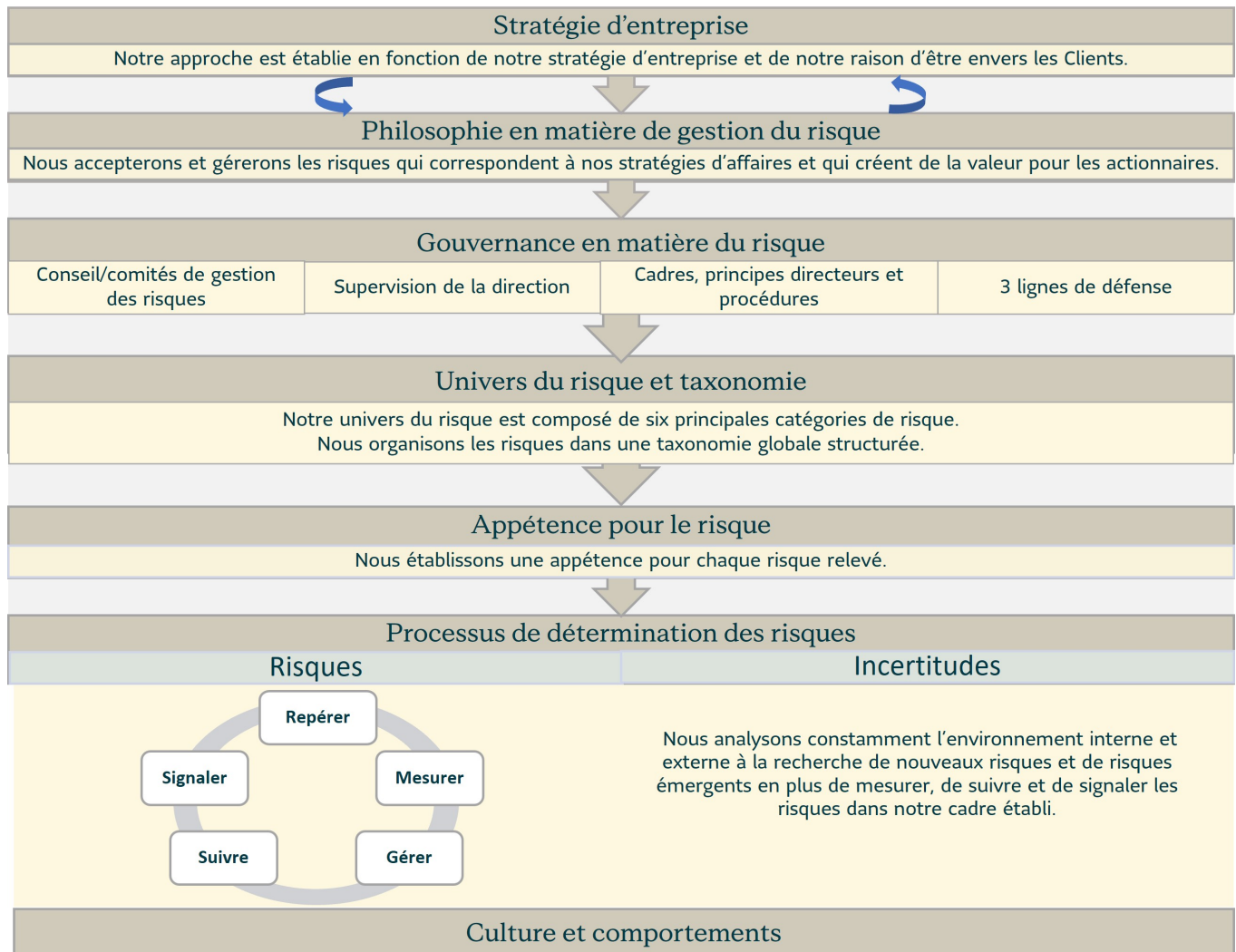
¹⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

K. Gestion du risque

1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui décrit les composantes de nos programmes de gestion des risques et explique comment ils fonctionnent ensemble dans l'exercice de nos activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre raison d'être qui est de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché, la résilience organisationnelle et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés ou déterminés avec certitude, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires concordent tous ensemble, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.

Notre approche en matière de gestion du risque et de résilience organisationnelle



2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous :

Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques dont ils assurent la surveillance sont présentés ci-dessous.



Conseil d'administration

C'est au conseil et à ses comités qu'il incombe d'assurer la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des cadres, des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de gestion du risque de capital et le cadre de gestion du capital et des liquidités, ainsi qu'en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil fait en sorte que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Nous surveillons les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement avec le conseil des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le comité d'examen des risques est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser les risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des programmes, des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Il examine et approuve tous les cadres et principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces cadres et principes directeurs. En outre, lorsque le conseil d'administration a délégué les tâches de surveillance du risque à d'autres comités du conseil, le comité d'examen des risques fournit au conseil un portrait complet de la surveillance de la gestion du risque effectuée par l'ensemble des comités du conseil. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie dépasse les exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. De plus, le comité d'examen des risques supervise les activités de gestion des risques de nos filiales et de nos coentreprises sous le contrôle de la direction de la Compagnie ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses autres coentreprises.

Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à superviser i) l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris ceux permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, ainsi que la planification de la relève et l'embauche des administrateurs; ii) le plan de placement et le rendement des placements de la Compagnie, y compris les pratiques, les procédures et le contrôle relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général; iii) le programme de durabilité de la Compagnie, y compris ses principes directeurs en matière de durabilité, sa stratégie en matière de durabilité (y compris l'élaboration d'un

plan de transition climatique) et son rapport sur la durabilité; et iv) le contrôle de la conformité et les programmes de contrôle de la conformité, y compris l'observation des exigences légales et réglementaires, la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité et l'élaboration de principes directeurs et de processus visant la promotion d'un comportement éthique durable. Le comité agit également à titre de comité de révision de la Sun Life ainsi que de comité de révision de certaines filiales de la Sun Life qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada).

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil i) à voir à l'intégrité des états financiers, des déclarations et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties prenantes, et à suivre de près les questions réglementaires et fiscales, ainsi que les litiges; ii) à vérifier la conformité avec les exigences réglementaires financières et à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction; iii) à examiner et approuver le plan d'audit interne annuel, et à examiner les rapports trimestriels du premier directeur de l'audit sur l'efficacité des contrôles internes de la Compagnie; iv) à passer en revue les rapports sur les résultats de l'auditeur externe et à évaluer les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe; v) à réviser le mandat, l'attribution de ressources, les objectifs et le plan de succession relatifs à l'actuaire en chef, au premier directeur de l'audit et au premier directeur des finances.

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à superviser la planification d'une relève pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les employés. Il fournit des conseils à la direction sur l'avancement du programme de gestion des talents afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de promouvoir la culture de la Compagnie. Le comité examine la conception et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs d'affaires et ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux gens et à la culture relatifs à la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de ressources humaines. En outre, le comité passe en revue les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie.

Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la surveillance du profil de risque pour assurer sa concordance avec les limites d'appétence pour le risque établies. Le comité vérifie également si des principes directeurs, des processus et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place. Cela est fait conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un modèle d'affaires et de produits équilibrés permettant à la Compagnie d'obtenir le rendement ajusté au risque établi, et de répartir le capital en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions critiques liées à la gestion continue du fonds général de la Compagnie. Par conséquent, le comité est chargé de vérifier, de surveiller et d'examiner l'exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, d'autres questions liées à la gestion du risque de crédit et du risque de placement ainsi que les stratégies futures de gestion du risque de crédit et du risque de placement.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives au cadre de gestion des actifs et des passifs, aux principes directeurs, aux lignes directrices, aux limites, à la mesure et à l'évaluation du rendement applicables à la gestion des risques de marché et de liquidité, ainsi que de la supervision de la gestion des actifs et des changements de stratégie de couverture.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et émergent, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance, de tarification, de demandes de règlement et de santé, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation de l'appétence pour le risque d'assurance et la recommandation de modifications à celle-ci.

Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de la direction délègue la responsabilité de la gestion des différentes catégories de risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, aux cadres de gestion des risques et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques. Nous sommes assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales dans la poursuite de notre stratégie et de la réalisation de nos objectifs, et à des facteurs externes. Le cadre de gestion du risque classe les principaux risques et les risques émergents en une taxonomie des risques mondiale rigoureuse qui comprend six catégories : les risques stratégique et d'entreprise, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque d'assurance et le risque opérationnel. Le cadre de gestion du risque décrit les processus de base utilisés pour repérer, mesurer, gérer, suivre et signaler les risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

4. Appétence pour le risque

Les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent le type et l'importance des risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires, et ils sont examinés et approuvés par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'ils imposent.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement de l'ensemble des parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat et les Clients n'est pas compromise.

Notre appétence pour le risque est le principal mécanisme de mise en œuvre de notre approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer la volatilité des bénéfices, le risque opérationnel et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous sommes prêts à tolérer des risques diversifiables quand nous pouvons avoir recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles de passifs comportant une volatilité relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements, la gestion des risques et la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui sont répartis entre plusieurs éléments, comme des produits, des régions (nationales et internationales), des réseaux de distribution et des catégories d'actifs, afin de maximiser les avantages liés à la diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent de multiples restrictions qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont révisées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de cadres de gestion des risques, de principes directeurs et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces cadres, principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux cadres de gestion du risque et aux principes directeurs; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

6. Processus de gestion du risque

Les secteurs d'activité utilisent tous la même approche pour repérer, mesurer, gérer, suivre et signaler les risques. Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

Repérage des risques

Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques clés et les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations et les liens potentiels entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques clés et les risques émergents, les exigences réglementaires émergentes et les exigences des agences de notation, l'évolution de l'industrie, ainsi que divers rapports de recherche.

Mesure des risques

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, notamment :

- les principaux indicateurs de risque;
- les évaluations de la probabilité et de la gravité;
- les tests de tension (y compris l'analyse de sensibilité et de scénarios);
- les tests de tension inversés;
- la modélisation stochastique.

Les mesures de risque sont exprimées en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du programme de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller, comprendre et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Les risques émergents sont l'une des données utilisées pour déterminer les scénarios de tests de tension.

- Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence des variations des facteurs de risque sous-jacents sur le bénéfice, le capital réglementaire et les liquidités, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté aux autres

facteurs de risque. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements.

- Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés.
- Nous utilisons l'examen de la situation financière, tel qu'il est prescrit par l'Institut canadien des actuaires, pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et des règlements du BSIF. En effectuant des tests de tension de certains scénarios défavorables, les principaux objectifs de l'examen de la situation financière sont d'identifier les menaces possibles à notre situation financière et les mesures correctives pertinentes pouvant être mises en œuvre par la direction pour atténuer ces menaces.

Gestion des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité cadrent avec notre appétence pour le risque et sont conformes à notre objectif en matière de rendements ajustés en fonction du risque.

Suivi des risques

Les processus de suivi comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la section « Gouvernance et responsabilité en matière de risque » du présent document.

Signalement des risques

Tous les trimestres, au minimum, les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent les rapports qui résument notre profil de risque face à l'appétence pour le risque approuvée par le conseil, y compris les expositions à nos principaux risques, tout changement des tendances en matière de risque, un aperçu prospectif des risques et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies de gestion des risques présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux cadres et aux principes directeurs de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

7. Les trois lignes de défense

La gouvernance en matière de risque de la Compagnie attribue la responsabilité et les responsabilités fonctionnelles au moyen de l'adoption du modèle des trois lignes de défense afin d'assurer une surveillance appropriée. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre des activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats d'affaires, ainsi que l'incidence découlant de ces risques;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des cadres et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- favoriser une solide culture d'entreprise en matière de gestion du risque.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et les chefs des fonctions de supervision, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question indépendante et efficace de la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil d'administration comparant le niveau de risque à l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités du conseil des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes mis en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'audit du conseil d'administration. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

8. Culture et approche

Nous avons établi une solide culture d'entreprise qui se reflète dans nos valeurs fondamentales : chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante et marquante. Ces valeurs donnent le ton et guident nos normes commerciales strictes, notre intégrité et notre comportement éthique, notre respect et notre engagement à prendre les bonnes décisions pour nos Clients.

Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des valeurs préconisant l'intégrité au sein de l'organisation. Nous travaillons ensemble en nous appuyant sur une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience afin de maximiser notre incidence positive et d'assurer la résilience de notre organisation, afin de soutenir notre raison d'être qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Notre cadre de gestion de la culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous ont un rôle important à jouer dans la préservation et l'amélioration de notre culture, ce qui comprend la gestion des risques de la Compagnie. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle de gestion des risques de la Compagnie, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à identifier ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques.

Notre culture repose sur les éléments suivants :

- Établir des valeurs fondamentales pour guider le processus décisionnel.
- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des remises en question efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture.
- Établir des responsabilités claires.
- Promouvoir la résilience continue.

La gestion des risques fait partie intégrante de notre culture d'entreprise, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons la responsabilité en matière de gestion du risque de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de la gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, de la surveillance continue des processus et des résultats qui déterminent les comportements attendus, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les cadres et principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites et prescriptions énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise visant à atteindre des objectifs commerciaux et financiers entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des limites précises d'appétence pour le risque que nous appliquons à tous les risques acceptables. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

Gestion du capital et des liquidités

Le maintien d'un niveau suffisant de capital est essentiel à la poursuite des activités de la Compagnie et des filiales. Nous évaluons et prévoyons la suffisance du capital de façon continue afin de pouvoir exercer nos activités de façon sécuritaire et de maintenir un capital adéquat en fonction des risques liés à nos activités commerciales et à notre stratégie. La suffisance du capital est évaluée pour l'ensemble de nos activités au moyen des processus annuels de planification stratégique et commerciale et du processus annuel d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, et elle fait l'objet d'un suivi régulier. Le niveau de risque lié à la suffisance du capital accepté par la Compagnie et ses filiales doit être prudent et conforme aux principes, aux cadres et aux lignes directrices énoncés dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Le respect de ces cadres, lignes directrices et processus de gestion du risque permet d'atténuer le risque lié à la suffisance du capital.

Le maintien de liquidités adéquates est essentiel à la protection de nos titulaires de contrat, de nos Clients et de nos créanciers, ainsi qu'au maintien des notations et à l'accès aux marchés financiers.

Intérêts des Clients et autres parties prenantes

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque tiennent compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Ces principes directeurs prescrivent la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes. Les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin de valider qu'ils sont exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au profil de risque et de rendement voulu par la Compagnie.

Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures du rendement financier utilisées pour évaluer les activités commerciales sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

Comprendre et gérer les incertitudes

Bien que la plupart des risques soient relativement bien compris et quantifiables, certains d'entre eux ne peuvent être évalués selon des paramètres classiques. Nous appelons ce type de risque des « incertitudes », et ils incluent notamment les risques géopolitiques et environnementaux, qui sont difficiles à quantifier et qui peuvent avoir des effets de contagion. Il est important que notre organisation n'analyse pas seulement les risques de façon cloisonnée, mais également qu'elle anticipe des événements incertains et s'y prépare en fonction de leurs répercussions potentielles sur d'autres risques connexes. Il serait important d'organiser, au besoin, des exercices de simulation rigoureux et réfléchis pour aider à comprendre les répercussions et les ramifications potentielles des incertitudes susceptibles de survenir et pour faciliter la mise en œuvre des stratégies de résilience.

Résilience organisationnelle

Compte tenu des divers défis externes et des menaces croissantes, il est essentiel que l'organisation maintienne et améliore sa résilience en tant que pratique exemplaire. La capacité de s'adapter à des conditions en constante évolution et de s'engager à adopter une approche résiliente est essentielle pour gérer nos vulnérabilités clés et atteindre nos objectifs en cas de perturbation des activités.

Culture

La culture englobe les principes, les valeurs et les croyances que nous partageons, soit ce qui façonne le caractère unique d'une entreprise. Notre culture favorise les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme. Elle définit le comportement adéquat à adopter pour toute situation, gouverne nos interactions avec nos Clients et influence la façon dont les employés s'identifient au sein de la Compagnie. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. Notre culture a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial de notre succès durable à long terme.

À long terme, durable et résiliente

Notre approche en matière de risque tient compte des incidences économiques, environnementales et sociales significatives de la Compagnie, ainsi que des occasions et des risques qu'elles présentent pour offrir de la valeur à long terme aux parties prenantes clés de la Compagnie. Nous aspirons à exercer le maximum d'influence positive et à assurer la résilience de notre organisation, afin de soutenir notre raison d'être qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Des cadres, des principes directeurs, des processus et des contrôles ont été mis en place afin d'identifier et de gérer efficacement les risques importants auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités, conformément aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque.

9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux de la section suivante du présent rapport de gestion comprennent l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») et à IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Ils comprennent aussi une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Les informations à fournir conformément à IFRS 7 et à IFRS 17 sont identifiées par une ligne verticale dans la marge gauche de la page. Le fait que certains textes et tableaux soient identifiés par une ligne verticale n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans les autres tableaux ou dans le reste du texte. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Les informations contenues dans la rubrique « Gestion du risque » du présent document devraient être examinées attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2024, nos états financiers consolidés et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

i. Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation, le risque immobilier et le risque de change.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers publics ou privés. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de gestion de patrimoine aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur les produits, le bénéfice, la marge sur services contractuels et le capital. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net, la MSC et le capital.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Risque de taux d'intérêt et de corrélation

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif. Les détails du programme de gestion actif-passif sont présentés à la section « Stratégies de gestion du risque de marché » de la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et de corrélation découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, et ils pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants.

- Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts.
- Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit peuvent entraîner une réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat, une augmentation des rachats d'actifs, des remboursements anticipés de créances hypothécaires et de titres structurés, ainsi que le réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs, ce qui peut donc avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.
- Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.
- Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net, notre MSC, notre capital et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail.

Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental.

Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net, notre MSC et notre capital. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif en ce qui a trait à sa monnaie fonctionnelle.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

L'incidence de l'inflation sur les charges du fonds général est décrite à la section « Risque lié aux charges » de la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écart de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les sections suivantes présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net¹⁾, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-après reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les sections « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et de corrélation » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des placements à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement afin de couvrir notre excédent, nos contrats de placement et les passifs relatifs à la MSC, augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la FSL inc.; elles ne tiennent pas compte de l'incidence à plus long terme, telle que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos activités de gestion d'actifs.

Se reporter à la section « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente rubrique pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

¹⁾ Le bénéfice net présenté dans la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Sensibilités aux marchés des actions privés et publics

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions publics ou privés sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations. Les sensibilités présentées décrivent l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution d'un même pourcentage appliquée aux marchés des actions privés et publics. Environ 60 % de la sensibilité attendue de notre bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions a trait à nos placements dans des actions de sociétés fermées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2024

Variation des marchés des actions privés et publics ^{1), 2), 3)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(550)	(225)	225	575
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(775)	(300)	275	650
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	—	—	—	—
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 2,0 %	Diminution de 0,5 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 1,0 %

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2023

Variation des marchés des actions privés et publics ^{1), 2), 3)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(400)	(175)	175	425
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(625)	(250)	250	600
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	—	—	—	—
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 3,0 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 1,0 %	Augmentation de 2,5 %

¹⁾ Variation respective sur tous les placements en actions au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. En raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs, les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles prévues. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

⁴⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Variation des taux d'intérêt^{1), 2), 3)}				
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(50)	25	(25)	50
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	150	(150)	75	(75)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	200	(200)	200	(200)
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Augmentation de 2,5 %	Diminution de 2,0 %	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 1,5 %

- ¹⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).
- ²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- ³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.
- ⁴⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.
- ⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2024, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2024. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

Incidence potentielle de la variation du taux sans risque ultime

Les sensibilités aux taux d'intérêt n'incluent pas l'incidence des variations du taux sans risque ultime. Notre sensibilité estimative à une diminution de 10 points de base du taux sans risque ultime présumé à l'égard de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance correspond à une diminution du bénéfice net déclaré d'environ 50 M\$ après impôt, ainsi qu'à une diminution d'environ 25 M\$ de la MSC.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., et de certaines fluctuations instantanées des écarts de swap sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation des écarts de crédit ^{1), 2)}	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	75	(50)	50	(50)
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	125	(125)	75	(25)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	200	(200)	200	(175)
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁴⁾	Augmentation de 2,0 %	Diminution de 2,0 %	Augmentation de 1,0 %	Diminution de 1,0 %

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

³⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

⁴⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2024, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation des écarts de swap ^{1), 2)}	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25)	25	(25)	25

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et la MSC, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation de la valeur des biens immobiliers ¹⁾	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(450)	450	(475)	475
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(100)	100	(100)	100

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Le risque de taux d'intérêt du TSAV est évalué en fonction de quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario se traduisant par les exigences en matière de capital les plus rigoureuses est choisi à titre de pire scénario pour chaque région géographique, tel que défini par la ligne directrice TSAV. Des variations de l'interaction entre le niveau et les mouvements à terme des taux d'intérêt et des écarts de crédit pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements importants des exigences en matière de capital. En 2020, le BSIF a mis à jour la ligne directrice TSAV en matière de risque de taux d'intérêt pour les secteurs d'activité avec participation en vue d'un lissage sur une période de six trimestres. Par conséquent, l'incidence réelle sur le ratio du TSAV pour les secteurs d'activité avec participation de chaque trimestre reflétera les scénarios du trimestre considéré ainsi que des cinq trimestres précédents, et une modification de scénario viendrait contrebalancer l'incidence antérieure au fil du temps. Il convient de noter qu'une modification du scénario peut également venir modifier l'orientation de nos sensibilités.

Pour la FSL inc., en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, aucune incidence additionnelle sur le ratio du TSAV ne devrait être observée au cours des cinq prochains trimestres.

Pour la Sun Life du Canada, en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, l'incidence restante de un demi-point de pourcentage devrait venir augmenter le ratio du TSAV au cours des cinq prochains trimestres.

Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures. Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons sur mesure une stratégie de placement et de couverture que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations, des prêts hypothécaires et d'autres prêts, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des taux d'intérêt et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options.

Produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général

La majeure partie de la sensibilité attendue de notre bénéfice net aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions a trait à nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles. Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques ajustables, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et les actifs sont rééquilibrés, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Les produits d'assurance-vie universelle indexés comportent des caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de dégager le rendement des indices boursiers sous-jacents, sous réserve de plafonds, de planchers et de taux de participation définis. Des stratégies de couverture dynamiques fondées sur des dérivés sur actions sont mises en œuvre afin de reproduire les rendements des titulaires de contrat et de limiter le risque potentiel lié aux garanties sur actions en fonction de notre appétence pour le risque.

Certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de résilier leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportements des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture dynamiques et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

Produits de fonds distincts

Certains produits de fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos activités de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés et à des actifs à revenu fixe afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et au change. La quasi-totalité de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds, sont couverts par un programme de couverture. La quasi-totalité des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les ajustements connexes au titre du risque non financier.

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à l'ensemble de la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture, comme le rééquilibrage des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance et l'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités sur les objectifs de gestion des risques.

L'incidence des garanties liées aux fonds distincts et des programmes de couverture connexes sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés au 31 décembre 2024 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de gestion de patrimoine	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de gestion de patrimoine – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts et assurance-vie universelle indexée	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme normalisés et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés sur obligations et contrats de change à terme de gré à gré
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net, des autres éléments du résultat global, de la MSC et du ratio du TSAV qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des cours des marchés des actions, des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Le ratio du TSAV et les sensibilités de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net, à la MSC, aux autres éléments du résultat global et au ratio du TSAV.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2023 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réalisées peuvent être sensiblement différentes de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au niveau des échéances, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul respectives. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2024 et du 31 décembre 2023, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice, des autres éléments du résultat global, de la MSC et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique N, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent document. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

ii. Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la conception et à la fixation des prix des produits, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'un suivi géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifié, de la conception de produits, de normes et de pratiques de tarification, en ayant recours à la réassurance ainsi qu'aux activités mondiales de la Compagnie. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits comprennent une forme quelconque d'options intégrées des titulaires de contrat. Nous pourrions subir des pertes en raison du comportement défavorable des titulaires de contrat par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de nos produits en ce qui a trait à la déchéance des contrats ou à l'exercice d'autres options intégrées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment :

- les événements imprévus survenant dans leur vie;
- le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions);
- les changements au sein des marchés financiers et des marchés des capitaux;
- les modifications apportées aux prix ou à la disponibilité des produits existants;
- l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification;
- les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation.

L'incertitude quant aux flux de trésorerie futurs causée par le comportement des titulaires de contrat peut être accentuée davantage par des comportements inattendus souvent associés aux périodes de turbulence économique ou aux moments clés d'exercice d'options pendant la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.

Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité désigne le risque que les résultats techniques soient défavorables par rapport à ceux qui sont prévus en fonction des hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits.

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité pourrait avoir une incidence défavorable sur plusieurs de nos produits, ce qui entraîne une possibilité de résultats financiers défavorables. Ces risques peuvent survenir dans le cours normal des activités à cause de fluctuations aléatoires des résultats techniques réalisés, en raison de catastrophes, du fait d'une pandémie, ou conjointement avec d'autres facteurs de risque, tels que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir par une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la mise en place de marchés pour les contrats d'assurance-vie détenus par des investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie. Des résultats techniques défavorables en matière de morbidité peuvent également découler d'événements externes, notamment une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, une hausse des coûts des traitements médicaux et une hausse de l'utilisation des médicaments de spécialité.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante, des événements catastrophiques comme des catastrophes naturelles (par exemple, des tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, des actes de terrorisme, des actions militaires ou la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement), ainsi que des épidémies.

L'exposition au risque de concentration des contrats collectifs fait l'objet d'une surveillance en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les lois actuelles au Canada restreignent le droit des assureurs d'obliger leurs titulaires de contrat à se soumettre à des tests génétiques ou à leur fournir les résultats de tels tests. Le fait que les titulaires de contrat puissent obtenir les résultats de tests génétiques sans que nous y ayons accès entraîne une asymétrie d'information entre les titulaires de contrat et les assureurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, ainsi que sur les comportements des titulaires de contrat. Cette asymétrie d'information pourrait s'accroître à mesure que les tests génétiques deviendront de plus en plus sophistiqués et accessibles, ce qui permettrait de mieux diagnostiquer certaines conditions pour lesquelles le traitement est dispendieux ou inexistant. L'asymétrie d'information peut par ailleurs accroître le risque d'antisélection des titulaires de nouveaux contrats. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur le taux de déchéance des contrats puisque de mauvais résultats de tests génétiques pourraient inciter des titulaires de contrat à conserver leur contrat, ce qui entraînerait des versements au titre des indemnités plus élevés que ceux prévus au moment d'établir le prix et la valeur des produits, en plus d'augmenter les tarifs d'assurance, ce qui pourrait entraîner la perte de titulaires de contrat nouveaux et existants.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements. Nous nous engageons à verser les règlements équitablement et rapidement, conformément aux modalités de nos contrats. Notre processus de gestion des demandes de règlement est conçu pour assurer une évaluation approfondie de celles-ci.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le montant maximal du risque d'assurance par tête pouvant être conservé. Ces limites de conservation par tête varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent des limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

- Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 M\$ au Canada et de 40 M\$ US à l'extérieur du Canada.
- Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 M\$ au Canada et de 50 M\$ US à l'extérieur du Canada.
- Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation.

Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Risque de longévité

Le risque de longévité est la possibilité de subir des pertes en raison de changements défavorables dans les taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Toutefois, il pourrait se manifester plus rapidement, par exemple, en raison de percées médicales permettant de prolonger la vie humaine de façon considérable.

Le risque de longévité a une incidence sur les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévu de l'espérance de vie des assurés pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, certains fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé), ce qui exigerait l'augmentation des passifs liés aux titulaires de contrat et entraînerait des réductions du bénéfice net et des fonds propres.

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.

Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative aux éléments suivants :

- La situation future concernant le rendement des placements.
- Les comportements des titulaires de contrat.
- Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
- Les niveaux de vente.
- La répartition des affaires.
- Les charges.
- L'impôt.

Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Les produits qui offrent des caractéristiques, des options ou des garanties complexes exigent des modèles, des méthodes ou des hypothèses d'établissement des prix de plus en plus complexes, ce qui accroît l'incertitude.

- Le risque lié à un établissement inexact des prix augmente avec le nombre et l'incertitude inhérente des hypothèses nécessaires pour concevoir un produit.
- Les données du passé conjuguées aux hypothèses portant sur les futures tendances peuvent être de mauvais indicateurs de l'avenir.
- Les manques de données sur les nouveaux produits ou les nouveaux segments de clientèle augmentent le risque que les résultats réels futurs ne correspondent pas aux hypothèses prévues.
- Des facteurs externes peuvent apporter de nouveaux facteurs de risque qui n'ont pas été pris en compte au moment de la conception du produit et peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier du produit.
- Les comportements des titulaires de contrat dans l'avenir peut varier de ce qui avait été prévu au moment de la conception du produit et ainsi nuire à son rendement financier.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-dessous :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.

Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler des éléments suivants :

- La conjoncture économique générale.
- Des augmentations imprévues de l'inflation.
- Une croissance plus lente que prévu.
- Des modifications de la disponibilité des produits existants.
- Une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires.

Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

À l'occasion, certains produits ou secteurs d'activité cessent d'être offerts en souscription (par exemple, les activités d'assurance-vie individuelle aux États-Unis). Notre capacité à gérer efficacement les activités fermées de ces produits ou secteurs d'activité entraîne des risques additionnels, tels que le risque lié au comportement des titulaires de contrat et le risque lié aux charges, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rentabilité et notre situation financière.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

Risque de réassurance

Nous achetons de la réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, l'abandon ou la diminution de la capacité de réassurance, ou l'augmentation des frais liés à la réassurance), l'insolvabilité d'un réassureur ou une réassurance inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, notamment les mesures prises par les réassureurs pour augmenter les tarifs des garanties, nouvelles ou existantes, et notre capacité à obtenir la réassurance appropriée, peuvent avoir des répercussions négatives sur le coût associé au maintien d'une capacité de réassurance existante ou sur la disponibilité d'une nouvelle capacité de réassurance ou le coût associé à l'obtention de celle-ci, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies commerciales, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs est possible. En outre, les modifications apportées à la réglementation visant les accords de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont régulièrement examinés et approuvés par le comité du conseil d'administration pertinent afin de s'assurer qu'ils sont conformes à nos niveaux d'appétence pour le risque et à nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Ces principes directeurs définissent les critères d'acceptation qui permettent de vérifier si un réassureur est admissible à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. Nous effectuons en outre des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris des évaluations internes du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition à chaque contrepartie de réassurance fait l'objet d'une surveillance étroite afin de s'assurer qu'aucune contrepartie de réassurance ne représente un risque de crédit indu et qu'elle n'excède pas les limites prédéfinies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité de gestion des risques.

Afin d'accroître davantage le contrôle du risque de réassurance, nos ententes de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où une contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'évolution défavorable des marchés de la réassurance, nous avons également l'option d'interrompre ou de modifier les nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

iii. Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous devons à nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers, des difficultés éprouvées par une seule entreprise ou de la perte attendue en cas de défaillance. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation de notations de qualité du crédit est obligatoire pour les placements en portefeuille et fait régulièrement l'objet d'examens. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- La conception et le maintien de programmes de couverture qui pourraient comprendre le recours à des dérivés. La conjoncture des marchés détermine la disponibilité et les coûts de cette protection au moyen de produits dérivés.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- La réassurance de certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. La réassurance ne nous dégage pas de nos obligations envers les titulaires de contrat. Par conséquent, nous assumons le risque de crédit envers nos réassureurs. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord et de méthodes de notation conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et elle se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique est le risque que survienne une perte liée à l'incapacité d'établir, de planifier ou de mettre en œuvre de façon adéquate une stratégie appropriée en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, ou de s'adapter à l'évolution des comportements des Clients ou au contexte commercial, économique, géopolitique, réglementaire ou environnemental et social externe, ou encore le risque que des hypothèses formulées dans des stratégies ne soient pas réalisées comme prévu.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés, et les principaux thèmes, enjeux et risques émergents font l'objet de discussions entre notre équipe de direction et le conseil ou ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix, les principes directeurs en matière de fusion et d'acquisition, les principes directeurs sur l'exécution stratégique – Risque lié à la gestion du changement, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de gestion du risque de capital, sont en place.
- Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise sont établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes. En cas de non-respect des cibles en matière de capital, un processus de recours hiérarchique clairement défini est en place.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, géopolitique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique couvre un large éventail de risques liés aux conflits ou aux tensions entre divers états ainsi qu'aux événements ou aux tendances ayant une portée mondiale ou internationale et venant augmenter les risques liés à l'exploitation des sociétés. Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, géopolitique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Le risque géopolitique peut entraîner une hausse de la volatilité au sein du marché mondial des actions et du marché de l'énergie, des difficultés à mener des affaires dans certains emplacements géographiques et une augmentation de la menace de cyberattaques ciblées, en plus de nous exposer potentiellement à un risque de perte de réputation. Les plus récentes mesures prises entre les États-Unis et le Canada ainsi que la possibilité d'une guerre commerciale prolongée assortie de l'imposition de tarifs sur une longue période pourraient entraîner de graves perturbations des économies canadienne et américaine, ce qui aurait une incidence sur les marchés, la croissance du PIB, les taux de change, l'inflation et les emplois de même que des répercussions connexes sur les Clients et les placements.

Risque économique

Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités.

Le risque économique peut également se recouper avec d'autres facteurs de risque comme les risques environnementaux et sociaux. Les conséquences possibles de ces facteurs sont, notamment, une faiblesse continue de la croissance, une faiblesse soutenue des taux d'intérêt, une augmentation de l'inflation, une volatilité accrue des marchés des actions et des taux d'intérêt et une certaine faiblesse et volatilité continue des écarts de crédit. Les répercussions économiques de l'un ou l'autre de ces facteurs pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos attentes ne se concrétisent pas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers et notre capacité à exécuter notre stratégie commerciale. L'impact sur les marchés de cet environnement économique, de modifications apportées aux lois, aux règlements et aux politiques, ou d'autres initiatives gouvernementales pourrait continuer de mettre de la pression sur nos bénéfices, nos exigences en capital réglementaire, notre rentabilité, nos liquidités et notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires. Des taux d'intérêt bas et une volatilité accrue occasionnent un certain nombre de défis pour nous, notamment une hausse des coûts de couverture, une baisse du rendement des placements, un changement défavorable dans le comportement des titulaires de contrat et la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles. La volatilité et l'incertitude de l'environnement macroéconomique pourraient également donner lieu à d'autres conséquences financières et non financières défavorables, telles qu'une dépréciation du goodwill, la baisse du cours de nos actions et une révision à la baisse de nos notes de solvabilité financière et de nos cotes de crédit.

Risque lié à l'exécution

Nos stratégies et plans d'affaires ainsi que notre performance financière dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives, à repérer de nouvelles occasions et à s'y adapter rapidement, ainsi qu'à revoir nos stratégies en fonction de changements liés aux conditions économiques, réglementaires et concurrentielles, a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires.

La réussite de nos stratégies et de nos plans d'affaires a une incidence sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- notre capacité à générer des bénéfices suffisants afin de conserver un niveau approprié de capital;
- notre capacité à générer des rendements durables sur nos placements;
- notre capacité à satisfaire aux exigences réglementaires;
- notre capacité à gérer efficacement notre exposition aux risques;
- notre capacité à attirer et à fidéliser Clients et distributeurs;
- notre capacité à offrir une gamme appropriée et bien diversifiée de produits et de services;
- notre capacité à réduire nos frais d'exploitation tout en conservant notre capacité d'embauche, de fidélisation et de motivation du personnel clé.

Rien ne garantit que nous réussirons à mettre en œuvre nos stratégies commerciales ni que ces stratégies nous permettront d'atteindre nos objectifs. Si nos stratégies commerciales sont infructueuses ou si elles ne sont pas mises en œuvre efficacement, cela pourrait nuire à la structure des coûts, et nous pourrions être dans l'incapacité d'atteindre nos objectifs de croissance ou de saisir des occasions du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Risque lié à la distribution

Nous distribuons nos produits par l'intermédiaire de plusieurs canaux de distribution : distribution directe, agents généraux principaux, réseau indépendant, intermédiaires financiers, courtiers, banques, conseillers en régimes collectifs et tiers fournisseurs de services de marketing. La concurrence pour ces intermédiaires et ces agents repose sur les produits, la rémunération, les services de soutien et la situation financière.

Nous sommes également exposés au risque que nos principaux partenaires de distribution se regroupent, changent de structure de propriété ou de modèle de distribution, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires et sur nos objectifs de croissance. De nouveaux canaux de distribution pourraient émerger et pourraient diminuer l'efficacité de notre stratégie de distribution actuelle. Les canaux de distribution enregistrent une croissance rapide dans quelques secteurs de certains pays, ce qui pourrait entraîner une augmentation des risques de conflits et de chevauchements des pratiques commerciales et des canaux de distribution. Un mauvais alignement de notre stratégie liée aux produits ou à la distribution, ou des services ou technologies connexes, avec nos objectifs stratégiques ou avec l'évolution du comportement des Clients ou de notre cadre réglementaire peut avoir une incidence sur le risque lié à la distribution.

La capacité de rejoindre des Clients et de les fidéliser au moyen de la technologie numérique et de l'analyse des données devient de plus en plus importante dans le secteur de l'assurance. Bien que l'utilisation de canaux de distribution numériques puisse nous aider à étendre nos activités, ces canaux nous exposent à des risques liés au respect de la réglementation et à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies en ligne pour la vente et pour le soutien à la clientèle. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans certains des territoires dans lesquels nous faisons affaire pourrait faire en sorte que nous dépendions trop d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

Risques liés aux fusions, aux acquisitions, aux cessions et aux investissements stratégiques

Nous examinons régulièrement les possibilités d'acquérir d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies.

Toute transaction comporte des risques liés aux facteurs économiques, opérationnels, stratégiques, financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, de conformité, environnementaux, sociaux et à d'autres facteurs, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques. Ces risques peuvent comprendre les risques suivants :

- Nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de retirer les avantages financiers et stratégiques des transactions, y compris les économies de coûts prévues à la suite d'une acquisition, en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs.
- Le déploiement de capital pour financer une opération pourrait limiter notre capacité de déployer d'autres capitaux pour concrétiser d'autres occasions et initiatives.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de découvrir tous les passifs significatifs ou les pertes de valeur d'actifs subséquentes malgré un contrôle diligent approfondi.
- Les clauses d'indemnisations habituelles fournies par le vendeur à l'acheteur pourraient ne pas être recouvrables ou suffisantes pour compenser entièrement les pertes liées à l'acquisition de l'entreprise, ainsi que le risque de crédit du vendeur auquel l'acheteur pourrait être exposé en cas d'application d'une clause d'indemnisation.

Notre capacité à réaliser les avantages économiques, financiers et stratégiques escomptés de toute transaction dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- la séparation et/ou l'intégration véritables des entreprises transférées; la restructuration et/ou la réorganisation des entreprises liées; et le fait de pouvoir garder le personnel clé pour procéder à ces opérations;
- l'intégration réussie des entreprises acquises à nos activités existantes et l'harmonisation des différences de cultures organisationnelles, qui pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes et détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons établi des procédures pour encadrer l'évaluation et la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions, ainsi que sur les mesures d'atténuation élaborées pour atténuer ces risques, sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux équipes de la haute direction, selon le cas.

Environnement concurrentiel

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

La tendance à la consolidation mondiale du secteur des services financiers a contribué à l'émergence de concurrents s'appuyant sur une part de marché substantielle ainsi que sur des relations de distribution et des marques établies. Ces sociétés de plus grande taille ont la capacité d'investir fortement dans des domaines tels que l'image de marque, le développement de produits, la technologie, la gestion des risques et la capacité de distribution, soit des activités fondamentales en vue d'obtenir une croissance rentable soutenue et d'offrir un service à la clientèle supérieur.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits et services, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisée, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de solidifier leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Le risque de perturbation découlant de l'évolution des technologies et de l'innovation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Les concurrents pourraient proposer un plus large éventail de produits à moindre coût ou lancer de tels produits, ce qui pourrait exiger que nous nous adaptions plus rapidement ou exercer de la pression sur nos marges dans certains de nos segments d'activités et ainsi avoir une incidence sur notre rentabilité et sur notre part de marché. Dans le secteur de la gestion des actifs, une tendance se dessine parmi les investisseurs qui consiste à se tourner vers les produits de placement passif dont les frais sont moindres, comme des fonds indiciaires et d'autres types de fonds négociés en bourse. Cette tendance pourrait avoir une incidence sur notre capacité à attirer et à fidéliser des Clients pour nos produits gérés activement. Les cycles de développement et de durée de vie des produits ont été réduits dans plusieurs secteurs de produits, ce qui a accru la concurrence liée à leurs caractéristiques. Cette situation a fait croître les coûts liés au développement de produits et les coûts administratifs et a réduit le délai de recouvrement des dépenses en immobilisations. De plus, les coûts liés à la conformité et à la réglementation augmentent aussi généralement selon la gamme et la complexité de notre portefeuille de produits.

Bon nombre de nos produits d'assurance, particulièrement ceux qui sont offerts par le secteur de l'assurance collective, sont renouvelés annuellement. Compte tenu de la fréquence relativement élevée de renouvellement, ce secteur d'activité peut être particulièrement exposé à des conditions défavorables en raison de pressions concurrentielles du marché.

En raison des différentes règles de présentation comptable et exigences en matière de capital réglementaire qui sont appliquées dans différents territoires, nous pourrions être désavantagés par rapport à certains de nos concurrents du fait des différences dans le bénéfice déclaré et de ces règles de présentation comptable et exigences en matière de capital réglementaire.

Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables des comportements des titulaires de contrat ou des Clients.

Dans le cadre de nos activités d'assurance, le rendement de notre portefeuille de placements est tributaire en partie du niveau et des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des résultats au chapitre du crédit, des cours des actions, des valeurs du marché immobilier, de la performance de l'économie en général, du rendement de certains débiteurs particuliers compris dans ces portefeuilles et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. Ces variations peuvent avoir une incidence considérable sur notre revenu de placement net au cours d'une période donnée.

Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, le risque lié à la gestion de portefeuille correspond au risque qu'une stratégie de placement ne soit pas mise en œuvre de façon prudente, de sorte que le mandat connexe ne respecte pas de façon importante son objectif de placement et qu'il n'atteigne pas de façon significative ses rendements cibles ainsi que les taux de rendement de référence pertinents.

- La mise en œuvre inadéquate de la stratégie de placement pourrait entraîner des démarches juridiques ou réglementaires et nuire à notre réputation, et nous pourrions perdre des Clients actuels et potentiels.
- Nous pourrions voir nos ventes être affectées de façon défavorable, une hausse des sorties de trésorerie ou une baisse du niveau de l'actif géré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la marge sur les produits tirés des honoraires et des pertes financières.

Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie et pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement. De telles modifications pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, sur les processus comptables, sur les exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente et aux offres de produits, sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger (comme la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales). Chacun de ces changements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

À l'heure actuelle, le cadre réglementaire au Canada et ailleurs dans le monde évolue de certaines façons qui pourraient avoir une incidence sur nos activités ou changer la manière dont nous sommes réglementés ou surveillés dans plusieurs territoires, notamment comme suit :

- Au Canada, des efforts ont été déployés en vue d'améliorer l'accès aux médicaments sur ordonnance et aux soins dentaires et de les rendre plus abordables; par exemple, des pressions ont été exercées sur le gouvernement fédéral par des partis politiques, certains gouvernements provinciaux, des médias et divers groupes de revendication afin qu'il mette en place des formes de régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires à l'échelle nationale. De tels programmes pourraient avoir une incidence sur nos activités à de nombreux égards, notamment sur le revenu en primes, sur notre capacité à offrir une couverture, sur le prix et le niveau de protection des autres couvertures que nous offrons ou que nous sommes en mesure d'offrir par l'intermédiaire de nos activités de garanties collectives au Canada, ce qui, en conséquence, risquerait de toucher le taux de renouvellement des contrats d'assurance et la fidélisation de nos Clients en assurance collective, l'interaction avec les participants des régimes et la valeur des autres couvertures offertes par ce secteur d'activité.
- Les organismes de réglementation des assurances et des valeurs mobilières demeurent axés sur l'équité envers les Clients, la conduite des conseillers et les pratiques connexes, et ils évaluent les frais associés aux produits, les pratiques en matière de rémunération, les pratiques de ventes et les conflits d'intérêts. Les organismes de réglementation imposent également des normes plus strictes en ce qui a trait aux communications avec les Clients afin d'accroître les obligations en matière de communication de l'information relativement aux frais, afin d'appliquer des interdictions et des restrictions au paiement de certains types de commissions et de frais de service aux représentants, aux conseillers et aux distributeurs tiers, ce qui entraîne des changements dans les caractéristiques des produits ainsi que dans les pratiques de vente et de mise en marché utilisées par les représentants, les conseillers, les fabricants et les distributeurs. Des exemples de tels changements comprennent les réformes axées sur les Clients publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui sont entrées pleinement en vigueur le 31 décembre 2021 et les modifications finales des règles publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance en avril 2023, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026, afin d'améliorer la déclaration du total des coûts pour les fonds d'investissement et les fonds distincts.
- Aux États-Unis, l'on s'attend à ce que l'administration Trump réoriente les politiques fédérales en ayant recours à son autorité exécutive et réglementaire. Ces changements de politiques pourraient notamment avoir une incidence sur la fiscalité, les soins de santé, les technologies, le commerce et les facteurs ESG, et ils pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur nos activités.
- En juin 2020, la Chine a adopté la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong qui confère de vastes pouvoirs aux autorités chargées de faire respecter la loi. En juillet 2020, le président américain de l'époque, M. Trump, a promulgué la loi intitulée *Hong Kong Autonomy Act* (la « Loi ») et a pris un décret-loi aux termes duquel des sanctions principales pouvaient être imposées à des entités et des particuliers dont il est établi qu'ils ont joué un rôle important dans l'affaiblissement de l'autonomie de Hong Kong. La Loi confère également le pouvoir d'imposer des sanctions secondaires à des institutions financières autres qu'américaines dont il est établi qu'elles ont réalisé des opérations importantes pour une personne ou une entité assujettie à des sanctions principales en vertu de la Loi. En juin 2021, la Chine a promulgué la loi de la République populaire de Chine portant sur l'opposition aux sanctions étrangères; cette loi autorise le Conseil d'État à imposer des contre-mesures en réponse aux sanctions imposées par des gouvernements étrangers aux sociétés et aux particuliers chinois. En mars 2024, Hong Kong a promulgué l'ordonnance sur la protection de la sécurité nationale en vertu de l'article 23 de la Loi fondamentale de Hong Kong, qui comprend un certain nombre de nouvelles infractions (y compris celles relatives aux secrets d'État), des modifications apportées à des infractions existantes et des pouvoirs concernant l'application et la mise en œuvre par les autorités chargées de l'application de la loi, y compris de façon extraterritoriale. Au cours des dernières années, les États-Unis et la Chine ont appliqué un certain nombre de sanctions ciblées et de restrictions commerciales à l'encontre de l'autre partie, ce qui pourrait accroître les risques et les incertitudes liés à nos activités à Hong Kong en raison de ces faits nouveaux.
- Les autorités de réglementation accordent une attention accrue aux données, aux technologies et à la cybersécurité. De nouvelles lois ainsi que de nouveaux règlements, lignes directrices, directives et attentes continuent d'être instaurés, lesquels forceront la Compagnie à améliorer ses programmes de technologies et de sécurité de l'information, à améliorer ses programmes de gestion des risques liés aux tierces parties et ses programmes de gouvernance de données, renforceront les exigences réglementaires en matière de divulgation de l'information et feront grimper les coûts et les ressources associés aux activités de la Compagnie en ce qui a trait aux technologies des données et à la sécurité de l'information.
- Les organismes de réglementation des divers territoires dans lesquels nous exerçons nos activités accordent désormais davantage d'importance aux facteurs ESG, y compris à l'impact du changement climatique, et certains organismes de réglementation ont pris des mesures pour mettre en place ou ont déjà mis en place des règles relativement aux risques et aux divulgations concernant ces enjeux. Au Canada, la ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques (la « ligne directrice B-15 »), est entrée en vigueur à la clôture de l'exercice 2024. Elle énonce les attentes du BSIF en ce qui concerne la gestion et la communication des

risques liés au climat par des IFF. En décembre 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (le « CCNID ») a finalisé et publié les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID ») 1 et 2. NCID 1 et NCID 2 sont des normes concernant les informations générales à fournir sur la durabilité et sur le climat, respectivement. Bien que les normes proposées ne soient pas obligatoires, leur publication devrait inciter les organismes de réglementation à rendre obligatoire la présentation de rapports sur la durabilité en vertu des lois canadiennes applicables. Le BSIF s'est engagé à assurer l'interopérabilité d'un point de vue prudentiel entre la ligne directrice B-15 et les normes du CCNID. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont l'intention d'examiner les normes finales du CCNID dans sa proposition révisée concernant un régime de présentation d'information sur le climat, qui pourrait inclure des modifications pertinentes aux marchés financiers canadiens. En outre, en 2022, les ACVM ont publié des orientations pour les fonds d'investissement concernant les divulgations relatives aux facteurs ESG, qui ont été révisées en mars 2024. Aux États-Unis, les gouvernements et les autorités de réglementation étatiques ont concentré davantage leur attention sur les pratiques relatives aux facteurs ESG des institutions financières, des gestionnaires d'actifs et des entités américaines d'envergure exerçant leurs activités au sein de leurs états, en particulier en ce qui concerne les risques climatiques et les émissions de gaz à effet de serre. Cela comprend à la fois la législation sur la présentation d'information liée au climat dans des états comme la Californie ainsi que des considérations contradictoires au niveau des états sur d'autres pratiques ESG, qui reflètent la polarisation politique entourant les facteurs ESG aux États-Unis. De plus, la SEC a publié sa règle définitive sur la présentation d'information liée au climat, qui exige que de nombreuses sociétés inscrites incluent certaines informations relatives au climat dans leurs documents réglementaires. La règle est en suspens en attendant un contrôle judiciaire. En outre, la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises est entrée en vigueur en 2023, et cette directive dont la portée est très vaste impose à de nombreuses entreprises, dont le siège n'est pas situé dans l'UE mais qui exercent leurs activités en UE et qui remplissent certains critères, de produire des rapports de durabilité complets conformément aux normes européennes. D'éventuelles divergences quant aux attentes des organismes de réglementation, ainsi que le rythme des changements réglementaires liés au changement climatique, pourraient donner lieu à des risques opérationnels. Nous continuons de surveiller nos pratiques en matière de gestion des risques et nos communications à mesure que de nouveaux règlements et normes sont mis en œuvre et que le contexte continue d'évoluer. Nous surveillons également l'évolution des lois et des règlements contre l'écoblanchiment, y compris les récentes modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* (Canada), qui ont introduit de nouvelles normes concernant la présentation de preuves pour les allégations relatives à l'environnement, le règlement des litiges liés au climat et les mesures d'application de la loi à l'égard de l'écoblanchiment ou de la pratique consistant à faire des allégations environnementales trompeuses ou non fondées.

Se reporter à la rubrique « Questions d'ordre réglementaire » de la notice annuelle pour une description de notre contexte réglementaire au Canada, aux États-Unis, en Asie et aux Bermudes et d'autres exemples de modifications réglementaires qui peuvent avoir une incidence sur notre entreprise et nos activités.

Risque environnemental et risque social

Notre rendement financier, nos activités et notre réputation peuvent être négativement touchés par une préparation inadéquate aux incidences, directes ou indirectes, du risque environnemental et du risque social. Le risque environnemental et social comprend, sans s'y limiter, les dommages environnementaux constatés sur les immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous gérons, les risques physiques, ainsi que les risques liés à la santé publique. Ces risques pourraient avoir une incidence sur nos activités directes, nos activités d'investissement ou d'autres secteurs de notre chaîne de valeur.

Les risques environnementaux et sociaux peuvent découler directement de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes, des faits nouveaux en matière de réglementation et de politiques publiques, ainsi que de l'incidence de ces facteurs sur nos activités, nos placements, nos fournisseurs, nos Clients et notre réputation. Une telle incidence pourrait également survenir indirectement en raison d'attentes accrues des parties prenantes concernant le rendement environnemental et social, de contraintes touchant les ressources, de coûts liés à l'adaptation, ainsi qu'au fait que des Clients et fournisseurs soient touchés de façon défavorable par les facteurs susmentionnés. Nos processus d'évaluation des risques tiennent compte des risques environnementaux et sociaux.

À titre de propriétaire ou de locataire de biens immobiliers ou d'investisseur dans des biens immobiliers, nous pourrions être touchés si des conditions environnementales défavorables causaient des dommages à nos immeubles sous-jacents à nos placements ou d'autres dégâts. Nos activités et les immeubles sous-jacents à nos placements sont assujettis aux lois et aux règlements en matière environnementale dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous pourrions donc subir des dommages à la suite de catastrophes d'ordre environnemental et notre responsabilité pourrait être engagée, ce qui pourrait diminuer la valeur de nos activités, nuire à la capacité de nos activités à générer des revenus ou augmenter les coûts à payer pour se conformer aux exigences applicables ou pour la remise en état nécessaire de nos biens. Par l'intermédiaire d'autres actifs investis, comme les prêts, les obligations et les actions, nous pourrions être exposés à de telles répercussions et aux conséquences défavorables découlant d'enjeux environnementaux visant l'émetteur ou un actif précis. Notre réputation pourrait être entachée et nos activités pourraient être perturbées si nous ou nos locataires, emprunteurs ou autres entités liées, ne respectons pas les règlements environnementaux ou les pratiques exemplaires en matière environnementale.

Les risques environnementaux pourraient par ailleurs avoir une incidence défavorable sur la situation financière des réassureurs et des assureurs des biens que nous possédons, louons ou gérons, ou dans lesquels nous avons investi, ce qui pourrait accroître le risque de défaut de leur part, pourrait augmenter nos paiements au titre de la réassurance ou de l'assurance et pourrait faire en sorte qu'il soit impossible d'obtenir une réassurance ou une assurance.

La survenance de catastrophes d'ordre environnemental ou tout autre changement significatif pourrait ralentir l'activité économique dans les régions touchées, ce qui pourrait éventuellement nuire à nos activités, à la valeur de nos placements et à notre capacité d'offrir des produits et des services aux Clients ainsi que de répondre aux besoins de nos Clients existants. Comme il a été mentionné précédemment à la section « Risque d'assurance – Risque lié à la mortalité et à la morbidité », les risques environnementaux ont des répercussions sur le risque de catastrophe et le risque de concentration de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. À mesure que ces événements augmentent, ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats en matière de mortalité et de morbidité ainsi que sur les hypothèses que nous utilisons pour établir nos prix et nos modèles.

Si nos Clients, des groupes d'actionnaires ou d'autres intervenants clés estimaient que nos pratiques en matière environnementale ou sociale étaient inadéquates, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités. Si nous ne nous conformons pas aux politiques d'un Client existant ou potentiel, nous pourrions être exclus de tout processus d'appel d'offres, perdre des occasions d'affaires ou être dans l'impossibilité

de conserver un marché. De plus, nous pourrions avoir un accès réduit aux marchés financiers si certains indices concluaient que nos pratiques ne répondaient pas à leurs critères

v. Risque opérationnel

Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-dessous. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise, règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-dessous une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les volets de nos activités et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie Client, nous continuons d'améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de favoriser de nouveaux modèles et processus d'affaires qui sont plus personnels, proactifs et intuitifs.

Nos activités, ainsi que la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique, dépendent de plusieurs facteurs, notamment le maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements appartenant à nos Clients, à nos employés et à d'autres parties avec lesquels nous interagissons. Cela nécessite de faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous collaborons avec différents intervenants et tirons profit des technologies émergentes, notamment des technologies numériques, des applications mobiles, de l'infonuagique, de l'intelligence artificielle et de la robotisation des processus. Ces technologies sont utilisées pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux opérations commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos Clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons externalisé certaines fonctions commerciales et certaines fonctions liées à la technologie de l'information dans différents territoires.

La multiplication des cas de compromission de la sécurité de l'information et d'atteinte à la vie privée se poursuit et concerne tous les secteurs d'activité, de même que les gouvernements et les particuliers. La portée et la complexité de plus en plus importantes des activités malveillantes représentent un risque considérable pour nos systèmes et ces risques pourraient être exacerbés par le volume de nos opérations, notre implantation géographique et la complexité de nos systèmes technologiques. Une faille sérieuse à la protection des renseignements personnels ou à la sécurité d'un système informatique interne ou du système informatique d'un fournisseur de services tiers qui compromet la nature délicate de renseignements liés aux activités, aux Clients et/ou aux employés peut entraîner des pertes d'exploitation, le vol ou l'utilisation malveillante de renseignements confidentiels, des sanctions et un contrôle réglementaires, des poursuites et une atteinte à la réputation, en plus d'avoir une incidence défavorable sur les occasions d'affaires en cours et futures avec nos Clients, nos employés et nos relations d'affaires. Nous continuons de surveiller activement l'augmentation des activités malveillantes en raison de l'intensification des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale.

Plus particulièrement, des atteintes à la vie privée pourraient se produire et permettre un accès non autorisé à des renseignements personnels ainsi qu'une divulgation ou une utilisation non autorisée de tels renseignements. Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante

relativement à la protection de la vie privée des consommateurs, et plusieurs d'entre eux ont doté les organismes de réglementation de pouvoirs d'application plus importants et ont augmenté les amendes et les pénalités imposées aux organisations.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confient nos Clients et nos employés. On retrouve, parmi nos contrôles et processus établis, les éléments suivants :

- Notre cadre en matière de sécurité de l'information est supervisé par le premier directeur de la sécurité informatique, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel.
- Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires.
- Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.
- Notre premier directeur de la protection des renseignements personnels supervise le programme mondial de protection des renseignements personnels et établit des directives en matière de conformité à la protection des renseignements personnels pour l'ensemble de l'entreprise. Notre programme mondial vérifie l'engagement à l'égard de la protection des renseignements personnels, des lois applicables localement et des principes directeurs connexes.
- Plus de 30 responsables de la protection des renseignements personnels à l'échelle de l'entreprise surveillent les nouvelles lois sur la protection de la vie privée, aident nos divisions à prendre des décisions en matière de protection de la vie privée et fournissent des directives sur la façon de traiter les renseignements personnels.
- Nous offrons chaque année de la formation sur la protection de la vie privée à tous les employés, en plus d'une formation ciblée en cas de besoin, et nous assurons un suivi et produisons des rapports sur le sujet.
- Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des répercussions sur la protection des renseignements personnels afin d'apprécier les risques potentiels.
- Nous avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre la sécurité et le respect de la vie privée.

L'éventail de menaces change rapidement et constamment, et il subsiste une possibilité que nos procédures et contrôles n'arrivent pas à détecter ou à empêcher une brèche de sécurité. Nous demeurons vulnérables et travaillons avec des tierces parties qui pourraient aussi être vulnérables aux virus informatiques et à d'autres types de logiciels malveillants, aux cyberattaques et aux tentatives de piratage par des personnes non autorisées, au vol de systèmes informatiques sur place, aux erreurs de programmation internes ou aux erreurs humaines, aux fraudes ou à d'autres problèmes ou événements ayant des conséquences similaires. Le risque existe également que certaines mesures de contrôle internes échouent, ce qui pourrait également exacerber les conséquences de tels problèmes.

Risque lié aux ressources humaines

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération et de gestion des talents qui motivent efficacement les employés et aident à façonner notre culture d'entreprise, peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Notre incapacité à respecter les lois applicables ou à exercer nos activités conformément aux attentes des autorités de réglementation ou du public pourrait exercer une influence défavorable sur notre réputation et donner lieu à des contrôles réglementaires, des examens, des procédures et des règlements, à l'imposition d'amendes, de pénalités ou de restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

En tant qu'entreprise ayant des Clients et des parties prenantes externes, nous sommes confrontés à de nombreux risques d'exploitation, notamment le risque juridique, le risque de fraude, le risque lié à la protection de la vie privée, le risque financier, le risque lié aux crimes, le risque lié aux pratiques commerciales et le risque lié à la conduite professionnelle. Des exemples de la manière dont ces risques d'exploitation peuvent affecter nos activités sont présentés ci-dessous :

- a) Risque juridique : dans le cours normal de nos activités, nous sommes exposés au risque de litiges défavorables, notamment à des recours collectifs. De tels litiges pourraient nuire à notre réputation et entraîner des pertes financières.
- b) Risque de fraude : des fraudes commises par des personnes de l'entreprise ou de l'extérieur sont possibles dans le cadre de nos activités, telles que l'établissement de contrats sous le nom d'autres personnes. De telles actions pourraient nuire à notre réputation et entraîner des poursuites judiciaires.
- c) Risque lié à la protection de la vie privée : toute fuite de renseignements personnels pourrait entraîner des répercussions sur nos activités ainsi que des poursuites judiciaires et une atteinte à notre réputation.
- d) Risque lié aux crimes financiers : le non-respect des exigences réglementaires et l'incapacité à gérer le risque lié au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes, aux sanctions, aux pots-de-vin et à la corruption pourraient entraîner des pertes financières, une atteinte à notre réputation et des sanctions commerciales.
- e) Risque lié aux pratiques commerciales : le risque de traitement inéquitable des Clients, par exemple en raison de processus inadéquats ou défectueux ou de comportements, d'offres ou d'interactions inappropriés provenant de l'entreprise, de ses employés, de ses agents, de ses distributeurs ou d'autres tiers. Ce risque comprend le risque lié à la non-conformité aux exigences

réglementaires et à la façon dont nous concevons, élaborons, commercialisons, distribuons, vendons ou servons nos produits à nos Clients, ce qui pourrait nuire à notre réputation et entraîner des pertes financières.

- f) Risque lié à la conduite professionnelle : le risque découlant d'une administration de l'entreprise qui ne serait pas conforme aux lois et aux règlements applicables, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la réputation, des sanctions commerciales et des pertes financières.

En tant qu'organisation internationale, nous sommes soumis aux lois et règlements de lutte contre la corruption des territoires où nous exerçons nos activités, qui prévoient de lourdes sanctions civiles ou pénales en cas de non-respect. Nos politiques, y compris nos Règles de conduite, imposent le respect total de ces lois. Nous ou nos coentreprises, nos distributeurs ou autres tierces parties agissant pour notre compte pouvons à l'occasion interagir avec des représentants gouvernementaux, ce qui représente un risque accru de sanction en vertu des lois de lutte contre la corruption si les examens préalables ou les autres démarches ou procédures que nos partenaires d'affaires ont entrepris au moment d'interagir avec des représentants gouvernementaux sont réputés inadéquats.

Les organismes de réglementation des services financiers et d'autres organismes gouvernementaux des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités mènent régulièrement des enquêtes et font des examens sur le respect des lois et des règlements applicables. De plus, ces autorités, certains groupes sectoriels et certaines agences de notation ont mis sur pied plusieurs projets portant sur les pratiques commerciales. Les autorités de réglementation du secteur des services financiers et d'autres autorités gouvernementales dans bon nombre de pays où nous exerçons des activités ont soulevé des questions, entrepris des enquêtes et intenté des poursuites aux termes de la réglementation applicable relativement à certaines pratiques commerciales actuelles ou passées au sein du secteur des services financiers et ont porté une plus grande attention aux enquêtes sur de telles pratiques. Les contrôles réglementaires, les examens et les poursuites civiles, actuels ou futurs, découlant de telles situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre réputation et pourraient donner lieu à des règlements, des pénalités, des amendes, des restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à exécuter notre stratégie d'affaires ou encore pourraient nous forcer à apporter des modifications à nos activités ou à nos pratiques, politiques ou procédures en matière de conformité, ce qui, en conséquence, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et nos résultats financiers futurs, et augmenter les risques de litige.

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* et du Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des sociétés d'assurances (Canada) et en vertu de restrictions semblables applicables dans d'autres territoires, nous ne pouvons divulguer, directement ou indirectement, aucun renseignement relatif à la supervision de la FSL inc., de la Sun Life du Canada ou de ses sociétés affiliées.

Notre premier directeur du contrôle de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation.

- Les programmes de formation des employés portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les sanctions, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, les fraudes, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information.
- Une gouvernance, une surveillance et une mise en œuvre efficaces constituent un effort coordonné entre les fonctions de première et de deuxième lignes de défense. La surveillance et la remise en question efficace de la deuxième ligne de défense s'appuie sur un réseau de directeurs de la conformité.
- Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation du programme de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

Risque lié à la technologie de l'information

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour appuyer et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients.

Les initiatives à l'appui de notre stratégie d'affaires dépendent de la mise au point de solutions de technologie de l'information novatrices en temps opportun. Bien que nous prenions toutes les précautions raisonnables afin d'assurer que les systèmes de technologie de l'information demeurent disponibles, stables et à jour, il est impossible d'éliminer complètement tous les risques. Certaines modifications et mises à jour sont extrêmement complexes, et le risque existe qu'un problème technique non détecté interrompe ou perturbe, au moment de la mise en œuvre, les principaux systèmes de technologie de l'information ou applications d'entreprise.

Risque lié aux tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

L'interruption des relations que nous entretenons avec certains tiers ou avec d'autres parties dont les services sont retenus par ces tiers, l'atteinte à leur réputation ou la baisse de leur solvabilité ou leur omission d'offrir de la manière convenue ou conformément aux lois ou aux règlements applicables les services faisant l'objet d'engagements contractuels ou l'incapacité d'effectuer une transition rapide et rentable vers d'autres tiers en cas d'interruption pourraient avoir une incidence défavorable et importante sur nos objectifs commerciaux ou nous exposer à des amendes pour infraction à la réglementation et/ou entacher notre réputation.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent nos exigences à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Notre programme prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et une approche fondée sur le risque des contrôles diligents. Les principaux éléments et risques associés

aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

Risque lié à l'interruption des activités

Afin de pouvoir exercer leurs activités, nos entreprises sont dépendantes de la disponibilité d'un éventail de ressources, notamment des employés formés et des emplacements physiques ainsi qu'un accès à des technologies et à des tiers.

Une panne prolongée de l'un ou de plusieurs de nos principaux processus ou systèmes pourrait entraîner des répercussions défavorables importantes sur nos entreprises, nos activités et nos employés. Ces pannes peuvent découler de la perturbation de nos procédures et de nos systèmes causée par un éventail de risques, dont des pannes de services publics, des incendies, des inondations, des tempêtes violentes, des cyberattaques, des actes terroristes et d'autres attaques humaines, des désastres naturels et d'autres événements. Nous avons connu une augmentation de la fréquence des incidents et des effets des perturbations dues à des phénomènes météorologiques, comme des tempêtes tropicales et des inondations, dans les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités, ainsi que des tremblements de terre et des risques de pandémie.

Nos activités pourraient également être perturbées à la suite de changements du risque environnemental, dont les répercussions sont décrites ci-dessus à la section « Risque environnemental et risque social ». De plus, puisque certains de nos processus d'affaires sont exécutés par des tiers ou dépendent de systèmes de tiers, nous pourrions subir des interruptions de services si les activités ou les systèmes de ces tiers se dégradaient ou cessaient de fonctionner.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons mis en œuvre un programme de gestion de la poursuite des affaires pour procéder à des tests réguliers et faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre, et il prévoit des tests périodiques de cette planification.

Nos principes directeurs, lignes directrices et procédures d'exploitation assurent la cohérence des processus en vue de gérer les répercussions sur les fonctions et les activités commerciales clés et de soutenir une reprise efficace des activités dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus des mises à jour et vérifications régulières du plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'intelligence artificielle, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Le risque lié aux modèles peut provenir de nombreuses sources, notamment :

- le recours à des méthodes inappropriées;
- le recours à des hypothèses ou à des paramètres inappropriés;
- l'utilisation incorrecte de données sources;
- la communication de données sources inexactes ou hors des délais prescrits;
- leur application incorrecte ou les erreurs de frappe;
- la complexité croissante des produits;
- les exigences réglementaires.

Si les méthodes et les hypothèses des modèles ne sont pas formulées de façon satisfaisante ou ne sont pas bien contrôlées, ou si des erreurs se produisent dans les données ou la mise en œuvre, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Bon nombre de nos méthodes et de nos modèles de gestion des risques et des expositions sont fondés sur l'utilisation de données passées observées à l'égard du comportement des marchés financiers, des résultats techniques en matière de crédit et des risques liés à l'assurance. Par conséquent, ces méthodes ne prédisent pas nécessairement toutes les expositions futures aux risques, lesquelles peuvent être beaucoup plus importantes que ce qu'indiquent nos données passées. D'autres méthodes de gestion des risques dépendent de l'évaluation de l'information sur les marchés, les Clients, les catastrophes naturelles ou d'autres questions qui sont accessibles au public ou à laquelle nous pouvons avoir accès. Toutefois, cette information peut ne pas être toujours exacte, exhaustive ou à jour, ni avoir été évaluée correctement ou ne pas refléter forcément les résultats techniques réalisés à la fin. Au fur et à mesure que nous évaluons et modifions nos modèles, des changements pourraient être apportés à nos méthodes d'évaluation et à nos hypothèses, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos résultats.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays.

Le risque lié à la gestion de l'information correspond :

- a) à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des registres commerciaux, et de les éliminer de façon appropriée;
- b) à l'incapacité de fournir des données valides, complètes, exactes, cohérentes, uniques ou en temps opportun pour appuyer les décisions d'affaires;
- c) à l'incapacité de gérer l'emplacement des données et l'accès aux données transfrontalières.

L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites. Pour gérer et surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de gouvernance des données, qui comprend un programme de gestion des dossiers, des pratiques exemplaires en matière de qualité des données et des contrôles de la résidence des données.

Nous continuons d'améliorer nos pratiques exemplaires en matière de gestion des risques afin de gérer les risques liés à l'IA générative, à mesure que nous repérons les cas d'utilisation et réalisons des expériences conçues pour repérer des occasions.

vi. Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de flux de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Dans des conditions difficiles, une hausse des obligations en matière de financement peut survenir parallèlement à des réductions de sources efficaces d'entrées de fonds disponibles. Certains scénarios de conditions défavorables pourraient inclure plus particulièrement des hausses des rachats au comptant et des résiliations effectuées par des titulaires de contrat, ainsi que des diminutions des montants des primes et des dépôts dégagés des nouveaux Clients et des Clients existants. Une conjoncture défavorable des marchés financiers peut également être liée à une réduction des liquidités du marché et des prix de rajustement des ventes d'actifs prévues ainsi qu'à une baisse des entrées de fonds (dividendes, paiements d'intérêt et taux pour diverses échéances prévues) sur les placements détenus en portefeuille. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous procédons à différentes opérations, notamment à des mises en pension et à d'autres opérations sur les marchés financiers afin de combler ses besoins de liquidités à court terme. Le coût de ces opérations et notre capacité à procéder à ces opérations peuvent être touchés de façon défavorable par l'illiquidité ou la volatilité des marchés. Les perturbations des marchés des capitaux peuvent restreindre notre accès aux capitaux si nous devons obtenir des liquidités additionnelles pour exploiter nos entreprises. Cette situation entraînerait l'augmentation des coûts liés à la mobilisation de capitaux en plus d'offrir des modalités ou des échéances moins intéressantes, ce qui nuirait à la rentabilité et à la flexibilité financière futures.

La FSL inc. est une société de portefeuille pour ses filiales d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs, et elle n'exerce aucune activité importante qui lui soit propre. Les versements de dividendes et d'intérêt qui proviennent de ses filiales constituent ses principales sources de liquidités. Si les liquidités qui proviennent de ses filiales sont insuffisantes, elle pourrait devoir contracter des dettes ou mobiliser des capitaux propres à l'externe, sinon vendre certains de ses actifs. Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En outre, les agences de notation attribuent des notes aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales. Ces notes ont une incidence sur les taux d'intérêt payés par ces sociétés sur les fonds qu'elles empruntent. Une importante révision à la baisse de ces notes pourrait restreindre notre accès aux capitaux ou augmenter les coûts d'emprunt et avoir une incidence défavorable sur notre situation financière.

Nous avons conclu des arrangements de financement qui soutiennent des provisions exigées par la NAIC pour les contrats d'assurance-vie universelle émis par la Sun Life aux États-Unis. Notre capacité de soutenir ces réserves avec ces structures de financement peut être touchée défavorablement par les conditions du marché et les changements dans la réglementation. De plus, ces financements sont, en totalité ou en partie, considérés par les agences de notation en tant que leviers d'exploitation. Si, en raison d'une modification de la méthode ou de l'opinion des agences de notation, celles-ci cessent de traiter ces financements en tant que leviers d'exploitation, et ce, sans offrir de dispositions relatives aux droits acquis, nos notes de solidité financière et nos cotes de crédit pourraient en subir les contrecoups.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées aux Clients et les obligations liées au service de la dette ainsi que pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle de un an ou moins. Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la méthode de la répartition des primes (la « MRP »). Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille principalement en raison de l'actualisation et des ajustements au titre du risque.

Aux 31 décembre	2024	2023
Passifs relatifs aux contrats d'assurance :		
1 an ou moins ¹⁾	11 269 \$	11 428 \$
De 1 an à 2 ans	3 254	3 670
De 2 à 3 ans	3 363	3 887
De 3 à 4 ans	4 059	4 128
De 4 à 5 ans	5 211	4 451
Plus de 5 ans	729 030	556 052
Total	756 186 \$	583 616 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance :		
1 an ou moins	(633) \$	(463) \$
De 1 an à 2 ans	(332)	(323)
De 2 à 3 ans	(272)	(276)
De 3 à 4 ans	(263)	(248)
De 4 à 5 ans	(241)	(225)
Plus de 5 ans	(3 935)	(3 305)
Total	(5 676) \$	(4 840) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :		
1 an ou moins	110 \$	140 \$
De 1 an à 2 ans	99	83
De 2 à 3 ans	101	88
De 3 à 4 ans	104	91
De 4 à 5 ans	107	95
Plus de 5 ans	4 769	5 036
Total	5 290 \$	5 533 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :		
1 an ou moins ¹⁾	(847) \$	(520) \$
De 1 an à 2 ans	(652)	(54)
De 2 à 3 ans	(685)	(69)
De 3 à 4 ans	(707)	(105)
De 4 à 5 ans	(728)	(130)
Plus de 5 ans	(9 405)	(11 330)
Total	(13 024) \$	(12 208) \$

¹⁾ Comprend des montants payables à vue de 5 177 M\$ (2023 – 4 800 M\$) et de (29) M\$ [2023 – (33) M\$] au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, respectivement.

Analyse des échéances des autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance aux 31 décembre 2024 et 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Passifs financiers et engagements contractuels

31 décembre 2024					
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	6 157 \$	2 351 \$	1 413 \$	1 692 \$	11 613 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti ²⁾	2 133	28	28	519	2 708
Titres de créance subordonnés ²⁾	225	451	585	7 248	8 509
Ententes de rachats d'obligations	2 840	—	—	—	2 840
Créditeurs et charges à payer	10 085	—	—	—	10 085
Obligations locatives ³⁾	166	262	207	421	1 056
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	461	758	382	380	1 981
Emprunts ²⁾	23	107	244	31	405
Facilités de crédit	2 126	—	—	—	2 126
Total du passif	24 216 \$	3 957 \$	2 859 \$	10 291 \$	41 323 \$
Engagements contractuels ⁴⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$
Total des engagements contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$
31 décembre 2023					
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	5 728 \$	2 518 \$	1 442 \$	1 727 \$	11 415 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti ²⁾	2 347	28	28	533	2 936
Titres de créance subordonnés ²⁾	204	410	554	7 192	8 360
Ententes de rachats d'obligations	2 705	—	—	—	2 705
Créditeurs et charges à payer	8 665	—	—	—	8 665
Obligations locatives ³⁾	188	319	228	534	1 269
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	306	885	560	535	2 286
Emprunts ²⁾	86	103	14	162	365
Facilités de crédit	2 330	—	—	—	2 330
Total du passif	22 559 \$	4 263 \$	2 826 \$	10 683 \$	40 331 \$
Engagements contractuels ⁴⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$
Total des engagements contractuels	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$

¹⁾ Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Paiements exigibles en fonction des échéances, qui comprennent également les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

³⁾ Les engagements liés aux contrats de location sont inclus dans les états consolidés de la situation financière.

⁴⁾ Les engagements contractuels ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

vii. Autres risques

Activités internationales

La réussite future de nos activités internationales dépend largement de notre capacité de croître et de faire face à la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités. Les défis auxquels nous sommes confrontés sur ces marchés prennent la forme de risques stratégiques et de risques d'exécution, notamment le risque lié à notre capacité à recruter et à fidéliser des employés et des cadres compétents possédant une expérience locale et des compétences cruciales, de risques géopolitiques, juridiques, économiques, concurrentiels et autres, de risques liés aux coentreprises, à l'élaboration et à l'exécution de nos pratiques en matière de gestion des risques et de risques liés à notre capacité à recruter, à fidéliser, à élargir et à diversifier les canaux de distribution.

Si nous étions incapables de recruter, d'embaucher et de garder des employés et des cadres compétents possédant de l'expérience pertinente et des compétences d'affaires cruciales, nous pourrions ne pas être en mesure de faire croître nos activités internationales aussi rapidement que nous le prévoyons. La concurrence visant les employés compétents et les partenaires de distribution dans le cadre de nos activités internationales, en particulier sur les marchés asiatiques, demeure forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à recruter et à garder des gens de talent.

Nos activités internationales pourraient être assujetties à des risques géopolitiques, juridiques et réglementaires, économiques, concurrentiels, opérationnels ou autres auxquels nos activités canadiennes ne sont pas soumises. Parmi ces types de risques figurent le risque de modification des règlements, les risques géopolitiques découlant d'un changement de gouvernement, le risque de réglementation discriminatoire, le risque d'instabilité politique, de nationalisation ou d'expropriation des actifs, le risque de modification du plafond applicable à la propriété étrangère, le risque de contrôle des prix ou des changes ou d'autres restrictions pouvant nous empêcher de virer des fonds provenant de ces activités vers d'autres pays ou de convertir en dollars canadiens ou en d'autres monnaies les monnaies locales que nous détenons.

Les marchés financiers de certains marchés internationaux n'ont pas nécessairement la capacité d'absorption, la liquidité ou la gamme d'options de placement qu'ont généralement d'autres marchés dans lesquels nous exerçons des activités. Plus particulièrement, l'offre davantage réduite d'actifs de longue durée expose nos activités asiatiques à des coûts accrus de gestion des actifs et des passifs et à des risques éventuels.

Nous avons conclu des ententes de coentreprise dans certains marchés asiatiques dans lesquels nous pourrions exercer un degré de contrôle moindre sur ces sociétés, ce qui pourrait nous exposer à des risques juridiques, financiers et opérationnels supplémentaires ainsi qu'à d'autres risques en matière de conformité. Nous pourrions être dépendants de notre cocontractant de coentreprise pour ce qui est du capital, de la distribution de produits, de la connaissance du marché local ou d'autres ressources. Notre capacité à exercer un contrôle ou une influence sur la gestion de ces coentreprises ainsi que le rendement de nos placements dans ces coentreprises dépendront de la coopération entre les participants à la coentreprise et des modalités des ententes de coentreprise qui prévoient la répartition du contrôle parmi les participants de la coentreprise. Si nous ne sommes pas en mesure de gérer efficacement ces coentreprises, ou si un cocontractant à une coentreprise ne s'acquitte pas des obligations qui lui incombent aux termes de l'entente de coentreprise ou s'il connaît des difficultés financières ou choisit de modifier le lien d'affaires, voire d'y mettre fin, ou encore si une coentreprise ne se conforme pas aux lois ou aux règlements en vigueur au niveau local, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser nos objectifs, nos résultats d'exploitation pourraient s'en trouver réduits, et notre marque pourrait en souffrir.

Suffisance du capital

Le risque lié à la suffisance du capital désigne le risque que notre situation de capital ne soit pas ou ne sera pas suffisante pour résister à une conjoncture économique défavorable, pour maintenir notre solidité financière, pour nous permettre ainsi qu'à nos filiales de soutenir l'exploitation quotidienne et de saisir les occasions d'expansion, et pour assumer les risques liés aux activités que nous exerçons dans la réalisation de nos objectifs d'affaires.

La solidité de notre situation de capital dépend, en partie, du niveau des taux d'intérêt et des cours des actions ainsi que des variations de ceux-ci, des résultats obtenus au chapitre du crédit, des résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, des fluctuations des taux de change et de notre rentabilité globale.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les ratios de capitalisation, ainsi que nuire à notre situation financière et à notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires, notamment :

- la détérioration des marchés boursiers;
- les révisions à la baisse des notes;
- la fluctuation des taux d'intérêt;
- les changements de taux sur les obligations de sociétés et les titres adossés à des actifs;
- la baisse des revenus;
- l'incapacité d'accéder aux marchés financiers en temps opportun.

De plus, les modifications réglementaires envisagées par d'autres autorités de réglementation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence défavorable sur le capital de la FSL inc. et de ses filiales d'assurance.

Notes de solidité financière et cotes de crédit

Les notes de solidité financière représentent l'opinion des agences de notation quant à la capacité financière d'une société d'assurance à respecter ses obligations aux termes des contrats. Les cotes de crédit reflètent l'opinion des agences de notation quant à la capacité d'un émetteur à respecter les modalités des titres de créance, des actions privilégiées et des fonds propres hybrides de catégorie 1 en temps opportun, et elles sont des facteurs importants pour évaluer la situation de financement générale d'une société et sa capacité à avoir accès à du financement externe. Toute révision à la baisse par une agence de notation des cotes de crédit attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales ou des notes de solidité financière des filiales d'assurance de la FSL inc. pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La note de solvabilité financière attribuée à une société d'assurance constitue un atout concurrentiel important lorsqu'il s'agit de commercialiser ses produits ou d'attirer et de fidéliser des représentants et des distributeurs. Une révision à la baisse de nos notes de solvabilité financière et de nos cotes de crédit pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière, notre position concurrentielle et nos résultats d'exploitation de plusieurs façons, notamment :

- une diminution des nouvelles ventes de produits d'assurance, de rentes et de produits de placement;
- la nécessité de réduire les prix de nos produits et services afin de demeurer concurrentiels;
- une hausse des rachats et des retraits;
- une hausse des frais de réassurance;
- une augmentation de notre coût du capital et la limitation de notre accès aux marchés financiers, ce qui vient réduire notre souplesse financière;
- une réduction de notre capacité à conclure des opérations sur instruments dérivés ou de couverture dans le cours normal des activités et une augmentation des coûts liés à ces opérations;
- une incidence défavorable sur les relations que nous entretenons avec nos conseillers et avec les distributeurs tiers de nos produits.

En outre, des révisions à la baisse de nos cotes de crédit ou de nos notes de solvabilité financière en dessous des seuils indiqués dans certains de nos contrats dérivés, de nos conventions de réassurance ou d'autres ententes pourraient inciter les contreparties à ces contrats, conventions et ententes à mettre fin à ceux-ci ou à exiger que nous leur fournissions des garanties supplémentaires à l'égard de ces contrats, conventions et ententes sous forme de garanties ou de lettres de crédit.

Tout changement apporté aux méthodes et aux critères utilisés par les agences de notation pourrait également entraîner des révisions à la baisse qui ne découlent pas de changements dans la conjoncture économique générale ou dans notre situation financière.

Des renseignements additionnels concernant nos notes sont fournis dans la notice annuelle à la rubrique « Notes ».

Questions fiscales

La validité et l'évaluation des avantages fiscaux liés à diverses positions fiscales adoptées ou devant être adoptées dans le cadre de la production de nos déclarations de revenus relèvent du droit fiscal et peuvent faire l'objet d'une interprétation. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Le risque existe que les administrations fiscales aient une interprétation différente des lois applicables et elles pourraient affirmer que les positions adoptées en matière de fiscalité par la société imposent une nouvelle cotisation, notamment une nouvelle cotisation aux termes de règles anti-évitement particulières ou générales ou de dispositions d'établissement des prix de cession interne.

Le prélèvement d'impôts, de pénalités et d'intérêts additionnels ou l'atteinte à la réputation de la Compagnie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation futurs et notre situation financière.

Conformément à la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, les actifs d'impôts reportés sont constatés pour le report prospectif des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi que pour des montants qui ont déjà été comptabilisés dans les états financiers, mais n'entraîneront pas la déduction de montants dans le calcul du revenu imposable jusqu'à des périodes ultérieures. Les actifs d'impôts reportés sont constatés seulement lorsqu'il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable à l'égard duquel les futures retenues d'impôt et les pertes fiscales inutilisées puissent être utilisées.

À la fin de chaque période de déclaration, nous devons évaluer la valeur de nos actifs d'impôts reportés. La détermination de nos actifs d'impôts reportés dépend des projections quant aux bénéfices imposables futurs. Nos projections exigent une grande dose de jugement et d'importantes estimations quant aux événements à venir, notamment concernant la conjoncture économique mondiale et la rentabilité future de nos activités. Si la rentabilité de nos activités est inférieure à celle de nos projections ou si nos perspectives deviennent nettement moins favorables, nous pourrions devoir réduire la valeur de nos actifs d'impôts reportés. Tout changement de nos actifs d'impôts reportés pourrait entraîner des répercussions défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière futurs.

Nous sommes, en outre, assujettis à l'évolution des règlements régissant l'impôt sur le revenu. Nous avons actuellement un taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada. Les états financiers de la Compagnie reflètent les incidences fiscales favorables provenant de certains avantages fiscaux, liés notamment au revenu de placement exonéré d'impôt, aux produits tirés des placements faiblement imposés, aux déductions au titre des dividendes reçus, aux crédits d'impôt (de certains placements ou d'impôts payés sur le revenu de source étrangère) et aux taux d'imposition favorables obtenus dans certains territoires dans lesquels la Compagnie exerce ses activités. De plus, bon nombre de nos produits d'assurance-vie permettent aux Clients de bénéficier d'un traitement fiscal privilégié en vertu de divers régimes d'imposition. Par exemple, au Canada et aux États-Unis, les contrats d'assurance-vie et les contrats de rente bénéficient du report ou de la suppression de l'imposition des gains (soit les revenus produits par les fonds) cumulés aux termes du contrat. Le risque existe que des modifications apportées aux lois fiscales, aux directives administratives ou à la législation diminuent, voire éliminent certains des avantages qui s'offrent actuellement à la Compagnie ou à ses titulaires de contrat. Ce risque pourrait engendrer une baisse des ventes de produits ou une déchéance de contrats accrue et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière futurs.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi. Toute modification apportée aux taux d'imposition nécessite de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de quasi-adoption. Au 31 décembre 2024, la Compagnie a déclaré un actif d'impôt différé de 3 624 M\$ dans son état consolidé de la situation financière, principalement au Canada. Toute réduction future des taux d'imposition dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Les règles du Pilier Deux relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, et elles ont été quasi adoptées dans plusieurs territoires, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la

loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. Les règles du Pilier Deux devraient faire augmenter le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent d'environ un à deux points de pourcentage.

L. Information financière supplémentaire

1. Principales informations annuelles

(en millions de dollars, après impôt, sauf indication contraire)

	2024	2023	2022
Total des produits (avant impôt)	38 633	40 774	5 769
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 049	3 086	2 871
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	5,27	5,27	4,90
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	5,26	4,89
Total de l'actif	370 721	333 241	323 608

2. Éléments relatifs à l'état du résultat net

i. États du résultat net résumés par secteur d'activité

(en millions de dollars)	2024					2023	
	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Produits des activités d'assurance	8 778	12 296	—	1 554	9	22 637	21 356
Produits tirés des placements (pertes de placements)	5 039	316	281	1 648	131	7 415	11 586
Produits tirés des honoraires	1 771	489	6 391	329	(399)	8 581	7 832
Produits	15 588	13 101	6 672	3 531	(259)	38 633	40 774
Charges afférentes aux activités	7 309	11 345	—	974	3	19 631	18 450
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	4	(145)	—	56	—	(85)	69
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	3 843	63	—	1 233	—	5 139	9 675
(Produits financiers) charges financières de réassurance	81	(121)	—	(11)	—	(51)	(59)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	390	—	—	3	—	393	331
Autres produits	—	—	(163)	—	—	(163)	(169)
Charges d'intérêts	262	116	172	105	9	664	552
Charges d'exploitation et commissions	1 989	1 127	4 596	701	353	8 766	7 995
Total des charges	13 878	12 385	4 605	3 061	365	34 294	36 844
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	395	133	411	124	(23)	1 040	461
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	80	80	79
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	98	27	128	(83)	—	170	304
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 217	556	1 528	429	(681)	3 049	3 086

Comparaison entre 2024 et 2023

Canada

Au Canada, les produits ont diminué de 1,6 G\$ en 2024, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance.

États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont diminué de 0,4 G\$ en 2024, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance.

Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont augmenté de 0,5 G\$ en 2024, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires de la MFS et de Gestion SLC.

Asie

En Asie, les produits ont diminué de 0,5 G\$ en 2024, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance.

Organisation internationale

La perte de l'Organisation internationale s'est établie à 0,3 G\$ en 2024, comparativement à une perte de 0,1 G\$ en 2023, principalement attribuable à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023.

ii. Produits

Les produits sont principalement tirés des affaires liées à l'assurance-vie et de l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes et aux fonds communs de placement, ainsi que des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité stratégique. Le total des produits comprend : i) les produits tirés des activités d'assurance, ii) les produits nets tirés des placements et iii) les produits tirés des honoraires. Le total des produits exclut le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits des activités d'assurance comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits nets tirés des placements comprennent les produits d'intérêts, les dividendes, les profits et les pertes réalisés et latents ainsi que les autres produits de placements liés aux actifs du fonds général. Les produits nets tirés des placements, comme les produits locatifs nets, les variations de la juste valeur et les profits (pertes) de change, proviennent également d'instruments non financiers. Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs, exception faite des passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits tirés des honoraires comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif, qui sont principalement gagnés au sein du secteur Gestion d'actifs. Les produits tirés des honoraires comprennent également les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires, qui sont gagnés principalement dans les secteurs Canada et États-Unis. Les équivalents de primes et de versements des services administratifs seulement (« SAS ») et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

(en millions de dollars)	2024	2023
Produits des activités d'assurance		
Rentes	2 395	2 258
Assurance-vie	5 620	5 356
Assurance-santé	14 622	13 742
Total des produits des activités d'assurance	22 637	21 356
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	7 415	11 586
Produits tirés des honoraires	8 581	7 832
Total des produits	38 633	40 774

Comparaison entre 2024 et 2023

Le total des produits a diminué de 2,1 G\$ en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 0,3 G\$. Par secteur d'activité, les produits reflètent la baisse des produits nets tirés des placements au Canada, aux États-Unis et en Asie, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Les produits des activités d'assurance ont augmenté de 1,3 G\$, principalement en raison de la hausse des produits des activités d'assurance au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Les produits nets tirés des placements ont diminué de 4,2 G\$, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements attribuables à l'incidence des taux d'intérêt.

Les produits tirés des honoraires ont augmenté de 0,7 G\$, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires enregistrée par la MFS, par Gestion SLC et par nos autres activités de gestion de patrimoine et d'actifs.

iii. Charges

(en millions de dollars)	2024	2023
Charges		
Charges afférentes aux activités d'assurance	19 631	18 450
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	(85)	69
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	5 139	9 675
(Produits financiers) charges financières de réassurance	(51)	(59)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	393	331
Autres produits	(163)	(169)
Charges d'intérêts	664	552
Charges d'exploitation et commissions	8 766	7 995
Total des charges	34 294	36 844

Le total des charges s'est établi à 34,3 G\$, en baisse de 2,6 G\$ en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis, partiellement contrebalancée par la hausse des charges afférentes aux activités d'assurance.

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont chiffrées à 19,6 G\$, en hausse de 1,2 G\$, en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des hausses enregistrées aux États-Unis et au Canada.

Le bénéfice net lié aux contrats de réassurance détenus s'est établi à 0,1 G\$ comparativement à une charge nette de 0,1 G\$ à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis se sont établies à 5,1 G\$, en baisse de 4,5 G\$ en 2024, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Les autres produits de 163 M\$ enregistrés en 2024 ont principalement trait à la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs, comparativement aux autres produits de 169 M\$ enregistrés au cours de l'exercice précédent, qui avaient trait à la vente de la Sun Life UK et à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Les charges d'intérêts se sont établies à 0,7 G\$, en hausse de 0,1 G\$ en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les charges d'exploitation et commissions se sont établies à 8,8 G\$, en hausse de 0,8 G\$ en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des charges pour l'ensemble des activités ainsi que de l'incidence défavorable du change de 85 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

iv. Taxes et impôts

Impôt sur le résultat

En 2024, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 1 040 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 4 339 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 24,0 % (2023 – 461 M\$, 3 930 M\$ et 11,7 %, respectivement).

En 2024, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent¹⁾, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 834 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 831 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 17,3 % se situant au sein de la fourchette prévue de 16 % à 22 % (2023 – 811 M\$, 4 685 M\$ et 17,3 %, respectivement).

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », du présent document pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

¹⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, ce qui exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

i. Variations des éléments relatifs à l'état de la situation financière

Le total de l'actif du fonds général s'est établi à 221,9 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 204,8 G\$), principalement en raison des activités d'exploitation générales et de l'incidence favorable du change.

Au 31 décembre 2024, le solde du passif net au titre des contrats d'assurance émis¹⁾ s'élevait à 146,9 G\$ (31 décembre 2023 – 135,5 G\$), principalement en raison des flux de trésorerie, des produits financiers et charges financières d'assurance et de l'incidence du change, partiellement contrebalancés par la variation des résultats liés aux activités d'assurance.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, se chiffrait à 25,6 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 23,6 G\$). Cette variation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires comprenait :

- i) un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 3 129 M\$, avant les dividendes privilégiés de 80 M\$;
- ii) l'incidence favorable du change de 1 346 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- iii) des dividendes de 1 875 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- iv) une diminution de 855 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires.

Au 31 janvier 2025, la FSL inc. avait 572 857 568 actions ordinaires, 3 049 926 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au quatrième trimestre de 2024. Aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée en 2024 ni en 2023. Des pertes de valeur de 201 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2024 (2023 – 5 M\$), principalement en raison d'une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.

iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – vi – Risque de liquidité ».

¹⁾ Pour plus de renseignements au sujet des variations du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance, se reporter à la note 10 des états financiers consolidés annuels de 2024.

4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2024

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent pour les quatrième trimestres de 2024 et 2023. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	T4 24	T4 23
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par type d'activité¹⁾ :		
Gestion de patrimoine et d'actifs	486	439
Santé et protection collective	266	365
Protection individuelle	339	284
Charges de l'Organisation internationale et autres	(126)	(105)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	965	983
À ajouter : Incidence des marchés	(179)	(193)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	11	(1)
Autres ajustements	(560)	(40)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	237	749
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	16,5 %	18,4 %
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	4,0 %	14,0 %
Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent¹⁾		
Mortalité	10	(5)
Morbidité	(22)	91
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	—	(11)
Charges	(10)	(26)
Crédit ²⁾	(34)	(18)
Autres ³⁾	16	(2)

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

³⁾ D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Comparaison trimestrielle – entre le T4 2024 et le T4 2023

Le bénéfice net sous-jacent¹⁾ s'est établi à 965 M\$, en baisse de 18 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs¹⁾** : augmentation de 47 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par la diminution des résultats nets tirés des placements au Canada.
- **Santé et protection collective^{1), 2)}** : diminution de 99 M\$ en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis et des résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada, partiellement contrebalancés par la croissance des affaires au Canada.
- **Protection individuelle^{1), 2)}** : augmentation de 55 M\$ en raison de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la protection en Asie et au Canada ainsi que de l'augmentation de l'apport des coentreprises en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres¹⁾** : augmentation de (21) M\$ de la perte nette reflétant principalement la hausse des charges découlant en grande partie des investissements continus dans nos activités en Asie et de la rémunération incitative en Asie.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 237 M\$, en baisse de 512 M\$, ou 68 %, en raison des éléments suivants :

- Une diminution de 234 M\$ des produits tirés des placements exonérés d'impôt pour l'Organisation internationale.
- Une perte de valeur de 186 M\$ relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.
- Une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'élément suivant :
- L'incidence des marchés reflétant principalement l'amélioration de l'incidence des placements immobiliers³⁾.

¹⁾ Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document pour plus de précisions sur des éléments importants attribuables aux éléments du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour un rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité/organisations de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

³⁾ Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 16 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 17 M\$ du bénéfice net déclaré.

Au quatrième trimestre de 2024, le taux d'imposition effectif¹⁾ sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 17,4 % et à 63,2 %, respectivement. Le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré reflète la perte de valeur non déductible liée à une immobilisation incorporelle au Vietnam ainsi que la baisse des produits tirés des placements exonérés d'impôt.

Rendement des différents secteurs d'activité – quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière des secteurs suivants : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur d'activité.

T4 24						
(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	360	366	161	175	(97)	965
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(18)	(142)	(74)	27	(14)	(221)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(1)	(1)	15	—	13
Autres ajustements (avant impôt)	(34)	(8)	(143)	(193)	—	(378)
Charge (économie) d'impôt	18	38	50	(13)	(235)	(142)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	326	253	(7)	11	(346)	237
T4 23						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749

1) Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

Comparaison trimestrielle – entre le T4 2024 et le T4 2023

Gestion d'actifs

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 360 M\$, en hausse de 29 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : augmentation de 40 M\$ (augmentation de 25 M\$ US) attribuable à la hausse des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif net moyen, partiellement contrebalancée par la hausse des charges. La marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS¹⁾ s'est améliorée pour s'établir à 40,5 % au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 39,4 % à l'exercice précédent.
- **Gestion SLC** : diminution de 11 M\$ attribuable à la baisse des produits tirés des honoraires, en grande partie contrebalancée par la hausse des produits tirés des placements en capitaux de lancement. Le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ a diminué de 14 % en raison de l'augmentation des charges découlant principalement de la rémunération incitative, partiellement contrebalancée par la hausse de l'actif géré découlant de la mobilisation et du déploiement de capitaux solides sur l'ensemble de la plateforme. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ s'est établie à 23,0 % pour le quatrième trimestre de 2024, comparativement à 24,2 % à l'exercice précédent.

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est chiffré à 326 M\$, en hausse de 29 M\$, ou 10 %, en raison de la hausse du bénéfice net sous-jacent.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 8 M\$ du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré, respectivement.

Canada

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 366 M\$, en hausse de 16 M\$, ou 5 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 9 M\$ en raison de la croissance des affaires et de l'augmentation des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif géré, en grande partie contrebalancée par la diminution des résultats nets tirés des placements, y compris les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit.
- **Santé et protection collective** : baisse de 6 M\$ en raison de la croissance des affaires et de la hausse des résultats tirés des placements, plus que contrebalancées par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, reflétant la hausse des volumes des règlements et les durées plus longues des règlements.
- **Protection individuelle** : hausse de 13 M\$ en raison des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, reflétant la baisse des règlements et l'augmentation des résultats tirés des placements.
- La diminution du bénéfice relatif au surplus sur l'ensemble des activités, reflétant principalement la diminution des produits d'intérêts nets.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 253 M\$, en baisse de 95 M\$, ou 27 %, reflétant l'incidence des marchés et des modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'incidence défavorable des taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

États-Unis

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 115 M\$ US, en baisse de 72 M\$ US, ou 39 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective**²⁾ : diminution de 71 M\$ US en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes découlant de la gravité des sinistres.
- **Protection individuelle**²⁾ : baisse de 1 M\$ US, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

La perte nette déclarée s'est établie à 1 M\$ US, comparativement à un bénéfice net déclaré de 77 M\$ US au cours de l'exercice précédent, reflétant la diminution du bénéfice net sous-jacent et une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires, partiellement contrebalancées par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence défavorable des taux d'intérêt a été essentiellement contrebalancée par l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 4 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 1 M\$ de la perte nette déclarée.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

Asie

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 175 M\$, en hausse de 32 M\$, ou 22 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 9 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires, principalement attribuable à la hausse de l'actif géré.
- **Protection individuelle** : augmentation de 41 M\$ en raison de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la protection et de la hausse de l'apport des coentreprises.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (18) M\$ de la perte nette reflétant des investissements continus dans nos activités dans l'ensemble de la région et l'augmentation de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 11 M\$, en baisse de 33 M\$, ou 75 %, en raison d'une perte de valeur relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques, partiellement contrebalancée par l'incidence des marchés et par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'incidence favorable des taux d'intérêt et à l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 4 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 6 M\$ du bénéfice net déclaré.

Organisation internationale

La perte nette sous-jacente s'est établie à 97 M\$, soit un niveau comparable à la perte nette sous-jacente de 94 M\$ pour l'exercice précédent.

La perte nette déclarée s'est établie à 346 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 41 M\$ pour l'exercice précédent, reflétant la diminution des produits tirés des placements exonérés d'impôt.

5. Croissance du quatrième trimestre de 2024

Les produits se sont établis à 7,5 G\$, en baisse de 11,2 G\$ par rapport à la période correspondante de 2023, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements découlant de la hausse des taux d'intérêt. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 103 M\$.

6. Résultats financiers trimestriels

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23
Total des produits	7 509	15 333	8 916	6 875	18 684	2 439	7 668	11 983
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires								
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	965	1 016	1 000	875	983	930	920	895
À ajouter : Incidence des marchés	(179)	29	(153)	(70)	(193)	23	(220)	(64)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	11	36	16	(7)	(1)	35	7	(5)
Autres ajustements	(560)	267	(217)	20	(40)	(117)	(47)	(20)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	237	1 348	646	818	749	871	660	806
Bénéfice par action dilué (en dollars)								
Bénéfice sous-jacent ¹⁾	1,68	1,76	1,72	1,50	1,68	1,59	1,57	1,52
Bénéfice déclaré	0,41	2,33	1,11	1,40	1,28	1,48	1,12	1,37
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)								
Bénéfice déclaré	0,41	2,33	1,11	1,40	1,28	1,49	1,12	1,37
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur¹⁾								
Gestion d'actifs	360	344	307	282	331	330	296	282
Canada	366	375	402	310	350	338	372	316
États-Unis	161	219	204	189	253	185	215	237
Asie	175	170	179	177	143	166	150	141
Organisation internationale	(97)	(92)	(92)	(83)	(94)	(89)	(113)	(81)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ¹⁾	965	1 016	1 000	875	983	930	920	895
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(221)	(12)	(169)	(26)	(436)	107	(298)	(99)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	13	63	18	(8)	6	41	11	(5)
Autres ajustements (avant impôt)	(378)	246	(254)	41	(118)	(156)	(89)	(10)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	(142)	35	51	(64)	314	(51)	116	25
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – actionnaires ordinaires								
Gestion d'actifs	326	644	274	284	297	268	248	254
Canada	253	382	292	290	348	365	210	329
États-Unis	(7)	339	127	97	101	132	175	168
Asie	11	32	151	235	44	211	122	134
Organisation internationale	(346)	(49)	(198)	(88)	(41)	(105)	(95)	(79)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	237	1 348	646	818	749	871	660	806

¹⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Troisième trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 016 M\$, en hausse de 86 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 17 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, en Asie et au Canada, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit au Canada.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 60 M\$ en raison de la solide croissance des affaires aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada, de la hausse des produits tirés des honoraires au Canada et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie collective aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- **Protection individuelle** : augmentation de 9 M\$ en raison de la croissance des affaires en Asie et au Canada, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : les charges sont demeurées à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 348 M\$, en hausse de 477 M\$, ou 55 %, en raison de la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC et de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent. L'incidence favorable des marchés des actions et l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers ont été partiellement contrebalancées par l'incidence des taux d'intérêt.

Deuxième trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 000 M\$, en hausse de 80 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 36 M\$: hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par la hausse des charges à Gestion d'actifs.
- **Santé et protection collective** en baisse de 55 M\$: baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid et des règlements connexes après la fin de l'urgence de santé publique, les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada et les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la solide croissance des affaires aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada.
- **Protection individuelle** en hausse de 82 M\$: croissance des affaires en Asie et au Canada ainsi que résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité au Canada et aux États-Unis.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 17 M\$ de la perte nette en raison de la baisse des charges d'exploitation et des coûts de financement.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 646 M\$, en baisse de 14 M\$, ou 2 %, reflétant la discipline financière qui demeure au cœur de notre stratégie Incidence sur le Client et de nos activités. Au deuxième trimestre de 2024, nous avons comptabilisé une charge de restructuration de 138 M\$ (108 M\$ après impôt) reflétant des mesures prises pour améliorer la productivité et favoriser une croissance des bénéfices dans la partie supérieure de nos objectifs financiers à moyen terme. Nous prévoyons que ces mesures se traduiront par des économies annuelles d'environ 200 M\$ (avant impôt) d'ici 2026. La charge de restructuration a été contrebalancée par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et l'incidence des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt et les placements immobiliers.

Premier trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 875 M\$, en baisse de 20 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 3 M\$: hausse des produits tirés des honoraires, contrebalancée par la hausse des charges à Gestion d'actifs ainsi que par la baisse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC.
- **Santé et protection collective** en baisse de 23 M\$: résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis et baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, partiellement contrebalancés par la solide croissance des produits aux Garanties collectives aux États-Unis et la croissance des affaires et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada.
- **Protection individuelle** en baisse de 13 M\$: baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK, partiellement contrebalancée par la croissance des affaires en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 19 M\$ de la perte nette découlant de la baisse des coûts de financement.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 818 M\$, en hausse de 12 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison des profits à la vente partielle d'ABSLAMC et de la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs, facteurs en grande partie contrebalancés par le profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada à l'exercice précédent, par les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans des actions de la MFS et par la diminution du bénéfice net sous-jacent. Les résultats défavorables liés aux placements immobiliers ont été en grande partie contrebalancés par l'incidence favorable des taux d'intérêt.

Quatrième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 983 M\$, en hausse de 91 M\$, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 27 M\$: augmentation du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs et augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de la hausse des rendements.
- **Santé et protection collective** en hausse de 44 M\$: croissance des affaires aux États-Unis et au Canada, amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, et hausse de l'apport des placements aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la baisse des résultats au titre des garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- **Protection individuelle** augmentation de 53 M\$: croissance des affaires reflétant l'essor favorable des souscriptions en Asie, et hausse de l'apport des placements au Canada, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : hausse de (33) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation reflétant la croissance des affaires et les investissements continus dans nos activités, partiellement contrebalancée par la baisse du taux d'imposition effectif.
- L'augmentation du bénéfice relatif au surplus est principalement attribuable à la hausse des produits d'intérêts nets et à la baisse des pertes réalisées.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 749 M\$, en baisse de 416 M\$, ou 36 %, en raison de l'incidence défavorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt et les résultats liés aux placements immobiliers, l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada à l'exercice précédent et les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes et la baisse des coûts d'intégration de DentaQuest.

Troisième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 930 M\$, en baisse de 19 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 38 M\$: augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements et du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs.
- **Santé et protection collective** en hausse de 4 M\$: forte croissance des produits dans l'ensemble des activités aux États-Unis et amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, en grande partie contrebalancés par les résultats enregistrés en santé et en protection aux États-Unis et la baisse des produits tirés des honoraires au Canada.

- **Protection individuelle** en baisse de 8 M\$: baisse du bénéfice en raison de la vente de la Sun Life UK, et diminution du résultat net des activités de placement aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la croissance des activités reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (53) M\$ de la perte nette, y compris la hausse des coûts de financement par emprunt.
- L'augmentation des charges dans les divers types d'activité est attribuable à la croissance des volumes, aux investissements continus dans les activités et à l'augmentation de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 871 M\$, en hausse de 760 M\$, en raison de l'incidence favorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les résultats liés aux placements immobiliers, par une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK et par une hausse des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC au cours de l'exercice précédent, ainsi que par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, facteurs partiellement contrebalancés par des variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

Deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 920 M\$, en hausse de 112 M\$, ou 14 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 1 M\$: augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements, en grande partie contrebalancées par la baisse du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, reflétant le recul des marchés des actions au cours du dernier exercice, et par la hausse des charges au Canada.
- **Santé et protection collective** en hausse de 122 M\$: rendement solide découlant d'une bonne croissance des primes et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, et de l'apport de DentaQuest pour un trimestre complet.
- **Protection individuelle** en hausse de 50 M\$: augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie, et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et aux États-Unis.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (59) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative, et de la hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse du bénéfice relatif au surplus reflétant l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 660 M\$, en baisse de 270 M\$, ou 29 %, en raison de l'incidence des marchés attribuable principalement aux taux d'intérêt et aux placements immobiliers, du profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et de la variation de la juste valeur des droits dans la participation de la direction dans les actions de la MFS, partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

Premier trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 895 M\$, en hausse de 175 M\$, ou 24 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 11 M\$: diminution du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, au Canada et en Asie, reflétant les reculs des marchés des actions, en grande partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés des placements en raison de la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective** en hausse de 180 M\$: rendement solide, y compris la croissance des primes, l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, les marges élevées liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux États-Unis. Les résultats de DentaQuest ont également contribué à l'augmentation.
- **Protection individuelle** en hausse de 42 M\$: augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : hausse de (36) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet de mise en œuvre d'IFRS 17, ainsi que de la hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse des produits tirés des placements reflétant l'augmentation des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 806 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 21 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et du profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence des marchés, les coûts liés à l'intégration de DentaQuest et les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC.

M. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

1. Point de vue des actionnaires ordinaires sur le bénéfice net déclaré

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'analyse des composantes du bénéfice et du bénéfice net total inscrit dans l'état du résultat net. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

(en millions de dollars)

État du résultat net	2024					
	Composantes du bénéfice sous-jacent ¹⁾	Ajustements non sous-jacents ¹⁾	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les normes IFRS)
				Montant nominal ²⁾	Montant net ³⁾	
Résultat net des activités d'assurance	2 996	—	2 996	243	(148)	3 091
Résultat net des activités de placement	1 677	(310)	1 367	(97)	664	1 934
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾		86	86	—	(86)	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 762	250	2 012		(2 012)	
Autres produits tirés des honoraires	321	—	321	(18)	8 278	8 581
Produits tirés des honoraires						8 581
Autres charges	(1 925)	(701)	(2 626)	—	(6 641)	(9 267)
Bénéfice avant impôt	4 831	(675)	4 156	128	55	4 339
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(834)	(120)	(954)	(86)	—	(1 040)
Bénéfice net total	3 997	(795)	3 202	42	55	3 299
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(61)	(12)	(73)	(42)	(55)	(170)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(80)	—	(80)	—	—	(80)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	3 856					
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires		(807)	3 049	—	—	3 049

¹⁾ Se reporter à la section « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » ci-après pour une présentation des ajustements non sous-jacents effectués afin de calculer le bénéfice net sous-jacent et de faire l'analyse des composantes du bénéfice sous-jacent.

²⁾ Supprime les composantes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

³⁾ Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Pour plus de détails, se reporter à la sous-section « Composantes du bénéfice » de la section 3, « Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS ». Par exemple, dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut des incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2024 présente intégralement l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur le bénéfice net, et l'incidence sur la MSC comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

⁴⁾ Attribué aux capitaux propres du compte des contrats avec participation et attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

⁵⁾ Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres.

(en millions de dollars)

2023

État du résultat net	Composantes du bénéfice sous-jacent ¹⁾	Ajustements non sous-jacents ¹⁾	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les normes IFRS)
				Montant nominal ²⁾	Montant net ³⁾	
Résultat net des activités d'assurance	2 979	(29)	2 950	149	(262)	2 837
Résultat net des activités de placement	1 710	(682)	1 028	94	517	1 639
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾		53	53	—	(53)	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 677	(270)	1 407		(1 407)	
Autres produits tirés des honoraires	247	12	259	(15)	7 588	7 832
Produits tirés des honoraires						7 832
Autres charges	(1 928)	(167)	(2 095)	—	(6 283)	(8 378)
Bénéfice avant impôt	4 685	(1 083)	3 602	228	100	3 930
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(811)	404	(407)	(50)	(4)	(461)
Bénéfice net total	3 874	(679)	3 195	178	96	3 469
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(67)	37	(30)	(178)	(96)	(304)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(79)	—	(79)	—	—	(79)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	3 728					
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires		(642)	3 086	—	—	3 086

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

2. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui aide à comprendre le rendement des activités de la Sun Life en apportant certains ajustements au bénéfice calculé en vertu des IFRS. Le bénéfice net sous-jacent, de même que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le bénéfice net déclaré), servent de base à la planification de la gestion et constituent également une mesure clé de nos programmes de rémunération incitative du personnel. Cette mesure reflète le point de vue de la direction à l'égard du rendement sous-jacent des activités de la Compagnie et du potentiel de bénéfice à long terme. Par exemple, en raison de la nature à plus long terme de nos activités d'assurance individuelle, les fluctuations du marché liées aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et aux immeubles de placement peuvent avoir une incidence importante sur le bénéfice net déclaré de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, ces incidences ne se matérialisent pas nécessairement, et elles pourraient ne jamais se matérialiser si les marchés fluctuent dans la direction opposée au cours de périodes ultérieures ou, dans le cas des taux d'intérêt, si le placement à revenu fixe connexe est détenu jusqu'à son échéance.

Le bénéfice net sous-jacent élimine l'incidence des éléments suivants du bénéfice net déclaré :

- L'incidence des marchés reflétant l'écart après impôt entre les fluctuations réelles et les fluctuations prévues du marché, y compris :
 - i) L'incidence nette des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit et de la fluctuation des écarts de swap, ainsi que d'autres incidences, reflétant les non-concordances comptables entre les actifs et les passifs :
 - a) Les écarts découlant des variations de la juste valeur¹⁾ des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les contrats d'assurance, par rapport aux variations de la juste valeur des passifs²⁾;
 - b) Les variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats de placement et nos portefeuilles excédentaires³⁾;
 - c) Les produits tirés des placements exonérés d'impôt⁴⁾ supérieurs ou inférieurs aux économies d'impôt à long terme prévues liées à nos activités d'assurance multinationales au Canada.
 - ii) Les placements à revenu non fixe dont le rendement moyen pondéré attendu est d'environ 2 % par trimestre, y compris :
 - a) les placements en titres de capitaux propres (y compris les dérivés) soutenant les contrats d'assurance et les portefeuilles excédentaires;
 - b) les immeubles de placement soutenant des contrats d'assurance et des portefeuilles excédentaires.
- Les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.
- Autres ajustements :
 - i) Participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
 - ii) Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
 - iii) Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
 - iv) Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

Bénéfice par action sous-jacent (dilué). Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles (les « SLEECES »). Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les composantes du bénéfice par action, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 décembre 2024. Pour plus de renseignements sur les SLEECES, se reporter à la note 12 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

¹⁾ En ce qui a trait aux actifs à revenu fixe, le bénéfice net sous-jacent comprend les résultats enregistrés au chapitre du crédit découlant des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

²⁾ Le bénéfice net sous-jacent est fondé sur les courbes d'actualisation et les taux de change observables au début de la période.

³⁾ Le bénéfice net sous-jacent lié au bénéfice relatif au surplus comprend les profits (pertes) réalisés sur les actifs à revenu fixe classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

4) Les soldes du quatrième trimestre de 2024 sont présentés isolément dans le poste Autres, sous Autres ajustements. Le tableau ci-dessous présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, après impôt)	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent	3 856	3 728
Incidence des marchés		
Incidence des marchés des actions	25	(13)
Incidence des taux d'intérêt ¹⁾	(60)	(14)
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement (résultats liés aux placements immobiliers)	(338)	(427)
À ajouter : Incidence des marchés	(373)	(454)
À ajouter : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	56	36
Autres ajustements		
Participation de la direction dans les actions de la MFS	(22)	12
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3), 4), 5), 6), 7)}	140	(155)
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁸⁾	(332)	(132)
Autres ^{9), 10), 11), 12), 13)}	(276)	51
À ajouter : Total des autres ajustements	(490)	(224)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 049	3 086
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	6,66	6,36
À ajouter : Incidence des marchés (en dollars)	(0,65)	(0,78)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	0,10	0,06
Participation de la direction dans les actions de la MFS (en dollars)	(0,04)	0,02
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	0,24	(0,26)
Amortissement des immobilisations incorporelles (en dollars)	(0,57)	(0,23)
Autres (en dollars)	(0,48)	0,09
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	5,26

¹⁾ Nos résultats sont sensibles aux taux d'intérêt à long terme en raison de la nature de nos activités, ainsi qu'aux variations non parallèles de la courbe de rendement (par exemple, les aplatissements, les inversions, les accentuations).

²⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 13 M\$ en 2024 (2023 – 86 M\$).

³⁾ Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC en 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

⁴⁾ Comprend les coûts d'intégration de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

⁵⁾ Comprend un profit de 65 M\$ à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada au premier trimestre de 2023 et un profit de 19 M\$ à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023.

⁶⁾ Afin de respecter certaines obligations réglementaires, au premier trimestre de 2024, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans ABSLAMC, générant un profit de 84 M\$. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, au deuxième trimestre de 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

⁷⁾ Les données du deuxième trimestre de 2024 comprennent une charge de restructuration de 108 M\$ comptabilisée dans le secteur Organisation internationale.

⁸⁾ Comprend une perte de valeur de 186 M\$ relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques pour le quatrième trimestre de 2024.

⁹⁾ Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025 (la « modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes »). La loi édictée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner l'assiette fiscale d'une entité plus étroitement avec sa situation économique avant l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour 2023, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

¹⁰⁾ Comprend la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs au premier trimestre de 2024.

¹¹⁾ Comprend un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux au deuxième trimestre de 2024. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés intermédiaires annuels de 2024 ainsi qu'à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document.

¹²⁾ Comprend une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis pour le quatrième trimestre de 2024.

¹³⁾ Comprend un ajustement découlant de la diminution des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$ pour la Division Organisation internationale au quatrième trimestre de 2024.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars)	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	3 856	3 728
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :		
À ajouter : Incidence des marchés	(428)	(726)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	86	53
Autres ajustements	(345)	(373)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(687)	(1 046)
À ajouter : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	(120)	404
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires (après impôt)	3 049	3 086

¹⁾ Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut les incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2024 présente intégralement l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur le bénéfice net, et l'incidence sur la MSC comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectifs prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale et d'autres ajustements fiscaux.

3. Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis. Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux Garanties collectives des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif administré (dans Gestion SLC). L'actif administré représente les actifs des Clients à l'égard desquels la Sun Life fournit des services administratifs. Dans Gestion d'actifs, l'actif administré comprend les actifs distribués par la société affiliée de Gestion SLC, Advisors Asset Management, Inc. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif géré. L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie pour l'ensemble des domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les actifs de tiers gérés et les ajustements de consolidation. Les ajustements de consolidation sont présentés séparément, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

Actif géré ne générant pas encore d'honoraires. Cette mesure représente la tranche du capital engagé mais non investi du total de l'actif géré ne générant pas actuellement d'honoraires de gestion. Le montant dépend des modalités propres à chaque fonds. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Mobilisation de capitaux. Cette mesure comprend l'augmentation des engagements de Gestion SLC découlant des activités de collecte de fonds pour l'ensemble des Clients des placements immobiliers, des placements en infrastructures et d'instruments de crédit alternatif, excluant le levier financier. La mobilisation de capitaux à revenu fixe de première qualité se compose des ventes effectuées auprès de nouveaux Clients. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Trésorerie et autres actifs liquides. Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché, déduction faite des prêts liés aux acquisitions et des prêts à court terme détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure constitue un des principaux facteurs pris en considération à l'égard des fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	479	712
Titres de créance ¹⁾	780	1 228
Titres de capitaux propres ²⁾	112	102
Sous-total	1 371	2 042
À déduire : Prêts liés aux acquisitions et prêts à court terme ³⁾ (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	(17)	(411)
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	1 354	1 631

¹⁾ Comprennent les obligations négociées sur le marché.

²⁾ Comprennent les placements dans des FNB.

³⁾ Comprend des prélèvements effectués sur les facilités de crédit afin de gérer le calendrier des flux de trésorerie.

Taux de change constant. Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

L'analyse des mouvements de la MSC comprend certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, présentées en détail ci-dessous, et présente également certaines mesures sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis que ces mesures sont présentées sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple : i) l'incidence des contrats d'assurance émis est présentée déduction faite de la réassurance; ii) l'incidence des affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition; iii) certains changements de méthodes sont présentés à titre d'incidence de la modification des hypothèses, tandis qu'ils sont présentés à titre de modification de contrat dans les états financiers consolidés.

- **La variation interne de la MSC** comprend l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, des fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés, des profits/pertes liés aux résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la MSC comptabilisée à l'égard des services offerts.
- **L'incidence des affaires nouvelles d'assurance sur la MSC**, également appelée la « MSC liée aux affaires nouvelles », représente la croissance des activités de souscriptions au cours de la période, y compris les souscriptions en protection individuelle (excluant celles enregistrées par les coentreprises), de régimes à prestations déterminées, de fonds distincts et de produits de gestion de patrimoine au Canada. La MSC liée aux affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition.
- **Les fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés** s'appliquent aux contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») et selon la méthode générale d'évaluation. Pour les contrats évalués selon la MHV, cette composante de l'analyse des variations de la MSC est composée de deux facteurs : i) le rendement attendu des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. L'écart entre les rendements réels et les rendements prévus est présenté à titre d'incidence des marchés. Pour les contrats évalués selon la méthode générale d'évaluation, cette composante de la MSC comprend la désactualisation du solde de la MSC selon des taux arrêtés, qui s'entendent de la structure d'échéance liée aux taux d'actualisation arrêtés établis au moment de la souscription du contrat d'assurance ou au moment de la transition à IFRS 17. Les taux arrêtés moyens augmentent au fil du temps sur les affaires en vigueur et les affaires nouvelles ajoutées aux taux courants.
- **L'incidence des marchés et autres** comprend l'écart entre les variations réelles et celles prévues à l'égard des contrats évalués au moyen de la MHV pour i) le rendement des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. Comprend également d'autres montants exclus de la variation interne de la MSC.
- **Les profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance** représentent l'incidence des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance, qui se traduisent par des changements apportés aux flux de trésorerie futurs au cours de la période considérée, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **L'incidence de la variation des hypothèses** représente l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie d'exécution au cours de périodes futures, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **Sensibilités au marché de la MSC.** Les sensibilités au marché de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Déploiement de capital. Cette mesure représente le montant de capital investi au cours de la période, y compris le levier financier, le cas échéant. Le déploiement de capital comprend également le capital engagé dans des ententes visant des placements en infrastructures devant être investi dans des actifs précis. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Composantes du bénéfice. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources du bénéfice, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. En ce qui a trait au résultat net des activités d'assurance, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance, l'incidence des affaires nouvelles d'assurance et les gains actuariels (pertes actuarielles). En ce qui a trait au résultat net des activités de placement, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail les bénéfices liés aux placements attendus, les résultats au chapitre du crédit, le bénéfice relatif au surplus et les coentreprises et autres. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux paragraphes « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent », « Bénéfice relatif au surplus », et « Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent » du présent document.

Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple: i) les postes Résultat net des activités de placement et Autres charges du secteur opérationnel Gestion d'actifs sont regroupés avec le poste Honoraires pour présenter leur apport net au bénéfice; ii) le bénéfice des activités fondées sur des honoraires est présenté déduction faite des charges connexes; iii) l'intéressement aux plus-values de Gestion SLC présenté au poste Produits tirés des honoraires exclut l'intéressement aux plus-values auquel la Sun Life ne participe pas sur le plan économique et vient déduire de la quote-part de l'intéressement aux plus-values les produits tirés des honoraires et les charges des fonds consolidés; iv) le poste Résultat net des activités de placement comprend le rendement des actifs, déduction faite du taux crédité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement, ainsi que la désactualisation et les variations du taux d'actualisation pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance; v) le poste Bénéfice relatif au surplus reflète l'écart net gagné en vertu des stratégies de placement; vi) le bénéfice attribuable au compte des contrats avec participation est exclu; et vii) le poste Modifications des hypothèses et mesures de la direction combine les montants inclus au poste Résultat net des activités d'assurance et au poste Résultat net des activités de placement.

Bénéfice relatif au surplus. Cet élément des composantes du bénéfice représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent. Ces éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent constituent des composantes du bénéfice et représentent les profits et les pertes qui sont attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période de présentation de l'information financière et l'estimation de la direction des rendements prévus à long terme des actifs et des passifs (c'est-à-dire le bénéfice d'assurance prévu et le bénéfice de placement prévu) au début de la période de présentation de l'information financière.

Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires. L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires se compose d'actifs gérés par Gestion SLC, dont les Clients sont les propriétaires véritables, pour lesquels nous touchons des honoraires de gestion à l'égard des services de gestion de placements, de gestion immobilière ou des services-conseils que nous offrons. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Bénéfice tiré des honoraires et bénéfice d'exploitation. Le **bénéfice tiré des honoraires** représente la rentabilité des portefeuilles assortis d'honoraires de Gestion SLC, et il est calculé comme étant les produits tirés des honoraires moins les charges liées aux honoraires. Le **bénéfice d'exploitation** représente le bénéfice réalisé par nos activités commerciales, et il est calculé comme étant la somme du bénéfice tiré des honoraires, des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) et des honoraires en fonction du rendement, ainsi que des intérêts et autres. **Les produits tirés des honoraires** représentent tous les produits tirés des honoraires, exception faite des honoraires liés au rendement, provenant d'investisseurs tiers. **Les charges liées aux honoraires** représentent toutes les charges directement liées à la génération de produits tirés des honoraires provenant d'investisseurs tiers. **Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement** représentent le total des produits (pertes) liés à nos capitaux de lancement, déduction faite des charges connexes. **Les intérêts et autres** représentent la rémunération au titre des honoraires en fonction du rendement, nos produits ou charges d'intérêts nets et les produits tirés de la gestion des actifs du fonds général.

Le **bénéfice tiré des honoraires** et le **bénéfice d'exploitation** sont des mesures financières non définies par les normes IFRS présentées dans l'état supplémentaire du résultat net de Gestion SLC permettant d'améliorer la comparabilité des résultats de Gestion SLC avec ceux de gestionnaires d'actifs alternatifs cotés en bourse. Pour plus de détails, se reporter à notre trousse d'information financière supplémentaire pour le trimestre.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice tiré des honoraires et du bénéfice d'exploitation avec les produits tirés des honoraires et le total des charges de Gestion SLC, selon les normes IFRS.

Gestion SLC

(en millions de dollars)	2024	2023
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	1 938	1 640
À déduire : Ajustements des produits autres que les produits tirés des honoraires ^{1), 2)}	700	444
Produits tirés des honoraires	1 238	1 196
Total des charges (selon les normes IFRS)	1 480	1 603
À déduire : Ajustements des charges autres que les charges liées aux honoraires ^{2), 3)}	527	697
Charges liées aux honoraires	953	906
Bénéfice tiré des honoraires	285	290
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement ⁴⁾	112	102
À ajouter : Intérêts et autres ⁵⁾	(112)	(110)
Bénéfice d'exploitation	285	282

¹⁾ Comprend les intérêts et autres produits – produits tirés des honoraires, les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires, et les autres produits – produits tirés des honoraires.

²⁾ Exclut les produits et les charges connexes liés à certaines ententes de gestion immobilière afin de fournir des mesures plus précises à l'égard de nos activités générant des honoraires.

³⁾ Comprend les intérêts et autres, les honoraires liés aux placements – autres, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration et les autres charges.

⁴⁾ Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement présentés dans le compte de résultat supplémentaire de Gestion SLC ont trait aux résultats sous-jacents de nos placements en capitaux de lancement. Par conséquent, nous avons exclu l'incidence des marchés non sous-jacents ainsi que les profits ou les pertes de certaines couvertures non liées aux capitaux de lancement qui sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) en vertu des normes IFRS. Le tableau suivant présente le rapprochement de ces montants (qui ont été arrondis).

(en millions de dollars)	2024	2023
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (selon les normes IFRS)	138	55
À déduire : Incidence des marchés et autres – produits tirés des placements (pertes de placements)	50	(14)
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires	24	33
Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement	112	102

⁵⁾ Comprend les intérêts et les autres éléments présentés au poste Produits tirés des honoraires selon les normes IFRS, déduction faite des intérêts et autres éléments présentés au poste Total des charges selon les normes IFRS.

Ratio de levier financier. Ce ratio est un indicateur de la solidité du bilan de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Ce ratio correspond à la dette totale plus les actions privilégiées sur le total du capital, y compris la marge sur services contractuels, nets d'impôt, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. La MSC est incluse déduction faite de l'impôt, car les dettes sont remboursées et traitées à même les fonds disponibles après impôt.

Incidence du change. Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Sensibilités au marché du TSAV. Les sensibilités au marché du TSAV sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Génération de capital interne. Cette mesure financière supplémentaire donne un aperçu de la capacité de la Compagnie à générer un capital excédentaire dans le cours normal des activités, en excluant les éléments non récurrents, le capital excédentaire étant défini comme le capital disponible aux fins du TSAV ainsi que la provision d'excédents dépassant le ratio cible du coussin de solvabilité de base du TSAV, tel qu'il est défini et calculé en vertu de la ligne directrice du BSIF. Ce montant est calculé comme suit : le bénéfice net sous-jacent et les variations internes de la MSC, déduction faite des dividendes versés aux actionnaires et de la variation du coussin de solvabilité de base pour les affaires nouvelles et le classement chronologique des affaires en vigueur. Ce montant exclut l'incidence non récurrente des marchés sur le capital disponible ou le coussin de solvabilité de base, les modifications des hypothèses, les mesures de la direction, ainsi que d'autres éléments non sous-jacents.

Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires. Ce ratio est une mesure de la rentabilité de Gestion SLC par rapport aux fonds générant des produits sous forme d'honoraires récurrents, tout en excluant les produits tirés des placements et les honoraires en fonction du rendement. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice tiré des honoraires par les produits tirés des honoraires, et il est fondé sur les 12 derniers mois. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Marge d'exploitation nette avant impôt. Ce ratio est une mesure de la rentabilité pour lequel il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable. Pour la MFS, ce ratio est calculé en excluant la participation de la direction dans les actions de la MFS et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Pour Gestion SLC, le ratio est calculé en divisant le total du bénéfice d'exploitation par les produits tirés des honoraires plus les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement, et il est fondé sur les 12 derniers mois.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS.

MFS		2024	2023
(en millions de dollars américains)			
Produits			
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)		3 370	3 196
À déduire : Commissions		399	395
À déduire : Autres ¹⁾		(57)	(53)
Produits ajustés		3 028	2 854
Charges			
Charges (selon les normes IFRS)		2 391	2 244
(Produits nets tirés des placements) pertes nettes de placements (selon les normes IFRS)		(95)	(93)
À déduire : Participation de la direction dans les actions de la MFS (déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle) ²⁾		57	34
Ajustements des régimes d'intéressement liés à la rémunération		36	16
Commissions		399	395
Autres ¹⁾		(51)	(52)
Charges ajustées		1 855	1 758
Marge d'exploitation nette avant impôt		38,7 %	38,4 %

¹⁾ Le poste Autres comprend les différences de base comptable, telles que les honoraires de sous-conseiller et les provisions pour produits.

²⁾ Excluant la participation ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la section « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour plus de renseignements sur la participation de la direction dans les actions de la MFS.

Rendement des capitaux propres. Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

Souscriptions et flux. Les flux bruts de Gestion d'actifs comprennent les fonds offerts à des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Les flux nets de Gestion d'actifs se composent des flux bruts déduction faite des sorties brutes. Les flux nets de Gestion SLC ne comprennent pas les distributions versées à des Clients provenant de la vente d'actifs sous-jacents dans des fonds à capital fixe. Au Canada et en Asie, les souscriptions nettes comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs, déduction faite des rachats. Au Canada, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se composent des souscriptions enregistrées aux Régimes collectifs de retraite (excluant les affaires conservées) et des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine, les souscriptions en santé et protection collective comprennent les régimes de garanties collectives vendus par la Sun Life Santé, et les souscriptions en protection individuelle se rapportent aux souscriptions d'assurance individuelle. Aux États-Unis, les souscriptions en santé et protection collective comprennent les souscriptions enregistrées aux Garanties collectives et les garanties de frais dentaires. En Asie, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire; les souscriptions en protection individuelle comprennent les souscriptions d'assurance individuelle réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à la Sun Life International, à Hong Kong et à Singapour. En Asie, nous enregistrons également des souscriptions en santé et protection collective aux Philippines, à Hong Kong et dans nos coentreprises. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions et flux bruts en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actifs de tiers gérés. Les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers, les actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers, qui comprennent les actifs du fonds général et des fonds distincts gérés par nos coentreprises. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Au Canada, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits de gestion de patrimoine et d'actifs de la Sun Life International, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de la Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Produits totaux pondérés tirés des primes. Cette mesure comprend la totalité des primes de renouvellement et des primes de première année, et 10 % des primes uniques. Contrairement aux souscriptions, qui comprennent uniquement les primes liées aux affaires nouvelles, les produits totaux pondérés tirés des primes comprennent les primes de renouvellement et reflètent la solidité des affaires en vigueur, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des affaires nouvelles et existantes. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Ratio de distribution sous-jacent. Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement à moyen terme pour donner des informations sur nos initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

Taux d'imposition effectif sous-jacent. Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.

4. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par secteur d'activité

T4 24

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	360	366	161	175	(97)	965
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(18)	(142)	(74)	27	(14)	(221)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(1)	(1)	15	—	13
Autres ajustements (avant impôt)	(34)	(8)	(143)	(193)	—	(378)
Charge (économie) d'impôt	18	38	50	(13)	(235)	(142)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	326	253	(7)	11	(346)	237

T4 23

Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749

2024

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 293	1 453	773	701	(364)	3 856
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(25)	(211)	(148)	(47)	3	(428)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(47)	181	(52)	4	86
Autres ajustements (avant impôt)	263	(33)	(323)	(114)	(138)	(345)
Charge (économie) d'impôt	(3)	55	73	(59)	(186)	(120)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 528	1 217	556	429	(681)	3 049

2023

Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 239	1 376	890	600	(377)	3 728
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(61)	(433)	(59)	(156)	(17)	(726)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	82	(66)	34	3	53
Autres ajustements (avant impôt)	(172)	90	(272)	(28)	9	(373)
Charge (économie) d'impôt	61	137	83	61	62	404
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 067	1 252	576	511	(320)	3 086

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par division – Gestion d'actifs

(en millions de dollars)	T4 24		T4 23	
	MFS	Gestion	MFS	Gestion
		SLC		SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	301	59	261	70
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(18)	—	(11)
Autres ajustements (avant impôt)	4	(38)	(7)	(32)
Charge (économie) d'impôt	(4)	22	(4)	20
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	301	25	250	47

(en millions de dollars)	2024		2023	
	MFS	Gestion	MFS	Gestion
		SLC		SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 117	176	1 044	195
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(25)	—	(61)
Autres ajustements (avant impôt)	(4)	267	30	(202)
Charge (économie) d'impôt	(18)	15	(18)	79
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 095	433	1 056	11

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt en dollars américains

(en millions de dollars américains)	T4 24		T4 23	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
		États-Unis		MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	115	216	187	191
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(52)	—	(42)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	—	(49)	—
Autres ajustements (avant impôt)	(103)	3	(47)	(5)
Charge (économie) d'impôt	39	(3)	28	(3)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	(1)	216	77	183

(en millions de dollars américains)	2024		2023	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
		États-Unis		MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	566	817	663	773
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(112)	—	(40)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	136	—	(48)	—
Autres ajustements (avant impôt)	(235)	(4)	(200)	22
Charge (économie) d'impôt	56	(13)	65	(13)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	411	800	440	782

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Garanties collectives aux États-Unis – Données avant impôt en dollars américains

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis	62	118	124	118	138	96	116	128
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(18)	17	(11)	(8)	14	(10)	(6)	4
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	8	—	—	(11)	47	—	—
Autres ajustements (avant impôt)	(5)	(5)	(6)	(7)	(9)	(6)	(6)	(5)
Charge (économie) d'impôt	5	(4)	3	3	1	(6)	2	1
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	44	134	110	106	133	121	106	128

N. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

Nous avons adopté au cours de l'exercice considéré des normes IFRS modifiées, et leur adoption n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

1.A Sommaire des contrats d'assurance et méthodes et hypothèses

Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent plusieurs formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et santé pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, ainsi que sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se reporter aux notes 1, 10 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaires.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2024 qui présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie de tous les principaux produits, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance global d'environ 85 % à 90 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe.

Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée).
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation.
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée.
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

MSC comptabilisée à l'égard des services rendus

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance.
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus).
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement. Lorsque plus d'un type de service est prévu aux contrats d'assurance d'un groupe, l'unité de couverture se rapporte au principal service fourni.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le montant comptabilisé au titre de la MSC reflète les services reçus au cours de la période.

Sensibilités aux méthodes et hypothèses d'assurance

En plus des facteurs du risque d'assurance et de la gouvernance et du contrôle de la gestion du risque décrits à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2024, nous notons également qu'en raison de l'adoption d'IFRS 17 et 9, les tableaux qui suivent tiennent compte des sensibilités des marges sur services contractuels aux risques d'assurance et autres risques non financiers.

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités aux 31 décembre 2024 et 2023. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Ces estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tiré des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)
Sensibilité¹⁾				
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(800)	(25)	(950)	100
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	25	(75)	(75)	(25)
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(175)	—	(175)	—
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(125)	(225)	(100)	(175)
Charges (augmentation de 5 %)	(150)	(25)	(175)	—

¹⁾ Les sensibilités aux hypothèses relatives à l'assurance se rapportent aux contrats d'assurance émis, déduction faite des contrats de réassurance détenus. Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées en Chine et en Inde, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres, la plupart des prêts hypothécaires et autres prêts et certains autres placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (exception faite des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui demeurent dans les autres éléments du résultat global) sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Depuis le quatrième trimestre de 2022, les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables.

Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, lesquels sont fondés sur la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple fournie par la direction. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction afin de satisfaire aux exigences en matière de trésorerie à court terme, et comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles sur un marché actif.

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 624 M\$ et à 1 058 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 390 M\$ et 918 M\$, respectivement). Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à un profit de 2 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – gain de 31 M\$).

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Aucune perte de valeur au titre du goodwill n'a été comptabilisée en 2024. La valeur comptable du goodwill était de 9 456 M\$ au 31 décembre 2024. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de vente du réseau de production, les relations avec les Clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels conçus à l'interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 201 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2024 (2023 – 5 M\$), principalement à l'égard d'une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'est établie à 3,8 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment des acquisitions d'AAM, de BGO, de Crescent, de Clarica, de Dialogue, de DentaQuest, des affaires d'assurance collective aux États-Unis et de CMG Asia, des ententes de bancassurance avec la ACB et Dah Sing, ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 1,2 G\$ au 31 décembre 2024. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS, de BGO, d'InfraRed, de Crescent et d'AAM. Pour plus d'information concernant les immobilisations incorporelles, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2024, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 3 624 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Les règles du Pilier Deux relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, et elles ont été quasi-adoptées dans plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieure à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. Les règles du Pilier Deux ont augmenté le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent d'environ un à deux points de pourcentage en 2024. Les incidences sur le premier trimestre de 2024 ont été comptabilisées au poste Autres ajustements du bénéfice net déclaré au deuxième trimestre de 2024 en raison du moment où les règles ont été adoptées, et elles ne sont pas reflétées dans le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés.

Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui prévoit l'application d'un impôt sur le revenu de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life lorsqu'il entrera en vigueur en 2025.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos importants régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2024, il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition de l'actif des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos importants régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 24 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

2. Changements de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

2.A. Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2024

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location* afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. L'adoption de cette modification avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024 n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2025 ou par la suite

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière au sein des états financiers et des notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 18 sur nos états financiers consolidés.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 9 et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications clarifient la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique et introduisent une option de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique avant la date de règlement, si des critères précis sont respectés. Les modifications clarifient en outre le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise et des caractéristiques similaires, et elles exigent également la présentation d'informations supplémentaires à l'égard de certains instruments financiers. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence que ces modifications auront sur nos états financiers consolidés.

3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2024, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2024.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2024.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2024 a été audité par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

O. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels et dans la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

P. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies, nos plans, nos cibles, nos objectifs et nos priorités; ii) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; iii) les énoncés relatifs aux paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options visant l'achat de participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC; iv) les énoncés se rapportant aux mesures reflétées dans la charge de restructuration comptabilisée au deuxième trimestre de 2024 (y compris les économies annuelles prévues découlant de ces mesures); v) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue des règles du Pilier Deux sur le taux d'imposition effectif appliqué au bénéfice net sous-jacent; vi) les énoncés se rapportant à l'utilisation du produit de l'émission de débentures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 % arrivant à échéance en 2036; vii) les énoncés présentés à la rubrique K, « Gestion du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; viii) les énoncés se rapportant aux variations prévues de notre ratio du TSAV; ix) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et x) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs.

Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs en raison, entre autres, des facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », G, « Solidité financière », et K, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2024 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedarplus.ca et au www.sec.gov, respectivement.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % pour les placements immobiliers et les placements en titres de capitaux propres; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes aux attentes; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; et vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos attentes; aucune modification significative de nos hypothèses et aucune modification significative des normes comptables. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont indiqués ci-dessous. La réalisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement du rendement de nos activités, qui est assujéti à de nombreux risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change et à l'inflation; **les risques d'assurance** – les risques liés aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; aux comportements des titulaires de contrat; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et géopolitique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; aux changements dans les tendances en matière de placement et dans les préférences des Clients en faveur de produits différents des produits ou des stratégies de placement que nous offrons; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; aux enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les lois et les règlements connexes; **les risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; **les risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et **les autres risques** – les changements de normes comptables dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à nos activités internationales, y compris nos contreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solidité financière ou de crédit; et aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	138
RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ	139
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	140
RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT	143
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	146
États consolidés du résultat net	146
États consolidés du résultat global	147
États consolidés de la situation financière	148
États consolidés des variations des capitaux propres	149
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	150
NOTES ANNEXES	151
Méthodes comptables significatives	Note 1 151
Changements de méthodes comptables	Note 2 167
Acquisitions et autres événements	Note 3 168
Information sectorielle	Note 4 170
Total des placements et produits nets tirés des placements connexes	Note 5 173
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 189
Gestion du risque d'assurance	Note 7 208
Autres actifs	Note 8 213
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 214
Contrats d'assurance	Note 10 216
Autres passifs	Note 11 234
Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 12 235
Titres de créance subordonnés	Note 13 237
Capital social	Note 14 238
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 15 239
Produits tirés des honoraires	Note 16 242
Charges d'exploitation et commissions	Note 17 242
Paiements fondés sur des actions	Note 18 243
Impôt sur le résultat	Note 19 245
Gestion du capital	Note 20 249
Fonds distincts	Note 21 250
Engagements, garanties et éventualités	Note 22 253
Transactions entre parties liées	Note 23 255
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 24 256
Bénéfice (perte) par action	Note 25 260
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Note 26 261

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2024.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Kevin D. Strain, CPA, CA
Président et chef de la direction

Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2025



Timothy Deacon, FCPA, FCA
Vice-président général et premier directeur financier

Rapport de l'actuaire désigné

AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats est approprié à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Kevin Morrissey, F.C.I.A., F.S.A.
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 Contrats d'assurance (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majoré d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et aux taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants:

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'aux taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante:
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;
 - nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante:
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études des résultats techniques et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats des études des résultats techniques et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés:
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Chantal Leclerc.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 12 février 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2024, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB »), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 12 février 2025 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Notre audit comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication des éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels ils se rapportent.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 Contrats d'assurance (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majoré d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir, et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et aux taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'aux taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;

- nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études des résultats techniques et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats des études des résultats techniques et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 12 février 2025

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 12 février 2025 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 12 février 2025

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)	2024	2023
Résultat des activités d'assurance		
Produits des activités d'assurance (note 10)	22 637 \$	21 356 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 10)	(19 631)	(18 450)
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus (note 10)	85	(69)
Résultat net des activités d'assurance	3 091	2 837
Résultat des activités de placement		
Résultat des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :		
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (note 5)	7 415	11 586
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (note 5)	(5 139)	(9 675)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus (note 5)	51	59
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	(393)	(331)
Résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	1 934	1 639
Résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :		
Produits tirés des placements (pertes de placements) pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	2 316	1 793
Produits financiers (charges financières) d'assurance (note 21)	(2 316)	(1 793)
Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	—	—
Résultat net des activités de placement	1 934	1 639
Produits tirés des honoraires (note 16)	8 581	7 832
Autres charges (produits)		
Autres produits	(163)	(169)
Charges d'exploitation et commissions (note 17)	8 766	7 995
Charges d'intérêts	664	552
Total des autres charges (produits)	9 267	8 378
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	4 339	3 930
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 19)	1 040	461
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 299	3 469
À déduire : Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)	42	178
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	128	126
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 129	3 165
À déduire : Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	80	79
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 049 \$	3 086 \$
Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière : dollar américain	1,37	1,35
Bénéfice (perte) par action (note 25)		
De base	5,27 \$	5,27 \$
Dilué	5,26 \$	5,26 \$
Dividendes par action ordinaire	3,240 \$	3,000 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 299 \$	3 469 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) latents	1 346	(290)
Reclassements en résultat net	—	(49)
Variation des profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents	166	482
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat	(62)	3
Variation des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents	111	(11)
Reclassements en résultat net	(106)	28
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latents	196	(44)
Reclassements en résultat net	5	—
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	1 656	119
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	19	(105)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(7)	7
Réévaluation des immobilisations corporelles	1	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	13	(98)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	1 669	21
Total du bénéfice global (de la perte globale)	4 968	3 490
À déduire : Bénéfice global (perte globale) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)	39	187
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	138	123
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires	4 791 \$	3 180 \$

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Économie (charge) d'impôt sur le résultat :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latents	(2) \$	(5) \$
Profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(44)	(120)
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	(7)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(15)	(1)
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	11	(6)
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(36)	(139)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(7)	38
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(7)	38
Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(43) \$	(101) \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2024

2023

Actif

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	13 873 \$	13 173 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	81 955	75 493
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	9 974	7 138
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	57 619	54 600
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	1 971	2 183
Autres placements financiers (note 5)	13 306	10 361
Actifs financiers	178 698	162 948
Immeubles de placement (note 5)	9 290	9 723
Autres placements non financiers (note 5)	1 829	1 657
Placements	189 817	174 328
Autres actifs (note 8)	7 021	6 462
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	6 318	5 794
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	355	184
Actifs d'impôt différé (note 19)	3 910	3 878
Immobilisations incorporelles (note 9)	5 058	5 174
Goodwill (note 9)	9 456	8 969
Total de l'actif du fonds général	221 935	204 789
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	148 786	128 452
Total de l'actif	370 721 \$	333 241 \$

Passif et capitaux propres

Passif

Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 10)	147 269 \$	135 669 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	1 825	1 623
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 5)	11 678	11 672
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	2 077	1 311
Passifs d'impôt différé (note 19)	286	281
Autres passifs (note 11)	26 292	23 655
Débitures de premier rang (note 12)	200	200
Titres de créance subordonnés (note 13)	6 179	6 178
Total du passif du fonds général	195 806	180 589
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	20 097	19 041
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	128 689	109 411
Total du passif	344 592 \$	309 041 \$

Capitaux propres

Capital social émis et surplus d'apport	10 526 \$	10 660 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments de bénéfice global	15 031	12 922
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	25 557	23 582
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	496	457
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Total des capitaux propres	26 129 \$	24 200 \$
Total du passif et des capitaux propres	370 721 \$	333 241 \$

Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière : dollar américain 1,44 1,32

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 12 février 2025.



Kevin Strain
Chef de la direction



Helen Mallovy Hicks
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2024

2023

Actionnaires :

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 14)		
Solde, au début et à la fin	2 239 \$	2 239 \$
Actions ordinaires (note 14)		
Solde, au début	8 327	8 311
Options sur actions exercées	47	56
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(182)	(40)
Solde, à la fin	8 192	8 327
Surplus d'apport		
Solde, au début	94	90
Paievements fondés sur des actions	5	11
Options sur actions exercées	(4)	(7)
Solde, à la fin	95	94
Bénéfices non distribués		
Solde, au début	12 157	11 176
Bénéfice net (perte nette)	3 129	3 165
Dividendes sur actions ordinaires	(1 875)	(1 762)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(80)	(79)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14) et autres	(727)	(146)
Transfert du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	(37)
Variations attribuables aux acquisitions	—	(160)
Solde, à la fin	12 604	12 157
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 26)		
Solde, au début	765	713
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	1 662	15
Transfert aux bénéfices non distribués	—	37
Solde, à la fin	2 427	765
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin	25 557 \$	23 582 \$
Capitaux propres du compte des contrats avec participation :		
Solde, au début	457 \$	270 \$
Bénéfice net (perte nette)	42	178
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	(3)	9
Solde, à la fin	496 \$	457 \$
Participations ne donnant pas le contrôle :		
Solde, au début	161 \$	90 \$
Bénéfice net (perte nette)	128	126
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	10	(3)
Distribution liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(223)	(52)
Solde, à la fin	76 \$	161 \$
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin	76 \$	161 \$
Total des capitaux propres	26 129 \$	24 200 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	4 339 \$	3 930 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	398	408
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	393	331
Variations des passifs et des actifs relatifs aux contrats d'assurance	2 133	6 769
Variations des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(136)	10
(Profits) pertes réalisés et latents et variations des taux de change touchant les placements	129	(4 657)
Cessions, échéances et remboursements de placements	52 512	43 457
Achats de placements	(61 251)	(48 579)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(1 138)	(1 240)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	(265)	(39)
Autres activités d'exploitation	5 418	5 222
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	2 532	5 612
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(143)	(172)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 15)	(17)	(75)
Dividendes et autres produits liés à des coentreprises et à des entreprises associées (note 15)	160	32
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) ¹⁾	—	(439)
Cessions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés (note 3) ²⁾	—	297
Autres activités d'investissement	(337)	(202)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(337)	(559)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) (note 11)	23	(72)
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 13)	746	497
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) sur la facilité de crédit	(340)	141
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 12 et 13)	(750)	(1 000)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	43	49
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(223)	(52)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14)	(855)	(186)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 962)	(1 882)
Paiement d'obligations locatives	(175)	(176)
Charges d'intérêts payées	(389)	(405)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(3 882)	(3 086)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	471	(169)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 216)	1 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	11 170	9 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	9 954	11 170
Titres à court terme, à la fin	3 744	2 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	13 698 \$	13 173 \$

¹⁾ Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 522 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 83 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

²⁾ Comprend une contrepartie en trésorerie totale reçue de 516 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés de 219 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

1. Méthodes comptables significatives

Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ». Nous sommes une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous exerçons nos activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni.

Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs d'activité à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière.

Les méthodes comptables significatives sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et qui sont appliquées de manière cohérente sont résumées ci-après.

Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note ainsi que dans d'autres notes.

Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Contrats d'assurance »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Détermination de la juste valeur des contrats d'assurance à la transition découlant de l'adoption d'IFRS 17	Note 1 « Contrats d'assurance »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 19 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 24 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 18 « Paiements fondés sur des actions »

Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les participations détenues par des parties externes dans les entités contrôlées sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont

pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif. La note 1 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur pour la transition des contrats d'assurance vers IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Conversion des monnaies étrangères

Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus, y compris la marge sur services contractuels (la « MSC »), sont des éléments monétaires. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change sur ces actifs découlant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

Placements

Actifs financiers excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les autres placements financiers.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs. Le coût amorti est déterminé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après la comptabilisation initiale à moins que le modèle économique utilisé pour gérer ceux-ci n'ait changé. Les actifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier constitue l'objectif principal et les ventes devraient être négligeables ou peu fréquentes;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts (le « critère URPI ») sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie et à le vendre, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers font partie intégrante de l'atteinte de l'objectif du modèle;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui respectent le critère URPI.

Les actifs financiers qui sont gérés à la juste valeur et qui ne répondent pas aux objectifs d'un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif ou visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, notamment les actifs financiers détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et entrent dans le champ d'application d'autres modèles économiques.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de trésorerie à court terme, et ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, nous pouvons également faire un choix irrévocable de désigner un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif financier est géré conjointement avec un passif financier connexe et que leur rendement est évalué à la juste valeur. Certains titres de créance, prêts hypothécaires et instruments de prêt qui soutiennent des passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui sont évalués à la juste valeur, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui réduit considérablement l'incohérence d'évaluation par rapport aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes. Ces actifs financiers auraient autrement été évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti.

Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que l'actif ne soit pas détenu à des fins de transaction et que nous faisons le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix se fait instrument par instrument. Si un tel choix est fait, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change connexes, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées dans les états consolidés du résultat net, ni même à leur cession. Les profits et les pertes réalisés sont transférés directement aux bénéfices non distribués à la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et des classements applicables.

IFRS 9

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Prêts hypothécaires et autres prêts	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, coût amorti
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net

Évaluation du modèle économique

Les modèles économiques que nous suivons sont déterminés au niveau qui reflète le mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers afin d'atteindre nos objectifs d'affaires. Afin de déterminer nos modèles économiques, nous faisons appel à notre jugement ainsi qu'à des éléments probants pertinents et objectifs, notamment :

- la façon dont nos activités économiques génèrent des avantages, par exemple en améliorant les rendements ou les activités de couvertures, et la façon dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants ayant une incidence sur le rendement de nos activités, par exemple le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion, ainsi que les activités entreprises pour gérer ces risques;
- la fréquence, le volume et le calendrier des souscriptions enregistrées au cours des périodes précédentes, les raisons des souscriptions et les attentes à l'égard des activités de souscriptions futures. L'information sur les activités de souscription n'est pas considérée de façon isolée, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la façon dont notre objectif déclaré de gestion des actifs financiers est atteint ainsi que de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos activités, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques comprennent les modèles visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif, visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, ainsi que d'autres modèles, comme ils sont décrits ci-dessus.

Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie ou à en percevoir les flux de trésorerie pour ensuite le vendre sont évalués afin de déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI. Les paiements qui respectent le critère URPI sont ceux qui seraient normalement attendus des accords de prêt de base, tels les intérêts et les rendements des prêts de base, la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent, les coûts associés à la détention de l'actif financier pendant une période donnée, et une marge. Dans le cadre de l'évaluation portant sur le critère URPI, nous tenons compte des modalités contractuelles de l'instrument, et nous déterminons si l'une d'entre elles pourrait donner lieu à des modifications liées au calendrier ou au montant des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Une clause de remboursement anticipé respecte le critère URPI si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement des montants impayés de principal et d'intérêts sur le principal restant dû, ce qui peut inclure une rémunération raisonnable relative à une résiliation anticipée du contrat.

Lorsque les modalités contractuelles se traduisent par une exposition au risque ou à la variabilité des flux de trésorerie qui est incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation ultérieure

Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les actifs liés aux titres garantis par des prêts classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, tandis que les profits ou les pertes, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes et les profits et les pertes de change, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur. Les produits d'intérêts, les profits (pertes) de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les prêts hypothécaires et autres prêts classés au coût amorti sont par la suite évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les autres placements financiers comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts, des fonds communs de placement et des actifs liés aux titres garantis par des prêts qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits ou pertes sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts inclus dans les autres placements financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et leur juste valeur est présumée se rapprocher de leur valeur comptable, en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché. Les titres à court terme sont ceux dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an. La juste valeur des titres à court terme se rapproche de leur valeur comptable.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits contractuels sur leurs flux de trésorerie ont expiré, ou lorsque nous transférons les droits de recevoir des flux de trésorerie contractuels et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers ont été transférés. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés si le contrôle sur les actifs financiers a été cédé. Si nous conservons le contrôle sur les actifs financiers, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons un lien avec ceux-ci.

Lorsque des actifs financiers sont décomptabilisés, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie reçue à la date de décomptabilisation est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Pour les titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Dans le cas des placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels des modifications ont donné lieu à une décomptabilisation, le profit (la perte) connexe est présenté avec les pertes de valeur si la modification est liée à des difficultés financières de l'emprunteur. Autrement, le profit (la perte) est présenté à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Nous faisons appel à notre jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie liés aux actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie.

iii) Dépréciation

Nous établissons une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui ne sont pas classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés à leur valeur comptable dans les états consolidés de la situation financière, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ne réduit pas la valeur comptable des actifs dans les états consolidés de la situation financière, qui demeure à la juste valeur. C'est plutôt un montant égal à la correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui surviendrait si les actifs étaient évalués au coût amorti qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous appliquons une méthode de dépréciation en trois phases pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- Phase 1 : Dans le cas des actifs financiers qui n'ont pas connu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours des 12 mois suivant la date de clôture est comptabilisée.
- Phase 2 : Dans le cas des actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours de la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée.
- Phase 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une correction de valeur pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée. Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes.

Nous surveillons tous les actifs financiers qui sont susceptibles de subir une perte de valeur afin de déceler une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cadre de cette évaluation, nous tenons compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et

justifiable, y compris l'expérience passée et l'information prospective qui est disponible sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur l'augmentation importante du risque de crédit et sur l'information prospective.

Actifs financiers modifiés

Les modalités contractuelles d'un actif financier peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas liés à une détérioration réelle ou potentielle du crédit de l'emprunteur. Un actif financier existant dont les modalités ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables décrites dans la présente note.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour leur durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur qui a donné lieu à une détérioration de son crédit s'est résorbée.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Nous considérons qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans recours de notre part, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours. Notre définition d'un cas de défaillance peut différer d'un actif financier à l'autre et tenir compte de facteurs qualitatifs, tels que les modalités des clauses restrictives financières, les violations de ces clauses restrictives et d'autres indicateurs de détresse financière, ainsi que de facteurs quantitatifs, tels un état de retard et le non-paiement d'autres obligations par le même émetteur. Nous utilisons des données développées à l'interne ainsi que des données obtenues de sources externes pour évaluer les cas de défaillance.

Actifs financiers dépréciés (phase 3)

Chaque date de clôture, nous évaluons si les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés relatifs à celui-ci se sont produits. Les indicateurs de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, qu'il fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ainsi qu'une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés mise en lumière par des variations défavorables de la situation de paiement de l'emprunteur ou une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Si un actif financier est déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, qui est présentée déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, plutôt que de la valeur comptable brute.

Radiation d'actifs financiers

La valeur comptable brute d'un actif financier et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues connexe sont radiées (partiellement ou intégralement) dans la mesure où il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque nous déterminons que l'emprunteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants assujettis à la radiation. Toutefois, les actifs financiers radiés peuvent être assujettis à des mécanismes de mise en application afin de respecter les procédures de recouvrement des montants dus.

iv) Dérivés incorporés

En vertu d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, sont comptabilisées au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9.

Couvertures de flux de trésorerie

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-dessous. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Autres placements non financiers

Les autres placements non financiers comprennent des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation du preneur. Les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service sont présentés à la rubrique « Contrats de service et produits tirés des honoraires » de la présente note, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés à la rubrique « Contrats de location » de la présente note. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. En ce qui concerne les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleur, nous déterminons si les contrats de location doivent être classés comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Nos contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en résultat selon le mode linéaire.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au titre des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti jusqu'à la date la plus rapprochée entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité, et il est soumis à un test de dépréciation en vertu de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test afin de déceler des indices de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice qu'un actif au titre du droit d'utilisation pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Si un actif au titre du droit d'utilisation subit une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite et un montant correspondant est comptabilisé en résultat.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non résiliable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est

évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés. Une modification de contrat de location est considérée comme un changement touchant la portée d'un contrat de location, ou la contrepartie d'un contrat de location, et qui ne faisait pas partie des modalités initiales de ce contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de souscriptions du réseau de production, les relations avec les clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels créés en interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

Contrats d'assurance

Classement

Les contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis, soit les contrats d'assurance et de réassurance (ou de rétrocession) que nous émettons, ainsi que les contrats de réassurance détenus.

Les contrats d'assurance émis sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes.

Les contrats de réassurance détenus sont des contrats d'assurance aux termes desquels nous sommes les titulaires du contrat et avons transféré le risque d'assurance à l'émetteur du contrat, soit le réassureur, soit le rétrocessionnaire. Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés.

Certains contrats de placement contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir, en plus des montants garantis, des prestations potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements d'un ensemble précis d'actifs. Pour les entités comme nous qui émettent des contrats d'assurance, les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués et présentés à titre de contrats d'assurance.

Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service. Les contrats sont classés au moment de la comptabilisation initiale. Une fois qu'un contrat est classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations soient éteints ou que le contrat soit décomptabilisé.

Regroupement et séparation des contrats

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des contrats distincts et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, à moins que le dérivé incorporé lui-même ne réponde à la définition d'un contrat d'assurance, ou

lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les dérivés incorporés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans le contrat d'assurance hôte.

Les composantes investissements des contrats d'assurance sont les montants que nous remboursons à un titulaire de contrat en toutes circonstances (p. ex., les valeurs de rachat). Les composantes investissements des contrats d'assurance sont traités comme des contrats de placement distincts seulement si la composante investissement n'est pas étroitement liée à la composante assurance et qu'un contrat assorti de modalités équivalentes pourrait être vendu séparément sur le même marché. Les composantes investissements qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées à titre de composantes investissements non distincts des contrats d'assurance.

Les composantes services des contrats d'assurance sont traitées comme des contrats de service distincts seulement si la composante service n'est pas étroitement liée à la composante assurance et que nous ne fournissons aucun service important pour intégrer la composante service à la composante assurance. Les composantes services qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées dans les contrats d'assurance.

Les composantes assurances des contrats d'assurance ne sont traitées comme des contrats distincts que si la composante assurance constitue un contrat d'assurance distinct (par exemple, certains traités de réassurance qui transfèrent le risque vers différents types de contrats d'assurance).

Dans le cas des contrats d'assurance pour lesquels les deux parties au contrat ont la capacité pratique de résilier le contrat, la prolongation du contrat au-delà de la date de résiliation est traitée comme un nouveau contrat distinct. Cela se produit chaque année pour la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie, lorsque nous avons le droit de réviser la tarification du contrat et que le titulaire de celui-ci a la possibilité de ne pas renouveler le contrat. Dans de tels cas, chaque renouvellement est considéré comme un nouveau contrat distinct. Cela s'applique également à de nombreux contrats de réassurance détenus, aux termes desquels le réassureur a le droit de réviser la tarification des nouveaux contrats cédés et nous avons le droit de cesser de céder de nouveaux contrats avec un délai de préavis. Dans de tels cas, les cessions au cours de chaque période de préavis sont considérées comme un nouveau contrat de réassurance distinct détenu.

Évaluation

Les contrats d'assurance sont évalués conformément à IFRS 17, selon l'une des méthodes suivantes :

- La méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») : Cette méthode s'applique aux contrats d'assurance (à l'exclusion des contrats de réassurance) avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.
- La méthode de la répartition des primes (la « MRP ») : Il s'agit d'une méthode d'évaluation simplifiée qui s'applique à tous les contrats d'assurance qui y sont admissibles, soit la plupart des contrats inclus dans nos activités d'assurance collective vie et maladie.
- La méthode générale d'évaluation : Cette méthode s'applique à tous les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV ou de la MRP.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués d'une manière cohérente avec les contrats d'assurance sous-jacents connexes et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance détenu. Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV. L'évaluation des contrats de réassurance détenus comprend une provision à l'égard du risque que le réassureur ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des contrats d'assurance comprend le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus :

- Le passif au titre de la couverture restante est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui ne se sont pas encore produits (c.-à-d. l'obligation qui se rapporte à la partie non expirée de la couverture d'assurance).
- Le passif au titre des sinistres survenus est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés. Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le passif au titre des sinistres survenus constitue un actif au titre des sinistres survenus.

Un jugement important doit être exercé pour évaluer les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur évaluation. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix de ces hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que la sensibilité de l'évaluation des contrats d'assurance aux variations des variables liées au risque est présentée à la note 7.

Niveau de regroupement

L'unité de comptabilisation servant à évaluer des contrats d'assurance constitue un groupe. Chaque contrat d'assurance est attribué à un groupe au moment de sa comptabilisation initiale, et il demeure dans ce groupe jusqu'à ce que le contrat d'assurance soit décomptabilisé.

Les groupes constituent des subdivisions des portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de contrats d'assurance assujettis à des risques similaires et gérés ensemble, et un portefeuille correspond au niveau auquel les charges sont attribuées et au niveau auquel les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés.

Nous avons établi des portefeuilles dans chaque secteur d'activité à présenter, qui se distinguent par les éléments suivants :

- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus.
- Les contrats d'assurance collective et les contrats d'assurance individuelle.
- Les contrats d'assurance avec participation et les contrats d'assurance sans participation.
- Les contrats d'assurance ajustables et les contrats d'assurance non ajustables.
- Les contrats d'assurance-vie traditionnelle et les contrats d'assurance-vie universelle.
- Les contrats d'assurance avec transfert de risque et les contrats à limite de crédit discrétionnaire.

Au sein de chaque portefeuille, des groupes distincts sont établis en fonction des éléments suivants :

- La date d'émission : Pour faire partie du même groupe, les contrats doivent avoir été émis au cours de la même période, qui ne doit pas dépasser un an.
- Le niveau de rentabilité : Les contrats d'assurance sont divisés parmi les groupes suivants : les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, les contrats qui sont peu susceptibles de devenir déficitaires par la suite et les autres contrats. Le niveau de rentabilité d'un contrat d'assurance est fondé sur la MSC au moment de la comptabilisation initiale du contrat (tel qu'il est décrit ci-dessous dans la rubrique « Évaluation initiale »).

Nous n'établissons pas de groupes additionnels au-delà du minimum requis, à l'exception de :

- certains portefeuilles de contrats de réassurance détenus pour lesquels un regroupement est établi afin qu'il soit conforme au regroupement des contrats d'assurance sous-jacents émis;
- certains contrats d'assurance-vie individuelle qui sont inclus dans leur propre groupe.

Évaluation initiale

Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes :

- Les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent les éléments suivants :
 - la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (y compris les provisions au titre du risque financier),
 - l'ajustement au titre du risque non financier.
- Une MSC, qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis.

Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. En vertu de la MRP, qui est une méthode d'évaluation simplifiée, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.

Méthode générale d'évaluation ou MHV

À l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, un groupe de contrats d'assurance est évalué comme étant le total des trois composantes d'évaluation, tel qu'elles sont décrites ci-dessus.

Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont explicites et actuelles, et elles tiennent compte de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de présentation de l'information financière sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. La tranche de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux variables relatives au risque financier est conforme aux prix du marché observables et, au besoin, elle tient compte d'une gamme de scénarios qui donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie pour chaque scénario sont pondérés selon la probabilité et actualisés au moyen des hypothèses actuelles.

L'ajustement au titre du risque non financier représente la compensation pour l'incertitude liée au risque non financier (mortalité, morbidité, rachats et charges, etc.). L'ajustement lié au risque est réduit à mesure que les risques non financiers liés à nos contrats d'assurance diminuent au fil du temps (le « dégageement de l'ajustement au titre du risque »).

La MSC au moment de la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance émis correspond au montant compensant entièrement les flux de trésorerie d'exécution au moment de leur comptabilisation initiale et représentant les profits non acquis sur les affaires nouvelles qui sont différés et amortis en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui ne sont pas rentables au moment de la comptabilisation initiale (contrats d'assurance déficitaires), une MSC n'est pas établie et les pertes sont comptabilisées en résultat immédiatement.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus, il n'y a aucune restriction à l'égard des MSC en fonction de la rentabilité au moment de la comptabilisation initiale, et toute perte est différée de la même manière que les profits. En outre, la MSC pour les contrats de réassurance détenus peut être ajustée pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui auraient été assujettis à une MSC si le groupe de contrats directs sous-jacents avait eu un solde au titre de la MSC.

Pour les contrats d'assurance déficitaires, la perte comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au moment de la comptabilisation initiale est ajoutée à la composante perte du groupe auquel le contrat est attribué. La composante perte est une partie notionnelle du passif au titre de la couverture restante qui représente le montant de la perte qui peut être repris en fonction d'un profit futur avant qu'une MSC ne soit rétablie pour le groupe. Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus pour lesquels la MSC a été ajustée afin de compenser les profits et les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui ne sont pas assortis d'une MSC, une composante recouvrement des pertes est établie.

MRP

Le passif au titre de la couverture restante est initialement évalué comme correspondant à la prime reçue au cours de la période. Pour les groupes qui utilisent la MRP, les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés, plutôt que ces charges soient incluses dans l'évaluation du passif au titre de la couverture restante.

Évaluation ultérieure

Dans le cadre de l'évaluation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution, la même méthode que celle décrite ci-dessus pour l'évaluation initiale est utilisée, mais en tenant compte de données à jour pour chaque date de présentation de l'information financière ultérieure.

Dans le cas des contrats évalués au moyen de la MRP, le passif au titre de la couverture restante après la comptabilisation initiale correspond au montant des produits non acquis et à la composante de perte résiduelle de tout groupe déficitaire. Nous n'ajustons pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que le délai entre l'entrée en vigueur de la couverture et les primes connexes ne dépassera pas un an. Nous n'ajustons pas le passif au titre des sinistres survenus pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que les règlements seront entièrement payés dans l'année suivant l'événement assuré.

Pour les contrats évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, l'évaluation de la MSC après la comptabilisation initiale est décrite ci-dessous.

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la méthode générale d'évaluation, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance en raison de la prestation de services relatifs à des contrats d'assurance au cours de la période (l'« amortissement de la MSC »).

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- La variation de la quote-part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où une diminution excède la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou si une augmentation annule une perte antérieure, ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure), ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- L'amortissement de la MSC.

L'option d'atténuation des risques est fournie afin d'éviter les non-concordances comptables qui auraient autrement lieu lorsque le risque financier lié à un groupe de contrats d'assurance est atténué en dehors des éléments sous-jacents du groupe. Dans le cas des contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, les changements liés au risque financier viennent modifier la MSC, mais les changements compensatoires découlant de l'atténuation des risques (p. ex., les dérivés) peuvent être imputés en résultat. L'option d'atténuation des risques permet qu'un changement qui viendrait autrement modifier la MSC soit plutôt comptabilisé en résultat, afin d'éviter une telle non-concordance. Nous exerçons l'option d'atténuation des risques, le cas échéant, afin de réduire les non-concordances comptables. L'incidence de l'exercice de l'option d'atténuation des risques sur la MSC est présentée plus en détail à la note 5.C.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- Le résultat comptabilisé au cours de la période de présentation de l'information financière en raison des profits ou des pertes comptabilisés pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC.
- Les reprises d'une composante recouvrement des pertes, dans la mesure où ces reprises ne constituent pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, à moins que la variation ne compense un profit ou une perte lié aux groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC, ou que la variation soit liée à des groupes de contrats d'assurance déficitaires utilisant la MRP.
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé en résultat en raison des services reçus au cours de la période.

Nous n'avons pas modifié les estimations comptables faites dans les états financiers intermédiaires antérieurs lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Plus particulièrement, la MSC à la fin de chaque période de présentation de l'information financière correspond à la MSC au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée comme il est décrit ci-dessus, plutôt que la MSC au début de l'année civile, ajustée comme il est décrit ci-dessus.

Transition à IFRS 17

À la date de transition à IFRS 17, le 1^{er} janvier 2022, nous avons appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous les groupes de contrats d'assurance existants à cette date et évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, car l'application de l'approche rétrospective intégrale était impraticable. En vertu de cette approche, la MSC au moment de la transition pour un groupe de contrats d'assurance correspond à sa juste valeur diminuée des flux de trésorerie d'exécution évalués selon les méthodes décrites dans la présente note. La juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance correspond au montant qu'un intervenant du marché exigerait pour prendre en charge les obligations prévues par le groupe de contrats d'assurance. Chaque portefeuille de contrats d'assurance émis comptait un groupe au moment de la transition. Les contrats de réassurance détenus au moment de la transition ont été regroupés selon leurs contrats sous-jacents directs. La courbe d'actualisation établie au moment de la transition correspond à la courbe d'actualisation arrêtée pour le groupe. La juste valeur des contrats de réassurance détenus au moment de la transition correspond à l'écart entre la juste valeur des contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et avec réassurance. L'établissement de la juste valeur exige que nous fassions appel à un jugement important à l'égard de la méthode utilisée et de nos estimations et hypothèses.

Décomptabilisation et modification

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles prévues dans celui-ci expirent, sont exécutées ou annulées, ou lorsqu'elles sont modifiées et que la modification est importante, par exemple lorsque la modification entraîne un changement dans la méthode d'évaluation. Lorsqu'une modification de contrat donne lieu à une décomptabilisation, le contrat initial est décomptabilisé, et le contrat modifié est comptabilisé comme un nouveau contrat. Les modifications qui n'entraînent pas une décomptabilisation sont traitées comme des variations des flux de trésorerie d'exécution.

Présentation dans les états financiers consolidés

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui représentent un actif est présentée à titre d'actifs relatifs aux contrats d'assurance et d'actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus dans les états consolidés de la situation financière, tandis que la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs est présentée à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et de passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus. Les actifs liés aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance engagés avant la comptabilisation initiale des contrats auxquels ils sont attribuables sont inclus dans la valeur comptable du portefeuille associé à ces contrats.

Les montants liés aux contrats d'assurance qui ont une incidence sur le résultat sont inclus au poste Résultat net des activités d'assurance des états consolidés du résultat net, ainsi qu'au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités de placement ». Les résultats de ces rubriques sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Nous avons choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque entre le poste Produits des activités d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités d'assurance » et le poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités de placement ».

Résultat net des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis pour des groupes de contrats d'assurance. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui sont évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les produits des activités d'assurance comprennent les services suivants pour lesquels une contrepartie sous forme de primes, déduction faite des taxes sur les primes, devrait être reçue :

- Les sinistres attendus et autres charges directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, évaluées aux montants prévus au début de la période, à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte.
- Le dégageant de l'ajustement au titre du risque pour la période, à l'exclusion des montants affectés à la composante perte et des montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.
- L'amortissement de la MSC afin de refléter les services rendus au cours de la période, évalué au moyen des unités de couverture pour la période de présentation de l'information financière par rapport au total des unités de couverture (des renseignements supplémentaires sur les unités de couverture sont fournis à la note 10).
- L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.
- Les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.
- Les montants prévus liés à l'impôt sur le résultat spécifiquement imputables au titulaire de contrat.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions pour les produits des activités d'assurance correspond à une portion de la tranche des primes qui se rapporte au recouvrement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance, laquelle est déterminée de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Un montant égal et correspondant est inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MRP, les encaissements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et compte non tenu des composantes investissements) sont comptabilisés à titre de produits, généralement en fonction de l'écoulement du temps.

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les sinistres survenus au cours de la période (à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte);
- les charges engagées directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les pertes sur les contrats déficitaires et les reprises de ces pertes;
- les changements liés aux services passés (p. ex., les changements apportés au passif au titre des sinistres survenus dans les périodes postérieures à l'avènement du sinistre);
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance;
- les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés relativement aux contrats évalués au moyen de la MRP;
- les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur d'actifs au titre des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.

En ce qui a trait aux contrats de réassurance détenus, nous avons choisi de présenter les produits et les charges découlant de ces contrats à titre de montant unique dans le poste Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus des états consolidés du résultat net. Ce montant comprend une portion des primes de réassurance, les montants recouverts auprès des réassureurs et les variations du risque de non-exécution par le réassureur. La portion des primes de réassurance est comptabilisée à mesure que les services sont reçus relativement au contrat de réassurance détenu.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus évalués en fonction de la méthode générale d'évaluation, les services reçus pour lesquels la contrepartie est versée comprennent :

- les recouvrements et les charges prévus, excluant les montants payés, peu importe les sinistres;
- le dégageant de l'ajustement au titre du risque pour la période;
- la MSC comptabilisée à l'égard des services reçus;
- les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus évalués au moyen de la MRP, les paiements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et excluant les montants versés, peu importe les sinistres) sont comptabilisés à titre de portion des primes de réassurance en fonction de l'écoulement du temps. Les montants recouverts auprès des réassureurs comprennent les sinistres survenus (excluant les montants payés, peu importe les sinistres) et les charges, les recouvrements de pertes et les reprises de recouvrements de pertes, ainsi que les variations liées aux services passés (par exemple, les variations de l'actif pour les sinistres survenus au cours des périodes ultérieures à la période au cours de laquelle le sinistre est survenu).

Produits financiers (charges financières) d'assurance

Les variations de la valeur comptable des contrats d'assurance émis qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV et des contrats de réassurance détenus qui sont attribuables aux variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance des états consolidés du résultat net. Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MHV, les produits financiers (charges financières) d'assurance comprennent les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations qui ne sont pas comptabilisées dans la MSC lorsque l'option d'atténuation des risques est exercée. Nous avons choisi de comptabiliser tous les produits financiers (charges financières) d'assurance dans les états consolidés du résultat net plutôt que dans les autres éléments du résultat global. Les produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la rubrique « Fonds distincts » de la présente note.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats de fonds distincts. Les contrats de fonds distincts sont classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement selon les critères de classement décrits à la rubrique « Contrats d'assurance » de la présente note et de la note 10.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies. Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts comprennent les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats d'assurance et les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats de placement. Les profits et les pertes latents et les autres produits tirés des placements relativement aux placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits (pertes) de placement seront contrebalancés par l'augmentation ou la diminution correspondante des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations de la juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats de placement sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents du fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les produits de fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont des contrats avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la MHV décrite à la rubrique « Contrats d'assurance » de la présente note. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à ces contrats sont présentés à deux postes distincts dans les états consolidés de la situation financière, soit Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts correspondent à l'obligation de verser au titulaire un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents. Les variations de cette obligation découlant des variations de la juste valeur des éléments sous-jacents sont comptabilisées à titre de produits financiers ou de charges financières d'assurance au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits financiers ou charges financières d'assurance seront contrebalancés par l'augmentation ou la diminution correspondante du poste Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds constituent des composantes investissements et, par conséquent, ils sont exclus des produits d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, excluant ceux pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts présentés dans les états consolidés de la situation financière, comprennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance restants relatifs à ces contrats, qui comprennent la provision pour garanties, les charges futures (moins les honoraires futurs), l'ajustement au titre du risque et la MSC. Les produits et les charges liés à ces éléments sont inclus dans la rubrique « Résultat des activités d'assurance » des états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts classés comme des contrats de placement, lesquels sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds sont présentés à titre d'augmentation ou de diminution aux postes Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, et ils ne sont pas présentés à titre de produits ou de charges dans nos états consolidés du résultat net.

Passifs financiers

Classement et évaluation initiale

Nos passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, sauf les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts. Les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour plus de détails sur les passifs liés aux titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i. Nous pouvons également désigner certains passifs relatifs aux contrats de placement et certaines participations de tiers dans des fonds consolidés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Cette désignation est irrévocable. Les passifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette option permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant, ou dans les cas où les passifs et les actifs les soutenant sont gérés ensemble et que leur rendement est évalué en fonction de la juste valeur. Les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale, ce qui permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net est possible seulement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Tous les autres contrats de placement sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation ultérieure

Les passifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les charges d'intérêts, les profits (pertes) de change et les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans l'état consolidé du résultat net, à moins qu'ils ne découlent de dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures d'investissement net. En ce qui a trait aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits (pertes) de change sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Décomptabilisation

En règle générale, nous décomptabilisons un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Nous décomptabilisons également un passif financier lorsque les modalités connexes sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié deviennent substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris tout nouvel actif sans effet sur la trésorerie transféré ou passif repris) est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement, à moins qu'ils ne comportent des éléments de participation discrétionnaire, auquel cas ils sont comptabilisés à titre de contrats d'assurance (se reporter à la rubrique « Contrats d'assurance »). Les composantes services distincts des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service (se reporter à la rubrique « Contrats de service et produits tirés des honoraires »).

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission du contrat, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé à titre de diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre de variations de nos soldes de passifs relatifs aux contrats de placement dans les états consolidés de la situation financière. Les passifs relatifs aux contrats de placement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire comprennent les rentes certaines à constitution immédiate au Canada, les rentes à provision cumulative et contrats de placement garanti au Canada, les produits en unités de compte établis à Hong Kong, ainsi que les contrats de retraite non liés à des unités de compte établis à Hong Kong.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Obligations liées à l'emprunt de titres

L'obligation liée à l'emprunt de titres représente notre engagement à livrer des titres dans le cadre du programme de vente à découvert. En vertu de ce programme, nous vendons à découvert les titres que nous avons empruntés à un tiers. L'obligation de rembourser les titres n'est pas comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière tant qu'ils ne sont pas vendus, et que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas été transférés. Au moment de la comptabilisation, ils sont évalués à la juste valeur. Les titres empruntés sont remboursables au prêteur à vue ou à notre discrétion.

Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les facilités de crédit, les mises en pension de titres, les autres charges à payer et l'impôt, les titres de financement de premier rang, les provisions, les obligations locatives à titre de preneur et un passif au titre des paiements différés. Les passifs liés aux provisions, autres que ceux présentés avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de

l'obligation peut être estimée de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à un tiers à la date de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Les obligations locatives sont évaluées de la façon décrite à la rubrique « Contrats de location » de la présente note.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des titres garantis par des prêts, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de la comptabilisation initiale du passif au titre de l'option de vente, la valeur actualisée est calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal, et les révisions ultérieures du calendrier ou du montant des flux de trésorerie à verser prévus, ainsi que de la charge d'intérêts, seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Débitures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débitures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de service et produits tirés des honoraires

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le Client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés comme des contrats de service. Les composantes services distincts des contrats d'assurance et des contrats de placement sont également comptabilisées à titre de contrats de service.

Les honoraires tirés de ces contrats sont comptabilisés et inclus au poste Produits tirés des honoraires dans nos états consolidés du résultat net. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats conclus avec les Clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à des contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée au poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de présentation de l'information financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où l'on devrait disposer de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé diffèrent de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt

exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos importants régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est comptabilisée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées. La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 24.

Dividendes

Les dividendes à verser aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfices non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

Bénéfice par action de base et dilué

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice par action dilué ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la

période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Mises à jour liées à la réforme des taux d'intérêt de référence

Les taux d'intérêt de référence ont fait l'objet d'une réforme et ont été remplacés par des taux de référence alternatifs comme le Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR ») dans le cas du London Inter-Bank Offered Rate (le « taux LIBOR ») en dollars américains, et le taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »), dans le cas du taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »).

Tous les paramètres liés au taux LIBOR ont été abandonnés ou déclarés non représentatifs au plus tard le 30 juin 2023. La publication des trois paramètres du taux CDOR a cessé après le 28 juin 2024, et le modèle de prêt des acceptations bancaires a été abandonné. Au 31 décembre 2024, conformément à notre plan de transition, notre exposition aux actifs financiers non dérivés, aux passifs financiers non dérivés et au montant notionnel de nos dérivés faisant référence au taux CDOR et aux taux de référence alternatifs n'était plus significative à l'égard de nos états financiers (31 décembre 2023 – montants de 589 \$, de 4 896 \$ et de 9 159 \$, respectivement).

2. Changements de méthodes comptables

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2024

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location* afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. L'adoption de cette modification avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024 n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2025 ou par la suite

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière dans les états financiers et les notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 18 sur nos états financiers consolidés.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 9 et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications clarifient la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique et introduisent une option de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique avant la date de règlement, si des critères précis sont respectés. Les modifications clarifient en outre le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise et des caractéristiques similaires, et elles exigent également la présentation d'informations supplémentaires à l'égard de certains instruments financiers. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence que ces modifications auront sur nos états financiers consolidés.

3. Acquisitions et autres événements

Dialogue Technologies de la santé

Le 3 octobre 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 72 % dans Dialogue Technologies de la santé (« Dialogue »), et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. La contrepartie en trésorerie totale payée s'est chiffrée à 272 \$. Compte tenu de la participation existante de 23 %, notre participation totale a augmenté pour s'établir à 95 %. Dialogue est une plateforme canadienne de soins de santé et de mieux-être virtuels, et elle fera partie de notre secteur d'activité Canada.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris s'établit comme suit :

	Au 3 octobre 2023 ¹⁾
Immobilisations incorporelles	193 \$
Actif net	32
Passifs ²⁾	(36)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	189
Goodwill lié à l'acquisition ³⁾	161
Participation existante	(78)
Contrepartie totale	272 \$

¹⁾ Le calcul de la juste valeur des actifs identifiables et des passifs était sujet à des améliorations, et il a été ajusté.

²⁾ Les passifs se composent du passif d'impôt différé et d'un autre passif représentant des participations minoritaires.

³⁾ Le goodwill reflète principalement les synergies et les économies d'échelle attendues dans nos activités existantes de la Sun Life Santé au Canada. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

Les actionnaires qui sont également membres de la direction de Dialogue peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« autre passif ») à compter de 2029. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir ces actions en circulation restantes à compter de 2029. La juste valeur de l'autre passif a été comptabilisée au poste Autres passifs. Toute variation de la valeur comptable de l'autre passif survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

Cession de la SLF of Canada UK Limited

Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK »). Avec prise d'effet le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la Sun Life UK à Phoenix Group Holdings plc. La Sun Life UK gère des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des blocs de rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni. La Sun Life UK n'acceptait plus de nouvelles souscriptions et ne faisait que gérer un portefeuille d'activités fermées depuis 2001. Nous avons conservé notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui est présenté dans notre secteur États-Unis.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, un profit de 12 \$ à la vente de ces activités a été comptabilisé au poste Bénéfice net total dans les états consolidés du résultat net. La cession est incluse dans notre secteur Organisation internationale.

Les renseignements sur la cession sont résumés ci-dessous :

	Au 3 avril 2023
Contrepartie en trésorerie	418 \$
À déduire : Actif net	(359)
À déduire : Écart de change, coûts de transaction et autres ajustements	(47)
Profit total comptabilisé au poste Bénéfice net total en 2023	12 \$

Advisors Asset Management, Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %, après dilution, dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. AAM est une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis et elle fait partie de notre secteur Gestion d'actifs; elle deviendra la filiale américaine de distribution aux particuliers de Gestion SLC. La contrepartie comprenait un montant en trésorerie de 250 \$ (188 \$ US).

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris s'établit comme suit :

	Au 1 ^{er} février 2023 ¹⁾
Immobilisations incorporelles	385 \$
Actif net	44
Passif d'impôt différé	(100)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	329
Goodwill lié à l'acquisition ²⁾	134
Participations ne donnant pas le contrôle ³⁾	(213)
Contrepartie totale	250 \$

¹⁾ Le calcul de la juste valeur des actifs identifiables et des passifs était sujet à des améliorations, et il a été ajusté.

²⁾ Le goodwill reflète principalement les relations avec la clientèle non contractuelles, y compris les synergies découlant de la combinaison d'AAM avec nos relations de gestion de placements existantes dans notre secteur Gestion d'actifs. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

³⁾ Nous avons choisi d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur pour cette acquisition. La juste valeur a été établie en calculant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux participations ne donnant pas le contrôle. Les hypothèses importantes relatives à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle comprennent les flux de trésorerie après impôt estimatifs attendus, ainsi qu'une évaluation du taux d'actualisation approprié.

De plus, les actionnaires minoritaires d'AAM peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« option de vente ») en 2028. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes détenues par les actionnaires minoritaires à compter de 2028. La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente a été comptabilisée au poste Autres passifs financiers et tout excédent de la valeur comptable découlant des transactions liées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle a été porté en diminution des bénéfices non distribués. Toute variation de la valeur comptable du passif financier survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Au 1 ^{er} février 2023	Achat d'actions	Ajustements au titre de l'option de vente	Total
Contrepartie en trésorerie	(250) \$	— \$	(250) \$
Immobilisations incorporelles	384	—	384
Goodwill lié à l'acquisition	135	—	135
Actif net	44	—	44
Total de l'actif	313 \$	— \$	313 \$
Passif d'impôt différé	(100) \$	— \$	(100) \$
Autres passifs financiers – option de vente	—	(369)	(369)
Total du passif	(100) \$	(369) \$	(469) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(213) \$	213 \$	— \$
Bénéfices non distribués	—	156	156
Total des capitaux propres	(213) \$	369 \$	156 \$

Autres événements

Le 21 mars 2024, nous avons vendu une partie de notre placement dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited. À la suite de la cession, notre participation a été réduite de 6,3 %, et nous avons généré un produit brut de 136 \$, qui incluait un profit réalisé d'environ 98 \$ (avant impôt). Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons conclu cette cession partielle au moyen de la vente d'une participation additionnelle de 0,2 %. À la suite de la cession, nous avons conservé une participation de 30 % dans l'entité cotée.

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank, Limited. Il s'agit de notre première entente de bancassurance exclusive à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau existant de conseillers en assurance. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023, nous avons entamé l'entente. Nous verserons un montant d'environ 260 \$ en vertu de cette entente exclusive, et des paiements variables continus seront versés à la Dah Sing Bank, Limited en fonction du succès de cette entente.

Avec prise d'effet le 1^{er} février 2023, nous avons conclu la vente de nos activités liées aux marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada). Nos activités liées aux marchés spéciaux comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Nous avons cédé des actifs d'environ 638 \$ et des passifs d'environ 638 \$. La contrepartie totale reçue se composait d'une contrepartie en trésorerie de 98 \$ et d'une contrepartie éventuelle de 25 \$. Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit avant impôt de 102 \$ à la vente de ces activités au poste Autres produits des états consolidés du résultat net. Le profit à la vente des activités, déduction faite du goodwill cédé, des coûts de transaction et de l'impôt, s'élève à 65 \$.

4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Le secteur Gestion d'actifs comprend les résultats de nos divisions MFS et Gestion SLC. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres secteurs d'activité. Au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni et nous avons conservé notre participation économique dans les activités liées aux rentes par l'intermédiaire d'une entente de réassurance qui est présentée dans le secteur à présenter États-Unis. Avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, le portefeuille d'activités de réassurance fermées est présenté dans le secteur à présenter États-Unis.

Les produits de nos secteurs d'activité proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par le secteur États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par nos secteurs d'activité. Gestion SLC perçoit les produits tirés des honoraires et engage les charges opérationnelles liées à la gestion de l'actif du fonds général. Les opérations intersectorielles sont éliminées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Pour les exercices clos les	Canada	États- Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
31 décembre 2024							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	2 063 \$	307 \$	— \$	25 \$	— \$	— \$	2 395 \$
Assurance-vie	2 324	2 008	—	1 279	9	—	5 620
Assurance-santé	4 391	9 981	—	250	—	—	14 622
Total des produits des activités d'assurance	8 778	12 296	—	1 554	9	—	22 637
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	5 039	316	281	1 648	233	(102)	7 415
Produits tirés des honoraires	1 771	489	6 391	329	162	(561)	8 581
Produits sectoriels ¹⁾	15 588	13 101	6 672	3 531	404	(663)	38 633
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	7 309	11 345	—	974	3	—	19 631
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	4	(145)	—	56	—	—	(85)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	3 843	63	—	1 233	—	—	5 139
(Produits financiers) charges financières de réassurance	81	(121)	—	(11)	—	—	(51)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	390	—	—	3	—	—	393
Autres produits ²⁾	—	—	(163)	—	—	—	(163)
Charges d'intérêts	262	116	172	105	123	(114)	664
Charges d'exploitation et commissions	1 989	1 127	4 596	701	902	(549)	8 766
Total des charges ¹⁾	13 878	12 385	4 605	3 061	1 028	(663)	34 294
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 710	716	2 067	470	(624)	—	4 339
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	395	133	411	124	(23)	—	1 040
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 315	583	1 656	346	(601)	—	3 299
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	98	27	—	(83)	—	—	42
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	128	—	—	—	128
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 217 \$	556 \$	1 528 \$	429 \$	(601) \$	— \$	3 129 \$
31 décembre 2023							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	1 916 \$	222 \$	— \$	22 \$	98 \$	— \$	2 258 \$
Assurance-vie	2 165	1 999	—	1 210	(18)	—	5 356
Assurance-santé	4 084	9 500	—	153	5	—	13 742
Total des produits des activités d'assurance	8 165	11 721	—	1 385	85	—	21 356
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	7 514	1 321	187	2 347	312	(95)	11 586
Produits tirés des honoraires	1 483	458	5 953	300	141	(503)	7 832
Produits sectoriels ¹⁾	17 162	13 500	6 140	4 032	538	(598)	40 774
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	6 855	10 522	—	972	101	—	18 450
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	164	(100)	—	7	(2)	—	69
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	6 415	1 250	—	1 897	113	—	9 675
(Produits financiers) charges financières de réassurance	2	(57)	—	(4)	—	—	(59)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	326	—	—	5	—	—	331
Autres produits	(102)	—	—	—	(67)	—	(169)
Charges d'intérêts	160	107	158	74	149	(96)	552
Charges d'exploitation et commissions	1 751	1 031	4 480	489	746	(502)	7 995
Total des charges ¹⁾	15 571	12 753	4 638	3 440	1 040	(598)	36 844
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 591	747	1 502	592	(502)	—	3 930
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	275	148	309	(10)	(261)	—	461
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 316	599	1 193	602	(241)	—	3 469
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	64	23	—	91	—	—	178
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	126	—	—	—	126
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 252 \$	576 \$	1 067 \$	511 \$	(241) \$	— \$	3 165 \$

¹⁾ Les produits sectoriels et le total des charges excluent le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

²⁾ Se rapporte à la résiliation anticipée d'une entente de distribution. Nous avons comptabilisé un bénéfice de 163 \$ (avant impôt) et de 46 \$ (déduction faite de l'impôt, de l'incidence des participations ne donnant pas le contrôle et d'autres éléments).

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
Au 31 décembre 2024							
Total de l'actif du fonds général	120 987 \$	37 006 \$	11 066 \$	43 158 \$	10 044 \$	(326) \$	221 935 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	140 900 \$	429 \$	— \$	7 457 \$	— \$	— \$	148 786 \$
Total du passif du fonds général	114 300 \$	30 495 \$	7 858 \$	37 780 \$	5 699 \$	(326) \$	195 806 \$
Au 31 décembre 2023							
Total de l'actif du fonds général	114 838 \$	34 820 \$	9 979 \$	37 405 \$	8 804 \$	(1 057) \$	204 789 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	120 963 \$	414 \$	— \$	7 075 \$	— \$	— \$	128 452 \$
Total du passif du fonds général	107 629 \$	28 860 \$	7 434 \$	31 866 \$	5 857 \$	(1 057) \$	180 589 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs d'activité diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2024	2023	2024	2023
Produits :				
États-Unis	5 995 \$	5 438 \$	180 \$	92 \$
Royaume-Uni	245	262	—	259
Canada	282	327	53	57
Autres pays	150	113	171	130
Produits sectoriels	6 672 \$	6 140 \$	404 \$	538 \$

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

Aux 31 décembre	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2024	2023	2024	2023
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	9 027 \$	8 118 \$	5 161 \$	4 973 \$
Royaume-Uni	1 047	935	—	—
Canada	785	658	4 758	3 643
Autres pays	207	268	125	188
Total de l'actif du fonds général	11 066 \$	9 979 \$	10 044 \$	8 804 \$

5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

5.A Juste valeur des instruments financiers

5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs et passifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	13 873 \$	13 873 \$	13 173 \$	13 173 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	68 106	68 106	61 180	61 180
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13 849	13 849	14 313	14 313
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	9 900	9 900	7 070	7 070
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	74	74	68	68
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	53 233	53 233	50 552	50 552
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 525	2 525	1 948	1 948
Prêts hypothécaires et autres prêts – au coût amorti ³⁾	1 861	1 814	2 100	2 006
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 971	1 971	2 183	2 183
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁴⁾	7 950	7 950	6 883	6 883
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁷⁾	5 356	5 356	3 478	3 478
Total⁵⁾	178 698 \$	178 651 \$	162 948 \$	162 854 \$
Passifs financiers				
Passifs relatifs aux contrats de placement – au coût amorti	11 678 \$	11 678 \$	11 672 \$	11 672 \$
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	239	239	223	223
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 077	2 077	1 311	1 311
Autres passifs financiers – au coût amorti ⁶⁾	2 265	2 214	2 449	2 348
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁷⁾	5 028	5 028	3 247	3 247
Total⁸⁾	21 287 \$	21 236 \$	18 902 \$	18 801 \$

¹⁾ Comprend principalement des titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

²⁾ Comprend principalement des prêts hypothécaires et autres prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³⁾ Certains prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.iii. Au 31 décembre 2024, des montants de 1 787 \$ et de 27 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (31 décembre 2023 – 1 994 \$ et 12 \$, respectivement).

⁴⁾ Les autres placements financiers comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

⁵⁾ Les placements de 189 817 \$ (31 décembre 2023 – 174 328 \$) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, les immeubles de placement de 9 290 \$ (31 décembre 2023 – 9 723 \$) et les autres placements non financiers de 1 829 \$ (31 décembre 2023 – 1 657 \$). Les autres placements non financiers comprennent les participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises qui ne sont pas consolidées.

⁶⁾ Les montants reflètent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC.

⁷⁾ Se reporter à la section qui suit pour plus de renseignements sur les titres garantis par des prêts.

⁸⁾ Total des passifs financiers excluant les débetures de premier rang (note 12) et la dette subordonnée (note 13).

Structure des titres garantis par des prêts

Crescent, une filiale dans notre secteur Gestion d'actifs, émet et gère des titres garantis par des prêts. Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés en faveur de tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc, soit les prêts garantis de premier rang, sont inclus dans les autres placements financiers, alors que les passifs connexes, soit les billets de premier rang et les billets subordonnés émis en faveur de tiers, sont inclus dans les autres passifs dans nos états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des actifs liés aux titres garantis par des prêts s'élevait à 5 356 \$ (31 décembre 2023 – 3 478 \$), ce qui comprend la trésorerie et les débiteurs de 679 \$ (31 décembre 2023 – 251 \$) et les prêts de 4 677 \$ (31 décembre 2023 – 3 227 \$). Ces prêts sous-jacents sont principalement de qualité inférieure.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des passifs liés aux titres garantis par des prêts s'établissait à 5 028 \$ (31 décembre 2023 – 3 247 \$). Notre exposition contractuelle maximale à la perte liée aux titres garantis par des prêts se limite à notre placement de 263 \$ (31 décembre 2023 – 192 \$) dans la tranche subordonnée de dernier rang. La perte nette latente subie à ce jour est de 56 \$.

5.A.ii Placements non financiers

Les placements non financiers comprennent des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées, des filiales et des contreparties qui ne sont pas consolidées. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la juste valeur des immeubles de placement étaient de 9 290 \$ (31 décembre 2023 – 9 723 \$) et de 9 290 \$ (31 décembre 2023 – 9 723 \$), respectivement. La valeur comptable des autres placements non financiers évalués selon la méthode de la mise en équivalence était de 1 829 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 1 657 \$).

5.A.iii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

Les données d'entrée et les techniques d'évaluation particulières utilisées pour déterminer la juste valeur de nos placements et de nos passifs financiers sont présentées ci-dessous :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui sont soumis à des variations de valeur négligeables et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les titres à court terme se composent d'actifs financiers dont l'échéance est de plus de trois mois et de moins de un an au moment de l'acquisition. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction afin de satisfaire aux exigences de trésorerie à court terme, et ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

Titres de créance d'État et de sociétés

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

Titres adossés à des créances

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Prêts hypothécaires et autres prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre

exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

Autres placements financiers

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, et elle est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie nets futurs attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

Passifs relatifs aux contrats de placement

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

Obligations liées à l'emprunt de titres

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur repose sur le cours coté sur un marché actif, le cas échéant.

Autres passifs financiers

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Titres garantis par des prêts

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

5.A.iv Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur établie d'après le cours coté non ajusté d'instruments identiques sur des marchés actifs représente une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur les cours cotés ou des données d'entrée observables obtenus sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Lorsque la juste valeur est établie d'après toutes les données d'entrée de marché importantes, l'évaluation est classée comme étant de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché moins actif sont évalués au moyen de prix indicatifs du marché, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les mises en pension de titres, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur des marchés inactifs ou que des paramètres observables n'existent pas pour les modèles utilisés, un jugement important doit être exercé par la direction à l'égard des méthodes d'évaluation et des données d'entrée des modèles. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains titres adossés à des créances, certains autres placements financiers, les immeubles de placement ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Le tableau suivant présente nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	13 243 \$	630 \$	— \$	13 873 \$	12 316 \$	857 \$	— \$	13 173 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	463	67 126	517	68 106	564	60 214	402	61 180
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	505	13 193	151	13 849	651	13 475	187	14 313
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	6 331	3 358	211	9 900	4 220	2 737	113	7 070
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	74	74	—	—	68	68
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	50 933	2 300	53 233	—	48 496	2 056	50 552
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	2 512	13	2 525	—	1 948	—	1 948
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	28	1 943	—	1 971	23	2 160	—	2 183
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	859	211	6 880	7 950	608	201	6 074	6 883
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	—	5 356	—	5 356	—	3 478	—	3 478
Immeubles de placement – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	9 290	9 290	—	—	9 723	9 723
Total des placements évalués à la juste valeur	21 429 \$	145 262 \$	19 436 \$	186 127 \$	18 382 \$	133 566 \$	18 623 \$	170 571 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	17 253	131 074	459	148 786	16 614	111 497	341	128 452
Total des actifs évalués à la juste valeur	38 682 \$	276 336 \$	19 895 \$	334 913 \$	34 996 \$	245 063 \$	18 964 \$	299 023 \$
Passif								
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	4 \$	235 \$	— \$	239 \$	3 \$	220 \$	— \$	223 \$
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	28	2 049	—	2 077	10	1 301	—	1 311
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	—	5 028	—	5 028	—	3 247	—	3 247
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	128 689	128 689	—	—	109 411	109 411
Total des passifs évalués à la juste valeur	32 \$	7 312 \$	128 689 \$	136 033 \$	13 \$	4 768 \$	109 411 \$	114 192 \$

¹⁾ Les autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

²⁾ Pour plus de détails sur les titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i.

Les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	6 790 \$	13 \$	6 803 \$	— \$	5 147 \$	14 \$	5 161 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	15 302	—	15 302	—	13 694	—	13 694
Gouvernements et organismes américains	463	163	—	626	564	148	—	712
Autres gouvernements étrangers	—	3 762	34	3 796	—	3 329	—	3 329
Sociétés	—	32 929	465	33 394	—	31 809	340	32 149
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	2 163	—	2 163	—	2 029	5	2 034
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	3 539	—	3 539	—	2 335	—	2 335
Titres garantis par des créances	—	352	1	353	—	188	—	188
Autres	—	2 126	4	2 130	—	1 535	43	1 578
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	463 \$	67 126 \$	517 \$	68 106 \$	564 \$	60 214 \$	402 \$	61 180 \$

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	734 \$	— \$	734 \$	— \$	849 \$	— \$	849 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	353	—	353	—	557	—	557
Gouvernements et organismes américains	501	8	—	509	651	7	—	658
Autres gouvernements étrangers	4	397	12	413	—	462	11	473
Sociétés	—	7 529	90	7 619	—	7 905	75	7 980
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	1 084	—	1 084	—	1 017	—	1 017
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	1 159	11	1 170	—	944	—	944
Titres garantis par des créances	—	673	38	711	—	767	13	780
Autres	—	1 256	—	1 256	—	967	88	1 055
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	505 \$	13 193 \$	151 \$	13 849 \$	651 \$	13 475 \$	187 \$	14 313 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	2 472 \$	12 \$	2 484 \$	— \$	2 524 \$	12 \$	2 536 \$
Immeubles de bureaux	—	2 602	12	2 614	—	2 717	—	2 717
Immeubles d'habitation collective	—	2 887	—	2 887	—	2 986	—	2 986
Biens immobiliers industriels	—	3 447	—	3 447	—	2 804	—	2 804
Autres	—	1 034	—	1 034	—	1 017	—	1 017
Prêts aux sociétés	—	38 491	2 276	40 767	—	36 448	2 044	38 492
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	— \$	50 933 \$	2 300 \$	53 233 \$	— \$	48 496 \$	2 056 \$	50 552 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	83 \$	— \$	83 \$	— \$	22 \$	— \$	22 \$
Immeubles de bureaux	—	19	—	19	—	37	—	37
Immeubles d'habitation collective	—	79	—	79	—	83	—	83
Biens immobiliers industriels	—	236	—	236	—	149	—	149
Prêts aux sociétés	—	2 095	13	2 108	—	1 657	—	1 657
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	— \$	2 512 \$	13 \$	2 525 \$	— \$	1 948 \$	— \$	1 948 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3.

Pour les exercices clos les	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres placements financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Immeubles de placement à la juste valeur par le biais du résultat net	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
31 décembre 2024											
Solde d'ouverture	402 \$	187 \$	113 \$	68 \$	2 056 \$	— \$	6 074 \$	9 723 \$	18 623 \$	341 \$	18 964 \$
Inclus dans le résultat net ^{(1), (2), (3)}	2	—	20	—	33	—	251	(455)	(149)	(8)	(157)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	—	5	—	—	—	—	—	—	5	—	5
Achats/Émissions	436	335	77	—	240	22	825	146	2 081	173	2 254
Ventes/Paiements	(48)	(47)	(1)	—	(133)	—	(389)	(255)	(873)	(62)	(935)
Règlements	(37)	(50)	—	—	(21)	—	—	—	(108)	(1)	(109)
Transferts au niveau 3 ⁽⁴⁾	117	62	—	—	439	6	—	—	624	—	624
Transferts (hors) du niveau 3 ⁽⁴⁾	(367)	(341)	—	—	(320)	(15)	(15)	—	(1 058)	—	(1 058)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁵⁾	12	—	2	6	6	—	134	131	291	16	307
Solde de clôture	517 \$	151 \$	211 \$	74 \$	2 300 \$	13 \$	6 880 \$	9 290 \$	19 436 \$	459 \$	19 895 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus ⁽¹⁾	(6) \$	— \$	19 \$	— \$	30 \$	— \$	247 \$	(369) \$	(79) \$	— \$	(79) \$
31 décembre 2023											
Solde d'ouverture	394 \$	52 \$	101 \$	70 \$	2 054 \$	16 \$	5 555 \$	10 102 \$	18 344 \$	631 \$	18 975 \$
Inclus dans le résultat net ^{(1), (2), (3)}	9	—	13	—	119	(8)	(169)	(520)	(556)	(15)	(571)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	—	3	—	—	—	1	—	—	4	—	4
Achats/Émissions	211	153	18	—	293	8	984	391	2 058	173	2 231
Ventes/Paiements	(8)	(6)	(19)	(1)	(75)	(17)	(261)	(220)	(607)	(444)	(1 051)
Règlements	(6)	(6)	—	—	(7)	—	—	—	(19)	(1)	(20)
Transferts au niveau 3 ⁽⁴⁾	8	—	—	—	382	—	—	—	390	—	390
Transferts (hors) du niveau 3 ⁽⁴⁾	(200)	(8)	—	—	(710)	—	—	—	(918)	—	(918)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁵⁾	(6)	(1)	—	(1)	—	—	(35)	(30)	(73)	(3)	(76)
Solde de clôture	402 \$	187 \$	113 \$	68 \$	2 056 \$	— \$	6 074 \$	9 723 \$	18 623 \$	341 \$	18 964 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus ⁽¹⁾	5 \$	— \$	9 \$	— \$	112 \$	(8) \$	(170) \$	(522) \$	(574) \$	(18) \$	(592) \$

¹⁾ Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.

²⁾ Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.

³⁾ Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de (383) \$ (2023 – (486) \$), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 72 \$ (2023 – 34 \$). Au 31 décembre 2024, nous avons utilisé des hypothèses reflétant les variations connues de la valeur des immeubles, y compris la variation des flux de trésorerie futurs prévus.

⁴⁾ Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères des niveaux 1 ou 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.

⁵⁾ Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement composés d'immeubles de placement, de prêts hypothécaires et autres prêts, de titres de créance et d'autres placements (financiers et non financiers).

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.iii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2024 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 23,00 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,20 %; cependant, la courbe de location à court terme entre un an et deux ans est inférieure ou supérieure à la fourchette pour les biens immobiliers choisis.
- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 0,00 % et 25,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 5,50 % et 9,50 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,50 % et 8,75 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos prêts hypothécaires et autres prêts, classés dans le niveau 3, sont inclus dans les postes Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net et Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans le tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3, ainsi que Prêts hypothécaires et autres prêts – coût amorti à la note 5.A.i. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts au 31 décembre 2024 comprennent les écarts de crédit et les ajustements de liquidité. L'écart de crédit correspond à la différence entre le rendement de l'instrument et le rendement de référence. Le rendement de référence est déterminé en comparant chaque actif par région, secteur, notation et échéance à une matrice constituée d'écarts des obligations de sociétés ouvertes. Dans certains cas, une prime ou un escompte de liquidité peut être appliqué si les écarts des titres d'émissions privées récents diffèrent des écarts des titres d'émissions publiques. Les écarts de crédit se situent entre 0,99 % et 3,57 %. L'ajustement de liquidité correspond à une prime de 2,05 %. Il existe une corrélation négative entre les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et les variations des écarts de crédit et des ajustements de liquidité.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une diminution (augmentation) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements financiers classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance (y compris les titres adossés à des actifs), de prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements financiers. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque trimestre et fait l'objet d'un examen pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est fondée sur un modèle interne des flux de trésorerie actualisés, lequel fait l'objet d'un examen et d'une validation détaillés afin d'assurer leur caractère raisonnable dans l'ensemble.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements financiers, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

Les contrats de placement pour le compte des fonds distincts peuvent être cédés, et des unités des fonds distincts peuvent être rachetées par le titulaire en tout temps. Par conséquent, la juste valeur du passif relatif aux contrats de placement et du passif relatif aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts n'est pas inférieure au montant à payer à vue. Leur juste valeur est fondée sur la juste valeur des éléments sous-jacents, déduction faite des honoraires courus et des frais de rachat, et se rapproche de leur valeur comptable.

5.B Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres ¹⁾	Total	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres ¹⁾	Total
Produits (charges) d'intérêts :								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	— \$	537 \$	— \$	537 \$	— \$	473 \$	— \$	473 \$
Titres de créance	604	2 894	—	3 498	563	2 663	—	3 226
Prêts hypothécaires et autres prêts	138	2 661	64	2 863	103	2 503	74	2 680
Placements dérivés	—	(38)	—	(38)	—	69	—	69
Autres placements financiers	1	362	—	363	1	247	—	248
Autres passifs financiers	—	(299)	(165)	(464)	—	(217)	(154)	(371)
Total des produits (charges) d'intérêts	743	6 117	(101)	6 759	667	5 738	(80)	6 325
Dividendes et autres produits tirés des placements :								
Titres de capitaux propres	—	254	—	254	—	212	—	212
Autres placements financiers	—	313	—	313	—	226	—	226
Total des dividendes et autres produits tirés des placements	—	567	—	567	—	438	—	438
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents :								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	—	8	—	8	—	—	—	—
Titres de créance	162	(824)	—	(662)	463	2 555	—	3 018
Titres de capitaux propres	—	1 218	—	1 218	(1)	397	—	396
Prêts hypothécaires et autres prêts	30	650	—	680	40	1 573	—	1 613
Placements dérivés	—	(1 347)	—	(1 347)	—	933	—	933
Autres placements financiers	1	406	—	407	160	(249)	—	(89)
Autres passifs financiers	—	(44)	—	(44)	—	25	—	25
Total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents	193	67	—	260	662	5 234	—	5 896
Charge pour pertes de crédit	3	—	(7)	(4)	(12)	—	(2)	(14)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments financiers	939 \$	6 751 \$	(108) \$	7 582 \$	1 317 \$	11 410 \$	(82) \$	12 645 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers :								
Produits locatifs sur les immeubles de placement	— \$	— \$	664 \$	664 \$	— \$	— \$	649 \$	649 \$
Charges liées aux immeubles de placement	—	—	(265)	(265)	—	—	(270)	(270)
Charges et impôts liés aux placements	—	—	(278)	(278)	—	—	(283)	(283)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	—	—	(383)	(383)	—	—	(486)	(486)
Autres produits tirés des placements (pertes de placements)	—	—	323	323	—	—	49	49
Profits (pertes) de change	—	—	116	116	—	—	(126)	(126)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers	— \$	— \$	177 \$	177 \$	— \$	— \$	(467) \$	(467) \$
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)²⁾	939 \$	6 751 \$	69 \$	7 759 \$	1 317 \$	11 410 \$	(549) \$	12 178 \$

¹⁾ Comprend principalement les produits tirés des placements (pertes de placements) provenant des instruments financiers comptabilisés au coût amorti, des immeubles de placement et des participations mises en équivalence.

²⁾ Les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat se sont établis à 7 415 \$ (31 décembre 2023 — 11 586 \$), et les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se sont établis à 344 \$ (31 décembre 2023 — 592 \$).

5.C Explication du résultat des activités de placement

Le résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts se détaille comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net	— \$	— \$	5 894 \$	1 521 \$	7 415 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	12	332	344
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	—	—	5 906	1 853	7 759
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(4 474)	190	(4 284)	—	(4 284)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	1 683	(135)	1 548	—	1 548
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	225	—	225	—	225
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts)	(2 642)	—	(2 642)	—	(2 642)
Profits (pertes) de change	49	—	49	—	49
Autres	20	(4)	16	—	16
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	(5 139)	51	(5 088)	—	(5 088)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	—	(393)	(393)
Résultat net des activités de placement	— \$	— \$	818 \$	1 460 \$	2 278 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net	— \$	— \$	806 \$	1 128 \$	1 934 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	— \$	— \$	12 \$	332 \$	344 \$

¹⁾ Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net	— \$	— \$	10 211 \$	1 375 \$	11 586 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	171	421	592
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	—	—	10 382	1 796	12 178
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(4 484)	156	(4 328)	—	(4 328)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	(1 985)	(91)	(2 076)	—	(2 076)
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	104	—	104	—	104
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts)	(3 425)	—	(3 425)	—	(3 425)
Profits (pertes) de change	(22)	(1)	(23)	—	(23)
Autres	137	(5)	132	—	132
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	(9 675)	59	(9 616)	—	(9 616)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	—	(331)	(331)
Résultat net des activités de placement	— \$	— \$	766 \$	1 465 \$	2 231 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net	— \$	— \$	595 \$	1 044 \$	1 639 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	— \$	— \$	171 \$	421 \$	592 \$

¹⁾ Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Trésorerie	2 294 \$	2 001 \$
Équivalents de trésorerie	7 835	9 169
Titres à court terme	3 744	2 003
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	13 873	13 173
À déduire : Découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	175	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme	13 698 \$	13 173 \$

5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire la volatilité du bénéfice et des capitaux propres découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change entraîneront soit une appréciation, soit une dépréciation de la valeur de marché des actifs et des passifs ou une variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les produits et les charges de l'instrument de couverture contrebalancent les profits, les pertes, les produits et les charges de l'élément couvert. Les dérivés utilisés dans les relations de couverture sont comptabilisés au poste Actifs dérivés ou Passifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

5.E.i Dérivés détenus aux fins de la gestion du risque

Nous utilisons d'autres dérivés, qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles (« placements dérivés »), pour gérer l'exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments utilisés comprennent principalement les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme sur taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de crédit et les swaps sur indice.

Le tableau suivant présente la juste valeur des dérivés détenus aux fins de la gestion du risque par type de risque.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de taux d'intérêt :				
Placements dérivés	392 \$	(822) \$	418 \$	(667) \$
Total des dérivés de taux d'intérêt	392 \$	(822) \$	418 \$	(667) \$
Contrats de change :				
Désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	8 \$	(3) \$	2 \$	(19) \$
Placements dérivés	1 403	(1 195)	1 674	(614)
Total des dérivés de change	1 411 \$	(1 198) \$	1 676 \$	(633) \$
Autres contrats :				
Désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	43 \$	— \$	17 \$	— \$
Placements dérivés	125	(57)	72	(11)
Total des autres contrats	168 \$	(57) \$	89 \$	(11) \$
Total des contrats dérivés	1 971 \$	(2 077) \$	2 183 \$	(1 311) \$

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

5.E.ii Comptabilité de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises et de taux d'intérêt payeurs de taux fixe/receveurs de taux variable pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié au taux de référence (principalement le taux de la livre sterling et le taux Euribor, ou le taux Sterling Overnight Index Average (le « taux SONIA ») ou le taux SOFR) et le risque de change (principalement les taux du dollar américain et de la livre sterling, ou les taux SONIA ou SOFR) découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Nous couvrons le risque de taux d'intérêt jusqu'à concurrence de l'exposition au taux d'intérêt de référence des billets à taux variable afin d'atténuer la variabilité des flux de trésorerie. La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture économiques satisfont aux critères de la comptabilité de couverture.

Nous couvrons également le risque de variabilité des paiements en trésorerie découlant de la variation du cours des actions ordinaires de la FSL inc. au moyen de contrats à terme de gré à gré liés au rendement total dans le cadre de notre régime d'unités d'actions Sun Life (les « unités d'actions Sun Life ») à titre d'incitatif à long terme pour les membres de la haute direction.

Notre exposition au risque de marché et notre approche à l'égard de la gestion du risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de change, sont décrites à la note 6.

Pour déterminer le montant de l'exposition auquel appliquer la comptabilité de couverture, nous évaluons l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change sur les flux de trésorerie futurs découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques analytiques, comme l'analyse de sensibilité des flux de trésorerie.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit des contreparties aux instruments dérivés, lequel n'est pas compensé par les éléments couverts, de manière semblable à celle décrite ci-dessus pour les couvertures de la juste valeur.

Nous déterminons s'il existe une relation économique entre les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture en nous fondant sur une évaluation de leurs caractéristiques qualitatives et du risque couvert qui est étayée par une analyse quantitative. Lorsque nous évaluons la présence d'une relation économique, nous déterminons si les conditions essentielles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont étroitement liées. Nous évaluons si les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture répondent de façon semblable au risque couvert, comme le taux d'intérêt de référence ou la monnaie étrangère. En ce qui concerne les relations de couverture de flux de trésorerie directement touchées par la réforme des TIO (les « taux interbancaires offerts ») (c'est-à-dire les couvertures du LIBOR en dollars américains et du LIBOR en livres sterling), les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture ne varieront pas en raison de la réforme des TIO. Nous étayons cette évaluation qualitative avec une analyse de régression pour évaluer si l'instrument de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations de la valeur actualisée de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de la couverture au moyen de la méthode du dérivé hypothétique, qui crée un instrument dérivé servant de substitut à la transaction couverte. Les conditions du dérivé hypothétique correspondent aux conditions essentielles de l'élément couvert, et sa juste valeur est nulle à la création. Nous utilisons une analyse de régression pour évaluer si l'instrument dérivé désigné dans chacune des relations de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert (de façon prospective et rétrospective).

Les sources potentielles d'inefficacité des couvertures peuvent être liées aux différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de notre propre risque de crédit sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, laquelle n'est pas reflétée dans la juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation du taux d'intérêt.
- Les différences entre l'échéance du swap de taux d'intérêt et celle des prêts ou des titres de créance.
- La non-concordance entre le calendrier des paiements et le calendrier de la révision des taux d'intérêt.
- Les différences entre les taux d'actualisation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Ces relations de couverture ne présentaient pas d'autres sources d'inefficacité.

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

Les montants liés aux éléments désignés comme instruments de couverture s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre		2024	2023
Risques de couverture	Élément couvert	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	14 \$	9 \$
Risque actions	Paiement fondé sur des actions ³⁾	(10) \$	(10) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

²⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

³⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

Les montants liés à l'efficacité des relations de couverture s'établissent comme suit :

Risques de couverture	Élément couvert	Profits (pertes) sur les éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture	Profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans les produits d'intérêts nets
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	(5) \$	5 \$	— \$	69 \$	(76) \$
Risque actions	Paiement fondé sur des actions ³⁾	(42) \$	43 \$	1 \$	57 \$	(41) \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	18 \$	(18) \$	— \$	(17) \$	37 \$
Risque actions	Paiement fondé sur des actions ³⁾	(6) \$	17 \$	11 \$	7 \$	(3) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

²⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

³⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

5.E.iii Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global et une analyse des autres éléments du résultat global découlant de la comptabilité de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde, au début	(1) \$	(18) \$
Tranche efficace des variations de la juste valeur :		
Risque de change ¹⁾	69	(17)
Risque actions	57	7
Montant net reclassé en résultat net :		
Risque de change ¹⁾	(76)	37
Risque actions	(41)	(3)
Impôt connexe	(4)	(7)
Solde, à la fin	4 \$	(1) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-dessous.

5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte de crédit n'est attendue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 555 \$ et à 1 505 \$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 1 792 \$ et 1 697 \$, respectivement). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 1 854 \$ et à 1 807 \$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 119 \$ et 2 021 \$, respectivement). La valeur comptable des titres du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 302 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 335 \$). Le compte de réinvestissement du capital comprenait un montant de néant en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 57 \$).

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.iii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 6 et 365 jours, la moyenne étant de 91 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 3,52 % au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 4,86 %). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 2 840 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 705 \$). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient

été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des titres prêtés. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 377 \$ et à 2 506 \$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 044 \$ et 2 158 \$, respectivement). Au 31 décembre 2024, une tranche de 194 \$ des garanties était détenue en trésorerie (31 décembre 2023 – 187 \$) et comptabilisée dans nos états consolidés de la situation financière.

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque immobilier, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque de change et le risque d'inflation) et le risque de liquidité.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

6.A Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers, des difficultés éprouvées par une seule entreprise ou de pertes sous l'effet des prévisions de défaillance. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous notons les placements en titres à revenu fixe principalement au moyen de tableaux de bord et de méthodes de notation conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos politiques et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation de notations de qualité du crédit est obligatoire pour les placements en portefeuille et fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- La conception et le maintien de programmes de couverture qui pourraient comprendre le recours à des dérivés. Les conditions des marchés déterminent la disponibilité et le coût de la protection sous forme de dérivés.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.

- Des achats de réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. La réassurance ne nous dégage pas de notre responsabilité directe envers les titulaires de contrats et, par conséquent, nous sommes exposés à un risque de crédit à l'égard de nos réassureurs. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

6.A.i Exposition maximale au risque de crédit

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement l'exposition maximale au risque de crédit. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouverts relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Élément hors bilan :		
Engagements de prêts ¹⁾	2 500 \$	2 061 \$

¹⁾ Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'ISDA. C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres formes de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts et aux emprunts de titres, les actifs sont prêtés ou empruntés avec engagement de la contrepartie ou à l'égard de celle-ci de les remettre à une date ultérieure. En ce qui concerne les prêts de titres, la contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres, tandis que pour les emprunts de titres, des titres de créance sont donnés en garantie à la contrepartie. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net
Actifs financiers :								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	1 971 \$	(1 043) \$	(787) \$	141 \$	2 183 \$	(738) \$	(1 316) \$	129 \$
Prises en pension de titres (note 8)	33	(33)	—	—	28	(28)	—	—
Total des actifs financiers	2 004 \$	(1 076) \$	(787) \$	141 \$	2 211 \$	(766) \$	(1 316) \$	129 \$
Passifs financiers :								
Passifs dérivés (note 6.A.v)	(2 077) \$	1 043 \$	936 \$	(98) \$	(1 311) \$	738 \$	489 \$	(84) \$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(2 840)	33	2 807	—	(2 705)	28	2 677	—
Garanties en trésorerie à l'égard des titres prêtés (note 5.F.iii)	(194)	—	184	(10)	(187)	—	176	(11)
Obligations liées à l'emprunt de titres	(239)	—	239	—	(223)	—	223	—
Total des passifs financiers	(5 350) \$	1 076 \$	4 166 \$	(108) \$	(4 426) \$	766 \$	3 565 \$	(95) \$

¹⁾ Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie présentés au tableau qui précède excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Le total à la juste valeur des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 895 \$ (31 décembre 2023 — 1 443 \$) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à 33 \$ (31 décembre 2023 — 28 \$) pour les prises en pension de titres, à 2 126 \$ (31 décembre 2023 — 1 472 \$) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés, et à 2 840 \$ (31 décembre 2023 — 2 705 \$) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtee au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Canada	34 472 \$	3 614 \$	38 086 \$	30 180 \$	4 339 \$	34 519 \$
États-Unis	20 986	6 486	27 472	20 111	6 266	26 377
Royaume-Uni	1 320	561	1 881	1 224	517	1 741
Autres	11 328	3 188	14 516	9 665	3 191	12 856
Total des titres de créance	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$	61 180 \$	14 313 \$	75 493 \$

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	6 803 \$	734 \$	7 537 \$	5 161 \$	849 \$	6 010 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	15 302	353	15 655	13 694	557	14 251
Gouvernements et organismes américains	626	509	1 135	712	658	1 370
Autres gouvernements étrangers	3 796	413	4 209	3 329	473	3 802
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	26 527	2 009	28 536	22 896	2 537	25 433
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier	8 659	2 893	11 552	8 171	2 889	11 060
Services publics	6 859	763	7 622	6 244	815	7 059
Produits industriels	4 424	951	5 375	4 510	979	5 489
Énergie	3 258	446	3 704	2 793	479	3 272
Services de communication	2 647	373	3 020	2 727	422	3 149
Immobilier	1 882	423	2 305	1 987	538	2 525
Soins de santé	1 644	363	2 007	1 625	413	2 038
Produits de consommation courante	1 301	256	1 557	1 490	315	1 805
Produits de consommation discrétionnaire	1 011	747	1 758	950	776	1 726
Technologies de l'information	890	202	1 092	730	174	904
Matières	819	202	1 021	922	180	1 102
Total des titres de créance de sociétés	33 394	7 619	41 013	32 149	7 980	40 129
Titres adossés à des créances	8 185	4 221	12 406	6 135	3 796	9 931
Total des titres de créance	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$	61 180 \$	14 313 \$	75 493 \$

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 398 \$	1 169 \$	— \$	— \$	2 567 \$
Immeubles de bureaux	1 385	1 248	—	—	2 633
Immeubles d'habitation collective	3 451	1 048	—	—	4 499
Biens immobiliers industriels	2 369	1 314	—	—	3 683
Autres	799	49	208	—	1 056
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	9 402 \$	4 828 \$	208 \$	— \$	14 438 \$
Autres prêts	12 560 \$	18 856 \$	4 478 \$	7 287 \$	43 181 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 962 \$	23 684 \$	4 686 \$	7 287 \$	57 619 \$

¹⁾ Au Canada, 3 630 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

Au 31 décembre 2023	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 376 \$	1 182 \$	— \$	— \$	2 558 \$
Immeubles de bureaux	1 500	1 254	—	—	2 754
Immeubles d'habitation collective	3 838	1 001	—	—	4 839
Biens immobiliers industriels	1 839	1 115	—	—	2 954
Autres	824	57	159	—	1 040
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	9 377 \$	4 609 \$	159 \$	— \$	14 145 \$
Autres prêts	12 924 \$	17 086 \$	4 089 \$	6 356 \$	40 455 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 301 \$	21 695 \$	4 248 \$	6 356 \$	54 600 \$

¹⁾ Au Canada, 4 023 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-dessous. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 932 \$	2 385 \$	4 317 \$	1 697 \$	3 079 \$	4 776 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	9 733	6 496	16 229	8 763	6 272	15 035
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	10 662	1 922	12 584	9 513	2 199	11 712
Échéance se situant dans plus de 10 ans	45 779	3 046	48 825	41 207	2 763	43 970
Total des titres de créance	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$	61 180 \$	14 313 \$	75 493 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 344 \$	66 \$	283 \$	1 693 \$	852 \$	58 \$	171 \$	1 081 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	5 745	340	929	7 014	5 605	222	1 129	6 956
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	3 814	8	343	4 165	3 510	8	495	4 013
Échéance se situant dans plus de 10 ans	1 563	3	—	1 566	2 093	3	—	2 096
Total des prêts hypothécaires	12 466 \$	417 \$	1 555 \$	14 438 \$	12 060 \$	291 \$	1 795 \$	14 146 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 262 \$	324 \$	100 \$	2 686 \$	2 285 \$	257 \$	126 \$	2 668 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	7 863	1 240	199	9 302	6 768	966	163	7 897
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	10 354	494	21	10 869	9 177	401	27	9 605
Échéance se situant dans plus de 10 ans	20 288	50	—	20 338	20 262	33	—	20 295
Total des autres prêts	40 767 \$	2 108 \$	320 \$	43 195 \$	38 492 \$	1 657 \$	316 \$	40 465 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	Durées à courir jusqu'à l'échéance			Total
	Montant notionnel			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2024				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de change/risque de change ¹⁾	888 \$	— \$	14 \$	902 \$
Risque actions ²⁾	60	128	—	188
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	948	128	14	1 090
Placements dérivés ³⁾	28 359	13 251	32 254	73 864
Total des dérivés	29 307 \$	13 379 \$	32 268 \$	74 954 \$
Au 31 décembre 2023				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de change/risque de change ¹⁾	828 \$	40 \$	— \$	868 \$
Risque actions ²⁾	54	114	—	168
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	882	154	—	1 036
Placements dérivés ³⁾	27 534	11 125	30 726	69 385
Total des dérivés	28 416 \$	11 279 \$	30 726 \$	70 421 \$

¹⁾ Le taux fixe moyen s'établit à 4 % (31 décembre 2023 – 4 %). Le taux de change moyen entre le dollar canadien et le dollar américain s'établit à 1,42 \$ (31 décembre 2023 – 1,56 \$).

²⁾ Le cours moyen des actions s'établit à 69 \$ (31 décembre 2023 – 66 \$).

³⁾ Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en cours selon la durée jusqu'à l'échéance :

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	227 \$	271 \$	1 473 \$	1 971 \$	337 \$	266 \$	1 580 \$	2 183 \$
Passifs dérivés	(536) \$	(278) \$	(1 263) \$	(2 077) \$	(115) \$	(137) \$	(1 059) \$	(1 311) \$

6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Coût de remplacement positif brut ⁽²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽³⁾	Coût de remplacement net ⁽⁴⁾	Coût de remplacement positif brut ⁽²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽³⁾	Coût de remplacement net ⁽⁴⁾
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	494 \$	(203) \$	291 \$	472 \$	(136) \$	336 \$
A	1 438	(840)	598	1 686	(603)	1 083
BBB	8	—	8	—	—	—
Total des dérivés négociés de gré à gré ⁽¹⁾	1 940 \$	(1 043) \$	897 \$	2 158 \$	(739) \$	1 419 \$

¹⁾ Des dérivés négociés en bourse d'une juste valeur positive de 31 \$ en 2024 (2023 – 25 \$) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux bourses et aux chambres de compensation.

²⁾ Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

³⁾ Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.

⁴⁾ Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indiciaires sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
A	552 \$	7 \$	491 \$	5 \$
BBB	499	13	540	15
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 051	20	1 031	20
Swaps sur défaillance indiciaires	432	(10)	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 483 \$	10 \$	1 031 \$	20 \$

Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation.

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	%	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	%
AA ou A	3 670 \$	4 \$	3 666 \$	95	3 550 \$	7 \$	3 543 \$	97
Inférieure à A	2 531	2 416	115	3	2 217	2 135	82	2
Sans notation	117	51	66	2	27	5	22	1
Total des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	6 318 \$	2 471 \$	3 847 \$	100	5 794 \$	2 147 \$	3 647 \$	100

6.A.vi Perte de valeur d'actifs financiers

Augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit exige une part de jugement. Nous attribuons aux contreparties une cote de risque de crédit interne appropriée, en fonction de leur qualité de crédit. Des variations des cotes de risque interne propres à des emprunteurs précis sont un indicateur clé d'une augmentation importante du risque de crédit.

Chaque date de clôture, des transferts entre la phase 1 et la phase 2 ont lieu s'il y a eu une augmentation (diminution) importante de la notation interne d'un instrument à la date de clôture par rapport à la date à laquelle il a été comptabilisé initialement. Nous évaluons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit lié aux expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. L'évaluation tient compte de l'information quantitative et qualitative propre à l'emprunteur, sans tenir compte des garanties, et de l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs. À moins qu'il ne soit identifié plus tôt, le risque de crédit lié aux actifs financiers est réputé avoir augmenté de façon importante lorsque les actifs sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou sont inscrits sur la liste de surveillance et que ces actifs sont transférés automatiquement à la phase 2. Les expositions sont classées comme étant sur la « liste de surveillance » lorsqu'il y a détérioration modérée de la qualité de crédit connexe, mais que le paiement intégral du capital et des intérêts est toujours prévu être recouvré, ou lorsqu'il y a augmentation de la probabilité que l'exposition subisse une perte de valeur à court terme. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Intégration d'énoncés prospectifs

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque phase et d'une augmentation importante du risque de crédit tient compte des événements futurs et de la conjoncture économique.

Les données à l'égard de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance utilisées pour estimer la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont modélisées en fonction des facteurs macroéconomiques (ou des changements des facteurs macroéconomiques) les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille concerné.

Notre estimation des pertes de crédit attendues est une estimation actualisée pondérée selon la probabilité qui tient compte d'un minimum de trois scénarios macroéconomiques futurs (scénarios de base, optimiste et pessimiste), et des pondérations de probabilité sont attribuées à chaque scénario. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles touchés par les pertes de crédit attendues qui présentent les mêmes probabilités. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est fondée sur les changements apportés aux notations internes à la date de clôture.

Nous souscrivons aux services de prévisions économiques analytiques de Moody's et tirons parti de ses informations macroéconomiques prospectives pour modéliser les pertes de crédit attendues.

Les tableaux ci-dessous comprennent, sans s'y limiter, les principaux facteurs macroéconomiques, ainsi que les divers scénarios intégrés au modèle aux États-Unis et au Canada.

	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2024	Valeur moyenne sur les 12 mois suivants			Valeur moyenne sur la période restante prévue		
		Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
États-Unis							
Produit intérieur brut	29 633 \$ ¹⁾	4,2 %	5,8 %	(0,4) %	4,3 %	4,6 %	3,8 %
Taux de chômage	4,2 %	4,1 %	3,3 %	7,3 %	4,0 %	3,3 %	7,2 %
Écarts des obligations cotées BBB	1,2 %	1,9 %	1,6 %	2,6 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %
Canada							
Produit intérieur brut	2 396 \$ ¹⁾	1,9 %	3,3 %	(1,9) %	2,0 %	2,6 %	1,9 %
Taux de chômage	6,7 %	6,8 %	6,5 %	8,1 %	6,5 %	6,0 %	9,3 %
Prix du pétrole	76,10 \$	74,60 \$	79,20 \$	58,90 \$	72,10 \$	74,60 \$	62,60 \$
	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023	Valeur moyenne sur les 12 mois suivants			Valeur moyenne sur la période restante prévue		
		Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
États-Unis							
Produit intérieur brut	22 538 \$ ¹⁾	1,3 %	3,5 %	(2,4) %	2,2 %	2,4 %	2,5 %
Taux de chômage	3,8 %	4,0 %	3,1 %	6,7 %	4,0 %	3,3 %	6,7 %
Écarts des obligations cotées BBB	1,9 %	2,2 %	1,9 %	3,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %
Canada							
Produit intérieur brut	2 201 \$ ¹⁾	1,6 %	3,6 %	(2,1) %	1,9 %	2,3 %	1,6 %
Taux de chômage	5,8 %	6,0 %	5,2 %	8,2 %	5,9 %	4,8 %	8,6 %
Prix du pétrole	85,60 \$	82,10 \$	84,70 \$	65,60 \$	71,40 \$	71,80 \$	61,00 \$

¹⁾ Exprimés en milliards.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la moyenne pondérée selon la probabilité de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendues qui devraient résulter de défauts sur une période donnée pertinente, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle nous sommes exposés au risque de crédit, compte tenu des paiements anticipés des prolongations.

Les méthodes de calcul des pertes de crédit attendues sont décrites ci-dessous et les principaux éléments sont les suivants : données à l'égard de la probabilité de défaillance, pertes en cas de défaillance et exposition au risque de défaillance.

La probabilité de défaillance est une estimation de la probabilité de défaillance sur une période de temps donnée. Elle est estimée à un moment précis en fonction des pertes historiques et en tenant compte des scénarios économiques et des énoncés prospectifs.

Les pertes en cas de défaillance se rapportent à l'ampleur de la perte probable en cas de défaut à un moment donné. Elles sont fondées sur la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels dus et celle des flux de trésorerie que le prêteur s'attend à recevoir, y compris les flux de trésorerie découlant de la réalisation des biens affectés en garantie (déduction faite des coûts directement attribuables).

L'exposition au risque de défaillance représente l'exposition prévue en cas de défaillance. Nous calculons l'exposition au risque de défaillance en fonction de l'exposition actuelle à la contrepartie et des variations éventuelles du montant actuel prévu au contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés.

Une estimation des pertes de crédit attendues est effectuée pour chaque exposition individuelle. Les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen de la segmentation du portefeuille, qui permet l'intégration appropriée des énoncés prospectifs. Afin de refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte dans la modélisation, un jugement d'experts en matière de crédit peut être appliqué pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Ajustements qualitatifs ou superpositions

Il est possible que les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues ne tiennent pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Il pourrait s'agir d'un cas où un événement majeur se produit près de la date de clôture, de sorte que les incidences éventuelles ne sont pas adéquatement prises en compte dans les modèles et les données. Des ajustements qualitatifs ou des superpositions sont donc occasionnellement effectués à titre d'ajustements temporaires lorsque ces différences sont significatives.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par catégorie d'instruments financiers.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Productifs		Dépréciés	Total	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Titres de créance :								
Solde, au début	30 \$	2 \$	— \$	32 \$	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Charge pour pertes de crédit :								
Nouveaux octrois ou achats	9	—	—	9	9	—	—	9
Décomptabilisation ou échéances	(10)	(1)	—	(11)	(6)	—	—	(6)
Réévaluation nette ¹⁾	(4)	—	—	(4)	(3)	—	—	(3)
Solde, à la fin	25 \$	1 \$	— \$	26 \$	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts :								
Solde, au début	8 \$	— \$	49 \$	57 \$	4 \$	— \$	39 \$	43 \$
Charge pour pertes de crédit :								
Nouveaux octrois ou achats	4	1	—	5	5	—	—	5
Décomptabilisation ou échéances	(1)	—	—	(1)	—	—	—	—
Réévaluation nette ¹⁾	(5)	—	11	6	(1)	—	10	9
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	(5)	(5)	—	—	—	—
Solde, à la fin	6 \$	1 \$	55 \$	62 \$	8 \$	— \$	49 \$	57 \$

¹⁾ Comprend les changements dans l'évaluation découlant des variations importantes du risque de crédit et des variations du risque de crédit qui n'ont pas donné lieu à un transfert entre les phases, les changements des données et des hypothèses des modèles et les changements des conditions macroéconomiques prospectives.

Exposition au risque de crédit selon la notation interne

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti ainsi que la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les notations de risque sont fondées sur les notations internes utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues à la date de clôture.

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti :								
Catégorie investissement	1 791 \$	41 \$	— \$	1 832 \$	2 046 \$	25 \$	— \$	2 071 \$
Catégorie inférieure	—	8	—	8	—	25	—	25
Dépréciés	—	—	35	35	—	—	15	15
Total des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti	1 791	49	35	1 875	2 046	50	15	2 111
À déduire : Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1	—	13	14	1	—	10	11
Total des prêts hypothécaires et autres prêts, déduction faite du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1 790 \$	49 \$	22 \$	1 861 \$	2 045 \$	50 \$	5 \$	2 100 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Catégorie investissement	2 433 \$	14 \$	— \$	2 447 \$	1 806 \$	12 \$	— \$	1 818 \$
Catégorie inférieure	57	13	—	70	83	45	—	128
Dépréciés	—	—	8	8	—	—	2	2
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 490 \$	27 \$	8 \$	2 525 \$	1 889 \$	57 \$	2 \$	1 948 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Catégorie investissement	13 649 \$	18 \$	— \$	13 667 \$	13 834 \$	54 \$	— \$	13 888 \$
Catégorie inférieure	180	2	—	182	389	36	—	425
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13 829 \$	20 \$	— \$	13 849 \$	14 223 \$	90 \$	— \$	14 313 \$

La direction évalue les titres de créance ainsi que les prêts hypothécaires et autres prêts pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant productif ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des événements de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systémiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

6.B Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque immobilier et le risque de change.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.

- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

6.B.i Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers publics ou privés. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de gestion de patrimoine aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions à mesure que les fluctuations défavorables de la valeur marchande de ces actifs entraînent des incidences défavorables correspondantes sur les produits des activités ordinaires et le bénéfice net. De plus, les marchés boursiers qui sont volatils ou qui sont en déclin peuvent avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats dans le cadre de ces activités, ce qui peut entraîner d'autres incidences défavorables sur le bénéfice net.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Les coûts associés à ces garanties sont incertains et dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture générale des marchés financiers, nos stratégies de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats techniques en matière de mortalité, chacun de ces facteurs pouvant entraîner des répercussions négatives sur le bénéfice net.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions
Canada	3 821 \$	— \$	3 821 \$	3 081 \$	— \$	3 081 \$
États-Unis	2 600	74	2 674	2 185	68	2 253
Royaume-Uni	71	—	71	105	—	105
Autres	3 408	—	3 408	1 699	—	1 699
Total des actions	9 900 \$	74 \$	9 974 \$	7 070 \$	68 \$	7 138 \$

6.B.ii Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net est incluse dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, et pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants.

- Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine prévoient généralement des clauses visant à

limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts.

- Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit peuvent entraîner une réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat, à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et de titres structurés, ainsi que le réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs, ce qui peut donc avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.
- Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.
- Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

6.B.iii Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail.

Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental.

Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

6.B.iv Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle de nos passifs et du capital requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la Compagnie n'était pas exposée à un risque important lié au change.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

6.B.v Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

L'incidence de l'inflation sur les charges du fonds général est décrite à la note 7.A.v, Risque lié aux charges, du présent document.

6.B.vi Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests

effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques ci-après présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-après reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les rubriques « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement afin de couvrir l'excédent, des contrats de placement et des passifs liés à la MSC augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024				2023				
	Variation des marchés des actions ^{1), 2), 3)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(550) \$	(225) \$	225 \$	575 \$	(400) \$	(175) \$	175 \$	425 \$	

¹⁾ Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation, des placements dans des actions de sociétés fermées et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Variation des taux d'intérêt ^{1), 2), 3)}				
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(50) \$	25 \$	(25) \$	50 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	200 \$	(200) \$	200 \$	(200) \$

¹⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

⁴⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2024. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit et des écarts de swap sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024		2023	
Variation des écarts de crédit ^{1), 2)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	75 \$	(50) \$	50 \$	(50) \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	200 \$	(200) \$	200 \$	(175) \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

³⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

Aux 31 décembre	2024		2023	
Variation des écarts de swap ^{1), 2)}	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25) \$	25 \$	(25) \$	25 \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024		2023	
Variation de la valeur des biens immobiliers ¹⁾	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(450) \$	450 \$	(475) \$	475 \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

6.B.vii Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments du résultat global qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présupant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net et aux autres éléments du résultat global.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2023 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réelles peuvent différer de façon importante de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2024 et du 31 décembre 2023, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice et des autres éléments du résultat global futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

6.C Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes réalisées à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et dépôts du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de verser des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.

- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter des obligations liées aux Clients et au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

6.C.i Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle Moins de 1 an. Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la MRP. Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille principalement en raison de l'actualisation et des ajustements au titre du risque.

	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2024							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(633) \$	(332) \$	(272) \$	(263) \$	(241) \$	(3 935) \$	(5 676) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	11 269 ¹⁾	3 254	3 363	4 059	5 211	729 030	756 186
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	10 636 \$	2 922 \$	3 091 \$	3 796 \$	4 970 \$	725 095 \$	750 510 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(847) \$ ¹⁾	(652) \$	(685) \$	(707) \$	(728) \$	(9 405) \$	(13 024) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	110	99	101	104	107	4 769	5 290
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(737) \$	(553) \$	(584) \$	(603) \$	(621) \$	(4 636) \$	(7 734) \$
Au 31 décembre 2023							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(463) \$	(323) \$	(276) \$	(248) \$	(225) \$	(3 305) \$	(4 840) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	11 428 ¹⁾	3 670	3 887	4 128	4 451	556 052	583 616
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	10 965 \$	3 347 \$	3 611 \$	3 880 \$	4 226 \$	552 747 \$	578 776 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(520) \$ ¹⁾	(54) \$	(69) \$	(105) \$	(130) \$	(11 330) \$	(12 208) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	140	83	88	91	95	5 036	5 533
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(380) \$	29 \$	19 \$	(14) \$	(35) \$	(6 294) \$	(6 675) \$

¹⁾ Comprend des montants payables à vue de 5 177 \$ (2023 — 4 800 \$) et de (29) \$ (2023 — (33) \$) au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, respectivement.

6.C.ii Analyse des échéances – Autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre	2024					2023				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	6 157 \$	2 351 \$	1 413 \$	1 692 \$	11 613 \$	5 728 \$	2 518 \$	1 442 \$	1 727 \$	11 415 \$
Débiteures de premier rang et financement non garanti ²⁾	2 133	28	28	519	2 708	2 347	28	28	533	2 936
Titres de créance subordonnés ²⁾	225	451	585	7 248	8 509	204	410	554	7 192	8 360
Ententes de rachats d'obligations	2 840	—	—	—	2 840	2 705	—	—	—	2 705
Créditeurs et charges à payer	10 085	—	—	—	10 085	8 665	—	—	—	8 665
Engagements de location ³⁾	166	262	207	421	1 056	188	319	228	534	1 269
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	461	758	382	380	1 981	306	885	560	535	2 286
Emprunts ²⁾	23	107	244	31	405	86	103	14	162	365
Facilités de crédit	2 126	—	—	—	2 126	2 330	—	—	—	2 330
Total du passif	24 216 \$	3 957 \$	2 859 \$	10 291 \$	41 323 \$	22 559 \$	4 263 \$	2 826 \$	10 683 \$	40 331 \$
Engagements contractuels ⁴⁾ :										
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$
Total des engagements contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$

¹⁾ Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Paiements qui sont exigibles en fonction des échéances et qui comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

³⁾ Les passifs liés aux engagements de location sont inclus dans les états consolidés de la situation financière.

⁴⁾ Les engagements contractuels ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22.

7. Gestion du risque d'assurance

7.A Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. De plus, les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.

- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- La réassurance est utilisée pour limiter les pertes, réduire au minimum l'exposition aux risques importants et accroître la capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'une surveillance sur le plan géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifiés, de la conception des produits, des normes et des pratiques en matière de souscription, du recours à la réassurance ainsi que des activités de la Compagnie à l'échelle mondiale. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

7.A.i Risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Description du risque

Bon nombre de nos produits comprennent une forme quelconque d'options intégrées des titulaires de contrat. Il est possible que nous subissions des pertes en raison des comportements des titulaires de contrat, ce qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative aux comportements des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment :

- les événements imprévus survenant dans leur vie;
- le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions);
- les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers;
- les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants;
- l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification;
- les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation.

L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence des comportements des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements inattendus pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options importantes au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.

Le risque lié aux comportements des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques permettent de surveiller, d'examiner et de mettre à jour au besoin les hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient défavorables par rapport aux hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits.

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité pourrait avoir une incidence défavorable sur bon nombre de nos produits, ce qui pourrait se traduire par des résultats financiers défavorables. Ce risque peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, par suite d'une pandémie ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie. Des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pourraient également découler d'événements externes, notamment une hausse des règlements invalidité durant les périodes de ralentissement économique, une hausse des coûts des traitements médicaux et une hausse de l'utilisation des médicaments de spécialité.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante, des événements catastrophiques comme des catastrophes naturelles (par exemple, des tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, des actes de terrorisme, des actions militaires ou la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement) ainsi que des épidémies.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité

L'exposition au risque de concentration des contrats collectifs fait l'objet d'une surveillance en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les lois actuelles au Canada restreignent le droit des assureurs d'obliger leurs titulaires de contrat à se soumettre à des tests génétiques ou à leur fournir les résultats de tels tests. Le fait que les titulaires de contrat puissent obtenir les résultats de tests génétiques sans que nous y ayons accès entraîne une asymétrie d'information entre les titulaires de contrat et les assureurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, ainsi que sur les comportements des titulaires de contrat. Cette asymétrie d'information pourrait s'accroître à mesure que les tests génétiques deviendront de plus en plus sophistiqués et accessibles, ce qui permettrait de mieux diagnostiquer certaines conditions pour lesquelles le traitement est dispendieux ou inexistant. L'asymétrie d'information peut par ailleurs accroître le risque d'antisélection des titulaires de nouveaux contrats. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur le taux de déchéance des contrats puisque de mauvais résultats de tests génétiques pourraient inciter des titulaires de contrat à conserver leur contrat, ce qui entraînerait un nombre de règlements plus élevé que prévu au moment d'établir le prix et la valeur des produits, en plus d'augmenter les tarifs d'assurance, ce qui pourrait entraîner la perte de titulaires de contrat nouveaux et existants.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements. Nous nous engageons à verser les règlements équitablement et rapidement, conformément aux modalités de nos contrats. Notre processus de gestion des demandes de règlement est conçu pour assurer une évaluation approfondie de celles-ci.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, précisent le montant maximal du risque d'assurance sur une seule tête pouvant être conservé. Le plein de conservation par tête varie par région géographique, et les montants qui viennent en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

- Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 \$ au Canada et de 40 \$ US à l'extérieur du Canada.
- Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada.
- Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation.

Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

7.A.iii Risque de longévité

Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité de pertes en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie.

Le risque de longévité a une incidence sur les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévu de l'espérance de vie des assurés pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, certains fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé), ce qui exigerait l'augmentation des passifs liés aux titulaires de contrat et entraînerait des réductions du bénéfice net et des fonds propres.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.

7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Description du risque

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative aux éléments suivants :

- La situation future concernant le rendement des placements.
- Les comportements des titulaires de contrat.
- Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
- Les niveaux de vente.
- La répartition des affaires.
- Les charges.
- L'impôt.

Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Les produits qui offrent des caractéristiques, des options ou des garanties complexes exigent des modèles, des méthodes ou des hypothèses d'établissement des prix de plus en plus complexes, ce qui accroît l'incertitude.

- Le risque lié à un établissement inexact des prix augmente avec le nombre et l'incertitude inhérente des hypothèses nécessaires pour concevoir un produit.
- Les données du passé conjuguées aux hypothèses portant sur les tendances futures peuvent être de mauvais indicateurs de l'avenir.
- Le manque de données sur les nouveaux produits ou les nouveaux segments de clientèle augmente le risque que les résultats réels futurs ne correspondent pas aux hypothèses prévues.
- Des facteurs externes peuvent apporter de nouveaux facteurs de risque qui n'ont pas été pris en compte au moment de la conception du produit et peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier du produit.
- Les comportements des titulaires de contrat dans l'avenir peuvent varier de ce qui avait été prévu au moment de la conception du produit et ainsi nuire à son rendement financier.

Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-dessous :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

7.A.v Risque lié aux charges

Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler des éléments suivants :

- La conjoncture économique générale.
- Des augmentations imprévues de l'inflation.
- Une croissance plus lente que prévu.
- Des modifications de la disponibilité des produits existants.
- Une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires.

Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

À l'occasion, certains produits ou secteurs d'activité cessent d'être offerts en souscription (par exemple, les activités d'assurance-vie individuelle aux États-Unis). Notre capacité à gérer efficacement les activités fermées liées à ces produits ou secteurs d'activité implique des risques additionnels, tels que le risque lié aux comportements des titulaires de contrat et le risque lié aux charges, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rentabilité et notre situation financière.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

7.A.vi Risque de réassurance

Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance, ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles, et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, lesquels servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller et à gérer le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont examinés et approuvés régulièrement par le comité pertinent du conseil afin d'assurer leur conformité avec nos niveaux d'appétence pour le risque et nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Les principes directeurs définissent les critères d'acceptation permettant de vérifier si un réassureur se qualifie à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. De plus, nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris une évaluation interne du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition aux contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré afin d'assurer qu'aucune de ces contreparties ne représente un risque de crédit déraisonnable et que l'exposition ne dépasse pas les limites préétablies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité d'examen des risques.

Afin de renforcer le contrôle du risque de réassurance, nos conventions de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où la contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'événements défavorables sur les marchés de la réassurance, nous avons également la possibilité de mettre fin ou d'apporter des modifications aux nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

7.B Sensibilité aux variations des hypothèses non financières

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tirés des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

Aux 31 décembre

2024

2023

Sensibilités ¹⁾	Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)				Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)			
	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)		Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)	
	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Comportement des titulaires de contrat (diminution/ augmentation de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(625) \$	(800) \$	25 \$	(25) \$	(725) \$	(950) \$	100 \$	100 \$
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	(350) \$	25 \$	(50) \$	(75) \$	(425) \$	(75) \$	25 \$	(25) \$
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(200) \$	(175) \$	— \$	— \$	(175) \$	(175) \$	25 \$	— \$
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(250) \$	(125) \$	(250) \$	(225) \$	(225) \$	(100) \$	(200) \$	(175) \$
Charges (augmentation de 5 %)	(150) \$	(150) \$	(25) \$	(25) \$	(175) \$	(175) \$	— \$	— \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

8. Autres actifs

Aux 31 décembre	2024	2023
Débiteurs	2 750 \$	2 414 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 163	1 124
Immobilisations corporelles	667	666
Actifs au titre de droits d'utilisation	734	785
Coûts d'acquisition différés ¹⁾	157	152
Charges payées d'avance	1 337	1 136
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	58	50
Autres	155	135
Total des autres actifs	7 021 \$	6 462 \$

¹⁾ L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 27 \$ en 2024 (2023 – 25 \$).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill, par secteur d'activité à présenter.

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	2 607 \$	3 364 \$	2 034 \$	700 \$	8 705 \$
Acquisitions (note 3)	162	104	134	—	400
Cession	(21)	—	—	—	(21)
Fluctuations des taux de change	—	(79)	(20)	(16)	(115)
Solde au 31 décembre 2023	2 748 \$	3 389 \$	2 148 \$	684 \$	8 969 \$
Acquisitions (note 3)	(1)	—	—	—	(1)
Fluctuations des taux de change	—	290	140	58	488
Solde au 31 décembre 2024	2 747 \$	3 679 \$	2 288 \$	742 \$	9 456 \$

Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Canada	2 747 \$	2 748 \$
États-Unis		
Garanties de frais dentaires	2 479	2 283
Garanties collectives	1 200	1 106
Gestion d'actifs		
Gestion SLC	1 748	1 645
MFS	540	503
Asie	742	684
Total	9 456 \$	8 969 \$

Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2024 (2023 – aucune).

Techniques d'évaluation et hypothèses importantes

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme étant le prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion d'actifs, ou une méthode faisant appel à des multiples de valorisation. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (2023 – niveau 3).

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT ou du groupe d'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,50 % et 10,50 % après impôt (2023 – entre 9,50 % et 12,50 % après impôt). Les UGT ou les groupes d'UGT mieux établis et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ou les groupes d'UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires. Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,00 à 16,00 (2023 – de 10,50 à 11,50), tandis que les ratios cours/actif géré varient de 1,2 % à 2,0 % (2023 – de 1,5 % à 2,0 %).

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT ou des groupes d'UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels conçus à l'interne	Autres		
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 761 \$	3 542 \$	1 117 \$	6 420 \$
Entrées	126	261	46	433
Acquisitions	—	368	67	435
Fluctuations des taux de change	(11)	(73)	(8)	(92)
Solde au 31 décembre 2023	1 876 \$	4 098 \$	1 222 \$	7 196 \$
Entrées	303	3	—	306
Cessions	(21)	—	(47)	(68)
Fluctuations des taux de change	70	236	98	404
Solde au 31 décembre 2024	2 228 \$	4 337 \$	1 273 \$	7 838 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	(765) \$	(906) \$	(25) \$	(1 696) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(113)	(231)	—	(344)
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	—	—	(5)	(5)
Fluctuations des taux de change	6	15	2	23
Solde au 31 décembre 2023	(872) \$	(1 122) \$	(28) \$	(2 022) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(218)	(259)	—	(477)
Cessions	21	—	—	21
Perte de valeur des immobilisations incorporelles ¹⁾	—	(195)	(6)	(201)
Fluctuations des taux de change	(37)	(60)	(4)	(101)
Solde au 31 décembre 2024	(1 106) \$	(1 636) \$	(38) \$	(2 780) \$
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice :				
Au 31 décembre 2023	1 004 \$	2 976 \$	1 194 \$	5 174 \$
Au 31 décembre 2024	1 122 \$	2 701 \$	1 235 \$	5 058 \$

¹⁾ Comprend une perte de valeur de 186 \$ à l'égard d'une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant de changements liés à des facteurs réglementaires et macroéconomiques. La valeur recouvrable de 303 \$ est fondée sur la valeur d'utilité, et la perte de valeur est incluse au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net.

Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	244 \$	258 \$
Relations avec les clients et contrats d'administration d'actifs	2 457	2 718
Logiciels conçus à l'interne	1 122	1 004
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	3 823	3 980
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds et autres contrats ¹⁾	1 235	1 194
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1 235	1 194
Total des immobilisations incorporelles	5 058 \$	5 174 \$

¹⁾ Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les contrats de gestion de fonds sont attribués aux UGT MFS et Gestion SLC, et leur valeur comptable s'établit à 290 \$ (2023 – 272 \$) et à 931 \$ (2023 – 916 \$), respectivement.

10. Contrats d'assurance

10.A Sommaire et méthodes et hypothèses

10.A.i Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-santé et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et maladie pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif. Les informations à fournir dans la présente note portent sur l'actif ou le passif net au titre des contrats d'assurance et sur l'actif ou le passif net au titre des contrats de réassurance détenus. De plus, certaines informations fournies dans la présente note excluent les actifs et les passifs relatifs aux contrats évalués au moyen de la MRP, tel qu'il est indiqué.

10.A.ii Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des comportements des titulaires de contrat, des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaires.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables de risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la

70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Le tableau suivant présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents de tous les produits importants par secteur d'activité.

Aux 31 décembre		2024					2023				
		1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime	1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime
Canada	Dollar canadien	3,92 %	4,02 %	4,33 %	4,48 %	4,95 %	5,51 %	4,67 %	4,59 %	4,46 %	4,95 %
États-Unis	Dollar américain	5,32 %	5,45 %	5,57 %	5,98 %	4,95 %	5,84 %	5,12 %	5,04 %	5,05 %	4,95 %
Asie	Dollar américain	5,40 %	5,37 %	5,99 %	5,76 %	4,95 %	5,89 %	5,06 %	5,37 %	5,48 %	4,95 %

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance global d'environ 85 % à 90 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 1. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée);
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation;
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée;
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

Amortissement de la marge sur services contractuels

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance;
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus);
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement. Lorsque plus d'un type de service est prévu aux contrats d'assurance d'un groupe, l'unité de couverture se rapporte au principal service fourni.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète les services reçus au cours de la période.

10.B Variations des contrats d'assurance

10.B.i Variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus, en excluant les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentées à la note 21. Le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se chiffrait à 167 366 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 154 710 \$).

Contrats d'assurance émis par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des passifs nets liés aux contrats d'assurance émis, par composante d'évaluation :

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024				2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrats d'assurance, au début de l'exercice :								
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	99 420 \$	7 388 \$	11 597 \$	118 405 \$	96 623 \$	6 847 \$	10 901 \$	114 371 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	16 436	828	—	17 264	16 087	836	—	16 923
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	(578)	146	248	(184)	(195)	51	69	(75)
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	—	—	—	—	—	—	—	—
Soldes nets, au début de l'exercice	115 278 \$	8 362 \$	11 845 \$	135 485 \$	112 515 \$	7 734 \$	10 970 \$	131 219 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	—	(1 117)	(1 117)	—	—	(923)	(923)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échoué	—	(596)	—	(596)	—	(545)	—	(545)
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(26)	—	—	(26)	(5)	—	—	(5)
Ajustements liés à l'expérience	176	—	—	176	169	—	—	169
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	150	(596)	(1 117)	(1 563)	164	(545)	(923)	(1 304)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC ¹⁾	(508)	34	474	—	(1 206)	292	914	—
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la MSC (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	81	72	—	153	33	9	—	42
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(1 859)	530	1 448	119	(1 702)	513	1 259	70
Total des variations liées aux services futurs	(2 286)	636	1 922	272	(2 875)	814	2 173	112
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	8	(2)	—	6	(39)	(12)	—	(51)
Résultat des activités d'assurance	(2 128)	38	805	(1 285)	(2 750)	257	1 250	(1 243)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	4 149	290	(97)	4 342	8 131	525	(8)	8 648
Total des variations comptabilisées en résultat	2 021	328	708	3 057	5 381	782	1 242	7 405
Conversion des monnaies étrangères	3 524	235	475	4 234	(898)	(54)	(106)	(1 058)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	5 545	563	1 183	7 291	4 483	728	1 136	6 347
Flux de trésorerie :								
Primes reçues	16 055	—	—	16 055	14 798	—	—	14 798
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(13 138)	—	—	(13 138)	(11 809)	—	—	(11 809)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(1 257)	—	—	(1 257)	(2 034)	—	—	(2 034)
Honoraires reçus des fonds distincts	419	—	—	419	422	—	—	422
Autres	1 096	—	—	1 096	393	—	—	393
Total des flux de trésorerie	3 175	—	—	3 175	1 770	—	—	1 770
Cessions (note 3)	—	—	—	—	(3 885)	(92)	(261)	(4 238)
Modifications de contrats ¹⁾	—	—	—	—	46	—	—	46
Variations du solde de la MRP	925	38	—	963	349	(8)	—	341
Soldes nets, à la fin de l'exercice	124 923 \$	8 963 \$	13 028 \$	146 914 \$	115 278 \$	8 362 \$	11 845 \$	135 485 \$
Contrats d'assurance, à la fin de l'exercice :								
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP ²⁾	108 232 \$	7 948 \$	12 733 \$	128 913 \$	99 420 \$	7 388 \$	11 597 \$	118 405 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	17 490	866	—	18 356	16 436	828	—	17 264
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	(670)	149	295	(226)	(578)	146	248	(184)
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	(129)	—	—	(129)	—	—	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	124 923 \$	8 963 \$	13 028 \$	146 914 \$	115 278 \$	8 362 \$	11 845 \$	135 485 \$

- ¹⁾ Relatifs à une modification de contrat en 2023 ayant entraîné la comptabilisation d'une MSC à l'égard d'un contrat d'assurance-santé à Hong Kong, en Asie.
²⁾ Comprennent des passifs de (325) \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 (105) \$) relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Contrats d'assurance émis en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance émis.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	117 440 \$	358 \$	1 195 \$	15 848 \$	828 \$	135 669 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	2 516	—	(2 700)	—	—	(184)
Soldes nets, au début de l'exercice	119 956 \$	358 \$	(1 505) \$	15 848 \$	828 \$	135 485 \$
Produits des activités d'assurance	(22 637)	—	—	—	—	(22 637)
Charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres survenus et autres charges	—	(57)	5 075	14 897	248	20 163
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	341	—	—	—	—	341
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	—	266	—	—	—	266
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	—	—	59	(2 208)	(248)	(2 397)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	341	209	5 134	12 689	—	18 373
Résultat des activités d'assurance	(22 296)	209	5 134	12 689	—	(4 264)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	4 262	17	70	755	35	5 139
Total des variations comptabilisées en résultat	(18 034)	226	5 204	13 444	35	875
Conversion des monnaies étrangères	4 262	5	(115)	490	3	4 645
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(13 772)	231	5 089	13 934	38	5 520
Flux de trésorerie :						
Primes reçues	34 027	—	—	—	—	34 027
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—	—	(13 138)	(15 305)	—	(28 443)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(1 259)	—	—	—	—	(1 259)
Honoraires reçus des fonds distincts	419	—	—	—	—	419
Autres	1 413	—	(299)	51	—	1 165
Total des flux de trésorerie	34 600	—	(13 437)	(15 254)	—	5 909
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(10 924)	—	8 349	2 575	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	129 860 \$	589 \$	(1 504) \$	17 103 \$	866 \$	146 914 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	127 878 \$	579 \$	1 077 \$	16 869 \$	866 \$	147 269 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	1 982	10	(2 581)	234	—	(355)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	129 860 \$	589 \$	(1 504) \$	17 103 \$	866 \$	146 914 \$

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	113 237 \$	185 \$	1 803 \$	15 233 \$	836 \$	131 294 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	(118)	19	24	—	—	(75)
Soldes nets, au début de l'exercice	113 119 \$	204 \$	1 827 \$	15 233 \$	836 \$	131 219 \$
Produits des activités d'assurance	(21 356)	—	—	—	—	(21 356)
Charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres survenus et autres charges	—	23	4 919	11 806	105	16 853
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	202	—	—	—	—	202
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	—	126	—	—	—	126
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	—	—	(51)	309	(163)	95
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	202	149	4 868	12 115	(58)	17 276
Résultat des activités d'assurance	(21 154)	149	4 868	12 115	(58)	(4 080)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	8 652	7	(31)	994	53	9 675
Total des variations comptabilisées en résultat	(12 502)	156	4 837	13 109	(5)	5 595
Conversion des monnaies étrangères	(1 071)	(2)	43	(161)	(3)	(1 194)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(13 573)	154	4 880	12 948	(8)	4 401
Flux de trésorerie :						
Primes reçues	31 876	—	—	—	—	31 876
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—	—	(11 878)	(14 078)	—	(25 956)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(2 061)	—	—	—	—	(2 061)
Honoraires reçus des fonds distincts	422	—	—	—	—	422
Autres	794	—	(428)	27	—	393
Total des flux de trésorerie	31 031	—	(12 306)	(14 051)	—	4 674
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(9 443)	—	7 164	2 279	—	—
Cessions (note 3)	(1 178)	—	(3 070)	(561)	—	(4 809)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	119 956 \$	358 \$	(1 505) \$	15 848 \$	828 \$	135 485 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	117 440 \$	358 \$	1 195 \$	15 848 \$	828 \$	135 669 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	2 516	—	(2 700)	—	—	(184)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	119 956 \$	358 \$	(1 505) \$	15 848 \$	828 \$	135 485 \$

Contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets relatifs aux contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024				2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrat de réassurance détenu, au début de l'exercice :								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	3 848 \$	1 431 \$	174 \$	5 453 \$	4 061 \$	1 450 \$	163 \$	5 674 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	324	17	–	341	440	1	–	441
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	(2 355)	847	(115)	(1 623)	(2 275)	771	(58)	(1 562)
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	–	–	–	–	(49)	8	–	(41)
Soldes nets, au début de l'exercice	1 817 \$	2 295 \$	59 \$	4 171 \$	2 177 \$	2 230 \$	105 \$	4 512 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	–	–	18	18	–	–	(4)	(4)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu	–	(174)	–	(174)	–	(148)	–	(148)
Ajustements liés à l'expérience	151	–	–	151	137	–	–	137
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	151	(174)	18	(5)	137	(148)	(4)	(15)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	490	(130)	(360)	–	68	(52)	(16)	–
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	–	–	44	44	–	–	35	35
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	113	1	(47)	67	(6)	23	(4)	13
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(56)	120	(64)	–	(45)	102	(57)	–
Total des variations liées aux services futurs	547	(9)	(427)	111	17	73	(42)	48
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus								
	7	4	–	11	(38)	(9)	–	(47)
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	705	(179)	(409)	117	116	(84)	(46)	(14)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(139)	192	(1)	52	(120)	164	1	45
Total des variations comptabilisées en résultat	566	13	(410)	169	(4)	80	(45)	31
Conversion des monnaies étrangères	286	51	13	350	(81)	(14)	(2)	(97)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	852	64	(397)	519	(85)	66	(47)	(66)
Flux de trésorerie :								
Primes versées	1 407	–	–	1 407	1 525	–	–	1 525
Montants recouverts auprès des réassureurs	(1 508)	–	–	(1 508)	(1 434)	–	–	(1 434)
Autres	(164)	–	–	(164)	(279)	–	–	(279)
Total des flux de trésorerie	(265)	–	–	(265)	(188)	–	–	(188)
Cessions (note 3)	–	–	–	–	(25)	(9)	1	(33)
Modifications de contrats	–	–	–	–	5	–	–	5
Variations du solde de la MRP	68	–	–	68	(67)	8	–	(59)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 472 \$	2 359 \$	(338) \$	4 493 \$	1 817 \$	2 295 \$	59 \$	4 171 \$
Contrat de réassurance détenu, à la fin de l'exercice :								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	4 292 \$	1 487 \$	130 \$	5 909 \$	3 848 \$	1 431 \$	174 \$	5 453 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	392	17	–	409	324	17	–	341
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	(2 212)	855	(468)	(1 825)	(2 355)	847	(115)	(1 623)
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 472 \$	2 359 \$	(338) \$	4 493 \$	1 817 \$	2 295 \$	59 \$	4 171 \$

Contrats de réassurance détenus en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats de réassurance détenus.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	5 019 \$	56 \$	383 \$	319 \$	17 \$	5 794 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	(1 599)	2	(26)	—	—	(1 623)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(2 064)	92	1 339	717	1	85
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	2	—	(2)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(2 062)	92	1 337	717	1	85
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	41	5	7	(1)	(1)	51
Total des variations comptabilisées en résultat	(2 021)	97	1 344	716	—	136
Conversion des monnaies étrangères	310	—	38	20	—	368
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(1 711)	97	1 382	736	—	504
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 179	—	—	—	—	2 179
Montants recouverts auprès des réassureurs	—	—	(1 508)	(705)	—	(2 213)
Autres	(322)	—	171	3	—	(148)
Total des flux de trésorerie	1 857	—	(1 337)	(702)	—	(182)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(60)	—	32	28	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 506 \$	155 \$	434 \$	381 \$	17 \$	4 493 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	5 403 \$	153 \$	364 \$	381 \$	17 \$	6 318 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	(1 897)	2	70	—	—	(1 825)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 506 \$	155 \$	434 \$	381 \$	17 \$	4 493 \$

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	4 894 \$	18 \$	752 \$	450 \$	1 \$	6 115 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	(1501)	—	(40)	(70)	8	(1 603)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 393 \$	18 \$	712 \$	380 \$	9 \$	4 512 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(1 994)	38	1 300	580	7	(69)
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	24	—	(24)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(1 970)	38	1 276	580	7	(69)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	23	2	8	25	1	59
Total des variations comptabilisées en résultat	(1 947)	40	1 284	605	8	(10)
Conversion des monnaies étrangères	(67)	—	(82)	(22)	—	(171)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(2 014)	40	1 202	583	8	(181)
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 268	—	—	—	—	2 268
Montants recouverts auprès des réassureurs	—	—	(1 549)	(562)	—	(2 111)
Autres	(165)	—	(30)	(2)	—	(197)
Total des flux de trésorerie	2 103	—	(1 579)	(564)	—	(40)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(69)	—	44	25	—	—
Cessions (note 3)	7	—	(22)	(105)	—	(120)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	5 019 \$	56 \$	383 \$	319 \$	17 \$	5 794 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	(1 599)	2	(26)	—	—	(1 623)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$

10.B.ii Analyse des variations de la MSC

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant présente les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats d'assurance émis.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	6 062 \$	1 162 \$	4 621 \$	— \$	11 845 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(493)	(118)	(506)	—	(1 117)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(1)	(101)	576	—	474
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	512	—	936	—	1 448
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(128)	10	21	—	(97)
Conversion des monnaies étrangères	—	89	386	—	475
Soldes nets, à la fin de l'exercice	5 952 \$	1 042 \$	6 034 \$	— \$	13 028 \$

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	5 481 \$	1 296 \$	3 811 \$	382 \$	10 970 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(432)	(116)	(365)	(10)	(923)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	492	(128)	555	(5)	914
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	552	—	707	—	1 259
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(31)	20	4	(1)	(8)
Conversion des monnaies étrangères	—	(29)	(91)	14	(106)
Cessions	—	119	—	(380)	(261)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	6 062 \$	1 162 \$	4 621 \$	— \$	11 845 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant présente les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats de réassurance détenus.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	32 \$	9 \$	18 \$	— \$	59 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	26	(5)	(3)	—	18
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(529)	151	18	—	(360)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	43	—	1	—	44
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(46)	—	(1)	—	(47)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(82)	—	18	—	(64)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(4)	2	1	—	(1)
Conversion des monnaies étrangères	—	9	4	—	13
Soldes nets, à la fin de l'exercice	(560) \$	166 \$	56 \$	— \$	(338) \$

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	(20) \$	128 \$	(7) \$	4 \$	105 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	(7)	1	2	(4)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	78	(113)	26	(7)	(16)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	34	—	1	—	35
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(3)	—	(1)	—	(4)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(57)	—	—	—	(57)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	—	1	—	—	1
Conversion des monnaies étrangères	—	—	(2)	—	(2)
Cessions	—	—	—	1	1
Soldes nets, à la fin de l'exercice	32 \$	9 \$	18 \$	— \$	59 \$

10.B.iii Analyse des produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
31 décembre 2024					
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges ¹⁾	3 084 \$	1 112 \$	637 \$	9 \$	4 842 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque ¹⁾	353	61	182	—	596
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	493	118	506	—	1 117
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(6)	—	32	—	26
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	190	—	151	—	341
Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP	4 114	1 291	1 508	9	6 922
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 664	11 005	46	—	15 715
Total des produits des activités d'assurance	8 778 \$	12 296 \$	1 554 \$	9 \$	22 637 \$
31 décembre 2023					
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges ¹⁾	2 924 \$	1 092 \$	655 \$	68 \$	4 739 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque ¹⁾	344	32	162	7	545
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	432	116	365	10	923
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	5	—	—	—	5
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	90	—	112	—	202
Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP	3 795	1 240	1 294	85	6 414
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 370	10 481	91	—	14 942
Total des produits des activités d'assurance	8 165 \$	11 721 \$	1 385 \$	85 \$	21 356 \$

¹⁾ Les sinistres attendus et autres charges excluent les composantes investissements et les montants affectés à la composante perte. Le dégagement de l'ajustement au titre du risque exclut les montants affectés à la composante perte et les montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.

10.B.iv Contrats initialement comptabilisés au cours de la période

Les tableaux de la présente rubrique illustrent l'incidence, sur les états consolidés de la situation financière, des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période, à l'exclusion des contrats évalués au moyen de la MRP.

Contrats d'assurance émis

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(9 182) \$	— \$	(8 539) \$	— \$	(17 721) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	1 033	—	1 744	—	2 777
Autres sorties de trésorerie	7 456	—	5 629	—	13 085
Ajustement au titre du risque	293	—	237	—	530
MSC	512	—	936	—	1 448
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	112 \$	— \$	7 \$	— \$	119 \$
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 186) \$	— \$	(92) \$	— \$	(1 278) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	101	—	21	—	122
Autres sorties de trésorerie	1 076	—	70	—	1 146
Ajustement au titre du risque	121	—	8	—	129
Total des contrats déficitaires	112 \$	— \$	7 \$	— \$	119 \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(9 564) \$	— \$	(6 181) \$	— \$	(15 745) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	1 009	—	1 277	—	2 286
Autres sorties de trésorerie	7 804	—	3 953	—	11 757
Ajustement au titre du risque	260	—	253	—	513
MSC	552	—	707	—	1 259
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	61 \$	— \$	9 \$	— \$	70 \$
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 978) \$	— \$	(129) \$	— \$	(2 107) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	77	—	25	—	102
Autres sorties de trésorerie	1 845	—	108	—	1 953
Ajustement au titre du risque	117	—	5	—	122
Total des contrats déficitaires	61 \$	— \$	9 \$	— \$	70 \$

Contrats de réassurance détenus

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	275 \$	— \$	289 \$	— \$	564 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(275)	—	(345)	—	(620)
Ajustement au titre du risque	82	—	38	—	120
MSC	(82)	—	18	—	(64)
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	155 \$	— \$	3 \$	— \$	158 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(145)	—	(3)	—	(148)
Ajustement au titre du risque	56	—	—	—	56
MSC	(66)	—	—	—	(66)
Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	43 \$	— \$	1 \$	— \$	44 \$
<hr/>					
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	264 \$	— \$	85 \$	— \$	349 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(277)	—	(117)	—	(394)
Ajustement au titre du risque	70	—	32	—	102
MSC	(57)	—	—	—	(57)
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	148 \$	— \$	1 \$	— \$	149 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(147)	—	(1)	—	(148)
Ajustement au titre du risque	45	—	—	—	45
MSC	(46)	—	—	—	(46)
Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	34 \$	— \$	1 \$	— \$	35 \$

10.B.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les contrats d'assurance s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	(79) \$	206 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité par les Régimes collectifs de retraite et par la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada, ainsi qu'aux Philippines, en Asie. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'Assurance individuelle au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(74)	(152)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances enregistrées à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, ainsi qu'au Vietnam, en Asie.
Charges	(36)	(26)	Mises à jour visant à refléter les charges dans tous les territoires.
Données financières	10	62	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Amélioration des modèles et autres	265	(60)	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la Sun Life International et à Hong Kong, en Asie, contrebalancée par l'incidence d'un nouveau traité de réassurance à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, qui a été favorable pour le bénéfice net, mais défavorable pour la MSC.
Total (avant impôt)	86 \$	30 \$	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	(115) \$	179 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour le secteur des rentes au Royaume-Uni pour les États-Unis et pour les Régimes collectifs de retraite au Canada. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis. Les mises à jour au chapitre de la mortalité ayant une incidence favorable sur la MSC sont financées à des taux fixes moins élevés que les taux actuels, ce qui entraîne une incidence défavorable sur le bénéfice net. En outre, l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pour les Garanties collectives aux États-Unis a été contrebalancée en grande partie par les mises à jour défavorables au chapitre de la morbidité pour la Sun Life Santé au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(75)	(274)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances sur l'assurance-vie temporaire individuelle et l'assurance-vie universelle au Canada, ainsi qu'à la Sun Life International, et à Hong Kong et au Vietnam, en Asie.
Charges	10	(171)	Mises à jour visant à refléter une hausse des coûts liée à l'infrastructure relative à IFRS 17 et une hausse des coûts au Canada.
Données financières	163	202	Mises à jour de diverses hypothèses financières, y compris celles relatives au taux sans risque ultime.
Amélioration des modèles et autres	107	382	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation des garanties pour les produits individuels d'assurance-vie avec participation au Canada et les produits d'assurance-vie universelle pour la Sun Life International en Asie, ainsi que les améliorations apportées à la modélisation au Vietnam, en Asie, partiellement contrebalancées par des améliorations apportées aux Garanties collectives au Canada et aux provisions au titre de la réassurance ainsi qu'aux autres provisions à Hong Kong, en Asie.
Total (avant impôt)	90 \$	318 \$	

10.C Prévisions quant au moment où la MSC sera comptabilisée en résultat

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC dans les produits des activités d'assurance pour les contrats d'assurance émis.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Au 31 décembre 2024					
Moins de 1 an	450 \$	104 \$	497 \$	— \$	1 051 \$
De 1 an à 3 ans	805	180	883	—	1 868
De 3 à 5 ans	692	149	750	—	1 591
De 5 à 10 ans	1 325	266	1 382	—	2 973
Plus de 10 ans	2 680	343	2 522	—	5 545
Total	5 952 \$	1 042 \$	6 034 \$	— \$	13 028 \$
Au 31 décembre 2023					
Moins de 1 an	476 \$	112 \$	387 \$	— \$	975 \$
De 1 an à 3 ans	848	194	677	—	1 719
De 3 à 5 ans	726	162	571	—	1 459
De 5 à 10 ans	1 378	294	1 075	—	2 747
Plus de 10 ans	2 634	400	1 911	—	4 945
Total	6 062 \$	1 162 \$	4 621 \$	— \$	11 845 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC en résultat net pour les contrats de réassurance détenus.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Au 31 décembre 2024					
Moins de 1 an	52 \$	(15) \$	(5) \$	— \$	32 \$
De 1 an à 3 ans	92	(26)	(9)	—	57
De 3 à 5 ans	77	(22)	(8)	—	47
De 5 à 10 ans	138	(42)	(14)	—	82
Plus de 10 ans	201	(61)	(20)	—	120
Total	560 \$	(166) \$	(56) \$	— \$	338 \$
Au 31 décembre 2023					
Moins de 1 an	(2) \$	(3) \$	(1) \$	— \$	(6) \$
De 1 an à 3 ans	(3)	(4)	(2)	—	(9)
De 3 à 5 ans	(3)	(3)	(2)	—	(8)
De 5 à 10 ans	(7)	(2)	(4)	—	(13)
Plus de 10 ans	(17)	3	(9)	—	(23)
Total	(32) \$	(9) \$	(18) \$	— \$	(59) \$

10.D MSC et produits des activités d'assurance par méthode de transition

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant présente les rapprochements de la MSC et du montant des produits des activités d'assurance comptabilisés séparément pour les contrats d'assurance émis qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée, comme le décrit la note 1. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP. Pour tous les autres contrats, les produits des activités d'assurance incluent les contrats émis après la date de transition ainsi que les produits de tous les contrats évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats
Marge sur services contractuels :				
Soldes, au début de l'exercice	9 701 \$	2 144 \$	10 205 \$	765 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :				
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(906)	(211)	(822)	(101)
Variations liées aux services futurs :				
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	506	(32)	703	211
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	—	1 448	—	1 259
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(147)	50	(39)	31
Conversion des monnaies étrangères	329	146	(85)	(21)
Cessions	—	—	(261)	—
Soldes, à la fin de l'exercice	9 483 \$	3 545 \$	9 701 \$	2 144 \$
Produits des activités d'assurance	5 765 \$	16 872 \$	5 716 \$	15 640 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant présente séparément les rapprochements de la MSC pour les contrats de réassurance détenus qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats
Marge sur services contractuels :				
Soldes, au début de l'exercice	146 \$	(87) \$	175 \$	(70) \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	7	11	(11)	7
Variations liées aux services futurs :				
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(344)	(16)	(22)	6
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	—	44	—	35
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(39)	(8)	3	(7)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	—	(64)	—	(57)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	—	(1)	2	(1)
Conversion des monnaies étrangères	7	6	(2)	—
Cessions	—	—	1	—
Soldes, à la fin de l'exercice	(223) \$	(115) \$	146 \$	(87) \$

10.E Éléments sous-jacents pour les contrats d'assurance émis avec participation directe

La juste valeur des éléments sous-jacents des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est présentée à la note 21.

La composition et la juste valeur des éléments sous-jacents des autres contrats d'assurance avec participation directe inclus dans les états consolidés de la situation financière s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	5 115 \$	3 529 \$
Titres de créance	26 349	23 668
Titres de capitaux propres	6 877	4 790
Prêts hypothécaires et autres prêts	11 518	10 746
Actifs dérivés	211	250
Autres placements financiers	2 666	2 260
Immeubles de placement	5 714	5 967
Total	58 450 \$	51 210 \$

10.F Charges afférentes aux activités d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Sinistres survenus et autres charges ¹⁾	20 163 \$	16 853 \$
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	341	202
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés	1 258	1 174
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	266	126
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	(2 397)	95
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	19 631 \$	18 450 \$

¹⁾ Les sinistres survenus et les autres charges excluent les composantes investissement.

10.G Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats arrêtés aux dates d'établissement des états financiers sont suffisants. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser les actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2024 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2028 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul de nos ratios du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »).

11. Autres passifs

11.A Composition des autres passifs

Aux 31 décembre	2024	2023
Créditeurs	2 559 \$	2 493 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	175	—
Mises en pension de titres (note 5)	2 840	2 705
Impôt et autres charges à payer	4 904	4 433
Facilités de crédit ¹⁾	2 126	2 330
Emprunts ²⁾	361	333
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	351	355
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	1 854	2 119
Obligations locatives	946	989
Autres passifs financiers (note 5) ³⁾	2 265	2 449
Obligations liées à l'emprunt de titres	239	223
Titres garantis par des prêts (note 5)	5 028	3 247
Passif au titre des paiements différés	197	240
Autres ¹⁾	2 447	1 739
Total des autres passifs	26 292 \$	23 655 \$

¹⁾ Les charges d'intérêts sur les facilités de crédit et les autres emprunts se sont élevées à 148 \$ en 2024 (2023 — 167 \$).

²⁾ La variation des emprunts est liée à des variations de 23 \$ des flux de trésorerie nets en 2024 (2023 — (72) \$) et à une fluctuation de 5 \$ des taux de change en 2024 (2023 — 2 \$).

³⁾ Comprend les passifs financiers liés aux acquisitions, notamment les passifs au titre de l'option de vente et les passifs financiers découlant des participations ne donnant pas le contrôle. Les charges d'intérêts sur les passifs financiers liés aux acquisitions se sont élevées à 87 \$ en 2024 (2023 — 91 \$).

Les autres passifs financiers comprennent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur. En ce qui a trait aux obligations de racheter les actions en circulation restantes, le prix est fondé sur le BAIIA moyen attendu pour les filiales respectives en ayant recours aux multiples prévus par les modalités contractuelles, comme le décrit la note 5.A.iii. Au cours de l'exercice, ces montants ont été révisés afin de refléter la variation des flux de trésorerie attendus, ce qui s'est traduit par une augmentation (diminution) de (331) \$ de notre passif (2023 — 48 \$), laquelle a été comptabilisée au poste Charges d'exploitation et commissions des états consolidés du résultat net.

11.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2024	2023
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	D'ici à 2032	294 \$	258 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	2028	67	75
Total des emprunts			361 \$	333 \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts se sont élevées à 13 \$ en 2024 (2023 — 14 \$). Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

12. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

12.A Débentures de premier rang¹⁾

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de remboursement la plus rapprochée	Échéance	2024	2023
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada :					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,093 %	30 juin 2032 ²⁾	2052	200 \$	200 \$
Juste valeur				228 \$	220 \$

¹⁾ Toutes les débentures de premier rang sont non garanties, et les remboursements sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation.

²⁾ Remboursables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts sur les débentures de premier rang se sont élevées à 14 \$ pour 2024 et 2023.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

12.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I, qui a été constituée en fiducie en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles.

Le produit de l'émission des SLEECs B a été utilisé par la FCSL I afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas la FCSL I; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention de la FCSL I sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs B ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne seront versés en trésorerie par la FCSL I relativement aux SLEECs B si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif de série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de versement de dividende, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie.

Si la FCSL I n'est pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs B dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B sera automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs B (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs B cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre la FCSL I, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECS.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life (« FCSL I ») ^{1), 2), 3), 4)}						
SLEECS B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$

¹⁾ Sous réserve de l'approbation réglementaire, la FCSL I peut i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECS à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECS, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.

²⁾ Les SLEECS B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à mille dollars plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECS B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat.

³⁾ Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECS B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

⁴⁾ Les porteurs des SLEECS B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECS B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECS échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECS remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECS ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECS. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECS B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

13. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	2024	2023
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 ²⁾	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 ³⁾	5,40 %	29 mai 2037 ⁴⁾	2042	399	398
Émis le 13 août 2019 ⁵⁾	2,38 %	13 août 2024	2029	—	750
Émis le 8 mai 2020 ⁶⁾	2,58 %	10 mai 2027	2032	998	997
Émis le 1 ^{er} octobre 2020 ⁷⁾	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	747	747
Émis le 18 novembre 2021 ⁸⁾	2,46 %	18 novembre 2026	2031	499	498
Émis le 18 novembre 2021 ⁹⁾	2,80 %	21 novembre 2028	2033	997	996
Émis le 18 novembre 2021 ¹⁰⁾	3,15 %	18 novembre 2031	2036	498	498
Émis le 10 août 2022 ¹¹⁾	4,78 %	10 août 2029	2034	648	647
Émis le 4 juillet 2023 ¹²⁾	5,50 %	4 juillet 2030	2035	497	497
Émis le 15 mai 2024 ¹³⁾	5,12 %	15 mai 2031	2036	746	—
Total des titres de créance subordonnés				6 179 \$	6 178 \$
Juste valeur				6 179 \$	5 888 \$

¹⁾ Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les obligations sont toutes remboursables cinq ans après leur date d'émission. À partir de cette date, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale, et le remboursement ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts.

²⁾ Débentures à 6,30 % de série 2 arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débentures sont remboursables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de remboursement équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.

³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR, sous réserve des mesures appropriées afin de refléter le remplacement du taux CDOR.

⁴⁾ Pour les remboursements des débentures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,250 %.

⁵⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % arrivant à échéance en 2029. Le 13 août 2024, la FSL inc. a remboursé la totalité de ces débentures représentant un montant en capital en cours de 750 \$ en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures.

⁶⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-1 à taux variable différé de 2,58 %, arrivant à échéance en 2032. À partir du 10 mai 2027, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,66 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 10 mai 2025 et le 10 mai 2027, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,515 %.

⁷⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-2 à taux variable différé de 2,06 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 1^{er} octobre 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,03 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 1^{er} octobre 2025 et le 1^{er} octobre 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,380 %.

⁸⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-1 à taux variable différé de 2,46 %, arrivant à échéance en 2031. À partir du 18 novembre 2026, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,44 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence.

⁹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-2 à taux variable différé de 2,80 %, arrivant à échéance en 2033. À partir du 21 novembre 2028, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,69 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 21 novembre 2026 et le 21 novembre 2028, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,285 %.

¹⁰⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-3 à taux variable différé de 3,15 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 18 novembre 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,91 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 18 novembre 2026 et le 18 novembre 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,335 %.

¹¹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2022-1 à taux variable différé de 4,78 %, arrivant à échéance en 2034. À partir du 10 août 2029, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,96 % au taux CORRA. Entre le 10 août 2027 et le 10 août 2029, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,520 %.

¹²⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2023-1 à taux variable différé de 5,50 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 4 juillet 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,93 % au taux CORRA. Entre le 4 juillet 2028 et le 4 juillet 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,525 %.

¹³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 15 mai 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,46 % au taux CORRA. Entre le 15 mai 2029 et le 15 mai 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,355 %.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 223 \$ et à 213 \$ pour 2024 et 2023, respectivement.

14. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 14 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 8 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 20.

Dividendes et restrictions s'appliquant au versement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le versement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que si aucune distribution n'est payée à la date prévue sur les SLEECs en circulation que la FCSL I a émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2024, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

14.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Solde, au début	584,6	8 327 \$	586,4	8 311 \$
Options sur actions exercées (note 18)	0,8	47	1,0	56
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(11,5)	(182)	(2,8)	(40)
Solde, à la fin	573,9	8 192 \$	584,6	8 327 \$

Le 29 août 2023, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités ») visant le rachat d'un nombre maximal de 17 millions de nos actions ordinaires, laquelle est venue à échéance le 28 août 2024. En août 2024, nous avons renouvelé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un nombre maximal de 15 millions de nos actions ordinaires entre le 29 août 2024 et le 28 août 2025, au plus tard. Nous avons mis en œuvre un plan de rachat automatique avec notre courtier désigné afin de faciliter le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de cette offre publique de rachat

dans le cours normal des activités. En vertu du plan de rachat automatique, notre courtier désigné peut racheter des actions ordinaires conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à des moments où nous ne serions normalement pas actifs sur le marché en raison des lois sur les valeurs mobilières pertinentes ou de périodes de restrictions sur les transactions que nous nous imposerions. Toute action ordinaire que nous rachetons en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons racheté et annulé un total d'environ 11,5 millions d'actions ordinaires (2023 — 2,8 millions d'actions ordinaires) à un prix moyen de 74,27 \$ par action (2023 — 66,61 \$), pour un montant total de 855 \$ (2023 — 186 \$), en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, et nous avons engagé des impôts sur les rachats nets de titres de capitaux propres de 16 \$ (2023 — néant). Le montant total payé pour le rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et pour les impôts engagés est comptabilisé dans nos états consolidés des variations des capitaux propres. Le montant attribué aux actions ordinaires est fondé sur le coût moyen par action ordinaire, et les montants payés en excédent du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

14.B Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Il n'y a eu aucune variation relative aux actions privilégiées émises et en circulation pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2024.

(en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net ²⁾
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250 \$	245 \$
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R ³⁾	25 mai 2010	1,825 % ³⁾	0,46 \$	30 juin 2025 ⁴⁾	6,2	155	152
Série 9QR ⁵⁾	30 juin 2015	Variable ⁶⁾	Variable	30 juin 2025 ⁷⁾	5,0	125	122
Série 10R ³⁾	12 août 2011	2,967 % ³⁾	0,74 \$	30 septembre 2026 ⁴⁾	6,8	171	167
Série 11QR ⁵⁾	30 septembre 2016	Variable ⁶⁾	Variable	30 septembre 2026 ⁷⁾	1,2	29	28
Autres instruments de capitaux propres							
Série 2021- ¹⁸⁾	30 juin 2021	3,600 %	s.o.	30 juin 2026	1,0	1 000	987
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres					52,2	2 280 \$	2 239 \$

¹⁾ Le rachat de toutes les actions privilégiées et de tous les autres instruments de capitaux propres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

³⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁴⁾ Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

⁵⁾ Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁶⁾ Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

⁷⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

⁸⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 2,604 %.

15. Intérêts détenus dans d'autres entités

15.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance active, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Se reporter à la note 3. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris la MFS et le groupe de sociétés faisant partie de Gestion SLC.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 14 et 20 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

15.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 796 \$	1 628 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	19	94
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	194	(37)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	213 \$	57 \$

En 2024, nous avons augmenté notre investissement dans nos coentreprises et nos entreprises associées de 17 \$, principalement en Asie (2023 — 75 \$). Au cours de 2024, nous avons reçu des dividendes et d'autres produits liés à nos coentreprises et à nos entreprises associées de 160 \$ (2023 — 32 \$). Nous avons également engagé des frais de location de 19 \$ (2023 — 19 \$) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 151 \$ sur 8 ans. Au 31 décembre 2024, nous détenons un montant de 115 \$ en débetures subordonnées rachetables émises par une entreprise associée (31 décembre 2023 — 64 \$). Ces débetures portent intérêt à des taux d'intérêt contractuels variant de 7,3 % à 8,2 % et arrivent à échéance entre 2031 et 2034.

15.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 2 060 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 — 2 100 \$). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 2 114 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 — 2 200 \$).

15.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre			2024	2023		
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste des états consolidés de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	12 406 \$	12 406 \$	9 931 \$	9 931 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	1 048 \$	1 048 \$	539 \$	539 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	8 494 \$	8 494 \$	5 869 \$	5 869 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie ²⁾	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres, autres placements financiers et autres placements non financiers	4 119 \$	4 119 \$	3 484 \$	3 484 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements non financiers	3 292 \$	3 292 \$	3 128 \$	3 128 \$

¹⁾ L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

²⁾ Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 99 \$ (2023 — 97 \$).

15.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

Gestion par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

Gestion par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

15.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

Gestion par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

Gestion par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis. Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 16. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos coentreprises. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté à la note 15.B.

15.E Entités structurées consolidées

Nous contrôlons et consolidons des entités structurées liées à des titres garantis par des prêts, décrites plus en détail à la note 5.A.i, ainsi que des fonds de placement gérés par Gestion SLC et ses gestionnaires affiliés, qui investissent principalement dans des immeubles de placement et des entités investissant dans des projets d'énergie renouvelable.

16. Produits tirés des honoraires

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	1 026 \$	973 \$
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	6 089	5 595
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	1 466	1 264
Total des produits tirés des honoraires	8 581 \$	7 832 \$

Les honoraires liés à la distribution ainsi que les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés dans le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés dans les secteurs Canada et États-Unis. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

17. Charges d'exploitation et commissions

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance) :		
Charges liées au personnel ¹⁾	6 629 \$	6 144 \$
Locaux et matériel	197	216
Amortissement des immobilisations corporelles	262	249
Honoraires au titre des services	1 350	1 220
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill	678	349
Autres charges	2 944	2 610
Total des charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	12 060	10 788
Commissions engagées :		
Contrats d'assurance	2 243	2 084
Contrats autres que d'assurance	1 014	948
Total des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	3 257	3 032
Total des charges d'exploitation et des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	15 317	13 820
À déduire : Montants directement attribuables à l'acquisition et à l'exécution de contrats d'assurance	6 551	5 825
Total des charges d'exploitation et des commissions	8 766 \$	7 995 \$

¹⁾ Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

Les charges liées au personnel se détaillent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Salaires, primes et avantages du personnel	5 977 \$	5 605 \$
Paiements fondés sur des actions (note 18)	610	491
Autres frais de personnel	42	48
Total des charges liées au personnel	6 629 \$	6 144 \$

18. Paiements fondés sur des actions

18.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de 10 ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 428	62,54 \$	3 589	58,51 \$
Attribuées	488	73,19 \$	790	67,68 \$
Exercées	(708)	58,13 \$	(951)	51,60 \$
Frappées de déchéance	(88)	69,25 \$	—	— \$
Soldes aux 31 décembre	3 120	65,01 \$	3 428	62,54 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	1 390	60,32 \$	1 560	57,89 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 79,09 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 — 68,44 \$).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 6 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 — 8 \$).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2024 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice.

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 40,16 \$ à 55,00 \$	411	2,27	49,79 \$
De 55,01 \$ à 68,00 \$	1 578	6,37	65,26 \$
De 68,01 \$ à 73,43 \$	1 131	7,98	70,20 \$
Total des options sur actions	3 120	6,41	65,01 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 12,22 \$ (2023 — 11,54 \$). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2024	2023
Taux d'intérêt sans risque	3,5 %	3,4 %
Volatilité attendue	22,7 %	23,3 %
Taux de dividende attendu	4,0 %	4,0 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,8	6,8
Prix d'exercice	73,19 \$	67,68 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

18.B Régime d'actionnariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent y verser des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Nos cotisations sont égales à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, nos cotisations ne peuvent dépasser mille cinq cents dollars par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2024, nous avons modifié le Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life afin que les employés puissent choisir de verser dans celui-ci des cotisations variant entre 1 % et 50 % de leur salaire cible annuel (jusqu'à concurrence d'un salaire admissible maximal de 100 000 dollars). En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard de tous les employés admissibles, et celles-ci sont égales à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, nos cotisations ne peuvent dépasser deux mille cinq cents dollars par année.

Aux États-Unis, le Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life États-Unis permet aux employés admissibles d'acheter des actions de la FSL inc. à 10 % d'escompte à la fin de périodes de placement de six mois. En vertu de ce régime, les employés adhérant à celui-ci peuvent verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire de base. À la fin de chaque période, les montants cumulés par les employés servent à acheter des actions, et la Compagnie finance l'escompte de 10 %. La cotisation annuelle, incluant l'escompte financé par la Compagnie, ne peut dépasser vingt-cinq mille dollars américains en fonction de sa juste valeur de marché à la date du placement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé des charges de 14 \$ (2023 — 10 \$).

18.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (« UAD ») : En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative d'avantages à court terme sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

Régime d'unités d'actions Sun Life : En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. En vertu de ce régime, certaines unités sont axées sur le rendement, et les droits sur celles-ci peuvent devenir acquis ou elles peuvent devenir payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions : Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Unités en cours au 31 décembre 2024	5 013	684	5 697
Unités en cours au 31 décembre 2023	4 945	618	5 563
Passif comptabilisé au 31 décembre 2024	306 \$	49 \$	355 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2023	233 \$	43 \$	276 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-après n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau qui suit comprennent l'augmentation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD par suite de la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que de la comptabilisation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charge de rémunération	206 \$	164 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(54) \$	(43) \$

18.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions et d'unités d'actions assujetties à des restrictions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2024 s'établissait à 1 040 \$ (31 décembre 2023 — 978 \$), montant qui comprend un passif de 827 \$ (31 décembre 2023 — 780 \$) relatif aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charge de rémunération	384 \$	309 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(69) \$	(59) \$

19. Impôt sur le résultat

19.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 31 décembre	2024	2023
Actifs d'impôt différé ¹⁾	3 910 \$	3 878 \$
Passifs d'impôt différé ¹⁾	286	281
Actif d'impôt différé, montant net	3 624 \$	3 597 \$

¹⁾ Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	516 \$	1 716 \$	84 \$	986 \$	242 \$	(546) \$	2 998 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	13	(9)	—	(42)	8	(117)	(147)
Imputé à l'état du résultat net	(564)	849	(5)	67	49	489	885
Imputé aux autres éléments du résultat global	(68)	(18)	—	(30)	38	(23)	(101)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	2	(56)	—	6	—	24	(24)
Fluctuations des taux de change et autres	(1)	(3)	(3)	(11)	(10)	14	(14)
Solde au 31 décembre 2023	(102) \$	2 479 \$	76 \$	976 \$	327 \$	(159) \$	3 597 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	—	—	—	(7)	—	8	1
Imputé à l'état du résultat net	(101)	193	7	(296)	11	123	(63)
Imputé aux autres éléments du résultat global	2	—	—	(31)	(7)	(5)	(41)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	84	—	—	10	—	—	94
Fluctuations des taux de change et autres	(6)	5	6	(1)	24	8	36
Solde au 31 décembre 2024	(123) \$	2 677 \$	89 \$	651 \$	355 \$	(25) \$	3 624 \$

¹⁾ Composés des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement.

²⁾ Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, en Indonésie et au Vietnam, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 3 205 \$ (2023 — 4 388 \$). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elle se réalise. En outre, aux États-Unis, nous avons des pertes en capital nettes de 10 \$ (2023 — 9 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 2 \$ (2023 — 2 \$) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 629 \$ au 31 décembre 2024 (2023 — 597 \$), principalement en Indonésie et au Vietnam. Nous avons également subi des pertes en capital de 343 \$ au Canada (2023 — 202 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 18 \$ (2023 — néant) a été comptabilisé et un actif d'impôt différé de 27 \$ (2023 — 26 \$) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2030 et elles peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie et au Vietnam peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes en capital subies aux États-Unis peuvent être reportées sur cinq ans.

Les règles relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, et elles ont été quasi adoptées dans plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. La charge (l'économie) d'impôt sur le résultat exigible pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprend une charge d'impôt relative aux impôts sur le résultat liés au Pilier Deux de 98 \$.

L'IASB a publié en mai 2023 des modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, lesquelles prévoyaient une exception temporaire obligatoire relativement à la comptabilisation de l'impôt différé lié au Pilier Deux et à la présentation d'information connexe, et nous avons appliqué cette exception temporaire. Nos impôts différés ne refléteront donc pas l'incidence du Pilier Deux tant que l'exception obligatoire est en vigueur.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2024, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 3 947 \$ (2023 — 4 606 \$).

19.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	1 186 \$	1 187 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(209)	159
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	977	1 346
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	(163)	(637)
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	203	(172)
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	23	(25)
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	—	(51)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	63	(885)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	1 040 \$	461 \$

Économie (charge) d'impôt comptabilisée directement dans les capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	(2) \$	— \$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	(41)	(101)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(43)	(101)
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	(16)	—
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	94	(24)
Total comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	78	(24)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt comptabilisée dans les capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	35 \$	(125) \$

Notre taux d'imposition effectif sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	%		%	
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 299 \$		3 469 \$	
À ajouter : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	1 040		461	
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	4 339 \$		3 930 \$	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	1 204 \$	27,8	1 091 \$	27,8
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :				
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(248)	(5,7)	(222)	(5,7)
(Produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés	16	0,4	(304)	(7,7)
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(6)	(0,1)	(13)	(0,3)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	23	0,5	(25)	(0,7)
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	—	—	(51)	(1,3)
Autres	51	1,1	(15)	(0,4)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt et taux d'imposition effectif sur le résultat	1 040 \$	24,0	461 \$	11,7

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 25 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs au taux d'imposition de 27,75 % prévu par la loi au Canada se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat, et ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers.

Les (produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements ou de pertes de placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi. On retrouve notamment dans cette catégorie les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada et les variations de la valeur de marché, dont celles découlant des fluctuations des taux de change.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés à la résolution de litiges d'ordre fiscal au Canada et à la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent au Canada et aux États-Unis. En 2024, les ajustements incluaient la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent à Hong Kong et une charge liée à une question d'ordre fiscal aux Philippines.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète principalement des pertes non comptabilisées en Asie. Pour 2023, (l'économie) la charge reflétait principalement la comptabilisation d'actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant aux États-Unis.

Dans le cadre de l'évaluation des actifs d'impôt différé non comptabilisés en 2023, la direction avait établi qu'il était devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettraient de recouvrer les actifs d'impôt différé aux États-Unis. Nos filiales aux États-Unis disposaient de pertes d'exploitation nettes au niveau des états, ainsi que d'autres déductions futures applicables au calcul des impôts sur les résultats des états, à l'égard desquelles les actifs d'impôt différé n'avaient pas été comptabilisés auparavant. La direction a conclu qu'il était probable que ces filiales, ainsi que d'autres filiales historiquement rentables avec lesquelles elle dépose des déclarations de revenu consolidées (unitaires) étatiques, généreraient des bénéfices imposables suffisants auxquels ces pertes et déductions étatiques non utilisées pourraient être appliquées. L'avantage connexe serait réalisé au cours des exercices futurs sous forme d'une réduction de l'impôt exigible.

Pour 2023, les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives reflétaient un avantage lié à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé aux Bermudes. Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés, en vertu duquel un impôt sur le résultat de 15 % sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner de plus près le taux d'imposition d'une entité aux fins du régime fiscal sur sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui pourrait réduire le taux d'imposition des Bermudes à l'avenir.

Le poste Autres reflète principalement des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie et l'incidence du bénéfice imposable attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. En 2024, le poste Autres reflétait l'incidence fiscale d'une perte de valeur non déductible d'une immobilisation incorporelle au Vietnam.

20. Gestion du capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacun d'eux exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et sa politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examens pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations au chapitre des dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2024, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, est également assujettie à la ligne directrice TSAV. Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, qui était de 146 % au 31 décembre 2024, se situe au-dessus du ratio total cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio total minimal, qui est de 90 %.

Le BSIF peut intervenir et prendre le contrôle d'une société canadienne d'assurance-vie s'il juge insuffisant le montant du capital disponible. Le BSIF pourra aussi ajuster les besoins en capitaux dans l'avenir pour tenir compte de l'évolution de la situation, du profil de risque des assureurs-vie canadiens ou d'autres risques. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le capital de la Sun Life du Canada était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujéti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, nous maintenions un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes de deux de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital présenté dans le tableau ci-dessous se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres, des capitaux propres du compte des contrats avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, de la MSC et de certains autres titres de capitaux propres admissibles en tant que capital réglementaire.

Aux 31 décembre	2024	2023
Titres de créance subordonnés	6 179 \$	6 178 \$
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	200
Capitaux propres :		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	23 318	21 343
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	496	457
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Marge sur services contractuels	13 366	11 786
Total du capital³⁾	45 874 \$	42 364 \$

¹⁾ Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par la FCSL I (note 12). Nous ne consolidons pas la FCSL I.

²⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

³⁾ Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau précédent.

21. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle à capital variable, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Se reporter à la note 3. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés et les autres produits nets tirés des placements relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt, et parfois au risque d'assurance, en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter aux notes 6 et 7.

Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats de placement, selon qu'il existe un risque d'assurance important relativement aux garanties que nous offrons. Les fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont des contrats d'assurance avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats de placement sont présentés au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans les états consolidés du résultat net. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont pris en compte dans l'évaluation de la MSC de ces contrats, qui est présentée à titre de produits à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont rendus.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	5 à 10
Équilibré	40 à 45
Actions	45 à 50

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

21.A Fonds distincts classés comme des contrats de placement

21.A.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats de placement se détaille comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	126 867 \$	107 239 \$
Titres de capitaux propres	1 049	1 280
Titres de créance	773	862
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	3	4
Autres	(3)	26
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	128 689 \$	109 411 \$

21.A.ii Variations des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Solde, au début	109 411 \$	102 153 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :		
Versements	12 922	11 510
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents	11 412	3 995
Autres produits tirés des placements	7 487	7 854
Total des ajouts	31 821	23 359
À déduire de l'actif des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	11 718	10 793
Frais de gestion	784	687
Impôts et autres charges	49	49
Fluctuations des taux de change	(8)	(76)
Total des déductions	12 543	11 453
Augmentation (diminution) nette	19 278	11 906
Cessions (note 3)	—	(4 648)
Solde, à la fin	128 689 \$	109 411 \$

21.B Fonds distincts classés comme des contrats d'assurance

21.B.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats d'assurance, qui sont les éléments sous-jacents des contrats d'assurance, se détaille comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	15 084 \$	14 240 \$
Titres de capitaux propres	3 113	2 908
Titres de créance	1 607	1 427
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	394	483
Prêts hypothécaires	7	16
Autres actifs	52	45
Total de l'actif	20 257	19 119
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	160	78
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	20 097 \$	19 041 \$

21.B.ii Variations du compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

Variations par composante d'évaluation

Les rapprochements suivants illustrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, par composante d'évaluation. En ce qui a trait aux passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, le montant total est inclus dans la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs. Les rapprochements relatifs au passif net des contrats d'assurance liés aux fonds distincts qui ne sont pas garantis par des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Solde, au début	19 041 \$	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 316	1 793
Conversion des monnaies étrangères	388	(201)
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 016	1 969
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 814)	(2 583)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(850)	(822)
Total des flux de trésorerie	(1 648)	(1 436)
Cessions (note 3)	—	(4 254)
Solde, à la fin	20 097 \$	19 041 \$

Variations par couverture restante et par sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en fonction du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Les rapprochements des passifs restants pour les fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont présentés à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Passifs nets au titre de la couverture restante :		
Soldes, au début	19 041 \$	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 316	1 793
Conversion des monnaies étrangères	388	(201)
Total des variations	2 704	1 592
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 016	1 969
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(850)	(822)
Total des flux de trésorerie	1 166	1 147
Montant prévu de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance	(2 814)	(2 583)
Cessions (note 3)	—	(4 254)
Soldes, passif au titre de la couverture restante, à la fin	20 097 \$	19 041 \$
Passif au titre des sinistres survenus :		
Soldes, au début	— \$	— \$
Flux de trésorerie :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 814)	(2 583)
Total des flux de trésorerie	(2 814)	(2 583)
Montant réel de la composante investissement exclue des charges afférentes aux activités d'assurance	2 814	2 583
Soldes, passif au titre des sinistres survenus, à la fin	— \$	— \$
Total du passif net au titre des contrats d'assurance :		
Soldes, au début	19 041 \$	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 316	1 793
Conversion des monnaies étrangères	388	(201)
Total des variations	2 704	1 592
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 016	1 969
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 814)	(2 583)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(850)	(822)
Total des flux de trésorerie	(1 648)	(1 436)
Cessions (note 3)	—	(4 254)
Soldes, total du passif net au titre des contrats d'assurance, à la fin	20 097 \$	19 041 \$

22. Engagements, garanties et éventualités

22.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats et les paiements par année sont décrits à la note 6.C.ii.

22.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Les engagements contractuels en cours aux 31 décembre et les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6.C.ii.

22.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2024, nous disposons de facilités de crédit de 1 077 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (31 décembre 2023 — 874 \$), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 120 \$ (31 décembre 2023 — 113 \$).

22.D Commissions pour affaires cédées

Le programme des commissions pour affaires cédées (« CPAC ») est conçu pour faciliter le transfert du droit de servir des Clients entre conseillers afin d'offrir un service continu et des conseils à nos Clients. Nous facilitons et gérons ces transactions, y compris les flux de paiements et de recouvrements connexes. Dans le cadre du programme des CPAC, lorsqu'un conseiller admissible cède des Clients dont il assure le service, nous avons l'obligation contractuelle de lui verser la valeur des CPAC afférentes, établie selon une formule précise comme le stipule le contrat de conseiller. La valeur de l'engagement lié aux CPAC différera pour les Clients n'ayant pas été cédés par un conseiller actif. La survenance d'événements futurs qui amènent un conseiller à céder son droit de servir des Clients et la valeur de l'obligation liée aux CPAC connexe à cette date de cession ultérieure sont difficiles à prévoir. Par conséquent, étant donné que nous ne savons pas quand peut survenir un événement déclencheur, nous ne pouvons pas estimer avec fiabilité notre engagement relativement au programme des CPAC. En raison de la nature de ce programme, dans le cours normal des activités, l'engagement relatif au paiement futur à verser à des conseillers cédant des droits de servir des Clients devrait être égal ou partiellement égal à un montant correspondant lié à la créance relative aux droits de servir des Clients cédés à de nouveaux conseillers, ce qui devrait entraîner une incidence non significative sur le bénéfice et les liquidités pour toute période de présentation de l'information financière.

22.E Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2024, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

22.F Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débetures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débetures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Pour les exercices clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
31 décembre 2024					
Produits des activités d'assurance	— \$	19 389 \$	4 841 \$	(1 593) \$	22 637 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	305	7 138	242	(270)	7 415
Produits tirés des honoraires	1	1 992	7 128	(540)	8 581
Autres produits	—	—	163	—	163
Total des produits	306 \$	28 519 \$	12 374 \$	(2 403) \$	38 796 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 128 \$	1 501 \$	1 675 \$	(3 175) \$	3 129 \$
31 décembre 2023					
Produits des activités d'assurance	— \$	17 844 \$	5 055 \$	(1 543) \$	21 356 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	466	11 176	903	(959)	11 586
Produits tirés des honoraires	1	1 687	6 647	(503)	7 832
Autres produits	—	169	—	—	169
Total des produits	467 \$	30 876 \$	12 605 \$	(3 005) \$	40 943 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 165 \$	1 908 \$	1 084 \$	(2 992) \$	3 165 \$
Actifs et passifs					
	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
Au 31 décembre 2024					
Placements	28 494 \$	175 508 \$	12 449 \$	(26 634) \$	189 817 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	6 353 \$	— \$	(35) \$	6 318 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	227 \$	1 583 \$	(1 455) \$	355 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 639 \$	13 979 \$	10 299 \$	(3 472) \$	25 445 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	148 720 \$	66 \$	— \$	148 786 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	147 196 \$	108 \$	(35) \$	147 269 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	3 281 \$	— \$	(1 456) \$	1 825 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	11 677 \$	1 \$	— \$	11 678 \$
Total des autres passifs du fonds général	7 576 \$	16 191 \$	15 589 \$	(4 322) \$	35 034 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	20 031 \$	66 \$	— \$	20 097 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	128 689 \$	— \$	— \$	128 689 \$
Au 31 décembre 2023					
Placements	26 239 \$	164 557 \$	13 913 \$	(30 381) \$	174 328 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	5 858 \$	3 \$	(67) \$	5 794 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	184 \$	637 \$	(637) \$	184 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 547 \$	13 302 \$	9 805 \$	(3 171) \$	24 483 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	128 396 \$	56 \$	— \$	128 452 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	135 445 \$	291 \$	(67) \$	135 669 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	2 260 \$	— \$	(637) \$	1 623 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	11 672 \$	— \$	— \$	11 672 \$
Total des autres passifs du fonds général	7 300 \$	15 041 \$	14 880 \$	(5 596) \$	31 625 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	18 985 \$	56 \$	— \$	19 041 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	109 411 \$	— \$	— \$	109 411 \$

22.G Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, les autorités fiscales et les autres autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'impôt, l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance-invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de La Métropolitaine en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Colombie-Britannique. La poursuite de Fehr a été autorisée à titre de recours collectif, et les participants au recours ont été avisés. La Sun Life du Canada a présenté une requête en jugement sommaire visant à rejeter toutes ces allégations. L'autre recours collectif (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été introduit en 2011 et il n'a pas été autorisé. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de La Métropolitaine, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Si la poursuite de Fehr ou celle d'Alamwala donne lieu à des pertes, la Sun Life du Canada exercera des recours contre La Métropolitaine à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

Un recours collectif a été autorisé en Ontario contre la Sun Life du Canada à l'égard de l'administration des prestations d'invalidité versées en vertu du régime d'avantages sociaux des employés du gouvernement du Canada (Belec contre la Sun Life du Canada). Un avis relatif à ce recours collectif a été envoyé aux participants éventuels. La Compagnie a une défense substantielle contre ces réclamations, et elle se défend actuellement contre cette poursuite.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique, réglementaire ou fiscale en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur les états consolidés de la situation financière ou sur les états consolidés du résultat net.

23. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 15. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

23.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	14	13	12	11
Salaire de base et rémunération incitative annuelle	24 \$	— \$	26 \$	— \$
Avantages à court terme additionnels et autres	1 \$	— \$	1 \$	— \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	47 \$	4 \$	28 \$	4 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	2 \$	— \$	2 \$	— \$
Indemnités de départ	5 \$	— \$	— \$	— \$

23.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 15.D.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos importants régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les importants régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada et aux États-Unis. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs des régimes à prestations déterminées américains continuant d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de la Sun Life UK. Les employés canadiens engagés avant le 1^{er} janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

24.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des importants régimes de retraite à prestations déterminées et régimes d'avantages à l'intention des retraités a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de la Sun Life UK. L'objectif de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

24.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Le tableau suivant indique la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2024			2023		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 ^{er} janvier	2 483 \$	215 \$	2 698 \$	2 763 \$	206 \$	2 969 \$
Coût des services rendus au cours de la période	35	8	43	32	6	38
Coût financier	116	11	127	121	11	132
Pertes (gains) actuariels	(35)	(4)	(39)	187	8	195
Prestations payées	(134)	(14)	(148)	(138)	(15)	(153)
Cession	—	—	—	(483)	—	(483)
Fluctuations des taux de change	34	5	39	1	(1)	—
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	2 499 \$	221 \$	2 720 \$	2 483 \$	215 \$	2 698 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 ^{er} janvier	2 393 \$	— \$	2 393 \$	2 799 \$	— \$	2 799 \$
Frais administratifs	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	114	—	114	125	—	125
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(13)	—	(13)	48	—	48
Cotisations de l'employeur	34	14	48	69	15	84
Prestations payées	(134)	(14)	(148)	(138)	(15)	(153)
Cession	—	—	—	(510)	—	(510)
Fluctuations des taux de change	34	—	34	1	—	1
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	2 427 \$	— \$	2 427 \$	2 393 \$	— \$	2 393 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	2 427 \$	— \$	2 427 \$	2 393 \$	— \$	2 393 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(2 499)	(221)	(2 720)	(2 483)	(215)	(2 698)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(72) \$	(221) \$	(293) \$	(90) \$	(215) \$	(305) \$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de la période	35 \$	8 \$	43 \$	32 \$	6 \$	38 \$
Frais administratifs	1	—	1	1	—	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	2	11	13	(4)	11	7
Autres pertes (profits) liés aux avantages du personnel à long terme	—	5	5	—	3	3
Charge nette au titre des avantages du personnel	38 \$	24 \$	62 \$	29 \$	20 \$	49 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(13) \$	— \$	(13) \$	48 \$	— \$	48 \$
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	—	—	—	(4)	—	(4)
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	36	2	38	(131)	(7)	(138)
Gains (pertes) actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	(1)	7	6	(52)	2	(50)
Fluctuations des taux de change	—	(5)	(5)	—	1	1
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	22 \$	4 \$	26 \$	(139) \$	(4) \$	(143) \$

24.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2024		2023		
	Canada %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni % ¹⁾	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin					
Taux d'actualisation des régimes de retraite	4,70	5,70	4,60	s.o.	5,35
Taux d'augmentation de la rémunération	2,80	s.o.	2,70	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,20	s.o.	0,00-0,20	s.o.	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :					
Taux d'actualisation des régimes de retraite	4,60	5,35	5,00	4,75	5,55
Taux d'augmentation de la rémunération	2,70	s.o.	2,75	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,20	s.o.	0,00-0,05	3,05	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :					
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,02	7,00	5,08	s.o.	6,75
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,00	5,00	4,00	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2040	2033	2040	s.o.	2031
	2024		2023		
	Canada	États-Unis	Canada	Royaume-Uni ¹⁾	États-Unis
Taux de mortalité :					
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :					
Hommes	24	22	24	s.o.	22
Femmes	25	23	25	s.o.	23
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :					
Hommes	25	23	25	s.o.	23
Femmes	26	25	26	s.o.	25
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	13,6	9,6	13,8	s.o.	9,8

¹⁾ En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de la Sun Life UK.

Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les importants régimes se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

24.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2024. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation ¹⁾ :		
Diminution de 1 %	360 \$	20 \$
Augmentation de 1 %	(286) \$	(18) \$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(45) \$	s.o.
Augmentation de 1 %	51 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(9) \$
Augmentation de 1 %	s.o.	10 \$
Taux de mortalité ²⁾ :		
Diminution de 10 %	52 \$	2 \$

¹⁾ Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

²⁾ Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

24.E Juste valeur de l'actif des régimes

La répartition de la juste valeur de l'actif des régimes s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Placements en titres de capitaux propres	4 %	4 %
Placements en titres à revenu fixe	76 %	77 %
Placements immobiliers	12 %	12 %
Autres	8 %	7 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2024 et 2023 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2024, 3 % de nos placements à revenu fixe (2023 — 4 %) ont été calculés en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

24.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	38 \$	18 \$	56 \$

Paiements de prestations futures prévus

	2025	2026	2027	2028	2029	2030 à 2034
Régimes de retraite	135 \$	140 \$	145 \$	151 \$	150 \$	806 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	18	19	19	20	21	114
Total	153 \$	159 \$	164 \$	171 \$	171 \$	920 \$

24.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 206 \$ en 2024 (2023 — 199 \$) au titre des régimes à cotisations déterminées.

25. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action de base	3 049 \$	3 086 \$
À ajouter : Augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles ¹⁾	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	3 059 \$	3 096 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action de base (en millions)	579	586
À ajouter : Incidence dilutive des options sur actions ²⁾ (en millions)	—	—
Incidence dilutive des instruments convertibles ¹⁾ (en millions)	3	3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	582	589
Bénéfice (perte) par action de base	5,27 \$	5,27 \$
Bénéfice (perte) par action dilué	5,26 \$	5,26 \$

¹⁾ Les instruments convertibles sont les SLEECs B émis par la FC SL I.

²⁾ Exclut l'incidence de 1 million d'options sur actions à la fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 — 2 millions), étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

26. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024			2023			
	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Autres	Solde, à la fin
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :							
Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	1 350 \$	1 346 \$	2 696 \$	1 689 \$	(339) \$	— \$	1 350 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(354)	104	(250)	(839)	485	—	(354)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(1)	5	4	(18)	17	—	(1)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(151)	201	50	(107)	(44)	—	(151)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :							
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(217)	19	(198)	(149)	(105)	37 ¹⁾	(217)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	2	(7)	(5)	(5)	7	—	2
Écart de réévaluation sur les transferts aux immeubles de placement	143	1	144	143	—	—	143
Total	772 \$	1 669 \$	2 441 \$	714 \$	21 \$	37 \$	772 \$
Total attribuable aux éléments suivants :							
Compte des contrats avec participation	6 \$	(3) \$	3 \$	(3) \$	9 \$	— \$	6 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1	10	11	4	(3)	—	1
Actionnaires	765	1 662	2 427	713	15	37	765
Total	772 \$	1 669 \$	2 441 \$	714 \$	21 \$	37 \$	772 \$

¹⁾ Au cours de 2023, la Compagnie a transféré des pertes de réévaluation cumulées de 37 \$ du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) au poste Bénéfices non distribués en raison de la vente de la Sun Life UK.

Composantes du bénéfice

Les composantes du bénéfice sont une mesure financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (les IFRS). L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des composantes du bénéfice :

Dégagement de l'ajustement au titre du risque

L'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier.

Marge sur services contractuels (MSC) comptabilisée pour services fournis

Le montant relatif à la MSC comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période.

Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme

Bénéfices comptabilisés en santé et protection collective sur une courte période de couverture. Cela exclut les contrats Services administratifs seulement (SAS), présentés à la rubrique « Autres produits tirés des honoraires ».

Incidence des nouvelles affaires d'assurance

Représente les nouvelles affaires « déficitaires » pour la période. Un contrat déficitaire ne désigne pas nécessairement une affaire non rentable.

Profits (pertes) liés aux résultats

Profits et pertes attribuables aux écarts entre les résultats réels pour la période visée et les rendements à long terme couvrant les passifs (c.-à-d. le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance) prévus par la direction au début de la période visée.

Bénéfices liés aux placements attendus

Reflète l'écart entre le rendement lié aux placements attendu pour les actifs du fonds général et le taux d'actualisation (après déduction des marges associées au risque de crédit) pour les passifs liés aux contrats d'assurance et le taux crédité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement.

Résultats enregistrés au chapitre du crédit

Incidence des variations de cotes, et des pertes de valeur (après déduction des recouvrements) sur les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Cela comprend les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les pertes de crédit attendues sont prises en compte à la rubrique « Bénéfices liés aux placements attendus ».

Bénéfice relatif au surplus

Représente le bénéfice net provenant des fonds excédentaires de la société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

Coentreprises et autres

Bénéfice lié aux coentreprises en Inde, en Malaisie et en Chine. La catégorie « autres » comprend divers éléments mineurs liés aux placements pouvant exister d'une période à une autre.

Gestion d'actifs – sous-jacent

Représente le bénéfice avant impôt (après déduction des dépenses) de la MFS et de Gestion SLC.

Autres produits tirés des honoraires

Bénéfice avant impôt (après déduction des dépenses) pour certaines affaires de gestion de patrimoine au Canada et en Asie ainsi que pour les affaires générant des produits tirés des honoraires au Canada et aux États-Unis (p. ex. : contrats SAS en santé et protection collective), et produits tirés des honoraires dans le compte de contrats avec participation au Canada.

Charges – autres

Charges liées aux contrats non directement attribuables, charges de l'Organisation internationale, initiatives stratégiques et charges de financement.

Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché. Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction

Tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.

Autres ajustements

Incidence sur le bénéfice d'éléments qui ne sont pas de nature opérationnelle ou récurrente :

- i. Participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
- ii. Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
- iii. Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
- iv. Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Gestion d'actifs Sun Life	Sun Life Canada	Sun Life États-Unis	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Dégagement de l'ajustement au titre du risque	-	202	37	171	-	410
Marge sur services contractuels comptabilisée pour services fournis	-	373	78	470	-	921
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme	-	661	1 036	-	-	1 697
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance	-	1 236	1 151	641	-	3 028
Incidence des nouvelles affaires d'assurance	-	(24)	-	(47)	-	(71)
Profits (pertes) liés aux résultats	-	153	(97)	(19)	2	39
Résultat net des activités d'assurance – sous-jacent	-	1 365	1 054	575	2	2 996
Bénéfices liés aux placements attendus	-	720	176	60	(1)	955
Résultats enregistrés au chapitre du crédit	-	(145)	(22)	(4)	2	(169)
Bénéfice relatif au surplus	-	206	174	141	88	609
Coentreprises et autres	-	37	14	233	(2)	282
Résultat net des activités de placement – sous-jacent	-	818	342	430	87	1 677
Gestion d'actifs – sous-jacent	1 762	-	-	-	-	1 762
Autres produits tirés des honoraires	-	241	37	44	(1)	321
Charges – autres	-	(557)	(462)	(325)	(581)	(1 925)
Bénéfice avant impôt – sous-jacent	1 762	1 867	971	724	(493)	4 831
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(408)	(414)	(198)	(23)	209	(834)
Dividendes, distributions, participation ne donnant pas le contrôle	(61)	-	-	-	(80)	(141)
Bénéfice net sous-jacent	1 293	1 453	773	701	(364)	3 856
Ajout : Ajustements non sous-jacents – bénéfice net (après impôt) :						
Incidence des marchés	(20)	(177)	(116)	(76)	16	(373)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	-	(34)	140	(54)	4	56
Autres ajustements :						
Participation de la direction dans les actions de la MFS	(22)	-	-	-	-	(22)
Acquisitions, intégrations et restructurations	255	-	(79)	66	(102)	140
Amortissement des immobilisations incorporelles	(24)	(25)	(89)	(194)	-	(332)
Autres	46	-	(73)	(14)	(235)	(276)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 528	1 217	556	429	(681)	3 049

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Gestion d'actifs Sun Life	Sun Life Canada	Sun Life États-Unis	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Dégagement de l'ajustement au titre du risque	-	200	36	176	6	418
Marge sur services contractuels comptabilisée pour services fournis	-	346	79	354	11	790
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme	-	557	964	4	-	1 525
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance	-	1 103	1 079	534	17	2 733
Incidence des nouvelles affaires d'assurance	-	(42)	-	(9)	-	(51)
Profits (pertes) liés aux résultats	-	207	143	(53)	-	297
Résultat net des activités d'assurance – sous-jacent	-	1 268	1 222	472	17	2 979
Bénéfices liés aux placements attendus	-	673	142	66	5	886
Résultats enregistrés au chapitre du crédit	-	(48)	(2)	3	-	(47)
Bénéfice relatif au surplus	-	263	146	121	109	639
Coentreprises et autres	-	7	13	206	6	232
Résultat net des activités de placement – sous-jacent	-	895	299	396	120	1 710
Gestion d'actifs – sous-jacent	1 677	-	-	-	-	1 677
Autres produits tirés des honoraires	-	178	41	20	8	247
Charges – autres	-	(573)	(449)	(263)	(643)	(1 928)
Bénéfice avant impôt – sous-jacent	1 677	1 768	1 113	625	(498)	4 685
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(371)	(392)	(223)	(25)	200	(811)
Dividendes, distributions, participation ne donnant pas le contrôle	(67)	-	-	-	(79)	(146)
Bénéfice net sous-jacent	1 239	1 376	890	600	(377)	3 728
Ajout : Ajustements non sous-jacents – bénéfice net (après impôt) :						
Incidence des marchés	(47)	(243)	(44)	(153)	33	(454)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	-	59	(65)	39	3	36
Autres ajustements :						
Participation de la direction dans les actions de la MFS	12	-	-	-	-	12
Acquisitions, intégrations et restructurations	(114)	76	(120)	(18)	21	(155)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(23)	(16)	(85)	(8)	-	(132)
Autres	(0)	-	-	51	-	51
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 067	1 252	576	511	(320)	3 086

Analyse des résultats

Le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance s'établissait à 3 028 M\$, soit 295 M\$ de plus qu'en 2023. Cette hausse est attribuable à l'essor favorable des souscriptions et à la croissance des affaires en vigueur en Asie, ainsi qu'à la croissance des affaires en santé et protection collective au Canada.

L'incidence des nouvelles affaires d'assurance s'établissait à (71) M\$, soit 20 M\$ de moins qu'en 2023.

Les profits liés aux résultats s'établissaient à 39 M\$. Ce résultat est attribuable aux facteurs suivants :

- Résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, surtout en Asie et au Canada
- Résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, surtout au Canada et pour l'assurance-invalidité collective aux É.-U., en grande partie contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour les garanties de frais dentaires et l'assurance-maladie en excédent de pertes aux É.-U.
- Résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, principalement pour les garanties de frais dentaires aux É.-U.
- Résultats autres favorables, principalement pour les activités aux États-Unis et en Asie

Les bénéfices liés aux placements attendus s'établissaient à 955 M\$, soit 69 M\$ de plus qu'en 2023, grâce à de meilleurs résultats tirés des placements au Canada et aux États-Unis.

Les résultats enregistrés au chapitre du crédit s'établissaient à (169) M\$ principalement en raison des résultats défavorables enregistrés à ce chapitre au Canada et aux États-Unis.

Le bénéfice relatif au surplus s'établissait à 609 M\$, soit 30 M\$ de moins qu'en 2023.

Les résultats pour les coentreprises et autres s'établissaient à 282 M\$. Ils reflètent les bénéfices des coentreprises en Inde, en Malaisie et en Chine, ainsi que les autres résultats favorables enregistrés principalement au Canada.

Les résultats pour la gestion d'actifs – sous-jacent s'établissaient à 1 762 M\$, soit 85 M\$ de plus qu'en 2023, reflétant la hausse des produits tirés des honoraires.

Les autres produits tirés des honoraires s'établissaient à 321 M\$, soit 74 M\$ de plus qu'en 2023. Ce résultat reflète la hausse des bénéfices tirés des honoraires attribuable à l'augmentation de l'actif géré au Canada et en Asie.

Les charges – autres s'établissaient à (1 925) M\$, soit 3 M\$ de plus qu'en 2023. Ce résultat est attribuable à la diminution des coûts de financement, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des charges découlant principalement des investissements continus dans nos activités en Asie et à la rémunération incitative en Asie.

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché⁽¹⁾. L'incidence des marchés s'établissait à (373) M\$ en 2024, principalement en raison des résultats liés aux placements immobiliers⁽²⁾ et de l'incidence des taux d'intérêt.

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a entraîné une augmentation de 56 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe.

Ces résultats comprennent l'incidence favorable de la réassurance aux États-Unis, partiellement contrebalancée par les mises à jour défavorables au chapitre des comportements des titulaires de contrat en Asie et par les mises à jour au chapitre de la mortalité au Canada.

En 2024, les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 490 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant la baisse des produits tirés des placements exonérés d'impôt à l'Organisation internationale, une charge pour perte de valeur sur une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques, les coûts d'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, une charge de restructuration de 108 M\$, une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, ainsi qu'un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux⁽³⁾. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions de Gestion SLC⁽⁴⁾, les profits tirés de la vente partielle d'ABSLAMC⁽⁵⁾ et la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs.

(1) Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

(2) Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

(3) Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 et à la rubrique « Impôt sur le résultat ».

(4) Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC au troisième trimestre de 2024. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

(5) Afin de respecter certaines obligations réglementaires, le 21 mars 2024, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (la « vente partielle d'ABSLAMC »), générant un profit de 84 M\$. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

Conseil d'administration et haute direction

Conseil d'administration

Tous les administrateurs de la Financière Sun Life inc. sont également administrateurs de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs sont indépendants, à l'exception de Kevin D. Strain. La circulaire d'information de la direction de 2024 contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur sunlife.com et sur www.sedar.com.

Deepak Chopra, FCPA⁽¹⁾⁽²⁾

Administrateur de sociétés

Stephanie L. Coyles⁽²⁾⁽³⁾

Administratrice de sociétés

Patrick P.F. Cronin⁽¹⁾⁽⁴⁾

Administrateur de sociétés

Ashok K. Gupta, FFA⁽³⁾⁽⁴⁾

Administrateur de sociétés

M. Marianne Harris⁽¹⁾⁽²⁾

Administratrice de sociétés

David H. Y. Ho⁽²⁾⁽³⁾

Administrateur de sociétés

Laurie G. Hylton⁽¹⁾⁽²⁾

Administratrice de sociétés

Stacey A. Madge⁽¹⁾⁽²⁾

Administratrice de sociétés

Helen M. Mallovy Hicks, FCPA, FCBV⁽¹⁾⁽⁴⁾

Administratrice de sociétés

Marie-Lucie Morin, CM, PC⁽³⁾⁽⁴⁾

Administratrice de sociétés

Joseph M. Natale⁽³⁾⁽⁴⁾

Administrateur de sociétés

Scott F. Powers

Président du conseil,
Sun Life

Kevin D. Strain, CPA

Président et chef de la direction,
Sun Life

-
- (1) Membre du comité d'audit
 - (2) Membre du comité de la gouvernance
 - (3) Membre du comité de planification de la direction
 - (4) Membre du comité d'examen des risques

Haute direction

Kevin D. Strain

Président et chef de la direction

Timothy Deacon

Vice-président général et
premier directeur financier

Linda M. Dougherty

Vice-présidente générale et
première directrice de la stratégie
et appui logistique

Daniel R. Fishbein

Président, Sun Life États-Unis

Jacques Goulet

Chef de la direction, Sun Life Canada

Melissa J. Kennedy

Vice-présidente générale et première
directrice des affaires juridiques et des
politiques publiques

Laura A. Money

Vice-présidente générale et première
directrice des services d'information
et de l'innovation technologique

Thomas P. Murphy

Vice-Président général et premier
directeur de la gestion des risques

Helena J. Pagano

Vice-présidente générale et
première directrice des personnes
et de la culture

Stephen C. Peacher

Président, Gestion SLC

Manjit Singh

Président, Sun Life Asie

Jessica Tan

Présidente, Sun Life Canada

Chris Wei

Vice-président général et premier
directeur, innovation services-Client

Au 1^{er} mars 2025

Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2024 ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	17 172	100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	52	100 %
Dental Health Alliance, L.L.C.	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
Dialogue Technologies de la Santé Inc.	Canada	181	100 %
Dialogue Health Technologies Australia Pty Ltd	Australie		100 %
e-Hub Health Pty Ltd	Australie		100 %
Optima Santé globale inc.	Québec, Canada		100 %
Tictrac Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	690	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
SL BBCML Holdings Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLA US Holdco, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLA US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life AMC Limited	Inde		30 %
Sun Life (Ireland) Finance No. 2 Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life (Singapore) Support Center Pte. Ltd.	Singapour		100 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	694	100 %
Valeurs mobilières Sun Life Canada inc.	Canada	14	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Consultancy and Management (Beijing) Co., Ltd.	République populaire de Chine		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited	Inde		49 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	13	100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	80	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Canada	84	100 %
Sun Life Global Solutions Private Limited	Inde		100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	2 103	100 %
Helios Real Estate Fund L.P.	Îles Caïmans		100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Pension Trust Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Services d'information Sun Life Canada inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	1 484	100 %
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLI US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
12723603 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life Investment Management and Trust Corporation	Philippines		100 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	1 137	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	679	100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Géorgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
15651948 Canada Inc.	Canada		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) GP Ltd.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	359	51,24 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		51,24 %
BGO Capital (Canada) Inc.	Canada		51,24 %
BGO Holdings (Cayman), LP	Îles Caïmans	78	51,21 %
BentallGreenOak Advisors (Hong Kong) Limited	Hong Kong		51,21 %
BentallGreenOak Advisors (Korea) Limited	République de Corée		51,21 %
BentallGreenOak China Holdings Limited	Guernesey		51,21 %
BentallGreenOak Capital Partners (HK) Limited	Hong Kong		51,21 %
BentallGreenOak China Investment Advisers Limited	Hong Kong		51,21 %
BentallGreenOak Investment Advisers Limited	Hong Kong		51,21 %
BentallGreenOak Management Consulting (Shanghai) Co., Limited	République populaire de Chine		51,21 %
BentallGreenOak K.K.	Japon		51,21 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes		51,21 %
BentallGreenOak Real Estate Services Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		51,21 %
BentallGreenOak Advisors (UK) LLP	Angleterre et Pays de Galles		51,21 %
BentallGreenOak Advisors (Italy) S.r.l.	Italie		51,21 %
BentallGreenOak Asset Management (Germany) GmbH	Allemagne		51,21 %
BentallGreenOak Management Services S.à.r.l.	Luxembourg		51,21 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Spain) S.L.	Madrid, Espagne		51,21 %
BGO Industrial Real Estate Income Trust, Inc.	Maryland, É.-U.		51,21 %
GreenOak India Investment Advisors Private Limited	Mumbai, Inde		51,21 %
BGO Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		51,24 %
BGO Prime GP Holdco Inc.	Canada		51,24 %
BentallGreenOak Prime Investments Trustee Inc.	Canada		51,24 %
BGO Real Property Services (Canada) Inc.	Canada		51,24 %
SynchroSERV Inc.	Canada		51,24 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		51,24 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		51,24 %
SLC AM Parent Inc.	Canada		100 %
SLC Asset Management ULC	Alberta, Canada		100 %
SLC Canada CAV Corp.	Canada		100 %
Gestion d'actifs PMSL inc.	Canada	111	100 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 1 Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 2 LLC	Bermudes		100 %
Sun Life (Ireland) Finance No. 1 Limited	République d'Irlande		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Assurance Company of Canada - U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest Group, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest, LLC	Delaware, É.-U.	3 785	100 %
DCP Holding Company	Delaware, É.-U.		100 %
Dental Care Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Insurance Associates Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
DentaQuest Care Group Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of Iowa, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of OK, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of TX, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Advantage Community Holding Company, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Dental Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Support Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Consulting Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Oregon, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Alabama, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Florida, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Massachusetts, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Washington, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Oregon Community Dental Care	Oregon, É.-U.		100 %
DentaQuest IPA of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Arizona, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Florida, Inc.	Floride, É.-U.		100 %
DentaQuest of Georgia, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Illinois, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Iowa, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Kentucky, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Maryland, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Minnesota, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Jersey, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Mexico, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Tennessee, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest USA Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
DentaQuest National Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
Pacific Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
California Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
SLC AM CORP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLC Asset Management LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLC US CAV LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life (U.S.) HoldCo 2020, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
AAM Holdings Inc.	Delaware, É.-U.		51 %
Advisors Asset Management, Inc.	Delaware, É.-U.	182	51 %
Sterling Resources, Inc.	Colorado, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group LP	Delaware, É.-U.	56	51 %
Atlas CLO Funding I LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas CLO Funding II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Captrust II Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CCAP Administration LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL (TX) Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund II GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund IV SLP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner Limited	République d'Irlande		51 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Crescent Agency Services LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Cap NT Advisors, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income B LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent CLO Funding GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Europe Group Ltd	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Europe LLP	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Opportunities, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Opportunities GP, S.a.r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent Credit Solutions VIII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Solutions VIII Note Issuer, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent CRPTF Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending Levered, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending SMA Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Lending II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan II S.à r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent European Specialty Lending III LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CESL III Special Partner LP Inc.	Guernesey		51 %
Crescent European Specialty Lending LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan S.A.R.L	Luxembourg		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Management Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Retention Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VI, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong LP), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (PA), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong GP), Ltd.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Private Credit Partners Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent SBIC Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Senior Secured Loan Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Special Situations, L.P.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Syndicated Credit Solutions LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/Aegis SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/K Schools SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners II, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
InfraRed (UK) Holdco 2020 Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Charles II Realisation LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Partners LLP	Angleterre et Pays de Galles	78	100 %
InfraRed Capital Partners (Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Agincourt (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Fitzailwin (I) General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed (I) MA GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed (Infrastructure) Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Infrastructure Investments General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Capital Partners (Australia) Pty Limited	Australie		100 %
InfraRed Capital Partners (GP Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Capital Partners (Spain) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Capital Partners (US) LLC	Delaware, É.-U.		100 %
InfraRed Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed CIV (US Renewables) General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Environmental Infrastructure GP Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
InfraRed ETF GPLP Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed ETF Lux General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		100 %
InfraRed ETF UGP Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		100 %
InfraRed Infrastructure (Colombia) GP Limited	Écosse		100 %
InfraRed Infrastructure III General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Infrastructure RAM GP Limited	Écosse		100 %
InfraRed Infrastructure V General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		100 %
InfraRed Infrastructure Yield General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Faryngton (I) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Faryngton (II) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Paternoster General Partner LLP	Écosse		100 %
Paternoster Intermediate (GP) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Paternoster IRAFIII CI GP Limited	Guernesey		100 %
Paternoster IRERE GP Limited	Écosse		100 %
Paternoster IRIF CI GP Limited	Guernesey		100 %
Paternoster RE CI GP Limited	Guernesey		100 %
Waterloo Place (1) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Waterloo Place (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Waterloo Place (3) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life (UK) Designated Member Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %
Sun Life Investment Management U.S., Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Equity GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Europe Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
GreenOak Japan GP Ltd.	Îles Caïmans		100 %
BentallGreenOak Asia Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
BGO Helios GP, LP	Îles Caïmans		100 %
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) Limited Partnership	Delaware, É.-U.	557	51,2 %
BGO 1Sharpe B Member, LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO 425 Park Guarantor LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO Corporate Holdings (US) LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO US Mortgages Inc.	Californie, É.-U.		51,2 %
SLCAL, Inc.	Delaware, É.-U.		51,2 %
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		51,2 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO US Real Estate LP	Delaware, É.-U.		51,2 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors LP	Delaware, É.-U.		51,2 %
BentallGreenOak Real Estate GP LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BentallGreenOak Real Estate US LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		51,2 %
Sun Life Capital Management (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	125	100 %
SLC Management U.S. Private Credit GP, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,93 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	1 245	95,66 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		95,66 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		95,66 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,66 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		95,66 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,66 %
MFS Gestion de placements Canada limitée	Canada		95,66 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		95,66 %
MFS International Ltd.	Bermudes		95,66 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		95,66 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		95,66 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		95,66 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		95,66 %
MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, République populaire de Chine		95,66 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		95,66 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		95,66 %
MFS International (Uruguay) II S.A.	Uruguay		95,66 %
MFS International (Uruguay) S.A.	Uruguay		95,66 %
MFS International Australia Pty Ltd	Australie		95,66 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		95,66 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		95,66 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		95,66 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		95,66 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DailyFeats, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, Inc.	Maryland, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	47	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance 2020, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Michigan, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	569	100 %
The Premier Dental Group, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Landmark Dental Alliance, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Gestion de capital Sun Life (Canada) inc.	Canada	52	100 %
BGO Mortgage Services Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life LRCN Trust	Manitoba, Canada		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %

Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

Financière Sun Life inc.

Bureau de l'Organisation internationale

1 York Street
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Site Web : sunlife.com

Sun Life Canada

Siège administratif du Canada

227 King Street South
Waterloo, Ontario
N2J 1R2 Canada
Tél. : 519-888-2290
Clients : 1-877-SUN-LIFE / 1-877-786-5433
Site Web : sunlife.ca

Bureau de Montréal

1155, rue Metcalfe
Montréal, Québec
H3V 2B6 Canada
Tél. : 514-866-6411
Site Web : sunlife.ca

Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park
96 Worcester Street
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 USA
Clients : 1-800-SUN-LIFE / 1-800-786-5433
Site Web : sunlife.com/us

Sun Life International

Washington House, 3rd Floor
16 Church Street
Hamilton HM 11
Bermuda
Tél. : 441-294-6060
Site Web : sunlife.com/international

Sun Life Asie

Bureau régional de Sun Life Asie

Level 14
14 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Hong Kong
Tél. : (852) 2918-3888

Chine

Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited
Room 1903, Block B, Shouke Building, Building 2,
No.14 Courtyard
West Third Ring South Road
Fengtai District
Beijing, 100073 China
Tél. : (8610) 5912-8042
Site Web : sunlife-everbright.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation de Beijing
F920, 9th Floor,
Winland International Finance Center,
No.7 Financial Street,
Xicheng District, Beijing, China
Tél. : (8610) 8590-6500

Hong Kong - RAS

Sun Life Hong Kong Limited
(constituée en société à responsabilité limitée
aux Bermudes)
16/F, Cheung Kei Center Tower A,
No. 18 Hung Luen Road,
Hungghom,
Kowloon, Hong Kong
Tél. : (852) 2103-8888
Clients : (852) 2103-8928
Site Web : sunlife.com.hk

Inde

Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited
One World Centre, Tower 1
16th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, 400 013 India
Tél. : 1-800-270-7000 en Inde
91-22-6723-9100 à l'extérieur de l'Inde
Site Web : lifeinsurance.adityabirlacapital.com

Aditya Birla Sun Life Asset Management
Company Limited
One World Centre, Tower 1
17th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, 400 013 India
Tél. : 91-22-4356-8000
Site Web : mutualfund.adityabirlacapital.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation en Inde
Level 9, Pioneer Square
Sector 62
Gurugram, 122 101 Haryana
India

Indonésie

PT Sun Life Indonesia
Menara Sun Life Lantai 12
JI Dr Ide Anak Agung Gde Agung Blok 6.3
Kawasan Mega Kuningan
Jakarta, Selatan 12950
Indonesia
Tél. : (6221) 5289-0000
Clients : (6221) 1500-786
Site Web : sunlife.co.id

Malaisie

Sun Life Malaysia Assurance Berhad
Sun Life Malaysia Takaful Berhad
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman
50100 Kuala Lumpur
Malaysia
Tél. : (603) 2612-3600
Site Web : sunlifemalaysia.com

Philippines

Sun Life Philippines
Sun Life Centre
5th Avenue cor. Rizal Drive
Bonifacio Global City
Taguig City, 1634
Metro Manila, Philippines
Tél. : (632) 8555-8888
Site Web : sunlife.com.ph

Sun Life Grepa
6/F Grepalife Building
221 Buendia Avenue,
San Antonio,
Makati City 1203
Philippines
Tél. : (632) 8866-6800, 8849-9633
Site Web : sunlifegrepa.com

Singapour

Sun Life Assurance Company of Canada
Succursale de Singapour
One Raffles Quay
#10-03 North Tower
048583 Singapore
Tél. : +65-6223-1102
Site Web : sunlife.com.sg

Vietnam

Sun Life Vietnam Insurance Company Limited
Vietcombank Tower, 29th Floor
5 Me Linh Square, District 1
Ho Chi Minh City, Vietnam
Tél. : (848) 6298-5888
Site Web : sunlife.com.vn

Principaux bureaux

MFS Investment Management

111 Huntington Avenue
Boston, Massachusetts
02199 USA
Tél. : 617-954-5000
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-800-343-2829
Site Web : mfs.com

Gestion d'actifs PMSL inc.

1 York Street
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Tél. : 1-877-344-1434
Site Web : placementsmondiauxsunlife.com

Gestion SLC

Siège administratif du Canada

1 York Street, Suite 1100
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Site Web : gestionslc.ca

Siège administratif des États-Unis

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 USA
Site Web : slcmanagement.com

BentallGreenOak

Siège administratif du Canada

1 York Street, Suite 1100
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Tél. : 416-681-3400
Site Web : bentallgreenoak.com

Siège administratif des États-Unis

399 Park Avenue, 18th floor
New York, New York
10022 USA
Tél. : 212-359-7800
Site Web : bentallgreenoak.com

InfraRed Capital Partners

Level 7
One Bartholomew Close, Barts Square
London EC1A 7BL
United Kingdom
Tél. : 44 (0)20 7484 1800
Adresse courriel : london@ircp.com
Site Web : ircp.com

Crescent Capital Group

11100 Santa Monica Boulevard
Suite 2000
Los Angeles, California
90025 USA
Tél. : 310-235-5900
Site Web : crescentcap.com

Advisors Asset Management

18925 Base Camp Road
Suite 203
Monument, Colorado
80132 USA
Tél. : 719-488-9956
Site Web : aamlive.com

DentaQuest

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 USA
Site Web : dentaquest.com

Dialogue Technologies de la santé

390, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 200
Montréal (Québec)
Site Web : dialogue.co

Notes

Notes tirées de la page 2.

Tous les chiffres sont arrondis et exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

- 1 Le bénéfice par action (le « BPA ») sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans le Rapport de gestion 2024 de la Compagnie. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Pour des précisions concernant les dividendes, voir la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires » du Rapport de gestion 2024 de la Compagnie.
- 2 Lors de notre Journée de l'investisseur de novembre 2024, nous avons annoncé une augmentation de nos objectifs financiers à moyen terme en ce qui touche la croissance du BPA sous-jacent et le RCP sous-jacent, qui sont passés respectivement à 10 % et à 20 %. Ces mises à jour sont appuyées par de solides résultats financiers. Notre objectif financier à moyen terme concernant le ratio de distribution sous-jacent n'a pas changé.
- 3 Nous estimons que ces objectifs à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme » du Rapport de gestion 2024 de la Compagnie.
- 4 Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte.
- 5 La croissance du BPA sous-jacent est calculée selon un taux de croissance annuel composé de deux ans. Le RCP sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont calculés selon une moyenne de trois ans (2022-2024). Ces calculs reflètent les données disponibles en vertu des nouvelles normes. À mesure que nous continuons de présenter notre information en vertu de ces nouvelles normes pour les périodes futures, un exercice additionnel sera ajouté jusqu'à ce que nous atteignons une période de cinq exercices, conformément aux présentations d'information de 2022 et des exercices antérieurs.
- 6 Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans le Rapport de gestion 2024 de la Compagnie.
- 7 Chiffres arrêtés au 31 décembre 2024.
- 8 Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF, intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.
- 9 Les piliers font référence à nos secteurs d'activité. Exclut le bénéfice net sous-jacent de l'Organisation internationale de (364) M\$. Bénéfice net déclaré de 2024 par pilier – à l'exclusion du bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale de (681) M\$: Gestion d'actifs, 41 %; Canada, 33 %; États-Unis, 15 %; Asie, 11 %.
- 10 La composition des activités est fondée sur le bénéfice net sous-jacent, excluant les charges de l'Organisation internationale et autres. La catégorie « Gestion de patrimoine et d'actifs » comprend MFS Investment Management, Gestion SLC, la Gestion de patrimoine de l'Individuelle, les Régimes collectifs de retraite et la Gestion de patrimoine et d'actifs de la FSL Asie. La catégorie « Santé et protection collective » comprend la Sun Life Santé au Canada, les Garanties collectives aux États-Unis (garanties collectives des employés, et solutions en santé et en gestion des risques) et les garanties Frais dentaires aux États-Unis. La catégorie « Protection individuelle » comprend l'Assurance individuelle au Canada, la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis et la Protection individuelle en Asie.

Renseignements sur la Compagnie et information à l'intention des actionnaires

Pour obtenir des informations sur Sun Life, des nouvelles de l'entreprise et des résultats financiers, veuillez visiter sunlife.com.

Bureau de l'Organisation internationale

Financière Sun Life inc.
1 York Street
Toronto, Ontario
Canada M5J 0B6
Tél. : 416-979-9966
Site Web : sunlife.com

Relations avec les investisseurs

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux :

Relations avec les investisseurs
Courriel : relations.investisseurs@sunlife.com

Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site www.sunlife.com.

Agent de transfert

La Financière Sun Life inc. a nommé la Compagnie Trust TSX pour assurer la tenue des registres et agir à titre d'agent de transfert. La Compagnie Trust TSX a des co-agents aux É.-U., au R.-U. aux Philippines et à Hong Kong.

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent de transfert du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent de transfert du Canada.

Canada

Compagnie Trust TSX
301 - 100 Adelaide Street West
Toronto, Ontario
M5H 4H1

Appels de l'Amérique du Nord :
Tél. : 1-877-224-1760

Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :
Tél. : 416-682-3865
Télééc. : 1-888-249-6189

Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com
Site Web : tsxtrust.com/sun-life

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements du Centre pour investisseurs, le service Internet de la Compagnie Trust TSX. Il est possible de s'y inscrire sur le site tsxtrust.com/sun-life.

États-Unis

Equiniti Trust Company, LLC
PO Box 860
Newark, NJ 07101
Tél. : 1-877-224-1760
Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com

Royaume-Uni

MUFG Corporate Markets (UK) Limited
Central Square
29 Wellington Street
Leeds LS1 4DL
Tél. : +44 (0) 345-602-1587
Courriel : shareholderenquiries@cm.mpms.mufg.com

Philippines

RCBC Trust Corporation
Stock Transfer Processing Section
Ground Floor, West Wing
GPL (Grepalife) Building
221 Senator Gil Puyat Avenue
Makati City, 1200
Philippines
Appels du Grand Manille : 632-5318-8567
En province : 1-800-1-888-2422
Courriel : rcbcstocktransfer@rcbc.com

Hong Kong, RAS

Computershare Hong Kong
Investor Services Limited
17M Floor, Hopewell Centre
183 Queen's Road East
Wanchai, Hong Kong
Tél. : 852-2862-8555
Les actionnaires peuvent poser leurs questions en ligne sur le site computershare.com/hk/contact.

Services aux actionnaires

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent de transfert du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires de la Sun Life.

Adresse courriel en français :
servicesauxactionnaires@sunlife.com

Adresse courriel en anglais :
shareholderservices@sunlife.com

Dates liées aux dividendes en 2025

Actions ordinaires

Date de clôture	Date de paiement
26 février 2025	31 mars 2025
28 mai 2025*	30 juin 2025*
27 août 2025*	29 septembre 2025*
26 novembre 2025*	31 décembre 2025*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada ou aux États-Unis peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Le formulaire Demande de paiement électronique des dividendes est accessible en ligne sur le site Web de la Compagnie Trust TSX, à l'adresse tsxtrust.com/sun-life/forms. Vous pouvez également communiquer avec la Compagnie Trust TSX pour demander un exemplaire du formulaire.

Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse sunlife.com ou communiquez avec l'agent du régime, la Compagnie Trust TSX, à l'adresse sunlifeinquiries@tmx.com.

Cours de l'action à la Bourse

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE) sous le symbole « SLF ».

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Symboles :

Série 3	SLF.PR.C
Série 4	SLF.PR.D
Série 5	SLF.PR.E
Série 8R	SLF.PR.G
Série 9QR	SLF.PR.J
Série 10R	SLF.PR.H
Série 11QR	SLF.PR.K

Assemblée annuelle 2025

Date : Jeudi 8 mai 2025
Heure : 17 h 00 (heure de Toronto)
Lieu : rencontre hybride
En ligne : meetings.lumiconnect.com/400-542-265-283
Mot de passe : sunlife2025 (sensible à la casse)
En personne : 1 York Street (par Harbour Street)
35^e étage, Toronto (Ontario), Canada

Financière Sun Life inc.
One York Street
Toronto (Ontario) M5J 0B6
Canada

[sunlife.com](https://www.sunlife.com)

